

**ZAC de
Corbeville**
 **Bilan de la
concertation
préalable**

30 juin 2016 - 2 mars 2018

Sommaire

Bilan de la concertation préalable à la ZAC

- p.5 **1. Contexte de la concertation**
- p.6 **2. Les objectifs et le périmètre de la concertation préalable**
- p.7 **3. Les modalités de la concertation**
- p.7 Modalités
- p.7 Mise en œuvre
- p.11 **4. Les remarques et avis du public**
- p.14 **5. Les enseignements et les décisions issues de la concertation**
- p.16 **6. La suite de la concertation**

Annexes du bilan de concertation

- p.18 **Annexe 1 — Annonces légales de la concertation**
- p.22 **Annexe 2 — Contributions reçues via le site www.epaps.fr**
- p.24 **Annexe 3 — Brochure de présentation du projet mise en ligne**
- p.34 **Annexe 4 — Comptes rendus et présentations des réunions publiques**
- p.34 Première réunion publique — 30 mars 2017
- p.49 Deuxième réunion publique — 12 février 2018

- p.66 Troisième réunion publique — 15 février 2018
- p.80 **Annexe 5 — Comptes rendus et présentations des ateliers « Cartes sur table »**
- p.80 Premier atelier sur la mobilité du quartier de Corbeville — 22 juin 2017
- p.84 Deuxième atelier sur le rapport du quartier à son environnement (plaine agricole, coteaux et patrimoine) — 10 octobre 2017
- p.87 Troisième atelier sur la gestion hydrologique du quartier de Corbeville — 28 novembre 2017
- p.94 **Annexe 6 — Compte-rendu de l'atelier d'analyse des études issues de l'étude d'impact du projet — 14 janvier 2019**
- p.110 **Annexe 7 — Comptes rendus et présentations des réunions avec les associations**
- p.110 Première réunion — 2 février 2017
- p.122 Deuxième réunion — 11 mai 2017
- p.134 **Annexe 8 — Présentation des autres modalités de concertation sur le projet**
- p.136 **Annexe 9 — Les reportages Paris-Saclay TV**

ZAC de Corbeville

Bilan de la concertation préalable
30 juin 2016 — 2 mars 2018

La concertation préalable à la ZAC sur le projet d'aménagement de Corbeville a été organisée du 30 juin 2016 au 2 mars 2018, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, et à l'article L.121-16 du Code de l'environnement, à l'initiative de l'aménageur de la Zone d'aménagement concerté, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, après avis des communes concernées.

Ce bilan présente de manière synthétique le contexte de la concertation, sa mise en œuvre, les principaux thèmes abordés lors des échanges avec le public et la prise en compte dans la suite du projet des remarques formulées. Il est complété par la liste des questions reçues sur le registre dématérialisé du site internet www.epaps.fr de la concertation, la synthèse des ateliers « Cartes sur table » réalisés, ainsi que les documents présentés lors des réunions publiques et les comptes rendus de ces dernières.

1. Contexte de la concertation

Situé sur les communes d'Orsay et de Saclay, le secteur de Corbeville occupe une position centrale entre deux opérations d'urbanisme d'envergure déjà engagées,

la ZAC du quartier de l'École polytechnique et la ZAC du quartier de Moulon.

Le projet du secteur de Corbeville a d'ailleurs fait l'objet d'une fiche dans le CDT (Contrat développement territorial) Territoire Sud de 2016. Le projet s'appuie

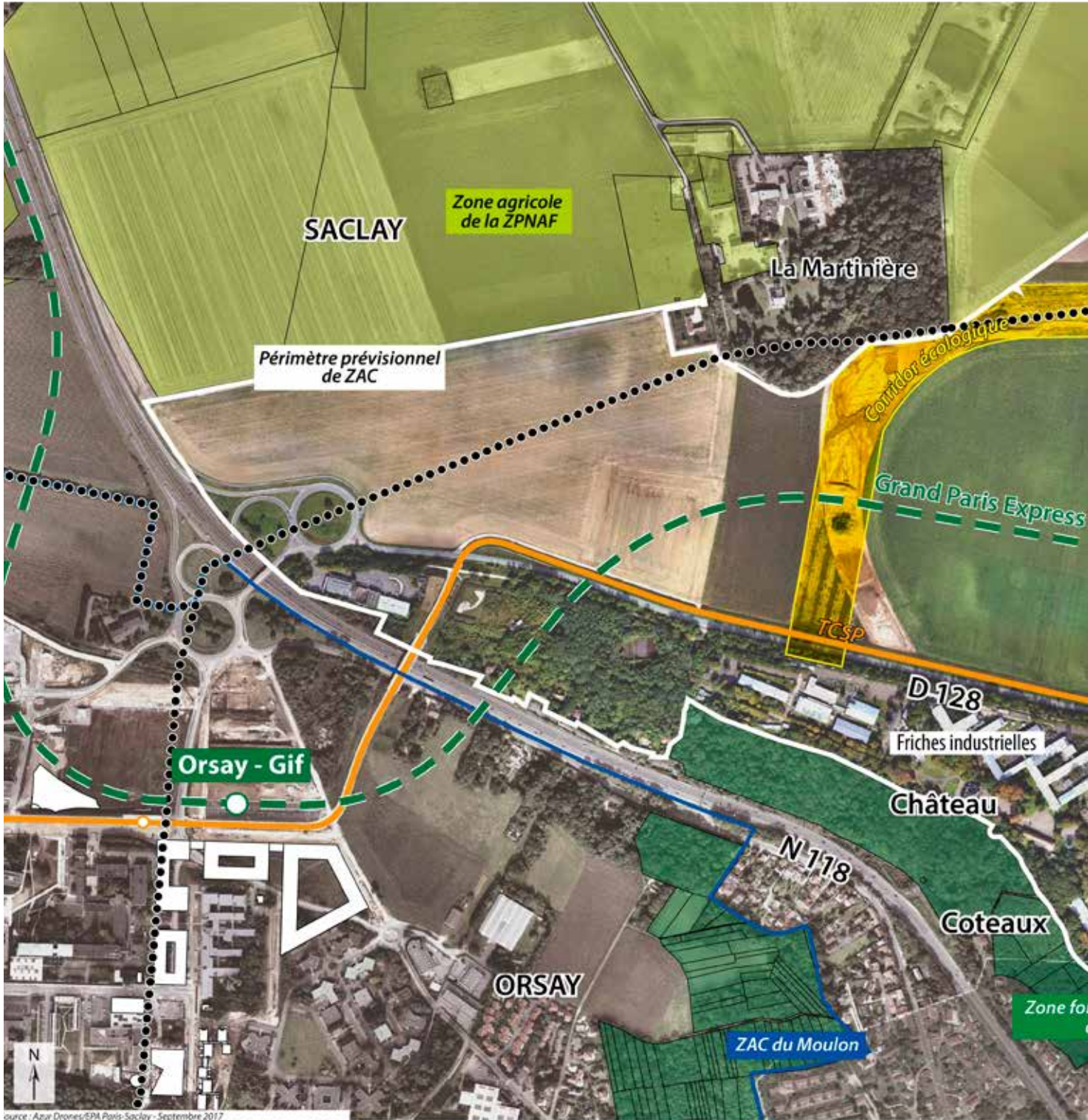
sur un impératif de mixité, mais également sur la volonté d'intégrer le quartier à son environnement et de travailler les liens entre les vallées et le plateau.

Afin de mettre en œuvre le projet d'aménagement, la procédure de ZAC a été choisie pour mener une opération maîtrisée par la puissance publique.

La prise d'initiative de la ZAC le 30 juin 2016 par le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a fixé les objectifs stratégiques du projet et défini les modalités de la concertation publique ainsi qu'un périmètre prévisionnel. Ce dernier sera définitivement déterminé lors de l'approbation du dossier de création de ZAC, notamment au regard du projet urbain.

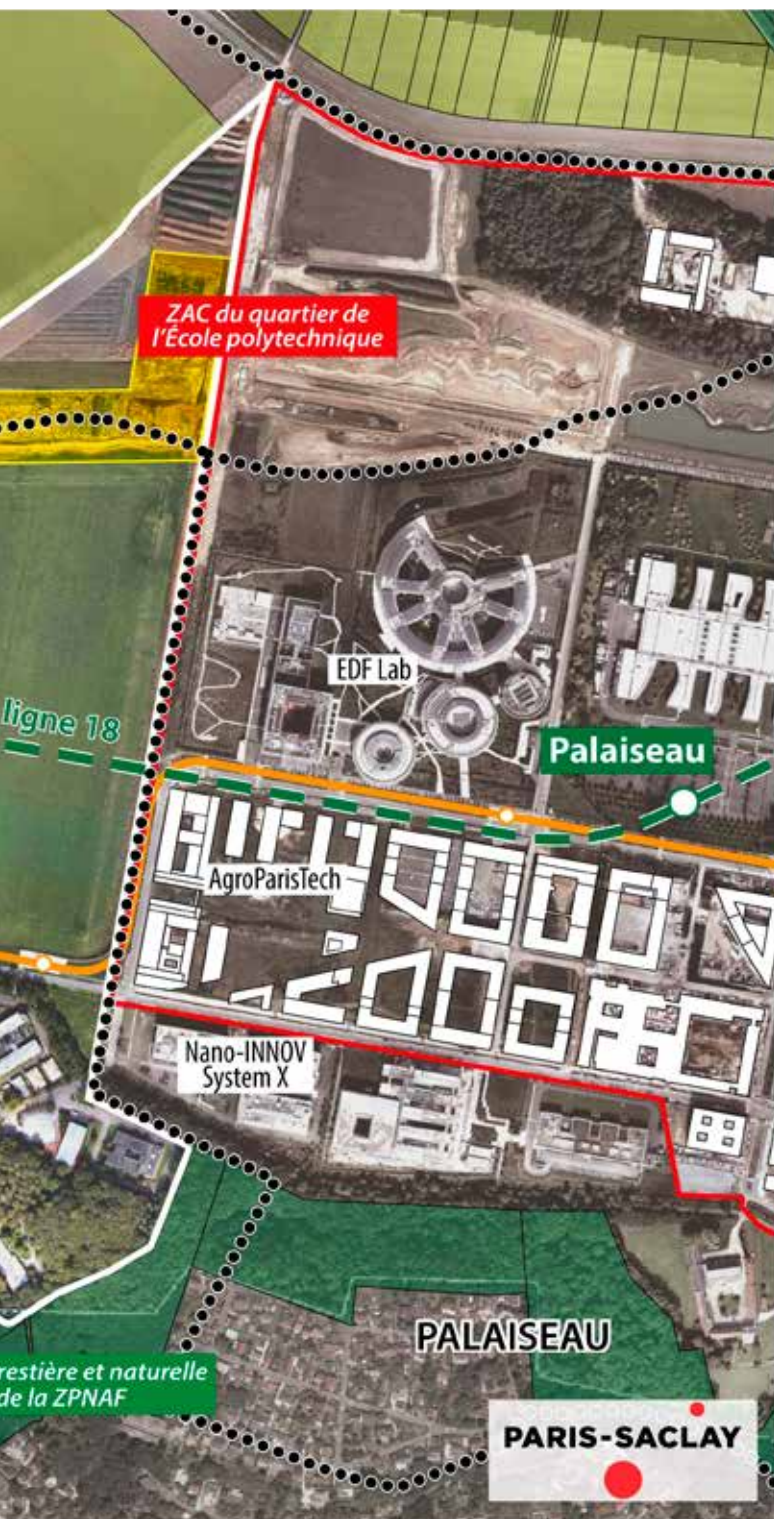
Le développement du secteur de Corbeville, qui s'étendra sur une surface d'environ 90 hectares, comprendra des logements familiaux et étudiants, de l'activité économique, des services, des commerces et des équipements publics mais également des projets spécifiques structurants pour le territoire: un hôpital (Groupe Hospitalier Nord Essonne) et un complexe sportif. La réhabilitation du château et des communs est également prévue.

2. Les objectifs et le périmètre de la concertation préalable



source : Azur Drones/EPA Paris-Saclay - Septembre 2017
 réalisation : EPA Paris-Saclay - T.Duhamel / Janvier 2018. Réf: 1590-2018-01-31-CLB-V1

Corbeville, secteur reliant la ZAC du quartier de Moulon à celle du quartier de l'École polytechnique



Les objectifs de cette concertation préalable ont été les suivants :

- **assurer l'information et la participation du public** sur le projet d'aménagement de Corbeville;
- **donner au public les informations nécessaires** à l'entendement des obligations administratives, techniques, géographiques, financières et de sécurité d'un tel projet d'aménagement;
- **recueillir les observations** et les propositions du public et son expertise d'usage.

Le périmètre de la concertation préalable concerne le projet d'aménagement de Corbeville sur les communes d'Orsay et de Saclay, sur l'ensemble du périmètre prévisionnel de la ZAC.

3. Les modalités de la concertation

Modalités

La concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes, approuvées par le Conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay du 30 juin 2016 :

- **parution d'un avis d'engagement** de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- **affichage en mairie d'Orsay et de Saclay** de la délibération d'engagement de la concertation préalable ;
- **mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé** afin que le public puisse donner son avis sur le projet ;
- **organisation de plusieurs réunions publiques** sur le projet et mise en place d'ateliers « Cartes sur tables » ;
- **organisation de réunions spécifiques avec les associations** du territoire du plateau de Saclay ;
- **présentation dans le cadre de l'étude d'impact** sur le site internet des études relatives à l'hydrologie, à la circulation et à l'accessibilité ainsi que d'une vision d'ensemble du Sud Plateau (articulation des différentes ZAC).

L'ensemble de la concertation préalable a été relayé sur la rubrique Concertation du site internet de l'Établissement public. Le public a pu faire parvenir ses observations à l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay par le biais de la rubrique « Vos questions, nos réponses » et le registre dématérialisé du site internet www.epaps.fr.

Mise en œuvre

Publication d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux

L'avis d'engagement de la concertation préalable a été publié dans *Le Parisien Essonne* et *Le Républicain de l'Essonne*, édition du 13 octobre 2016.

Affichage en mairie d'Orsay et de Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable

La délibération d'engagement de la concertation préalable a été affichée en mairie d'Orsay le 19 septembre 2016 et en mairie de Saclay le 22 septembre 2016, pour une durée d'un mois.

Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé

Une rubrique spécifique sur le site internet de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay www.epaps.fr a été ouverte tout au long de la concertation, permettant de recueillir l'avis dématérialisé du public. Les présentations de réunion et la brochure de présentation du projet y étaient également disponibles. Le public a pu y retrouver toutes les informations nécessaires concernant les différentes étapes de cette concertation, qui a été également relayée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

Organisation de plusieurs réunions publiques

Trois réunions publiques ont été organisées :

- le jeudi 30 mars 2017, à 19 heures, à la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay à Orsay. Le public était constitué d'une trentaine de personnes, essentiellement des représentants associatifs et des salariés du site et des environs et des habitants. Les élus présents étaient : David Ros, Maire d'Orsay ; Christian Page, Maire de Saclay ; et Michel Bournat, Président de la communauté d'agglomération Paris-Saclay ;
- le lundi 12 février 2018, à 20 heures, à la salle du Conseil de la mairie de Saclay-Bourg. Une dizaine de personnes étaient présentes, dont la plupart représentaient des associations locales. Christian Page, Maire de Saclay était également présent ainsi que Jean-Luc Curat, adjoint à l'urbanisme de la Ville de Saclay.

NB: cette réunion avait été initialement prévue et relayée pour la date du mardi 6 février (internet, flyers etc.). Elle a dû être annulée et reprogrammée à cause des intempéries (neige et département en vigilance orange) ;



Atelier « Mobilité », juin 2017, Plateau des projets, Orsay



Atelier « Paysage et environnement », octobre 2017, Corbeville

– le jeudi 15 février 2018, à 20 heures, au Plateau des projets de l'EPA Paris-Saclay à Orsay. Le public était constitué d'une trentaine de personnes, essentiellement des représentants associatifs et des salariés du site et des environs et des habitants. Les intervenants étaient : David Ros, Maire d'Orsay ; Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay ; Anne Mie Depuydt, co-fondatrice de l'agence d'architecture upaS et Benoît Lebeau, Directeur adjoint à l'aménagement à l'EPA Paris-Saclay.

Le contenu des réunions a été présenté sur le site de l'EPA Paris-Saclay.

Mise en place d'ateliers « Cartes sur table » spécifiques à Corbeville

Des ateliers « Cartes sur table » ont été mis en place à travers l'organisation de trois ateliers et de visites organisés par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay :

- le 22 juin 2017, sur la thématique des mobilités dans le quartier de Corbeville ;
- le 10 octobre 2017, sur le rapport du quartier à son environnement (plaine agricole, coteaux et patrimoine), avec une visite du parc du château de Corbeville ;
- le 28 novembre 2017, sur la thématique de la gestion hydrologique du quartier de Corbeville.

Ces ateliers ont réuni les équipes techniques de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, des bureaux d'étude spécialisés en fonction des sujets, des représentants des collectivités, des associations ainsi que des habitants du plateau et de la vallée.

Journées du Patrimoine

L'EPA Paris-Saclay, en partenariat avec l'association CHLOE (Comité d'histoire locale d'Orsay et de ses environs) a permis aux habitants d'Orsay et des environs de découvrir le château de Corbeville, avec des explications sur l'histoire du domaine,



Présentation du château de Corbeville par l'association « CHLOE » lors des journées du patrimoine, 17 septembre 2017

le dimanche 17 septembre 2017. La friche industrielle dite « de Thales », dans laquelle s'inscrit le château, était fermée aux habitants depuis environ 70 ans. Une quarantaine de personnes ont assisté à cette visite.

Organisation de réunions spécifiques avec les associations du territoire du plateau de Saclay

Plusieurs réunions spécifiques avec les associations du territoire ont été organisées par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay :

- le 2 février 2017 avec les associations du territoire pour présenter l'avancement de la ZAC de Corbeville à Orsay et Saclay ;
- le 11 mai 2017 où un point a été fait sur la concertation en cours concernant la création de la ZAC de Corbeville (rappel des éléments de la réunion publique du 30 mars 2017, présentation de la programmation des 3 ateliers « Cartes sur table » à venir), suivi d'un temps de questions qui ont porté sur le projet de téléphérique, les Lisières, l'évolution du Plan local d'urbanisme, le suivi biologique des espèces et le Lycée international ;
- enfin, le 5 octobre 2017 où le projet a été abordé en parallèle de l'Exposition universelle 2025 et de la candidature française. Celle-ci avait choisi le plateau de Saclay comme site d'exposition dont une partie recouvrait le périmètre prévisionnel de la ZAC.

Présentation des études relatives à l'hydrologie, à la circulation et à l'accessibilité ainsi que d'une vision d'ensemble du Sud Plateau (articulation des différentes ZAC), sur le site internet et dans le cadre de l'étude d'impact

La dernière modalité de concertation a été mise en œuvre dans le cadre de la procédure conjointe (prévue au titre de l'article L.122-14 du code de l'environnement) entre la ZAC et la Déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLU, et notamment lors de l'enquête publique conjointe. Dans le cadre de la mise à disposition de l'étude d'impact du projet de Corbeville au printemps 2019, les études relatives à l'hydrologie, à la circulation et à l'accessibilité, ainsi qu'une vision d'ensemble du Sud Plateau (articulation des différentes ZAC), ont été préalablement mises en ligne sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay le 16 janvier 2019. Leur mise en ligne a été précédé d'un atelier d'analyse des études ouvert au public, le 14 janvier 2019, au Plateau des projets de l'EPA Paris-Saclay, avec une vingtaine de participants. Cette étape ouvre la procédure conjointe d'enquête publique (prévue au titre de l'article L122-14 du code de l'environnement) entre la création de la ZAC de Corbeville et la Déclaration d'utilité publique du projet valant mise en compatibilité du PLU des Villes d'Orsay et de Saclay.

4. Remarques et avis du public

Les remarques et avis du public ont porté de façon récurrente sur des thématiques similaires. Celles-ci sont listées ci-dessous.

Ces différents thèmes sont au cœur des échanges entre l'EPA Paris-Saclay et l'ensemble des acteurs du site : collectivités, entreprises, habitants, usagers, etc. Si des réponses ont pu être apportées à la plupart par l'EPA au cours de la concertation et se retrouvent dans les comptes rendus annexés au présent bilan, il est important de souligner que le projet est encore en cours de conception et que d'autres échanges viendront alimenter un travail itératif qui se poursuivra au-delà de la concertation préalable.

La préservation des éléments paysagers et du patrimoine, en particulier dans le projet de parc de Corbeville (château et communs)

Ces sujets ont fait l'objet d'inquiétudes portant sur le respect et la mise en valeur du patrimoine orcéen. L'EPA Paris-Saclay s'est attaché à rappeler que ces caractéristiques propres au site seront bien mises en valeur dans le projet et fonderont l'identité du futur quartier. L'EPA Paris-Saclay s'est également rapproché de l'association CHLOE pour les journées du patrimoine afin de faire connaître le site à la population locale. Il a enfin fait l'objet d'un atelier « Cartes sur table » sur le paysage et l'environnement de Corbeville.

Il faut noter que l'EPA Paris-Saclay et les élus du territoire attachent une importance particulière au maintien du patrimoine du plateau dans le projet d'aménagement.

Le château de Corbeville et ses communs seront maintenus et réhabilités (l'intérieur est très abîmé) mais sa future programmation n'est pas encore connue. Le mur de soutènement du site, d'époque, a également une valeur notable.

Le château de Corbeville est une donnée d'entrée du travail au plan guide du secteur de Corbeville.

L'urbanisation des terres agricoles et le maintien de l'activité agricole dans le projet

Ce sujet a fait l'objet de nombreux échanges au cœur des discussions sur le projet. Il a permis de faire mûrir

la réflexion sur la Lisière du Campus urbain. Il a fait l'objet d'un atelier « Carte sur table » sur le paysage et l'environnement de Corbeville.

L'EPA Paris-Saclay s'est attaché à rappeler en premier lieu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris qui a institué une **Zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay**, dont les articles L.141-5 à 8 du code de l'urbanisme définissent les grandes lignes. L'article L.141-5 prévoyait que cette zone soit délimitée par un décret en Conseil d'État, pris après différentes consultations et une enquête publique. Le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013, délimitant la zone de protection, est paru au *Journal Officiel* du 31 décembre 2013. La zone comprend plus de 4 115 hectares, dont 2 469 hectares de terres consacrées à l'activité agricole.

Pour mémoire, la ZPNAF et sa pertinence sont le fruit d'un travail minutieux réalisé en partenariat avec le monde agricole. Il convient de souligner également que tout ce travail de préservation a précédé les opérations d'aménagement.

Il s'agit également de rappeler la délibération de l'EPA Paris-Saclay du 7 décembre 2011 approuvant les secteurs indispensables au projet, dont les emprises du projet d'aménagement de Corbeville font parties.

Sur le maintien de l'**activité agricole**, il faut souligner que le secteur de Corbeville n'est pas dans le périmètre de la ZPNAF. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'ensemble des terres agricoles englobées dans le périmètre sera urbanisé. En fonction du projet retenu, certaines terres seront urbanisées mais il est probable qu'une partie des terres agricoles puisse conserver un statut agricole, notamment dans la Lisière, et qu'une autre partie puisse conserver une vocation naturelle (pour des bassins de gestion de l'eau ou des espaces de maintien des corridors écologiques par exemple).

Sur les **circulations agricoles**, la nécessité du maintien des circulations agricoles sur le réseau routier du plateau de Saclay, en particulier les routes départementales, est intégrée comme donnée d'entrée des études et des projets de réaménagement de l'ensemble des projets d'aménagement du Sud Plateau. Ce point est également traité dans le programme d'action de la ZPNAF qui permet de préciser les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

La **Lisière**, en cours de définition, souligne l'importance de cette zone de contact entre deux grands systèmes, le système urbain et le système agricole. Il est nécessaire de programmer cet espace de transition afin qu'il accompagne la transformation du territoire et puisse assurer des fonctions bénéfiques aux deux mondes qu'il relie: services écologiques, biodiversité, gestion de l'eau, usages récréatifs, agriculture péri-urbaine, etc. Le public a en outre demandé d'intégrer à cette réflexion la problématique de phasage afin de garantir une pérennité maximum des espaces agricoles appelés à muter.

La gestion des eaux pluviales et la prévention du risque d'inondation

Compte tenu de la localisation du secteur de Corbeville à la frontière de deux grands bassins versants, la question de la gestion de l'eau a été largement abordée avec les associations locales. Elle a fait l'objet d'un atelier « Cartes sur table » spécifique présentant l'avancement des études par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'EPA Paris-Saclay. L'objectif étant de ne pas détériorer l'existant et même de l'améliorer dans le respect des normes actuelles. En effet, les aménagements liés à l'urbanisation ont un impact contrasté sur les ruissellements: certes, il y a une augmentation des volumes ruisselés du fait de l'imperméabilisation (mais limitée grâce aux exigences fortes à l'échelle de la parcelle et à la place accordée à la végétation dans l'espace public), mais aussi une forte régulation des ruissellements pour des pluies très exceptionnelles. Le secteur de Corbeville, qui aura un impact sur le régime des eaux, sera soumis aux dispositions de la **Loi sur l'eau** et les milieux aquatiques et fera l'objet d'une enquête publique dans le cadre du Dossier d'autorisation unique. L'EPA Paris-Saclay devra alors démontrer que le projet d'aménagement ne dégradera pas le niveau de risque d'inondation existant, voire s'intégrera à un système de gestion de l'eau plus global améliorant la situation générale. Pour les deux ZAC du plateau déjà existantes, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été accordée en 2013 et 2014 après examen approfondi d'un dossier soumis à enquête publique: elle consacre le fait que les aménagements ne dégraderont pas le niveau de risque existant. Par ailleurs, l'EPA Paris-Saclay, en association avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, cherche à améliorer la situation, avec la restauration et la reconfiguration du réseau des rigoles et en proposant l'élaboration d'un contrat global de gestion des eaux dans le respect de l'étude globale de gestion des eaux de 2012.

L'accès au quartier et aux différents équipements depuis le plateau et la Vallée, et l'arrivée des grandes infrastructures de transport

La question des transports en commun, de la trame viaire et des mobilités douces sont au cœur des questions des personnes ayant participé à la concertation. À ce titre, un atelier « Cartes sur table », dédié à ces questions, a été monté le 22 juin 2017 afin d'échanger sur les objectifs du quartier en la matière.

Les risques d'augmentation du trafic

L'accessibilité du plateau depuis le réseau routier principal est un enjeu majeur pour le projet d'aménagement. Elle a fait l'objet de questions du public, notamment au regard de nouveaux flux induits par l'hôpital.

Si l'arrivée de la ligne 18 du Grand Paris Express est indispensable pour diminuer l'usage de la voiture, il est tout autant nécessaire de réaménager à court/moyen terme, et en phase avec les premiers développements urbains, les points de congestion déjà existants sur le réseau routier structurant du plateau de Saclay. Pour cela, l'Établissement public poursuit depuis plusieurs années, en collaboration avec le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les services de l'État, des études de réaménagement des principales portes d'entrée du plateau de Saclay: l'échangeur du Christ de Saclay (RN118/RD 36), l'échangeur de Corbeville (RN118/RD128), le rond-point de Saint-Aubin (RD 306/RD128) et de la Croix de Villebois (A126/RD 36) dans le cadre de l'aménagement d'ensemble du Sud du plateau. Certains projets sont d'ores et déjà en chantier. En parallèle, l'EPA Paris-Saclay a commencé l'aménagement des voiries locales des futures quartiers (rues, boulevards), qui permettront de diffuser les flux routiers dans les quartiers. La hiérarchie des voiries, des gabarits et des vitesses permettra de prévenir la prolifération du trafic de transit sur le réseau local. Enfin, la bonne gestion du trafic routier pendant les phases de chantier est une priorité pour chacun de ces projets et fera l'objet d'études spécifiques. Par ailleurs, l'EPA Paris-Saclay travaille au développement à court terme des mobilités partagées avec la Communauté Paris-Saclay. Ces services d'aides à la mobilité, grâce à l'appui du numérique (covoiturage, autopartage, aide au stationnement, etc.) sont des éléments complémentaires qui permettront d'alléger

le trafic routier tout en améliorant les conditions de déplacement. L'étude d'impact du projet permettra d'analyser et de proposer des solutions liées à l'impact du projet sur le trafic routier, et notamment de dimensionner de la façon la plus juste les carrefours de croisement.

Le respect des circulations douces

La question du maillage piétons et vélos du secteur de Corbeville et celle de la continuité avec les voies existantes sur le plateau sont des sujets qui sont pris très en amont dans la définition du plan guide de Corbeville.

Plus globalement, Corbeville s'intégrera pleinement au schéma de développement des circulations douces, qui intègre aujourd'hui le CR28 de la Martinière.

Ce schéma prévoit non seulement les liaisons avec les quartiers du plateau mais également celles entre les vallées et le plateau. L'amélioration des liaisons douces existantes correspond à une attente forte des habitants. Elle est indispensable à la cohésion urbaine et sociale entre ces futurs quartiers et les villes existantes. Sur ces sujets, l'EPA Paris-Saclay réalise dès aujourd'hui des circulations douces (piétons et vélos) dans ces premiers travaux d'aménagement. Les voiries des quartiers ne seront plus des routes mais des rues, avec trottoirs et pistes ou bandes cyclables.

L'étude de faisabilité du réaménagement des liaisons plateau-vallée modes doux (piétons et cycles) sur les communes de Palaiseau, Orsay, Bures-sur-Yvette et Gif-sur-Yvette de 2015 a permis de déterminer les aménagements prioritaires à réaliser sur la période 2018-2020. L'atelier « Cartes sur table » mené sur les mobilités a permis de désigner de nouveaux cheminements piétons à mettre en valeur entre le parc et la vallée.

L'objectif de ce schéma de développement est de rendre les modes de déplacements doux les plus attractifs possibles et de développer la pratique du vélo sur le territoire. Les aménagements favoriseront une pratique sécurisée et confortable du vélo, sans pour autant altérer les déplacements piétons.

Quand cela sera possible et jugé pertinent, des pistes cyclables indépendantes des voies automobiles et piétonnes seront préconisées.

La signalisation, ainsi que les aménagements de ces voies, seront faites dans le respect des normes de sécurité et seront réfléchis de façon à favoriser la pratique du vélo et de la marche à pied.

À ce titre, le secteur de Corbeville disposera dans le cadre de l'aménagement de ses espaces publics d'un réseau maillé de circulations douces.

La préservation de la rigole

L'aménageur sera vigilant au projet de réaménagement, au maintien et à la mise en valeur des rigoles. Le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre est maître d'ouvrage d'un projet de restauration de la rigole de Corbeville (incluant le franchissement de la RN118). L'EPA Paris-Saclay a signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour compléter le dossier d'autorisation Loi sur l'eau du SYB, de manière à ce qu'il intègre davantage les enjeux liés aux écosystèmes, à la biodiversité, au paysage et qu'il donne une vision globale de la rigole. Le projet d'aménagement de Corbeville ne dégradera pas l'existant mais mettra en valeur ce patrimoine historique du territoire.

La localisation de l'hôpital

Le projet d'implantation du Groupe Hospitalier Nord Essonne sur le quartier de Corbeville a induit la question de sa localisation. L'EPA Paris-Saclay a travaillé avec les acteurs concernés à sa localisation en continuité d'EDF Lab.

Sur les commerces

La thématique des commerces a fait l'objet de questions récurrentes tout au long de la concertation. Si l'EPA Paris-Saclay souhaite développer des espaces animés et des lieux de vie en pied d'immeuble, il n'est pas prévu de développer du commerce de destination dans les quartiers. Il est prévu de développer des commerces de proximité pour les habitants et les usagers du campus.

La demande d'un téléphérique

Le téléphérique est une question récurrente qui est revenue tout au long de la concertation.

Le téléphérique est une infrastructure de transport particulièrement intéressante pour le franchissement d'obstacles (par exemple la pente) sur une longueur courte. De ce fait, son opportunité est à envisager dans le cadre de l'aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay. Il s'agit bien d'un mode de transport complémentaire des projets prévus ou réalisés (TCSP Massy/Saclay, Ligne 18 du Grand Paris Express, circulations douces) et non une alternative à ces projets. En revanche, son insertion est a priori très complexe pour garantir la préservation du coteau boisé et pour permettre des correspondances avec les autres modes de transport, en vallée et sur le plateau. Son étude est en cours par Île-de-France Mobilités.

5. Les enseignements et les décisions issues de la concertation

Les apports de la concertation préalable à la création de la ZAC sur le projet d'aménagement de Corbeville reflètent l'intérêt du public pour ce projet, en particulier pour l'intégration cohérente et pertinente du projet avec son environnement et l'existant. Les échanges avec l'ensemble des acteurs, que sont les usagers, les entreprises, les associations et représentants des habitants ainsi que l'ensemble des services associés de l'État et des collectivités, ont permis à l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay de conforter certaines propositions, de développer et de préciser un certain nombre de dispositions nécessaires à l'élaboration du projet et d'avoir connaissance des principales préoccupations soulevées par le projet pour mieux les prendre en compte et y répondre.

Préservation des emprises agricoles

Le projet d'aménagement de Corbeville a amené les associations, habitants et exploitants agricoles à demander la préservation d'un maximum d'emprises agricoles, sur un territoire marqué par la culture agricole.

L'aménagement du Campus urbain de Paris-Saclay s'inscrit dans cette idée de limiter au maximum l'étalement urbain et de pouvoir combiner l'arrivée de quartiers mixtes et accessibles dans un environnement agricole. La création de la ZPNAF est un premier pas dans la sanctuarisation de ces espaces agricoles dans le temps et ce au fil de l'évolution des différents projets. La délimitation des espaces nécessaires au projet (délibération de décembre 2011) a également inclut Corbeville dans les espaces mutables.

Pour répondre à cette préoccupation, l'EPA Paris-Saclay doit poursuivre son travail sur le projet paysager de Lisière, qui se veut multifonctionnel, et qui doit permettre la mise en place d'espaces d'expérimentations environnementales et agricoles dans un espace périurbain, ainsi que la mise en place de filières productives à destination des habitants.

Enfin, l'EPA Paris-Saclay va travailler à un phasage des développements immobiliers permettant de conserver un maximum de temps certaines emprises agricoles du site actuel. Effectivement, le secteur Ouest du projet d'aménagement s'inscrit dans une logique d'aménagement différée. Cette zone a vocation à accueillir principalement du développement économique à la suite de l'aménagement des quartiers de l'École polytechnique et de Moulon. Tandis que le secteur Est, accueillant notamment le projet de groupe hospitalier, demande une priorisation du développement. Ces différences stratégiques et calendaires entre les deux secteurs du périmètre prévisionnel du projet expliquent une mise en œuvre d'un phasage différencié: le secteur Est sera donc lancé préalablement au secteur Ouest, qui correspond à une seconde phase du projet.

Requalification des cheminements doux existants et accessibilité

Des cheminements permettent déjà de parcourir le plateau, de la ZAC de Moulon au quartier de l'École polytechnique en passant par celui longeant la rigole de Corbeville, mais également de la Martinière à l'actuelle RD128. Bien que sollicités par les usagers du plateau et notamment les utilisateurs se déplaçant à vélo, ces cheminements nécessitent d'être requalifiés et adaptés à ceux qui les pratiquent. Ils méritent également d'être mieux signalés. Cet entrant fera partie des points d'attention majeurs issus de la concertation.

Par ailleurs, des cheminements complémentaires dans les coteaux, travaillés à l'occasion de l'atelier « Cartes sur table » sur la mobilité, nécessitent d'être révélés dans le projet d'aménagement, en lien avec le développement du parc.

Ces cheminements, méconnus, doivent également être mieux signalés, car ils pourront permettre d'asseoir la stratégie de mobilités douces projetées sur le quartier de Corbeville. Ainsi, il ne s'agit pas tant de pouvoir créer de nouveaux cheminements que de rendre ceux qui existent déjà plus accessibles et praticables.

Les participants se sont également montrés soucieux des réponses apportées par l'EPA Paris-Saclay concernant l'accès au futur quartier de Corbeville. Si l'arrivée des transports est une condition de la réussite et de la mise en œuvre du projet, ils ont souhaité attirer l'attention sur l'importance de contenir les flux arrivants sur le quartier avec la création de nouvelles voiries circulés (Nord-Sud) et la création de shunts nocifs pour le fonctionnement global du quartier.

Continuer à avoir une réflexion à l'échelle du quartier, notamment sur la mise en valeur du patrimoine

Les ateliers « Cartes sur table » ont permis de partager avec les acteurs du site des thématiques à appréhender à l'échelle du Sud Plateau, comme la gestion des eaux pluviales et le maintien des continuités pour la biodiversité.

Ces échanges ont permis de fédérer les acteurs autour d'une vision globale, notamment avec la ZAC du quartier de l'École polytechnique et le réaménagement de l'échangeur de Corbeville. L'intervention des experts du groupement a permis de traiter ces différents thèmes avec précision. Ce travail devra perdurer lors de la demande d'autorisation environnementale unique.

Par ailleurs, l'histoire du site, liée au château et à l'épopée scientifique du XX^e siècle, assez unique, devra aussi être mise en valeur et avoir sa place au cœur du quartier.

6. Suites de la concertation

La mobilisation du public durant cette concertation préalable a permis de mesurer l'implication des usagers du site et des habitants du territoire dans le projet. Selon les souhaits des associations et de l'EPA Paris-Saclay, la concertation se poursuivra au-delà du cadre de la concertation préalable de la ZAC et l'ensemble des participants seront mobilisés durant les étapes futures du projet.

La concertation va également se poursuivre :

- par la concertation en lien avec l'évolution du Plan local d'urbanisme d'Orsay (réunion publique, brochure explicative, etc.)
- par l'étude d'impact soumise à enquête publique avec l'avis délibéré de l'autorité environnementale et le mémoire complémentaire. Cette étude sera, notamment, consultable sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay : www.epaps.fr.

Par ailleurs, l'EPA Paris-Saclay continuera à organiser de nouveaux ateliers « Cartes sur table » et des réunions avec les associations et à informer au mieux sur l'avancée du projet sur Corbeville.

Une information du public sera réalisée via les canaux de communication habituels.

Annexes du bilan

Annexe 1 – Annonces légales de la concertation

**Établissement public
d'aménagement Paris-Saclay**
6 Boulevard Dubessé
91400 Orsay
N° : +33 (0)2 64 54 35 50
www.epaps.fr

PARIS-SACLAY

**Délibération n°2016-09
Initiative de la ZAC de Corbeville**

Conseil d'administration du 30 juin 2016

Vu la loi n°2010-567 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,
Vu le décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay modifié,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu l'avis de la ville de Saclay sur les modalités de concertation de la ZAC dans sa délibération en date du 21 mars 2016,
Vu l'avis de la ville d'Orsay sur les modalités de concertation de la ZAC dans sa délibération en date du 17 mai 2016,

Sur le rapport de Philippe Van de Maele, directeur général de l'EPA Paris-Saclay

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration

Décide :

- d'approuver les objectifs stratégiques de l'opération d'aménagement sur le secteur Corbeville tels que définis dans le rapport du Directeur Général,
- d'autoriser l'EPA Paris-Saclay à prendre l'initiative de la ZAC sur le secteur Corbeville,
- d'autoriser l'EPA Paris-Saclay à mettre en œuvre les modalités suivantes de concertation pendant toute la durée d'élaboration du projet :
 - Planification d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
 - Affichage en Mairie d'Orsay et Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable ;
 - Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur le projet ;
 - Organisation de plusieurs réunions publiques sur le projet et mise en place de groupes de travail thématiques ;
 - Organisation de réunions spécifiques avec les associations du territoire du Plateau de Saclay ;
 - Présentation dans le cadre de l'étude d'impact sur le site internet des études relatives à l'hygiène, à la circulation et à l'accessibilité ainsi que d'une vision d'ensemble du Sud plateau (articulation des différentes ZAC).

L'ensemble de la concertation préalable sera relayée sur la rubrique Concertation du site de l'établissement public. Le public pourra faire parvenir ses observations à l'EPA Paris-Saclay par le biais de la rubrique contact www.epaps.fr.

1/3


4. d'autoriser l'EPA Paris-Saclay à engager l'ensemble des études permettant l'élaboration du dossier de création et de réalisation de la ZAC d'un montant pluriannuel estimé à 2,2 millions d'Euros HT et autoriser le cas échéant le directeur général à souscrire une ligne de trésorerie du montant correspondant. Conviendront également que l'EPA Paris-Saclay s'engage par ailleurs à suivre analytiquement les charges de cette opération et de communiquer un rapport d'exécution spécifique à chaque arrêté des comptes.

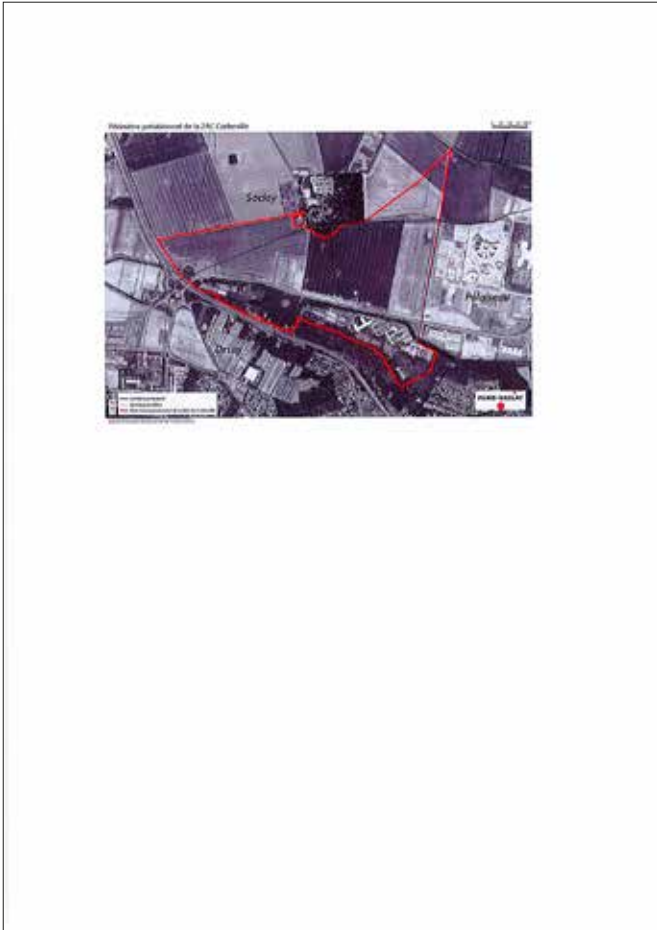
Valérie Péresse
Présidente du Conseil d'administration

Valérie Péresse

Annexe 1 : préliminaire prévisionnel de la ZAC

Planche préliminaire de la ZAC Corbeville





publilégal 23 rue des Jeûneurs - 75002 Paris
 www.enquetes-publiques.fr
 Tél. 01.42.96.96.54

Communes d'Orsay et Saclay
Avis d'engagement d'une concertation préalable sur le projet d'aménagement dit de Corbeville

L'EPA Paris-Saclay (EPAPS) engage une concertation dans le cadre de la prise d'initiative de zone d'aménagement concerté de Corbeville sur les communes d'Orsay et de Saclay.

Cette concertation se déroulera selon les modalités suivantes, approuvées par le Conseil d'Administration de l'EPA Paris-Saclay du 30 juin 2016 :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux
- Affichage en mairie de Saclay et d'Orsay de la délibération d'engagement de la concertation préalable
- Mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public puisse donner son avis sur le projet
- Organisation de plusieurs réunions publiques sur le projet et mise en place de groupes de travail thématiques
- Organisations de réunions spécifiques avec les associations du territoire du Plateau de Saclay

Présentation dans le cadre de l'étude d'impact sur le site internet des études relatives à l'hydrologie, à la circulation et à l'accessibilité ainsi que d'une vision d'ensemble sud plateau (articulation des différentes ZAC)

L'ensemble de la concertation préalable sera relayée sur la rubrique Concertation du site de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay. Le public pourra faire parvenir ses observations à l'EPA Paris-Saclay par le biais de la rubrique contact www.epaps.fr, EP-16-265 enquete-publique@publilegal.fr





Commune d'ORSAY

République Française - Département de l'Essonne

POLE AMENAGEMENT DURABLE ET
PROSPECTIVE TERRITORIALE
Service Urbainisme
Dossier suivi par : Mélanie JACQUEMOT
Tél. : 01 60 92 81 10
Mail : melanie.jacquemot@mairie-orsay.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, David ROS, Maire de la Commune d'Orsay, certifie que la délibération n°2016-09 en date du 30 juin 2016, à l'initiative de la ZAC de Corbeville, a été affichée le 19/09/2016 sur le panneau d'affichage extérieur de la Mairie.

Fait à Orsay, le 19/09/2016

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Nos Réf. : CP/FV n°90/16 B

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Christian PAGE, Maire de Saclay certifie que :

- La délibération n°2016-09 – Initiative de la ZAC de Corbeville du Conseil d’administration du 30 juin 2016.

A été affiché sur l’ensemble des panneaux administratifs de la commune réservés à cet effet à compter du 21 septembre 2016.

Fait à Saclay, le 22 septembre 2016



Le Maire,

Christian PAGE

Annexe 2 – Contributions reçues via le site www.epaps.fr

8 contributions ont été faites sur le registre dématérialisé du site internet.

« Est-ce qu'un projet de téléphérique qui rejoindrait directement le quartier de Corbeville depuis la station du Guichet peut faire partie de la concertation ?

Contributeur anonyme

« Moins de béton, moins de points de concentration. Une meilleure répartition des lieux d'enseignement, de culture, de loisirs, de petits commerces sur tout le territoire, une réelle multifonctionnalité des quartiers existants, voilà la vraie solution à de nombreux problèmes à commencer par la mobilité!

Christian Roze

« Bonjour, se précipiter et mettre la charrue avant les bœufs sur des terres agricoles, voilà 2 belles compétences de l'EPAPS! À peine l'expo universelle abandonnée, l'irrépressible besoin de bétonnage reprend pour Corbeville! Alors que la résolution des problématiques de transports devient aléatoire, la volonté de densification reprend : la soif de croissance, le gigantisme, la soif d'excellence vont nous conduire avec nos enfants dans un mur et détruire un cadre de vie humain et écologique.

Contributeur anonyme

« Préservation des terres agricoles avant tout. Le plateau est un des derniers espaces verts en RP qui permet d'échapper à la concentration urbaine et ses maux. Pas envie de voir une nouvelle zone d'activité qui va encore réduire la surface verte dans une logique de grignotage à petit feu. En un mot: LAISSE BÉTON!!!!

Jean-Luc LEe Coz, informaticien

« Je lis dans la brochure-concertation ZAC Corbeville: « Les voies de circulations douces et pistes cyclables créeront des parcours sportif à l'échelle de l'ensemble du campus en mettant

en réseau les espaces paysagers (parcs, Lisière, coteaux, etc.) et les autres activités sportives ». Le vélo semble donc rester une activité de loisir et de sport, et toujours pas un mode de déplacement. (Rapide, relativement grande distance 10 à 20km, bon pour la santé, pas de CO₂, pas de pollution, bon marché pour le cycliste et pour les collectivités). Le vélo, c'est vraiment innovant! Quatre demandes: 1) Prévoir les grands axes (piétons et vélos) en premier. Sinon ils feront des détours.

- Établir le grand axe en Lisière de coteaux (axe qui va des gares de Palaiseau Villebon à La Verrière). Axe à rôle touristique et déplacement quotidien. Et réaliser les parties de cet axe au sud de la ZAC de Moulon et au sud de Polytechnique.
- Établir la liaison cyclable raide avec la gare du Guichet par le chemin Rural Numéro 29 de Corbeville au Buisson-Pycard.

- Liaison directe Corbeville vers Vauhallan Igny Massy Paris.

- Enfin une belle montée par la rue de Versailles.

2) Renforcer les contrôles pour obtenir des parkings vélo de qualité dans les constructions neuves

3) Installer des parkings sécurisés en haut des escaliers débouchant aux gares de Lozère et du Guichet

4) Présenter les aménagements cyclables aux associations une fois sur le schéma de principe et une fois sur les plans détaillés.

MERCI

Jean-Marc Weulersse, association Mieux se déplacer à bicyclette

« Je trouve aberrant de supprimer des terres agricoles sur le plateau alors que l'on a prôné la préservation de l'environnement lors de la COP 21 et 22 alors pourquoi encore bétonner pour la grande satisfaction de entreprises de T.P et autres bétonneurs toujours prêts à polluer notre environnement avec de encore des bénéfiques pour les actionnaires... Stop au bétonnage du plateau!

Contributeur anonyme

« Le projet de Corbeville s'appuie sur des bases incertaines.

- Il se raccroche laborieusement à l'OIN Paris-Saclay, mais rien dans l'OIN n'établit la base d'un projet de

l'envergure d'une ville nouvelle.

- à cet égard, la modification du PLU le concernant ne souffre pas moins de deux recours qui rendent l'opération périlleuse.

- la puissance publique ne respecte pas la convention Européenne d'Aarhus qu'elle pourtant signée et transposée, qui prévoit la participation des habitants et des associations locales à la PRISE DE DÉCISION

- les autorités se mettent en porte à faux vis à vis de l'arrêt « Seaport » de la cour de justice Européenne qui statue que le débat public doit être arbitré par une autorité indépendante. Cela va des chiffres qui sont fournis par les apporteurs de projets, jusqu'au permis de construire qui seront tous frappés de nullité du fait de la position de juge et parti du préfet de région signataire.

- les rapports de la cour des comptes qui pointent régulièrement les dérives abyssales des dépenses et qui montrent que l'ensemble du projet est hors de contrôle et souligne le manque de compétence des donneurs d'ordre

- le report du métro à 2026 - voir son abandon - suite aux différents recours qui l'entrave alors même que le plateau subit un engorgement du seul fait de l'arrivée du pôle universitaire.

- les engagements de la France dans le cadre de la COP 21, et dans la lutte contre le gaspillage des terres agricoles.

De tous ces faits, il ressort que le plus raisonnable et rationnel en l'état est d'arrêter les frais et les dégâts environnementaux aux retours incertains, et de cantonner l'urbanisation du plateau au pôle universitaire existant en le desservant par les lignes RER B & C existantes, re-calibrées pour supporter les déplacements des usagers du pôle universitaire aussi bien que des habitants de la vallée (qui ont droit à des transports décents, eux aussi!) »

« Quand on a créé la fac d'Orsay, on n'a pas cherché à l'urbaniser, et pourtant, le campus d'Orsay est une réussite! Il suffit de s'y promener puis de parcourir le Moulon pour constater à quel point « il n'y a pas photo ». Alors quelle drôle d'idée que de vouloir fixer une population dans une cité dortoir excentrée exposée aux nuisances de la N118! »

« Le quartier ne sera jamais relié au centre-ville! Simple question de dénivelé! Habitant depuis 20 ans à Chevry, quartier de Gif sur le plateau de l'autre côté de la vallée, je peux témoigner que Gif et Chevry, ce sont deux zones d'habitation qui

s'ignorent!

Le déplacement Gif - Chevry est malcommode.

La route est sinueuse comme en montagne :

Dans les bus, on est ballotté au grès des virages, quand ils ne versent pas dans le fossé... Et quand ils passent! Pas après 23h, et peu en été. À pied, après 40 ans, on « sent » le dénivelé.

Bref, on n'a pas envie de se déplacer du plateau à la vallée et la « centralité » s'étend plus vers les Ulis/ Courtabœuf, voir Massy. Ce quartier a 50 ans et c'est pathétique qu'on ne capitalise pas de l'expérience des habitants. »

« Il n'a pas d'âme ce quartier. Juste une verrue sur des terres fertiles!

On ne crée pas une ville ex nihilo au milieu de nulle part! D'abord, se forme un hameau, autour d'une bonne raison de vivre dans un lieu donné. Rien de tout ça, ici, à telle point qu'on s'empresse d'y faire passer un métro qui permet de s'en échapper aussitôt! On ne fixe pas une population autour d'une gare de métro! On fait juste se croiser les chercheurs venus de Paris en quête de labos, et des banlieusards éloignés des centres par le prix de l'immobilier.

Olivier Delouya, de Gif-sur-Yvette



1) Je complète et analyse la contribution très utile: « mieux se déplacer à bicyclette ».

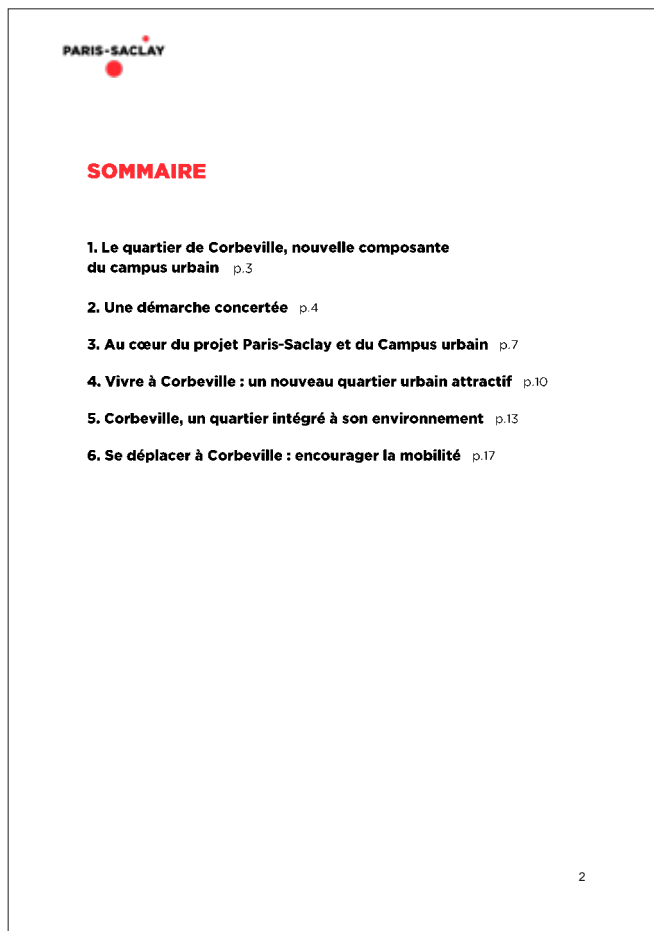
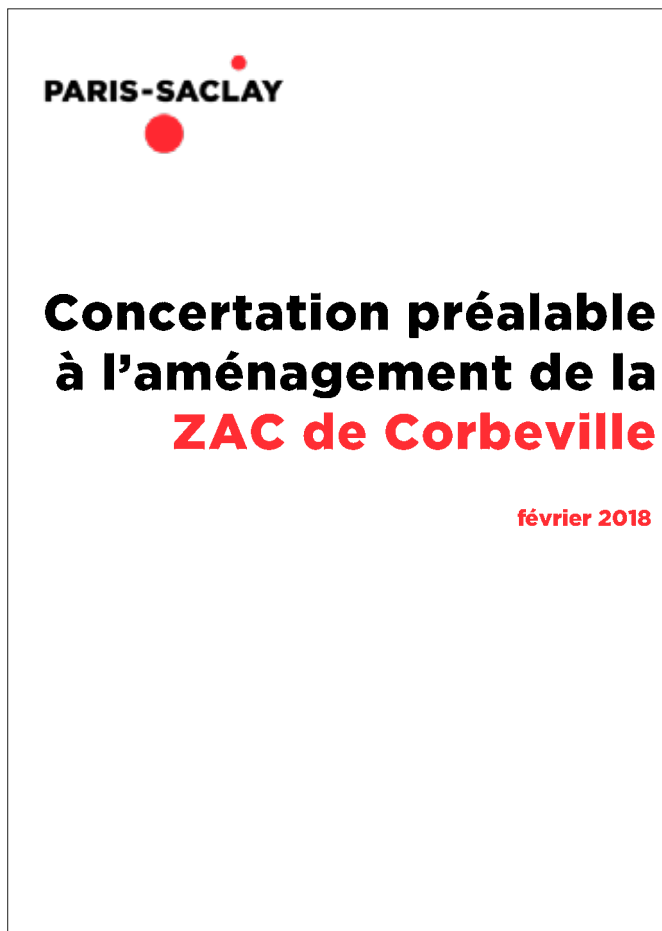
Le trajet MASSY-PALAISEAU /ORSAY me semble une priorité parmi les chemins cyclables (et non seulement Palaiseau Villebon/Orsay). En effet, pour l'avoir pratiqué, passons sur les acrobaties pour emprunter le bord de l'Yvette, à moitié privé, mais à la dernière partie, ie l'arrivée sur Massy, tout est fait pour décourager le cycliste (passage dans une zone industrielle aux nombreux détours, aucun aménagement). Un parcours attrayant sans grande côte serait une TRES grande contribution sur un axe écologique majeur, en quelque sorte une voie verte étendue, avec beaucoup de demandeurs de la région de Massy. Ne parlons pas des alternatives actuelles en car, avec un changement aux Ulis.

2) la proposition de téléphérique est attrayante, mais a-t-on proposé autre chose? Voitures/ scooters électriques en libre-service sur un itinéraire protégé? Autre?

3) Aménager Corbeville: pourquoi ne pas reverser les terres aux agriculteurs? Pourquoi obligatoirement du béton pour remplacer le béton?

Jean-Luc Babigeon

Annexe 3 – Brochure de présentation du projet mise en ligne



1. Le quartier de Corbeville, nouvelle composante du campus urbain



Panoramique du territoire de Paris-Saclay - © EPA Paris-Saclay

Situé au nord d'Orsay et au sud de Saclay, le quartier de Corbeville occupe une position centrale entre les quartiers de l'École polytechnique et de Moulon. L'ambition est de faire de Corbeville un quartier mixte, vivant et éco-innovant qui accueillera des logements, des activités économiques, des services, des commerces et des équipements indispensables au confort et au bien vivre des nouveaux habitants sur le plateau. Il comprendra également un grand parc à l'emplacement de l'ancien site industriel de Thalès, mettant en valeur son patrimoine existant : château, rigole de Corbeville, coteaux boisés...



Vue aérienne du château de Corbeville - © EPA Paris-Saclay/ Drone Press

L'aménagement du site sera pensé pour :

- harmoniser son développement à l'environnement,
- intégrer la RD 128, la RN 118, la ligne 18 du métro du Grand Paris et le bus express 91.06 dans un maillage viaire reconfiguré,
- s'inscrire dans la volonté ambitieuse de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay et les collectivités de privilégier la qualité architecturale et paysagère, le respect de la biodiversité et la frugalité énergétique.

3

2. Une démarche concertée

Dans le cadre du développement d'un pôle scientifique et technologique d'envergure mondiale autour du plateau de Saclay, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay a pris l'initiative avec les communes d'Orsay et Saclay d'une zone d'aménagement concerté sur Corbeville le 30 juin 2016.

Qu'est-ce qu'une zone d'aménagement concerté (ZAC) ?

Régie par le code de l'urbanisme, une zone d'aménagement concerté est un outil qui permet de réaliser sur un périmètre précis un projet d'aménagement, avec un programme global de construction et la liste des équipements publics nécessaires. Ces éléments sont décrits dans les dossiers de création et de réalisation soumis approuvés par arrêté préfectoral.

Les étapes de la concertation préalable et continue

Juin 2016

Les modalités de la concertation préalable sont établies dans le cadre de la prise d'initiative de la ZAC.

30 Mars 2017

1^{ère} réunion publique sur le projet.

Juin-novembre 2017

Trois ateliers « cartes sur table » avec la population (associations d'habitants, usagers...), les équipes de l'EPA Paris-Saclay, les collectivités et des bureaux d'étude spécialisés.

Février 2018

Réunion publique sur l'avancée du projet.

Mars 2018

Fin de la phase de concertation préalable laissant place à une concertation continue sur le projet, notamment dans le cadre des enquêtes publiques associées aux procédures encadrant le projet.

Fin 2018

Enquête publique sur l'évolution du PLU et mise à disposition de l'étude d'impact du projet.

2019

Création de la ZAC.

4

Qu'est-ce qu'une concertation préalable ?

La concertation préalable vise à informer le public de l'avancée des études, tout en lui offrant la possibilité de s'exprimer. En complément de ces brochures, un site internet permet à chacun de transmettre ses remarques et questions à l'Etablissement public d'aménagement. Les réunions publiques permettent également de partager un niveau d'avancement des réflexions avec le grand public et de recueillir des questions.

Les acteurs

- L'Etat

Préfecture d'Île-de-France et ses services (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie DRIEE, direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement DRIEA, Direction des routes Île-de-France DIRIF)
Préfecture de l'Essonne et ses services (dont la Direction Départementale des Territoires DDT)
Etablissement public foncier d'Île-de-France
Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay

- Les collectivités

Région Île-de-France
Communauté d'agglomération Paris-Saclay
Ville d'Orsay
Ville de Saclay

- Les maîtres d'œuvre et spécialistes

Maîtrise d'œuvre urbaine
Groupement uapS (urbaniste) Base (paysagistes)
TPF Ingénierie (études techniques), SAFEGE (études d'hydrologie)
Biotopie (études environnementales), ON (concepteur lumière)

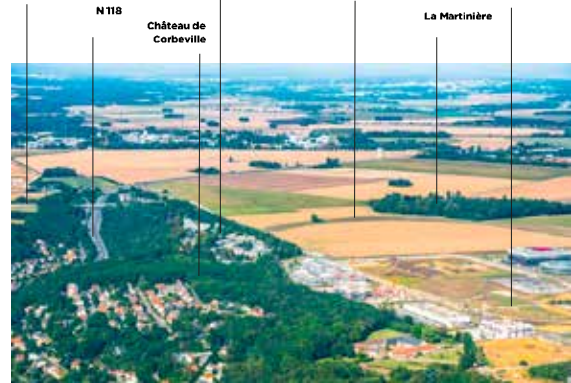
Développement durable
Groupement Une autre ville, TransFaire, Amoes, Transitec, Urbanova

5

Bureaux d'études spécialisés

Tesora (sondages sols et pollution), Tractebel (études trafic), Sareco (études stationnement), Confluences (études faune-flore), Cushman&Wakefield (étude commerces)

Quartier de Moulon Friche Thaisès Corridor écologique Quartier de l'École polytechnique



Vue aérienne de la ZAC de Corbeville - © EPA Paris-Saclay / Allicic

6



3. Au cœur du projet Paris-Saclay et du Campus urbain

Le site de Corbeville s'inscrit dans le projet d'opération d'intérêt national Paris-Saclay en occupant une place stratégique sur le plateau de Saclay,

Un projet clé pour l'économie de demain

Le territoire Paris-Saclay s'inscrit, au sud de Paris, autour d'un vaste espace agricole et naturel protégé par la loi du 3 juin 2010 et le décret du 27 décembre 2013 entre les vallées de l'Yvette et de la Bièvre. Il s'appuie sur les pôles urbains de Massy, Palaiseau, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, en lien étroit avec Orly. Fondé sur un ensemble scientifique et économique exceptionnel, pleinement intégré dans la métropole parisienne, le projet Paris-Saclay fait émerger un écosystème de l'innovation de rayonnement mondial. Il s'agit de réussir ce développement en harmonie avec un territoire, ses habitants, ses collectivités et son patrimoine tant urbain que paysager, en valorisant et en mobilisant ses ressources. L'EPA Paris-Saclay a pour mission d'accompagner le développement du cluster et de créer les conditions nécessaires à l'accueil physique du projet sur ce vaste territoire métropolitain à travers trois compétences : l'aménagement, la conduite de projets immobiliers mixtes et le développement économique.

Les territoires stratégiques de Paris-Saclay - © EPA Paris-Saclay



7



Un développement équilibré du territoire

Paris-Saclay repose sur la synergie entre les pôles d'activité existants et un campus urbain situé au sud du plateau de Saclay. Ce campus aménagé par l'EPA Paris-Saclay est un projet global de développement scientifique, économique et urbain dans le cadre du projet d'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay.

Il comprend deux ZAC déjà opérationnelles : celle du quartier de l'École polytechnique à l'est de la RN118, sur les communes de Palaiseau et Saclay, et celle du quartier de Moulon à l'ouest, sur les communes d'Orsay, Gif-sur-Yvette et Saint-Aubin. Ces deux ZAC ont vocation à accueillir les établissements d'enseignement supérieur et des logements étudiants dans le cadre du Plan Campus. Ils répondent également à des objectifs de mixité et de densité autour des deux gares (Palaiseau et Orsay-Gif) de la ligne 18 du métro du Grand Paris ; tout en s'attachant à respecter la transition entre le campus et le paysage agricole du plateau.



Le Campus urbain du sud du plateau de Saclay (©EPA Paris-Saclay /MDP/XDGA/FAA - uapS / Base- Bruel Delmar/Jam

8

Le CDT Paris-Saclay Territoires Sud

Le Contrat de développement territorial (CDT) Paris-Saclay Territoire Sud a été signé en juillet 2016 par l'Etat et les 10 collectivités concernées. Il constitue la feuille de route stratégique et opérationnelle du territoire pour les quinze prochaines années en matière de transports, logement, développement économique et d'environnement.

Le CDT Paris-Saclay Territoire Sud affirme le rôle d'articulation majeur du secteur de Corbeville entre les deux quartiers existant du Sud plateau accueillant l'opération campus. Le projet doit aboutir à un quartier mixte parfaitement intégré à son environnement, assurant la continuité entre les opérations déjà en cours mais également les liens entre plateau et vallée, entre espaces agricoles et coteaux boisés.



Vue aérienne de la ZAC de Corbeville - © EPA Paris-Saclay / Alticio



Vue aérienne du sud de la ZAC de Corbeville - © EPA Paris-Saclay / Drone Press

9

4. Vivre à Corbeville : un nouveau quartier urbain attractif

Le projet urbain encourage l'animation du quartier de Corbeville, en en faisant un endroit ouvert sur l'espace public, attractif pour tous et bien desservi.

Un quartier mixte et animé



Références d'espaces publics - uapS / Base

Véritable pierre angulaire entre deux quartiers déjà créés, le quartier de Corbeville sera une nouvelle composante du campus urbain ayant son identité propre. Pour faire face aux besoins du territoire, des logements résidentiels et étudiants ainsi que des bureaux et activités de recherche y seront créés. Des équipements scolaires et sportifs, des commerces, un grand parc et divers espaces publics viendront animer le quartier et tisser le lien avec les villes avoisinantes. Enfin, cette programmation intègre un équipement structurant : le Groupe hospitalier nord Essonne qui s'implantera dans le quartier en 2024.

Des centralités et des espaces publics attractifs



Références d'espaces publics - uapS / Base


Le projet rassemblera habitants, salariés, étudiants et usagers. C'est pourquoi, l'accent a été mis sur la qualité des espaces publics, lieux de rencontre par excellence. L'un des actes fondateurs du projet transformera partiellement l'ancien site de Thalès, aujourd'hui en friche, en un vaste parc de plusieurs hectares. L'objectif est d'en faire un lieu à fort rayonnement : aménité pour les nouveaux habitants et les usagers du plateau mais aussi lieu de destination à l'échelle des villes.

10

PARIS-SACLAY

Pour construire un projet à taille humaine, mais également assurer la continuité avec les autres quartiers, différents types d'espaces publics seront créés :

- Une esplanade centrale fera le lien entre deux centralités : l'hôpital au nord et le château de Corbeville au sud. Axe majeur du quartier, cet espace public rassemblera commerces et services.
- Une allée transversale permettra de parcourir le quartier d'est en ouest à pied et donc de relier Corbeville au quartier de l'Ecole polytechnique.
- Des cheminements piétons compléteront ces espaces pour faciliter la vie de quartier et les déplacements de proximité.
- Une diagonale reliera le château de Corbeville à la gare de métro Palaiseau.



Références d'espaces publics - uapS / Base




Schéma des centralités du quartier – © uapS / Base

11

PARIS-SACLAY

Un quartier tourné vers la santé et le sport

Le quartier de Corbeville a la particularité d'accueillir des équipements structurants à l'échelle du campus urbain, ce qui lui confère une identité singulière, liée à la santé et au sport.

Le projet a notamment pour objectif d'accompagner l'implantation du centre hospitalier :

- en favorisant le lien fonctionnel avec l'EHPAD de la Martinière au nord ;
- en créant un cadre propice à l'exercice physique et au bien-être au sein du quartier.

Par la mixité des usages, le projet offrira diverses possibilités d'utilisation de l'espace public, de la promenade à la pratique du sport :

- le déploiement d'un réseau d'espaces de pratique sportive (complexe sportif, city-stade, fitness de rue, jeux pour enfants, agrès au pied d'immeuble, parc...) profitera à tous les usagers du campus ;
- le parc s'insérera dans ce réseau en accueillant une multiplicité d'usages possibles : roller, athlétisme, skate, vélo... ;
- les voies de circulation douces et pistes cyclables créeront des parcours sportifs à l'échelle de l'ensemble du campus, en mettant en réseau les espaces paysagers (parcs, lisière, coteaux...) et les autres lieux d'activité sportive.



Un cadre propice au sport (uapS / Base - Une autre ville)

12

5. Corbeville, un quartier intégré à son environnement

L'aménagement de Corbeville se distinguera par son exemplarité environnementale qui respectera et mettra en valeur les espaces naturels et agricoles, son corridor écologique, sa rigole et ses coteaux boisés. Les prescriptions pour la biodiversité et la gestion de l'eau seront scrupuleusement appliquées. Enfin, le patrimoine sera valorisé avec la rénovation et la mise en valeur du château de Corbeville.

Une mise en valeur du cadre paysager et du patrimoine



La châtaigneraie du château de Corbeville - Base

Le travail des urbanistes vise à mettre en valeur le site, notamment la présence des coteaux boisés et l'ouverture vers le plateau. De vastes espaces paysagers au nord du quartier assureront une transition harmonieuse entre ville et nature : cette "lisière" du campus ainsi que le corridor écologique seront à la fois refuge de la biodiversité autour de zones humides et lieu de promenade idéal aux usages multiples. Les coteaux boisés seront préservés et accueilleront les parcours doux qui feront le lien entre vallée et plateau. L'aménagement du parc renforcera le lien avec la terrasse de Moulon sur la rive opposée et ouvrira des vues sur la vallée. Le parc sera ainsi un élément d'articulation du quartier avec les quartiers existants d'Orsay en contrebas et les espaces paysagers à proximité : bois de la Troche, sentiers forestiers, parc Eugène Chanlon...

Le château devra être réhabilité afin d'incarner de la nouvelle image de Corbeville. La châtaigneraie, patrimoine indissociable du château, participera à la mise en valeur de cet espace public majeur.

13

Le château de Corbeville



Le château de Corbeville - EPA Paris-Saclay

Edifié en 1520, le château de Corbeville est l'un des plus anciens bâtiments de la ville d'Orsay. Au cœur de la Vallée de Chevreuse, le château fut d'abord le lieu de résidence de ses différents propriétaires, et au XVII^{ème} siècle fut un lieu important de la mouvance janséniste. Au XVIII^{ème} siècle, il est agrandi et acquis par le baron et la baronne de Schömberg. Cette dernière aménage et s'implique dans la gestion du domaine, mettant en valeur le parc, ses arbres fruitiers ainsi que sa châtaigneraie. Le château devient ensuite une maison d'enfants de 1945 à 1948 gérée par l'association OSE ((Œuvre de Secours aux Enfants) accueillant les enfants de confession juive dont les parents ont été déportés. A partir de 1956, après avoir racheté le domaine, la Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil (CSF), ancêtre de Thompson-CSF et de Thales transforme le domaine en un centre de recherche scientifique avec l'installation qui perdure jusqu'en 2009.



Mise en relation des deux terrasses – uapS / Base

14



La nature au cœur du projet

L'un des principes clés du projet est de placer la nature au cœur du quartier par la création d'une trame verte reliant les différents paysages. Cette trame s'appuie sur le réseau d'espaces publics et de cheminements piétons laissant une place importante au végétal : avenues arborées, jardins ouverts en frange de boulevard, ouvertures visuelles sur les espaces paysagers... En plus des espaces publics, le quartier sera traversé par un corridor écologique reliant la lisière au nord et le parc au sud. Parfaitement intégré au projet, le corridor assurera la continuité écologique entre les milieux humides favorable au développement de la biodiversité.



Références d'espaces communs et publics végétalisés - uapS / Base

Protéger le patrimoine naturel (la ZPNFAF)

La ZAC de Corbeville est délimitée par la zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNFAF) : au nord, par les champs agricoles et au sud, par les boisements protégés des coteaux. Créé en 2010, ce dispositif législatif unique en France préserve les exploitations agricoles dans le périmètre concerné, et concilie agriculture et respect de l'environnement. La ZPNFAF représente 4 115 hectares protégés dont 2 469 hectares consacrés exclusivement aux activités agricoles et 1 646 hectares composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles.

Une gestion des eaux intégrée

Enjeu fort du projet, une attention particulière sera portée à la gestion des eaux et à l'amélioration de la situation actuelle. Sur ce point, l'existence de trois bassins versants sert de base à une stratégie qui respecte les objectifs des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), remis à jour. Le projet de Corbeville devra également s'inscrire dans une gestion de l'eau solidaire et

15



cohérente avec celle de la ZAC de l'Ecole polytechnique dont les bassins versants existants peuvent être utilisés pour répondre aux besoins de Corbeville. Le dossier « loi sur l'eau », qui sera élaboré dans le cadre du projet, mettra l'accent sur la restauration et la préservation de la rigole de Corbeville, pour éviter de la surcharger. La gestion de l'eau sera ainsi vertueuse et parfaitement intégrée à la trame paysagère, créant une atmosphère particulièrement agréable au sein du quartier. Cette trame va jouer un rôle important pour la biodiversité de Corbeville.

Une démarche environnementale innovante

L'Etablissement public est engagé dans une démarche environnementale exigeante pour concevoir un projet urbain responsable et respectueux de l'environnement. L'attention portée à la géographie singulière du plateau - l'étendue agricole, les vallons et les coteaux boisés - est au fondement du projet d'aménagement. Celui-ci a choisi de rompre avec un modèle qui juxtapose lotissements pavillonnaires et zones industrielles pour se construire sur les valeurs de compacité et de mixité. C'est pourquoi l'essentiel de l'aménagement du campus se fait sur les domaines universitaires existants, à la marge du plateau de Saclay, sur des terres non agricoles.

La stratégie menée sur Corbeville devra intégrer les principes de l'éco-territoire appliqués sur le campus : réaliser la transition énergétique du territoire, conforter la trame verte et bleue, réduire la dépendance de ses habitants à la voiture individuelle et maîtriser le risque d'inondation dans ses vallées. Des études sont en cours, portant sur la biodiversité, l'efficacité énergétique des bâtiments ou encore la valorisation des déchets. Elles alimentent la stratégie de développement durable à l'échelle de Corbeville, qui conduisent la conception du projet et orienteront sa mise en œuvre.



Création d'une trame verte au sein du quartier - uapS / Base

16

6. Se déplacer à Corbeville : encourager la mobilité

Comme sur le reste du campus, le site de Corbeville constitue un point de passage obligé pour connecter le campus d'est en ouest, que ce soit en voiture, en bus, à pied, en vélo ou en métro. Le développement du quartier va donc de pair avec celui des transports en commun.

Développer l'accessibilité du site

Le projet développera le maillage routier en s'appuyant sur la proximité avec les deux gares (Palaiseau et Osay-Gif) de la ligne 18 du métro du Grand Paris et le site propre du bus express 91.06. Un soin particulier sera également apporté à la création d'un réseau de circulations douces maillées, lisibles, sécurisées, afin de faciliter les déplacements de proximité.

L'un des enjeux est d'améliorer et d'intégrer les infrastructures de transports dans l'aménagement du quartier tout en maintenant le lien entre les espaces agricoles, la lisière, les coteaux boisés et la vallée. Le dessin des infrastructures des transports en commun est donc une occasion pour repenser l'espace public et l'animation du quartier. L'attention portée au tracé du bus express 91.06, encore à l'étude, participe à intégrer au mieux Corbeville au sein du Sud plateau tout en desservant le maximum d'habitants. La ligne 18 du métro du Grand Paris aura une double fonction : créer le lien entre les divers sites du plateau et les connecter au reste de l'agglomération.



Développer les transports en commun à l'échelle Sud Plateau – uapS / Base



Liaison piétonne vers la gare de Lozère



Ligne de bus 91.06C traversant le campus urbain de Paris-Saclay

17

Encourager les nouvelles mobilités

La réflexion sur les réseaux de circulation et le maillage préfigure la future vie de quartier : le projet privilégie les modes de déplacements actifs et cherche à limiter la place de la voiture au sein de l'espace public.

En complément de la desserte en transports en commun, des expérimentations sont menées sur les manières d'inciter à adopter des modes de déplacements alternatifs :

- aménagement de voies de circulation douces (cheminements piétons, pistes cyclables),
- déploiement de services à la mobilité (réseau de bornes de recharges électriques, autopartage, information voyageur...),
- solutions de stationnement innovants (création d'un parc de véhicules partagés, mutualisation des places de parking) :

Autant d'éléments qui permettront d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants. La stratégie en matière de mobilités porte aussi sur les liaisons plateau-vallée grâce à la requalification ou la création de cheminements, notamment depuis la gare du Guichet.



Vélobus, voiture électrique, vélos partagés (Une autre ville)



18

La chaîne des lieux majeurs

La trame d'espaces publics permet d'insérer le quartier au sein de la " Chaîne des lieux majeurs" à l'échelle du campus urbain. Les lieux majeurs sont des pôles de centralité : équipements, lieux publics attractifs, programmes structurants... Ils seront reliés par un tracé linéaire traversant le Plateau de Saclay, depuis l'est du quartier de l'Ecole polytechnique à l'ouest du quartier de Moulon. La diagonale du château vers la gare du quartier de l'Ecole polytechnique renforce le rayonnement du parc et de la terrasse de Corbeville.



La trame des espaces publics – uapS / Base

19

La concertation préalable à l'aménagement de la ZAC de Corbeville se poursuit sur le [registre dématérialisé](#) disponible sur la rubrique « Concertations » de notre site internet www.epaps.fr.

Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
+33 (0) 1 64 54 36 50

Un site : www.epaps.fr
Un blog : www.media-paris-saclay.fr
Une émission : Paris-Saclay TV sur TV78 et Via Grand Paris
Un lieu : le PROTO204 – www.proto204.co

20

Annexe 4 – Comptes rendus et présentations des réunions publiques



Première réunion publique – Jeudi 30 mars 2017

Cette première réunion publique s'est tenue le 30 mars 2017, à la salle du Conseil de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, au 1 rue Jean Rostand, 91898 Orsay Cedex. Elle a mobilisé les associations locales, les représentants des collectivités locales, les entreprises locales ainsi que des représentants des grandes écoles du plateau. Une trentaine de personnes étaient présentes à cette première réunion publique.

La liste des personnes présentes n'est pas exhaustive.

ÉLUS

David Ros, Maire d'Orsay

Christian Page, Maire de Saclay

Michel Bournat, Maire de Gif-sur-Yvette, Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Vice-président au Conseil Départemental de l'Essonne

Anne Launay, Conseillère départementale du Canton de Palaiseau

Stéphane Colombelli, Directeur général des services à la mairie d'Orsay

Jean-Luc Curat, Service urbanisme de la Ville de Saclay

Valérie Novat, Adjointe au Maire de Saclay

Charly Guillard, Responsable du service Développement urbain de la mairie de Palaiseau

Michel Rouyer, élu communautaire (CPS) et élu à la mairie de Palaiseau

Stéphane Charousset, élu d'opposition à Orsay

ENTREPRISES

Emmanuel Laureau, Compomar (service de gestions des déchets à Saclay), agriculteur à la Martinière

Patrick Jos, Société Protec

Cristiana Modica Vandame, agricultrice

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Agnès Bonneville, AgroParisTech Massy

Astrid Auzou-Connes, DSI à l'ENSTA ParisTech

Marc Jachym, élu syndical à l'ENS Paris-Saclay

ASSOCIATIONS DU PLATEAU

Patrick Menon, Yvelines Environnement

Daniel Calinaud, Président de l'association « Ensemble pour un autre cœur de ville à Saint-Rémy-lès-Chevreuse »

Martine Debiesse, Collectif Moulon 2020

Lionel Champetier, UASPS

Michèle Viala, ARPO

André Lelièvre, Président Gif Environnement

Michel Meunier, AVB

Zarouhie Beduoglu, ASEOR
Françoise Balthazard, APESA Saint-Aubin
Catherine Macquin, Présidente ADEVY
Jean-Marie Decore, Vice-président ADEVY
François Macquin, membre du bureau ADEVY
Harm Smit, Vivre à Vauhallaan, UASPS, Colos
Cyril Girardin, AMAP Les Jardins de Cérés

HABITANTS

Brigitte Pharabod
Juliette Chazan

EPA PARIS-SACAY

Philippe Van de Maele, Directeur Général de l'EPA Paris-Saclay
Dominique Boré, Directrice de la communication et des relations institutionnelles
Benoît Lebeau, Directeur adjoint de la Direction de l'aménagement
Pénélope Hureau, chef de projet, Direction de l'aménagement
Louis Hervier-Blondel, stagiaire, Direction de l'aménagement
Anne-Mie Depuyd, Agence uapS (maîtrise d'œuvre urbaine)
Claudia Danese, Agence uapS (maîtrise d'œuvre urbaine)
Nicolas Rouge, Une autre ville (AMO développement durable)
Lucien Chabason, Garant de la concertation

Par ordre d'intervention :

Philippe Van de Maele
 Directeur général
 de l'EPA Paris-Saclay
David Ros, Maire d'Orsay
Christian Page, Maire de Saclay
Dominique Boré,
 Directrice de la communication
 et des relations institutionnelles
 de l'EPA Paris-Saclay
Benoît Lebeau,
 Directeur adjoint de la
 Direction de l'aménagement
 de l'EPA Paris-Saclay
Michel Rouyer,
 élu communautaire à la
 Communauté d'agglomération
 Paris-Saclay et élu d'opposition
 à Palaiseau
Cyril Girardin,
 membre de l'association
 des Jardins de Cérés
André Lelièvre, Président de
 l'association Gif Environnement
Lionel Champetier, membre de
 l'UASPS
Cristiana Modica Vandame,
 agricultrice sur le plateau
 de Saclay

Un intervenant
Un deuxième intervenant
Marc Jachym, élu syndical
 à l'ENS Paris-Saclay
Patrick Jos, membre
 de la société Protec
Michel Meunier, membre
 de l'association AVB
Un troisième intervenant
Un quatrième intervenant
Un cinquième intervenant
Stéphane Charoussat,
 élu d'opposition à Orsay
Michel Bournat, Maire de
 Gif-sur-Yvette, Président de la
 Communauté d'agglomération
 de Paris-Saclay, Vice-président
 au Conseil départemental de
 l'Essonne
François Macquin,
 membre du bureau de
 l'association ADEVY
Emmanuel Laureau,
 agriculture à la Martinière
 et employé de Compomar
Lucien Chabason,
 garant de la concertation

La séance est ouverte à 19h05, le 30 mars 2017.

« **Philippe Van de Maele**
 Madame la Conseillère départementale, Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs, merci d'être venus à cette réunion de lancement de la concertation préalable au projet de ZAC de Corbeville. Je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas : je suis le Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, dont le Conseil d'administration a décidé de prendre l'initiative de ce projet de ZAC. L'idée est de lancer une concertation préalable, de vous en présenter le cadre général, la démarche et les acteurs, ainsi que les principaux objectifs de ce projet qui s'inscrit dans le Campus urbain, sur le Sud Plateau. Je remercie Monsieur Chabason, garant de la concertation, qui est présent et qui fera un commentaire à la fin de la réunion. Avant de commencer, messieurs les Maires, voulez-vous dire un mot ?

« **David Ros**
 Merci, Monsieur le Directeur, cher Philippe, pour cette introduction. D'abord, bienvenue à Orsay, car nous sommes ici à Orsay, au siège de la Communauté Paris-Saclay. Nous trouvons symbolique que cette réunion de concertation, plutôt que de la faire dans une salle classique à Orsay ou à Saclay – nous verrons pour les prochaines –, se fasse dans ce lieu qui est assez important pour nous, par rapport aux décisions que nous sommes amenés à prendre au niveau de la collectivité. Comme nous souhaitons être associés avec vous au maximum sur tout ce qui va se passer sur cette ZAC de Corbeville, nous trouvons qu'il était important de vous réunir ici. Michel Bournat nous rejoindra en cours de réunion. Il fait l'inauguration de la cité administrative qui est actuellement à Chilly-Mazarin. Il est très attaché à tout ce que va se dire et qui va être lancé aujourd'hui. Je vais aussi laisser Christian Page, Maire de Saclay, vous dire quelques mots, mais c'est l'EPAPS qui va piloter la réunion, avec notamment Dominique Boré. Pour ma part, je vais devoir partir à 20 heures 15. Je ne sais pas si la réunion sera terminée, mais ce ne sera pas un départ de boycott. C'est simplement que j'ai une autre réunion à 20 heures 30 avec le SIAHVY sur les problèmes de l'eau dans la vallée, car un Maire doit s'occuper du plateau et de la vallée... Donc, si ce n'était pas terminé, je vous prie d'ores-et-déjà de m'excuser!

« **Christian PAGE**
 Je suis le Maire de Saclay, David Ros étant le Maire d'Orsay. Nous sommes sur le plateau, c'est nous qui envoyons les eaux dans la vallée... Vous avez le coupable pour les inondations! (*Rires*) Je suis très content d'être là, parce que je pense que c'est vraiment un projet important. C'est l'entrée du campus, des deux côtés. Donc, il est très important d'avoir une concertation sur le sujet, parce qu'il y a beaucoup d'enjeux pour la réussite de ce quartier de Corbeville. Donc, bonne réunion à nous tous!

« **Philippe Van de Maele**
 Merci! Je vous propose que Dominique nous fasse un cadrage de la réunion, des enjeux et de la procédure, pour ensuite rentrer dans la présentation du projet lui-même.

« **Dominique Boré**
 Vous êtes nombreux à assister à nos réunions. Donc, comme d'habitude, nous commençons à l'heure et nous finirons à l'heure. Nous allons avoir 40 minutes de présentation, ce qui nous laissera une heure et quart de débat, de questions/réponses

pour cette première réunion publique de concertation préalable, qui sera suivie de plusieurs modalités de concertation qui ont été votées par le Conseil d'administration de l'Établissement public et par les deux municipalités, Saclay et Orsay. Je vous les rappelle :

- parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux (ce qui a été fait) ;
- affichage en mairie d'Orsay et de Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable (ce qui a été fait) ;
- mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé (il sera en marche et vous pourrez commencer à contribuer à partir de demain midi) ;
- organisation de plusieurs réunions publiques sur le projet. C'est la première et nous en aurons une de conclusion. Entre-temps, nous en aurons autant que de besoin ;
- organisation de réunions spécifiques avec les associations du territoire du plateau de Saclay que nous appelons des ateliers « Cartes sur table ». Vous les connaissez. À chaque fois que vous souhaitez travailler spécifiquement sur un point technique avec nous et notre maîtrise d'œuvre, nous organisons ces ateliers ;
- présentation dans le cadre de l'étude d'impact sur le site internet des études relatives à l'hydrologie, à la circulation et à l'accessibilité, ainsi qu'une vision d'ensemble du Sud Plateau.

Nous pourrions vous envoyer tous les documents que vous souhaitez obtenir de notre part, car nous ne les mettrons pas forcément tous sur le site internet. Particulièrement, nous vous enverrons la présentation qui est faite ce soir ; vous l'aurez demain. Une règle : on ne parle pas tous ensemble. Donc, vous me demandez la parole et je vous la donne dans l'ordre. Je laisse la parole Benoît Lebeau pour sa présentation et vous souhaitez une bonne soirée.



Benoît Lebeau

Je suis le Directeur adjoint à l'aménagement de l'EPA Paris-Saclay. Nous avons prévu de vous faire une présentation en trois temps :

- recontextualiser Corbeville au sein du Campus urbain, et plus généralement au sein du périmètre d'intervention de l'Établissement public d'aménagement ;
- un zoom sur le calendrier, les acteurs et la procédure. Nous allons vous expliquer comment va se dérouler le projet, ainsi que le cadre de la concertation ;
- le périmètre prévisionnel du projet et de ses objectifs. Aujourd'hui, c'est un processus qui démarre. Nous sommes au tout début d'une démarche de projet qui va nous conduire sur plusieurs années.

Commençons par le contexte et son site.

Beaucoup d'entre vous connaissent cela très bien, mais je vais revenir sur le périmètre d'intervention de l'EPA Paris-Saclay et son objectif quand il a été créé, qui était finalement de conforter le pôle scientifique, technologique et industriel du plateau de Saclay, en y créant des quartiers vivants et animés qui se structurent le long de la ligne 18 du Grand Paris Express. Le périmètre d'intervention de l'EPA figure en noir sur la carte. Il est très vaste : c'est un ensemble de 35 000 hectares, soit trois fois et demie la surface de Paris. Il s'inscrit principalement entre les vallées de l'Yvette et de la Bièvre et comprend un deuxième périmètre (en orange sur la carte), à savoir les 7 700 hectares d'opération d'intérêt national qui ont été décrétés par l'État et dans lesquels le préfet a des prérogatives en matière d'autorisation d'urbanisme, de création de ZAC, de permis de

délivrance, de permis de construire. Les collectivités à l'intérieur de ce périmètre gardent la main sur les règlements d'urbanisme. Ce territoire comprend 49 communes, regroupées en trois intercommunalités : la Communauté Paris-Saclay qui nous accueille, mais également Versailles-Grand-Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines. Il représente un bassin de vie de 650 000 habitants et 300 000 emplois.

Aujourd'hui, ce territoire regroupe deux universités, des grands organismes de recherche publique et des pôles de compétitivité. De ce fait, Paris-Saclay regroupe, suivant les disciplines, entre 13 et 18 % des chercheurs français. C'est en son sein que se développe également l'Université Paris-Saclay, qui a été créée en 2014. Elle va justement fédérer ces établissements d'enseignement et de recherche pour former un ensemble qui accueille plus de 60 000 étudiants et chercheurs, répartis en plus de 300 laboratoires.

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, notre intervention va principalement se structurer autour de la future ligne 18 du réseau du Grand Paris, tout en préservant et en sanctuarisant le cœur du plateau de Saclay, qui gardera sa vocation agricole. En effet, le projet comprend une zone de protection naturelle, agricole et forestière, qui préserve et protège plus de 4 000 hectares, dont plus de 2 400 hectares sont consacrés à l'agriculture. Cette ZPNAF, comme on l'appelle dans le jargon, a fixé les limites de l'urbanisation et nous impose de réfléchir, dans un périmètre contraint, aux franges du plateau de Saclay. Sur la frange Sud, vous avez le Campus urbain que nous allons détailler tout à l'heure, dans lequel va s'inscrire le projet de Corbeville. Nous réfléchissons également à des aménagements et des projets autour de la future gare de Guyancourt et du plateau de Satory, ainsi qu'autour de la future gare de la ligne 18 de Satory Nord.

Nous allons changer d'échelle et zoomer sur le Campus urbain, à savoir la frange Sud du plateau. L'aménagement a été défini. Il est contraint au nord par la ZPNAF. Les principes d'aménagement sont les suivants :

- travailler sur la création d'une Lisière qui joue l'interface entre la ville, la nature et la culture ;
- travailler sur une mise en lien (trait jaune), avec une continuité d'espaces publics que nous voulons traiter de manière très qualitative. Vont être adressés tous les grands établissements d'enseignement et de recherche et toutes les entreprises sur lesquelles vont se concentrer l'animation et les flux du territoire ;
- développer un réseau de mobilité qui soit maillé. On a commencé à le voir physiquement sur le plateau, puisqu'on développe effectivement sur le quartier de Moulon et le quartier de l'École polytechnique de nouvelles voiries, avec des nouvelles routes mais également des pistes cyclables qui vont permettre finalement d'accueillir ces nouveaux programmes ;
- travailler sur des quartiers mixtes et animés, c'est-à-dire que l'on veut dans chaque quartier une mixité de programmes, avec à la fois des gens qui étudient, qui enseignent, qui travaillent, qui habitent. Nous avons la conviction que c'est vraiment en jouant sur la mixité programmatique et sur les échanges, en ayant également des gens qui habitent ces quartiers, que nous pourrions avoir à les services et les aménités nécessaires au fonctionnement du Campus urbain, pour répondre à tous les besoins de ceux qui habiteront et travailleront sur le site.



Réunion publique du le 30 mars 2017, salle du Conseil de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

Vous avez à présent une image de l'état d'avancement du développement du Campus urbain sur le plateau. Aujourd'hui, nous avons deux ZAC qui sont en phase opérationnelle, avec le quartier de Moulon à l'ouest et le quartier de l'École polytechnique. Sur la carte, figurent en rouge et en orange les projets qui sont en phase de développement. Nous pourrions en citer quelques-uns. EDF s'est installée l'année dernière. Dès septembre de cette année, l'École centrale ouvrira ses portes. L'ENS Paris-Saclay a démarré son chantier, ainsi que l'Institut Mines-Télécom sur le quartier de l'École polytechnique. Ils seront bientôt en train de regarder des formules pour permettre notamment à des personnels techniciens de pouvoir bénéficier prioritairement de certains logements.

Départ de Monsieur David Ros.

« **Patrick Jos**
Je suis de la société Protec. Tout d'abord, je vous prie de m'excuser, parce que la question sera un peu réductrice, en ce sens que nous sommes situés sur l'échangeur de Corbeville. Nous parlions tout à l'heure des deux sociétés existantes : SGS et Protec.

Je dois aménager ce bâtiment. On a pris du retard. J'aurais souhaité savoir où je peux obtenir des informations plus précises sur ce projet au niveau de cet échangeur, parce qu'il faut bien que nous avançons et que nous fassions aussi nos travaux.

« **Philippe Van de Maele**
Sur le projet d'échangeur, il y a une concertation. J'ai promis une réunion pour rentrer dans le détail des plans. Nous attendons d'avoir plus de détails pour venir travailler avec vous. Bien entendu, nous vous inviterons à cette réunion de travail qui est liée à l'organisation du futur échangeur. Il se trouve que ce périmètre est mis dans la ZAC, dans

le périmètre prévisionnel d'étude pour pouvoir étudier le sujet. Mais, effectivement, le sujet le plus important est le réaménagement de l'échangeur. Je ne sais pas si vous avez pu participer à la concertation sur l'échangeur...

« **Patrick Jos**
Pas personnellement.

« **Philippe Van de Maele**
Je sais qu'il y avait quelqu'un, mais je ne sais pas si c'était votre société ou l'autre entreprise qui était présente. J'ai promis de faire, sur l'échangeur, une réunion spécifique Cartes sur table avec les dossiers précis. Comme Monsieur Champetier est très précis sur les clothoïdes sur les routes nationales, nous attendons d'affiner les différentes propositions. Nous ferons l'atelier Cartes sur table avant l'été.

« **Patrick Jos**
Il y a deux aspects : l'aspect routier, échangeur, et l'aspect assainissement. Nous n'avons pas le tout-à-l'égout dans ce quartier.

« **Philippe Van de Maele**
C'est sans doute pour cela qu'il a été mis dans le périmètre de la ZAC, afin qu'elle puisse participer au financement et au rétablissement de l'assainissement sur le territoire. Dès lors que c'est dans le périmètre de la ZAC, ce sont en partie des équipements publics d'infrastructure qui seront étudiés et financés.

« **Michel Meunier**
Je représente l'association Les Amis de la Vallée de la Bièvre. Comme vous le savez certainement, avec l'UASPS, Les Amis de la Vallée de la Bièvre ont déposé un recours contre

la déclaration d'utilité publique de Corbeville.

Les raisons de notre recours rejoignent ce que disait Cyril Girardin : vous sacrifiez 50 hectares de terres agricoles très fertiles. Or, pour rejoindre les deux ZAC des quartiers de l'École polytechnique et de Moulon, la friche de 25 hectares de Thales à mon avis devrait permettre de faire quelque chose de suffisant, sans sacrifier les 50 hectares de terres agricoles. C'est notre position. Ce recours n'est peut-être pas suspensif, ce qui vous autorise à continuer l'étude...

J'ai une autre question. Je m'aperçois qu'en parallèle à la concertation, vous définissez un plan guide suivant une stratégie de développement. Pour que la concertation ne soit pas une rigolade, mais quelque chose d'efficace, quel est le dispositif d'interactivité que vous comptez mettre en place entre le travail de la concertation et l'établissement de ce plan guide ?

Il est dommage que Monsieur David Ros soit parti. En rejoignant par un cluster urbain Polytechnique et Moulon, plus de 30 000 habitants, en gros, vont être sur cet endroit. Quand on parle de quartiers supplémentaires des villes de Gif-sur-Yvette, de Palaiseau ou d'Orsay, en réalité c'est une ville qui va être deux fois plus habitée qu'Orsay. Ce sera plus que Palaiseau, plus que Gif-sur-Yvette. Donc, c'est une ville nouvelle, il ne faut pas se cacher la face.

« Philippe Van de Maele

Sur les modalités de concertation, comme l'ont expliqué Dominique et Benoît, nous avons au moins une année de travail entre les études techniques, les études environnementales, et les réflexions urbaines, et en parallèle la concertation. L'objectif est qu'il y ait une interaction pour présenter et faire évoluer le sujet. Par rapport aux terres agricoles, j'ai bien entendu la remarque. Je sais que ce sont des terres agricoles riches. Le choix a été de faire un développement urbain sur l'ensemble de ce Sud Plateau, en lien avec les projets de l'université et la ligne de métro. J'entends les préoccupations. J'entends la possibilité de dire « On ne s'arrêtera que sur les terrains Thales ». Un certain nombre d'objectifs sont prévus dans le CDT. Nous allons travailler dessus et nous essaierons de faire le maximum, mais c'est un vrai objectif.

Sur la concertation, l'objectif est vraiment de faire des échanges. Nous échangerons sur un projet avec des orientations qui ont été fixées par l'État et les collectivités locales. Sur le deuxième point...

« Michel Meunier

Vous y avez à peu près répondu. Vous avez dit qu'il y aurait une interactivité. Mais, pour l'instant, il n'y a peut-être pas de dispositifs...

« Philippe Van de Maele

Nous avons annoncé un certain nombre de dispositifs, notamment des réunions, des ateliers Cartes sur table pour échanger sur des plans et ne pas échanger uniquement oralement : c'est utile. Et, comme je l'ai dit, il y aura autant de réunions que nécessaire sur une période qui se déroulera au moins une année, voire plus.

« Lionel Champetier

Il faut que les réponses aux questions que nous posons soient faites par écrit.

« Philippe Van de Maele

Monsieur Champetier, nous répondons toujours.

« Michel Rouyer

Cela veut dire que l'interactivité pourra faire à ce que vous renonciez à ces 50 hectares ? Cela vous a choqué quand j'ai terminé par « peindre les volets », mais si ce n'est pas une concertation qui permet de changer vraiment le projet, y compris les objectifs du contrat de développement territorial... Les élus nous ont dit : « on n'avait même pas besoin de faire une deuxième enquête publique », bien qu'il ait été retoqué, ce qui est extrêmement rare. Donc, si cela veut dire qu'on ne peut pas jouer sur des éléments constitutifs du projet, la concertation est un peu biaisée. C'était un peu le sens de mon intervention, mais d'autres sont allés dans le même sens.

Sur ce que vient de dire Michel, il faut dire que cela a été un peu la surprise, puisque jusqu'à maintenant il y avait pas l'idée que l'on soit obligé de faire cette continuité. Cela crée vraiment une ville nouvelle même si c'est partagé entre les communes de Gif-sur-Yvette, Palaiseau, Orsay, etc.

Donc, si cette concertation ne permet pas de modifier, y compris les éléments constitutifs du projet, elle sera intéressante pour les agriculteurs et la Lisière, comme on n'aime pas dire, mais globalement nous n'aurons pas trop le choix sur le projet.

« Philippe Van de Maele

L'objectif de la concertation est d'améliorer un projet. Si dans votre esprit, cela veut dire que la concertation permettra de ne pas faire le projet, ce n'est pas...

« Michel Rouyer

De ne pas le faire en entier ou de ne pas le faire comme vous le dites.

« Philippe Van de Maele

Il y a toujours des marges de manœuvre, cela fait partie de la réflexion, des discussions. Je rappelle que des orientations ont été fixées par l'État et les collectivités locales. Elles servent de base. Après, il y a toujours des marges de manœuvre par rapport à cela.

L'arrivée de l'hôpital est un sujet assez important en termes d'urbanisation, tout comme le SDIS... Il y a beaucoup de sujets, mais la concertation a pour but d'échanger et de faire éventuellement évoluer du mieux possible les orientations par rapport à l'impact sur les terres agricoles, sur l'environnement et sur les circulations. Cela fait partie des réflexions. C'est notre travail de le faire au mieux. Le but de la concertation est d'être à votre écoute et de faire évoluer le mieux possible ce projet, mais si l'idée est de dire « Ce projet ne se fera pas ou se limitera qu'à la partie sud de Thales qui est dans les coteaux boisés », je ne vais pas vous dire « oui ». Cela fait partie des réflexions. Il y a certainement des marges de manœuvre et c'est l'objectif de la discussion. Mais le but de la concertation n'est pas d'aboutir à ne pas faire le projet.

« Une intervenante de la salle

Je suis habitante du Guichet. Vous avez parlé des liaisons plateau-vallée. Dans ce domaine, le téléphérique est-il toujours à l'étude et toujours à l'ordre du jour ?

« Philippe Van de Maele

Dans la vision de circulation de l'accès du plateau, énormément de travaux ont été faits. On voit bien qu'un certain nombre de points, de nœuds ou d'actions transversales sont étudiés en transport en commun, en transport d'eau ou en mobilité, puisqu'il y a des investissements sur l'échangeur de Corbeville et l'échangeur du Christ de Saclay. Effectivement, des réflexions de transport en commun sont menées par le

STIF, le Syndicat des transports d'Île-de-France, sur l'ensemble des liaisons Nord-Sud, dans lesquelles il y a spécifiquement une étude sur un téléphérique. Mais, à ce stade, je n'ai pas d'information sur leur timing. Effectivement, dans les réflexions de circulation Nord-Sud en transport en commun, une étude d'opportunité est faite d'une télécabine ou d'un téléphérique pour faire des liaisons plateau-vallée.

En parallèle, nous menons avec les collectivités locales un certain nombre d'aménagements sur des liaisons douces vélos et piétons plateau-vallée, mais qui ne résolvent pas le problème des transports en commun ni des circulations fortes.

« Une intervenante de la salle

J'ai entendu Valérie Péresse dire dans une séance du Conseil départemental que 12 études de téléphérique étaient en cours en Île-de-France et que cela aboutirait à la fin de 2017. Je vous rappelle que nous avons proposé cette liaison téléphérique depuis juin 2015. Le STIF à l'époque ne demandait que de faire l'étude, mais il fallait que les élus locaux le demandent. Or, ils l'ont fait beaucoup plus tard. On a donc déjà perdu plusieurs années pour aboutir à quelque chose qui, à notre avis, est essentiel pour pouvoir alimenter le cluster depuis Paris, car la ligne 18 n'est pas pour demain : elle sera peut-être pour 2030... Si vous voulez alimenter l'Exposition universelle, je ne sais pas très bien comment vous allez faire, parce que la ligne 18 ne sera pas prête. Il faudra bien trouver d'autres moyens pour que les gens s'y rendent.

« Philippe Van de Maele

Le STIF étudie cette liaison. J'entends que, pour la fin 2017, les études seront finalisées et le STIF pourra éventuellement faire le choix de réaliser ou pas un tel équipement. Je partage l'analyse, c'est une solution intéressante, en tout cas à approfondir, car cela a aussi des impacts. J'espère que ce choix se fera assez rapidement, mais je ne peux rien dire sur les délais. En tout cas, nous y sommes très attentifs et nous espérons que les études aboutiront à des réponses positives. J'entends que ce sera à la fin 2017, donc je me réjouis. Je n'avais pas les dates précises en tête, mais c'est l'ordre de grandeur.

« Marc Jachym

Outre la question agricole, il y a un autre dossier environnemental très général et très important : la question de l'afflux automobile. Êtes-vous capable de dire aujourd'hui si le projet de Corbeville ou de Paris-Saclay ne va pas conduire à une augmentation du flux de voitures vers cet endroit dans la vallée ? Je rappelle, pour contextualiser, que la Commission européenne, en février 2017, vient de lancer un dernier avertissement pour action concrète à cinq pays européens, dont la France à cause de la région parisienne qui dépasse les taux concernant non seulement des particules de diesel, mais des oxydes d'azote et l'ozone.

Si sacrifier de l'agriculture près de Paris est bizarre, augmenter le flux de voitures va dans le sens contraire de ce qu'il faudrait faire. Donc, pouvez-vous estimer si on ne va pas augmenter la circulation automobile dans cet endroit ?

« Philippe Van de Maele

L'arrivée d'un hôpital, de logements étudiants et familiaux va générer des flux, et donc probablement des flux de voitures. C'est tout l'objet de l'étude d'impact qui sera mené. Quels flux ? Comment cela se répartit entre les transports en commun et les véhicules particuliers ? Quels sont les impacts ? Comment on les évite, on les atténue, on les compense ? Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire du tout quelle incidence

complémentaire cela fera par rapport au projet, mais cela fait partie de l'étude qu'on lance aujourd'hui. Cela dépendra d'ailleurs du programme définitif qui sera arrêté après la concertation sur le développement de ce quartier de Corbeville.

« Marc Jachym

L'État est-il au courant qu'il a reçu un avertissement ? La Commission européenne estime à 400 000 morts prématurés par an au niveau de l'Europe en général.

« Philippe Van de Maele

Je ne doute pas que l'État est très au courant de ce sujet. Pour être tout à fait honnête, l'Europe s'est engagée à une réduction des normes. Mais, effectivement, la baisse qui était demandée aux territoires n'a pas été aussi rapide que la baisse des normes. Mais, oui, je pense que l'État y est très sensible. On en a beaucoup parlé. Après, je redis que cela fait partie de l'étude d'impact, et cela viendra en cumulatif de ce qui existe en parallèle des deux premiers projets. C'est donc le cumulatif qui sera étudié.

Ce sont d'ailleurs des nouvelles normes d'étude d'impact qui sont initiées sur recommandation européenne, pour voir non pas le projet lui-même, mais comment le projet modifie ce qui est déjà prévu par ailleurs.

« Une intervenante de la salle

N'oubliez pas les malades qui viendront de Juvisy !

« Cyril Girardin

J'ai la chance de croiser Monsieur Chabason depuis plus de 10 ans sur ces questions d'aménagement du plateau. Il y a déjà 10 ans, on nous disait « Ne vous en faites pas, nous mettrons bien sûr les transports avant que les aménagements arrivent ». Vous voyez, nous sommes en 2017, les aménagements se font mais les transports ne sont pas là.

Sur les ZAC (École polytechnique, Corbeville, Moulon), c'est ce que l'on appelle communément du saucissonnage. En fait, on a découpé les projets, ce qui a permis à l'État d'échapper réglementairement à une disposition : la convocation d'une commission nationale de débat public. Je trouve que c'est vraiment un très mauvais signe quand l'État se met hors la loi, parce que normalement, en France, d'après les conventions avec l'Europe, pour tout projet de plus de 350 M€, il devrait y avoir une commission nationale de débat public que nous n'avons pas eue.

Donc, aujourd'hui, nous subissons des aménagements qui ont été découpés établissement par établissement (l'étude de Centrale, l'étude d'EDF, etc.) et cela n'a pas permis de mettre en place une commission nationale de débat public, donc l'État s'exonère de ses obligations vis-à-vis de la convention d'Aarhus.

Pour information, un groupe de citoyens et d'associations a fait un recours au niveau européen pour alerter l'Europe sur le fait que cet aménagement du plateau de Saclay, qui engloutit quand même des milliards d'euros (ce qui est un choix de l'État), se fait quand même de manière contraire à la réglementation européenne traduite dans le droit français.

Arrivée de Monsieur Michel Bournat.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, Monsieur Van de Maele, mais il me semble que ce n'est pas une bonne situation pour un établissement public de conduire des aménagements sans que l'État ou son commanditaire se mette en règle avec la réglementation.

« **Philippe Van de Maele**
Ce n'est pas du saucissonnage, ce sont d'ores-et-déjà des ZAC assez importantes. Par ailleurs, il y aurait eu une ZAC au lieu de trois, cela n'aurait pas changé par rapport à la thématique que vous indiquiez : les ZAC ne relèvent pas du débat public. C'est la réglementation française. Vous pouvez juger qu'elle n'est pas conforme à la réglementation européenne, mais aujourd'hui les zones d'aménagement concerté n'y sont pas soumises.

« **Cyril Girardin**
Il n'y a pas eu assez d'échanges sur la vision globale.

« **Philippe Van de Maele**
Cela n'a pas été un saucissonnage, mais ce sont effectivement des projets ambitieux de grande surface. Avoir une ZAC unique aurait été assez ingérable.

« **Cyril Girardin**
Mais vous apportez une bonne information : les ZAC ne sont pas concernées.

« **Stéphane Charoussat**
Je suis élu de l'opposition à Orsay. On parle beaucoup d'environnement, d'aménagement, de pollution, d'agriculteur. C'est très bien, mais j'aimerais aussi que l'on parle un peu des hommes. Notamment, je suis très intéressé par l'aire d'accueil des gens du voyage qui doit normalement voir le jour. Seulement, je constate qu'actuellement c'est toujours un projet. J'ai l'impression qu'on se rejette un peu la patate chaude. Personnellement je suis scandalisé par le fait qu'elle ne soit toujours pas en place. Pour moi, derrière un projet de territoire, il doit aussi y avoir des hommes. Qu'on le veuille ou non, les gens du voyage sont des hommes comme les autres. J'aimerais vraiment qu'on fasse un point sur le dossier, que vous nous disiez où on en est, ce qui va être fait en ce sens de manière rapide. Merci!

« **Philippe Van de Maele**
Je peux vous dire que dans le PLU il est indiqué une aire des gens du voyage. Cela fait partie des données d'entrée de la réflexion sur cette ZAC de Corbeville. Ce sont des éléments que nous prenons en compte dans la réflexion du développement du quartier. On est en train d'élaborer le projet. Cette aire des gens du voyage est prévue au PLU. C'est une responsabilité des communes, donc cela fait partie du travail que l'on doit faire. Dans la réalisation de la programmation, c'est le travail qu'on aura dans l'année qui vient, à savoir si on la fait, comment et où.

« **Marc Jachym**
Quand on parle de pollution automobile et de 400 000 morts par an, on parle d'êtres humains. Quand on parle de logement social, on parle d'êtres humains aussi.

« **Stéphane Charoussat**
Tout à fait.

« **Jean-Marie Decore**
Je suis de Gif-sur-Yvette. Puisque Monsieur Bournat est arrivé, pouvons-nous reparler de l'Exposition universelle, pour savoir comment se place le projet de ZAC par rapport à ce sujet ? Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'avancement du dossier, puisqu'apparemment il doit être finalisé dans un mois ou un mois et demi ?

« **Michel Bournat**
Vous savez tout, monsieur Decore ! Vous voulez poser une question, Monsieur Lelièvre sur le même sujet ?

« **André Lelièvre**
Non, ce n'est pas sur ce même sujet, mais c'est la reprise d'un point précédent. Je rappelle que dans le récent rapport de la Cour des Comptes, le terme saucissonnage figure bien en toutes lettres d'une part. D'autre part, il pointe également fortement l'insuffisance des moyens de transport, que cela va poser un problème très important. Je vous invite à lire attentivement le rapport de la Cour des Comptes. Vous y trouverez des tas de choses très intéressantes et très révélatrices sur le sujet.

« **Philippe Van de Maele**
Comme toujours, les rapports de la Cour des Comptes sont très intéressants. Nous l'avons lu. Nous avons beaucoup échangé avec les rapporteurs de la Cour des Comptes. Nous prenons en compte les remarques de la Cour des Comptes : c'est un sujet important. Nous avons eu trois versions. Donc, nous l'avons bien lu. D'ailleurs, nous en avons parlé au Conseil d'administration de l'établissement public. Cela fait partie de notre cahier des charges de suivre et d'analyser toutes les orientations qui ont été fixées par la Cour des Comptes.

« **Michel Bournat**
Je considère ce rapport de la Cour des Comptes comme partial et partiel, pour reprendre une formule que j'ai utilisée lors de la réunion du Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay. Un certain nombre d'éléments sont réels. On ne peut pas nier les difficultés, mais on ne peut pas jeter le bébé avec l'eau du bain — passez-moi l'expression.

« **André Lelièvre**
Ce n'est pas ce qu'il dit.

« **Michel Bournat**
Il est quand même un peu à charge sur l'Université Paris-Saclay... C'est le moins que l'on puisse dire. D'ailleurs, c'est ce que la presse a retenu : c'est très révélateur. Vous allez me dire que c'est normal, mais beaucoup d'éléments sont positifs et méritent d'être soulignés. Je n'en prends qu'un à titre d'information, parce que c'est ce qui compte à l'échelle universitaire : l'attractivité de l'université à l'échelle internationale. Le nombre de demandes de candidats en master à l'Université Paris-Saclay a augmenté de +30% à la dernière rentrée universitaire. Cela en deux ans. C'est quand même révélateur de l'image que l'Université Paris-Saclay peut commencer à avoir en termes de rayonnement international. Cela étant, au-delà du rapport de la Cour des Comptes, parlons de l'Exposition universelle. Je vais faire court sur le sujet, mais je vais redévelopper les choses de manière chronologique, parce que c'est ce qu'il y a de plus simple pour bien comprendre quel a été le cheminement sur le sujet. S'il faut un bouc émissaire, c'est moi, puisque j'ai commencé. Comme cela, vous le connaissez, Monsieur Decore. S'il doit y avoir une victime, vous le savez. Nous avons commencé à travailler sur le sujet en 2014. À cette époque, une structure avait été créée par le Maire de Neuilly, Jean-Christophe Fromentin : ExpoFrance, qui a pour vocation d'accueillir l'Exposition universelle dans notre pays et le village global, parce que c'est l'appellation officielle sur

la région francilienne, et les forums thématiques dans les grandes métropoles de province.

En 2014, c'est la ville de Gif-sur-Yvette qui a été la première à délibérer sur le sujet. Nous nous sommes positionnés pour accueillir un village thématique, en l'occurrence orienté sur la science et l'innovation. Cela colle parfaitement à notre territoire. Dans la foulée dans ce positionnement, j'ai eu l'occasion de proposer à la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay – parce qu'à l'époque c'était encore la Communauté d'agglomération Paris-Saclay – fin 2014 une délibération, qui a été votée à la quasi-unanimité, si ce n'est l'unanimité, pour que nous nous positionnons toujours sur le forum thématique. Les choses ont évolué en 2015. Il ne vous a pas échappé que le Conseil départemental de l'Essonne a changé de majorité. En échangeant avec le président du Conseil départemental, compte tenu de notre perception du sujet et des différents éléments que nous pouvions ressentir par rapport à la candidature de notre territoire, notre réflexion a évolué et nous nous sommes dit que plutôt que de nous positionner de manière restrictive sur un forum thématique, nous allions nous positionner pour accueillir le village global. C'est ainsi que les choses ont progressivement évolué.

Aujourd'hui, la candidature est portée par le Conseil départemental de l'Essonne, par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et par les deux villes d'accueil que sont Orsay d'une part et Gif-sur-Yvette d'autre part.

Sur ce type de projet, il y a bien évidemment des avantages et des inconvénients. Vous imaginez bien que nous avons fait la check-list. À l'arrivée, si nous avons fait le choix de nous positionner de manière non équivoque, c'est avec la volonté de gagner. Car, quand on part, on a cet objectif et on essaie de se donner tous les moyens. Nous avons bien pesé les avantages et les inconvénients et la balance à nos yeux est positive.

Elle est positive à deux niveaux. D'abord, pour notre pays. C'est une chance pour un pays qui accueille l'Exposition universelle. C'est incontestable. C'est l'histoire qui le démontre : c'est objectif, sous réserve que l'on puisse dire que l'histoire est objective. En tout cas, il y a des éléments d'objectivité.

Tout le monde connaît la traçabilité du patrimoine parisien suite aux expositions universelles : la Tour Eiffel, le Petit Palais, le Grand Palais, le Pont Alexandre III, la Gare de Invalides...

Je ne vais pas vous passer toute la liste. Dans tous les pays du monde qui ont accueilli des expositions universelles, un certain nombre d'éléments patrimoniaux sont restés.

Au-delà, une Exposition universelle attire par définition des dizaines de millions de visiteurs sur un site donné pendant 6 mois. C'est donc générateur de développement économique, de croissance. Une Exposition universelle représente 0,5 point de croissance pour un pays et 150 000 emplois créés. Ce n'est pas neutre... Avec une caractéristique forte contrairement aux Jeux olympiques : c'est de l'investissement privé et très peu d'investissement public, pour remettre les choses en perspective. Donc, c'est positif pour notre pays.

Après, pour notre territoire, puisque nous avons évidemment décliné le raisonnement, cela peut-il être positif ou pas ? À nos yeux, la conclusion est qu'il y a plus d'éléments positifs que d'inconvénients.

Pourquoi ? Tout simplement — c'est l'objet de la réunion de ce soir — parce qu'il y a des projets d'aménagement sur le territoire, avec les trois ZAC de Palaiseau, de Corbeville et de Moulon. Nous sommes donc sur un territoire qui a des perspectives. L'Établissement public, les Villes, l'agglomération, tous les partenaires travaillent sur l'aménagement de ce territoire.

Il y a des projets structurants en termes d'aménagement routier. Je vois l'opération Corbeville devant moi. C'est un exemple d'aménagement que nous aurons à réaliser, mais c'est aussi le Christ de Saclay, le Ring de Courtaboeuf, le besoin de renforcer tout type de transport sur le territoire (transport lourd comme les mobilités plus douces). Il est aussi nécessaire de réaliser un certain nombre d'équipements publics structurants.

En conclusion, si nous sommes retenus pour l'Exposition universelle, c'est un facteur d'accélération et de réalisation de tous nos projets, avec la volonté bien évidemment de tenir les délais, compte tenu du fait qu'on ne reporte pas une Exposition universelle à partir du moment où on est sélectionné. Nous sommes bien conscients par ailleurs qu'il existe des inconvénients. C'est potentiellement 50 millions de visiteurs pendant 6 mois. Mais ce sont 6 mois à l'échelle de l'impact que peut engendrer une Exposition universelle. Ce n'est rien à l'échelle du temps ou de la durée de vie de chacune ou chacun d'entre nous.

C'est un enjeu exceptionnel qui contribuera à valoriser notre pays, l'Île-de-France et notre territoire en particulier, en renforçant de manière significative son attractivité.

On le voit de manière assez forte à travers une multitude de contacts que nous pouvons avoir dans différents milieux, et je pense aux milieux économiques en particulier.

C'est la balance avantages/inconvénients. Vous savez tout du processus.

« **Michel Meunier**

Monsieur Ros nous a dit tout à l'heure qu'une étude était en cours concernant la faisabilité de ce village global de l'Exposition universelle. Monsieur Van de Maele se posait la question de la réutilisation, du réemploi de ce qu'allait laisser l'Exposition universelle. Voici ma question : quel est le réemploi prévu pour la boule de 127 mètres de diamètre ?

« **Michel Bournat**

D'abord, personne n'a dit que la boule ferait ce diamètre.

« **Michel Meunier**

C'est dans la presse.

« **Michel Bournat**

Il ne faut pas croire la presse ! Je suis obligé de faire un démenti. Il n'y a aucune obligation. Pourquoi cette référence de 127 mètres vient-elle sur la table ? Quand Elisée Reclus, le géographe, a travaillé sur le projet d'Exposition universelle en 1900, il avait retenu ce concept de la réalisation d'un globe en utilisant comme référence dimensionnelle 1/100 000°. Cela fait effectivement 127 mètres de diamètre : cela fait beaucoup. Une fois qu'on a dit cela, on n'a rien dit de plus. C'était la position d'Elisée Reclus en 1900. Aujourd'hui, dans les orientations que Jean-Christophe Fromentin développe avec ExpoFrance, l'idée est effectivement de reprendre ce concept de 1900 et de faire en sorte qu'il puisse se mettre en œuvre. Mais on peut très bien le faire sur un 1/200 000°. C'est tout à fait possible. Cela veut dire que de 127 mètres, on passe sur 60 mètres et quelques.

Par ailleurs, on a tout à fait la capacité d'en enterrer une partie. Bref, nous avons toute latitude pour réfléchir et développer le concept dans une dimension qui sera appropriée au territoire. Il est évident que les 127 mètres ne peuvent pas tenir sur le territoire : Quant à son contenu, ce n'est pas arrêté aujourd'hui. Cela fera l'objet de travaux et de réflexions dans les semaines et mois qui viennent.

« François Macquin

Je suis de l'Association Adevy. Vous avez parlé d'un ensemble hospitalier sur le site. Il y aura un certain nombre de personnes. Dans la foulée, allez-vous aussi prévoir des centres de culte et une maison funéraire ?

« Michel Bournat

On commence par le début ou la fin ? (*Rires*)
Par définition, les collectivités ne participent pas au financement des lieux de culte. Vous le savez. Dans un certain nombre de villes, il y a déjà des équipements culturels, et après il appartient à chaque commune de faire ses choix.
Sur la gestion funéraire, c'est la responsabilité de chacune des communes que de prendre en compte cette problématique de service public, en quelque sorte. C'est fait dans chacune de nos villes. D'ailleurs, c'est indépendant du projet d'aménagement, mais nous élargissons la réflexion actuellement sur un site que certains d'entre vous connaissent peut-être, à savoir le site de l'Orme à Moineaux aux Ulis. C'est un cimetière intercommunal, avec quelques communes de notre territoire, dont les Ulis est la principale, mais également des communes des Hauts-de-Seine. Donc, nous travaillons avec le président Paul Lorient. L'une des pistes de travail serait de faire en sorte que ce cimetière puisse rejoindre l'agglomération, donc que les villes des Hauts-de-Seine se désengagent. Cela nous permettrait d'avoir une capacité d'accueil renforcée, avec des services améliorés pour nos concitoyens, puisque dans un certain nombre de communes aujourd'hui, les services sont réduits - il n'y a pas de columbarium, par exemple, pour ne prendre qu'une illustration de service qui peut être rendu.

« Emmanuel Laureau

Je suis agriculteur à la Martinière. Je tenais à voir avec vous le problème de la gestion de l'eau sur le plateau. Des rigoles sont gérées par le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre. Vous avez bétonné, donc l'eau arrive plus rapidement vers les rigoles et malheureusement certains secteurs mériteraient un bon entretien. Pourquoi ne participez-vous pas à toutes ces remises en l'état ?

Quand je vois le passage de la RN118 au Nord de Saclay, une rigole est complètement pleine parce que le tuyau sous la RN118 est bouché. Après, on passe sur un secteur qui est géré par la DGA. Donc, tous les projets avancent suivant les personnes que l'on peut avoir en face.

« Christian Page

J'ai appris qu'effectivement c'est un gros problème. C'est surtout le problème de l'accès à la DGA. Je crois savoir que la DGA a donné l'autorisation au Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre de rentrer sur son territoire pour nettoyer ces rigoles.

« Emmanuel Laureau

On compatit, mais on devrait commencer, comme les routes, par réaliser les exutoires qu'il faut pour éviter les inondations qu'on a eues il y a un an.

« Benoît Lebeau

L'entretien des rigoles relève de la compétence du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre. Nous savons tous que la question de la gouvernance et de la gestion de ces ensembles hydro-écologiques sont un sujet à l'échelle du plateau. D'ailleurs, les collectivités ont engagé des réflexions, notamment dans le cadre des évolutions réglementaires et de la loi Gemapi qui donne maintenant les compétences aux agglomérations et aux intercommunalités.

Je ne suis pas forcément le mieux placé pour en parler, mais ces sujets sont en cours d'étude par les collectivités, justement pour réussir à être plus efficace sur ces questions de gestion de ces milieux.

« Michel Bournat

Je vais compléter un peu... Si une commune sur le territoire doit être particulièrement vigilante, c'est bien Gif-sur-Yvette. Je rappelle qu'en l'espace de 20 ou 25 ans, nous avons eu cinq reconnaissances de catastrophe naturelle liées à des inondations. Pas une seule ville ne peut revendiquer ce triste constat.

Donc, nous sommes particulièrement vigilants sur ce sujet. Au niveau des ZAC, des préconisations sont très contraignantes, à travers des références d'écoulement d'eau, qui se font à l'échelle du bâtiment, à l'échelle du lot et à l'échelle de la ZAC. Au-delà, au niveau de l'agglomération comme cela a été souligné à l'instant, compte tenu des évolutions législatives, un certain nombre de bureaux d'études nous assistent pour réfléchir à la meilleure stratégie à mettre en œuvre en regard des textes concernant Gemapi, et en regard également du souci de simplifier la carte des syndicats intercommunaux. Plusieurs syndicats interviennent sur le territoire. Donc, une simplification est à mettre en œuvre pour optimiser la gestion sur les différents bassins versants.

Nous travaillons sur ce sujet. Il est vraisemblable que nous serons amenés à prendre des décisions dans le courant du deuxième semestre de cette année.

« Marc Jachym

Je vais reparler d'un sujet dont j'ai déjà parlé, mais Monsieur Bournat n'était pas présent.

Vous venez de nous dire qu'il y aurait pendant 6 mois des visiteurs supplémentaires dans la zone de Corbeville avant que les transports publics soient vraiment prêts et disponibles. La Commission européenne indique qu'il y a 400 000 morts par an prématurés en France dus à la pollution automobile. Elle vient de lancer un avertissement sur ce point pour réduire les taux, à cinq pays dont la France, et en particulier à cause de la région parisienne.

En tant qu'élu important de la Communauté Paris-Saclay, sachant ce chiffre très élevé de 400 000 morts prématurés par an, avez-vous un plan de réduction de la pollution automobile sur Corbeville pour l'Exposition universelle ?

« Michel Bournat

Je ne suis pas en mesure de vous répondre de manière précise. Cela étant, il ne vous a pas échappé que le thème de l'Exposition universelle est : la connaissance à partager et la planète à protéger.

Compte tenu de la présence importante sur notre territoire d'un certain nombre de scientifiques qui travaillent sur les problématiques environnementales et de développement durable - vous les connaissez tous aussi bien que moi -, dont certaines d'ailleurs font partie des ambassadeurs pour l'Exposition universelle, il est évident que nous serons amenés à prendre des initiatives fortes et novatrices qui bénéficieront à notre territoire et à l'image que nous pouvons avoir du développement durable pour les décennies à venir.

« Marc Jachym

Vous allez travailler là-dessus ?

**Michel Bournat**

C'est en cours. Tout avance *step by step*, comme on dit Outre-Manche. Cela fait partie des éléments de réflexion. Je peux citer un exemple, puisque la presse en parle : les véhicules autonomes. Il y a eu 2 ou 3 articles sur le sujet. Cela fait partie des thématiques qui peuvent peut-être être développées sur notre territoire, compte tenu des compétences des entreprises qui y sont présentes. Je ne prends que cet exemple, mais beaucoup d'autres pourront être déclinés dans les mois et les années qui viennent, compte tenu en plus de l'évolution des technologies excessivement rapide. Il est certain qu'on ne connaît pas en 2017 ce que seront les évolutions technologiques de 2019, et a fortiori celles de 2025. Donc, tout ce qui pourra être fait pour s'inscrire dans la logique de la planète à protéger sera bien évidemment fait sur toutes les composantes possibles.

**Dominique Boré**

Il est l'heure, donc Monsieur Chabason va conclure. Avant de lui laisser la parole, je voulais vous redire que le registre dématérialisé sera ouvert demain à midi. Nous vous enverrons la présentation qui a été faite aujourd'hui. Nous vous inviterons très rapidement à un atelier « Cartes sur table » au mois de juin. Nous ferons un calendrier de plusieurs ateliers à partir du mois de juin en fonction des thèmes qui ont été abordés aujourd'hui.

**Lucien Chabason**

Je voudrais vous dire que j'ai été reconduit par le préfet de région comme garant des procédures réglementaires dans cette opération d'intérêt national, qui continue de se dérouler. Le préfet de Région, comme vous le savez, est commissaire du gouvernement auprès de l'Établissement public d'aménagement du plateau de Saclay. Mon rôle est, comme tout garant, de veiller à ce que les modalités de concertation qui ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'Établissement public soient pleinement respectées, loyalement, aussi bien dans l'esprit que dans la lettre. Il y avait une slide sur ce qu'étaient ces modalités de concertation. Aujourd'hui, c'était la première étape d'un processus qui va durer jusqu'à la fin de 2018 et qui s'achèvera avec un bilan de la concertation. Ce bilan de la concertation, que je regarderai, devra refléter correctement l'ensemble du processus qui aura eu lieu.

Aujourd'hui, il y a eu des échanges extrêmement intéressants et un compte rendu sera mis sur le site de l'Établissement public. Vous avez entendu que des engagements ont été pris pour que les ateliers débat qui sont prévus prennent en compte les principaux thèmes qui ont été soulevés aujourd'hui. Je ne les rappelle pas. Vous les avez en tête. Au premier rang, il y avait évidemment les rapports avec l'agriculture, les terres agricoles, l'interaction entre ce projet qui est encore à construire et la zone de protection, mais bien d'autres questions ont été abordées et devront faire l'objet de tels ateliers.

Sur le point juridique qui a été soulevé, c'est-à-dire les textes sur l'éligibilité de ces opérations à débat public (convention d'Aarhus), sans être trop long, je voudrais rappeler qu'ils ont été actualisés en août 2016. Il faut avoir en tête qu'une ordonnance du 3 août 2016 a actualisé les textes.

Les Opérations d'intérêt national, comme cela a été dit, à l'époque de la création de la commission du débat public, n'ont pas été soumises au débat public, mais elles sont soumises à la concertation, par exemple à celle-ci.

La jurisprudence considère que les concertations qui accompagnent l'élaboration des ZAC sont valides au titre de la convention d'Aarhus. Il y a un arrêt sur ce point. D'ailleurs, elles sont en principe conçues pour refléter la philosophie de la convention d'Aarhus, c'est-à-dire un système de concertation qui ne vient pas à la fin des processus décisionnels, mais en accompagnement des processus décisionnels.

Je pense donc qu'il serait utile que ces textes puissent être diffusés, mais ils sont au *Journal Officiel*. Ils n'apportent pas d'éléments complémentaires à la concertation pour l'opération d'intérêt national qui est en cours, puisqu'ils s'appliquent pour les opérations à venir, et en plus ils sont applicables à celles des opérations qui n'ont pas leur propre processus de concertation. Excusez-moi d'être un peu compliqué, mais c'est le droit.

Je suis à la disposition de chacun pour échanger sur les textes applicables si c'est nécessaire. Je suis à votre disposition pour, directement ou par l'intermédiaire de l'établissement public et de Madame Boré qui est responsable des relations institutionnelles et de la concertation, répondre à toute question qui se poserait au cours de ce processus. Je vous remercie!

**Dominique Boré**

Merci, monsieur Chabason. Je vous souhaite une bonne soirée et j'attends vos questions par mail, ainsi que sur le registre. En tout cas, nous allons vous soumettre un calendrier d'ateliers « Cartes sur table », avec les thèmes. Je vous remercie!

La séance est levée à 21h05.

PowerPoint de la réunion publique du jeudi 30 mars 2017

PARIS-SACLAY

Concertation préalable à la création de la ZAC

Le projet de Corbeville au cœur du campus urbain

Réunion publique n°1
Jeudi 30 mars 2017
19h-21h
Salle du Conseil de la Communauté Paris-Saclay



1

PARIS-SACLAY

Déroulé de la réunion publique

2h en trois séquences

- 1 Le contexte et le site
- 2 Le calendrier et les acteurs
- 3 Le périmètre prévisionnel et les objectifs du projets

2

PARIS-SACLAY

Séquence 1

Le contexte et le site

- 2 Le calendrier les acteurs
- 3 Le périmètre prévisionnel et les objectifs du projets

3

PARIS-SACLAY

Rappel du rôle et des missions de l'EPA Paris-Saclay

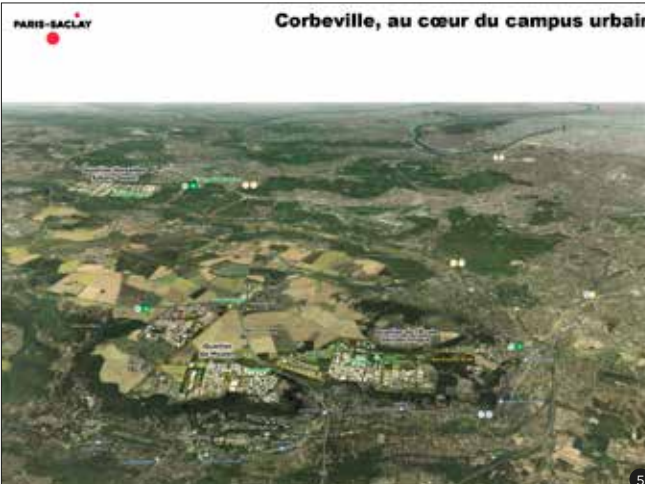


- Zones d'activités d'Étampes
- Zones d'activités de Mennecy
- Zones d'activités de Malesherbes
- Zones d'activités de Villebon
- Zones d'activités de Villebon
- Zones d'activités de Villebon

4

PARIS-SACLAY

Corbeville, au cœur du campus urbain



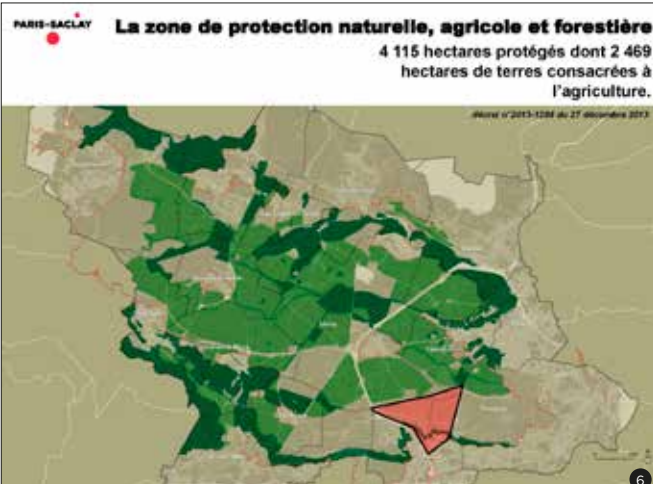
5

PARIS-SACLAY

La zone de protection naturelle, agricole et forestière

4 115 hectares protégés dont 2 469 hectares de terres consacrées à l'agriculture.

Mars 2015 - 1208 du 27 décembre 2015



6

PARIS-SACLAY

Corbeville, au cœur du campus urbain

Les principes d'aménagement à l'échelle du campus :

1. Créer un lisière à l'interface ville/nature/agriculture
2. Créer une continuité d'espaces publics qualitatifs
3. Développer un réseau de mobilité maillé
4. Développer de véritables quartiers mixtes et animés

Quartier de Moulon, Quartier de l'École polytechnique, Quartier de Corbeville

7

PARIS-SACLAY

Corbeville, au cœur d'un campus en devenir

Arrivée de la ligne 18 en 2024
TCSP - jusqu'en 2018

Zone de protection, Quartier de Moulon, Quartier de Corbeville, Quartier de l'École polytechnique, Université Paris-Saclay

8

PARIS-SACLAY

Corbeville dans le CDT (Contrat de Développement Territorial)

- Le projet du secteur de Corbeville fait l'objet d'une fiche dans le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » signé le 5 juillet 2016 laquelle détaille les objectifs stratégiques suivants :
 - Développer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, de commerces et d'équipements, en particulier culturels et sportifs ;
 - Aménager l'articulation entre les quartiers de l'École polytechnique et de Moulon ;
 - Intégrer le quartier dans son environnement : développer le rapport aux coteaux boisés et aux espaces agricoles ;
 - Travailler les liens plateaux-vallée ;
 - Intégrer le métro et le TCSP dans un maillage viable reconfiguré.
- Le CDT aborde également :
 - Le projet d'hôpital
 - L'implantation d'un lycée international
 - Le réaménagement de l'échangeur

9

PARIS-SACLAY

Présentation du secteur d'étude

Corbeville, vue de l'est, orientation nord-ouest

Château, N118, Châteaufort, Friche Thales R&E et AFD, La Trobe, Paris Eugène Charbon, Quartier de l'École polytechnique, Compteur biologique, La Martinière, L'Éclair, JARDIN, CIDE

10

PARIS-SACLAY

Présentation du secteur d'étude

Corbeville, vue de l'ouest, orientation est

EDF Lab, Quartier de l'École polytechnique, Châteaufort, Coteau boisé, Professeur et SOS, Échangeur de Corbeville, Moulon, N118, TCS, RD 124, Rigole

11

PARIS-SACLAY

Les engagements de l'EPA Paris-Saclay sur le secteur de Corbeville

Quels sont les engagements de l'aménageur pour concevoir un programme et un projet sur le secteur de Corbeville ?

- Traiter la question de la gestion de l'eau
- Préserver la biodiversité
- Valoriser le patrimoine
- Améliorer toutes les mobilités
- Prendre en compte les nuisances de la N118
- Travailler en cohérence avec les autres projets

Le château de Corbeville, vue de l'ouest

12

PARIS-SACLAY

Fin de la séquence 1

13

PARIS-SACLAY

Séquence 2

Le calendrier et les acteurs

1

Le contexte et le site

3

Le périmètre prévisionnel et les objectifs du projet

14

PARIS-SACLAY

Où en sommes-nous dans les étapes du projet ?

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

30 juin 2016 Initiative de la zone d'aménagement concerté

2017 Etudes, concertation et travaux préparatoires

2018 Autorisations réglementaires

2019 Début des travaux d'aménagement

2020

Concertation (2017-2018): Bilan de la concertation, dossier de création dossier de réalisation

Études (2017-2018): Urbaines et programmatiques, Techniques environnementales, techniques urbanisme, Etude d'impact et avis de l'autorité environnementale

Diagnostic faune-flore (2017-2018)

Autorisations environnementales (2018-2019)

Evolution des PLU (2018-2019)

Chantiers préparatoires (2018-2019): Diagnostic archéologique, Démolition, Dépollution de l'ancien site Thalès, Chantier du corridor écologique

Travaux échangeur (2019-2020)

15

PARIS-SACLAY

Où en sommes-nous dans les étapes du projet ?

Pourquoi une zone d'aménagement concerté (ZAC) ?

- Un cadre pour la concertation avec tous les acteurs
- La garantie que les nouvelles implantations participeront au financement d'équipements pour tous
- Des études poussées mesurant les effets du projet dans tous les domaines figurant dans l'étude d'impact

Quelles sont les étapes de la ZAC ?

30 juin 2016 Initiative de l'opération par l'EPA et vote des modalités

30 mars 2017 Première réunion publique

2017 Établissement du plan guide

2018 Bilan de la concertation, Avis des collectivités, Approbation de la ZAC, Création par le Préfet

Fin 2018 Avis des collectivités, Dossier de réalisation

16

PARIS-SACLAY

Qui sont les acteurs du projet ?

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay

- Élabore avec les collectivités une stratégie de développement d'ensemble
- Élabore avec les collectivités un plan guide pour le quartier
- Aménage les zones d'aménagement concerté, en relation avec les collectivités

Les communes

- Définition du projet avec l'EPA Paris-Saclay, des grandes orientations au détail des équipements nécessaires
- Gestion des équipements créés dans le cadre du projet

La Communauté Paris-Saclay

- Définition du projet avec l'EPA Paris-Saclay et les communes
- Gestion des équipements d'intérêt communautaire

Le Département

- Participe au réaménagement des routes départementales

17

PARIS-SACLAY

Qui sont les acteurs du projet ?

La Direction Départementale des Territoires

- A travers l'Opération d'Intérêt National, assure la sécurité juridique des opérations.
- Instruit les permis de construire

L'EPFIF (Établissement Public Foncier d'Île-de-France)

- Porte le foncier en phase pré-opérationnelle.

Le SYB (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre)

- Restaure et entretient les rigoles

La Société du Grand Paris

- Assure la maîtrise d'ouvrage du métro automatique léger
- Mène avec l'EPA Paris-Saclay et les collectivités une réflexion sur son insertion

La Direction des Routes d'Île-de-France

- Propriétaire et gestionnaire de la N118

La Syndicat des Transports d'Île-de-France

- Propriétaire et gestionnaire du TCSP qui traverse le quartier

18

PARIS-SACLAY

Qui sont les acteurs du projet ?

Le projet développera des synergies avec les différents acteurs du territoire :

- Les habitants actuels et à venir
- Les usagers actuels et à venir (chercheurs, étudiants, employés ...)
- Les acteurs du monde agricole
- Les associations locales

19

PARIS-SACLAY

Qui sont les acteurs du projet ?

Les concepteurs

Le groupement UAPS, maîtrise d'œuvre urbaine du quartier

- UAPS : urbaniste
- Base : paysagistes
- TPF Ingénierie : études techniques et SAFEGE pour les études d'hydrologie
- Biotope : études environnementales
- ON : concepteur lumière

En cohérence avec la stratégie d'aménagement d'ensemble élaborée par le groupement mené par Michel Desvigne

Le groupement AMO Développement Durable du quartier

- ensemble des compétences, étude d'impact, mobilité, énergie, innovation et numérique

En cohérence avec la stratégie Eco-Territoire

Missions :

- Définir la stratégie environnementale
- Elaborer l'étude d'impact
- Suivre les projets immobiliers

20

PARIS-SACLAY

Fin de la séquence 2

21

PARIS-SACLAY

Séquence 3

Le périmètre prévisionnel et les objectifs du projet

- 1 Le contexte et le site
- 2 Le calendrier et les acteurs

22

PARIS-SACLAY

Présentation du périmètre prévisionnel de la ZAC

Initiative de la ZAC prise le 30 juin 2016
74 ha à Orsay et 20 ha à Saclay



23

PARIS-SACLAY

Les objectifs du projet inscrits dans l'initiative de ZAC

- Créer un quartier mixte éco-innovant
- Créer un cadre de vie animé grâce à une compacité des aménagements, à une mixité de programmes (logements, activités économiques, commerces, services, équipements publics notamment sportifs, équipements campus...) et au développement d'espaces publics qualitatifs
- Accompagner l'implantation urbaine d'un éventuel centre d'incendie et de secours et d'un futur centre hospitalier, et favoriser le lien fonctionnel avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de la Martinière
- Développer le maillage du quartier à proximité des gares du Grand Paris Express desservi par un Transport en Commun en Site Propre
- Intégrer les infrastructures de transports dans l'aménagement du quartier (ligne 18 du Grand Paris Express, le TCSP et l'échangeur de Corbeville)
- Réaliser une opération exemplaire en termes de développement durable. L'opération devra également s'attacher à mettre en valeur le patrimoine (château, rigole...).

24

PARIS-SACLAY






Fin de la séquence 3



25

PARIS-SACLAY

Un site : www.epaps.fr
 Un blog : www.media-paris-saclay.fr
 Une émission : Paris-Saclay TV sur TVPfl 75 et Téléf
 Un lieu : le PROTO204 - www.proto204.co

-  ParisSaclay
-  @ParisSaclay
-  [youtube.com/ParisSaclay](https://www.youtube.com/ParisSaclay)
-  Paris-Saclay
-  Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay

26

PARIS-SACLAY

CONTACT

Dominique Boré
 Directrice de la communication
 et des relations institutionnelles
 01 64 54 26 76
contact@oin-paris-saclay.fr

Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay
 6, boulevard Dubreuil
 91 400 Orsay
www.epaps.fr

27



Deuxième réunion publique — Mardi 12 février 2018

Cette deuxième réunion publique s'est tenue le 12 février 2018, à la salle du Conseil de la mairie de Saclay-Bourg, au 12, place de la Mairie, 91400 Saclay. Elle a mobilisé les élus de la ville de Saclay, les associations locales, les établissements scolaires du plateau, les entreprises locales ainsi que des habitants des villes du plateau. Une dizaine de personnes étaient présentes à cette deuxième réunion publique.

Par ordre d'intervention :

Philippe Van de Maele,

Directeur général
de l'EPA Paris-Saclay

Benoît Lebeau,

Directeur adjoint de la
Direction de l'aménagement
de l'EPA Paris-Saclay

Christian Page,

Maire de la ville de Saclay et
membre de la Communauté
d'agglomération Paris-Saclay

Jean-Luc Curat,

adjoint au Maire de Saclay,
chargé de l'assainissement,
de l'urbanisme, de
l'aménagement, de la voirie
et démocratie participative

Pénélope Hureaux,

chef de projets du quartier
de Corbeville

Emmanuel Laureau,

employé au sein
de l'entreprise Compomar

Cyril Girardin,

Président de l'association
Jardins de Cérès et
Vice-Président du collège
de l'association Terre & Cité

Zarouhie Beduoglu,

membre de l'association ASEOR

Gérard Delattre,

Président de l'association
des Étangs du plateau de
Saclay

Jean-Marc Weulersse,

membre de l'association Mieux
se déplacer à bicyclette

Un habitant de Gif-sur-Yvette

**Plusieurs intervenants
dans la salle**

La séance est ouverte à 20h11.



Philippe Van de Maele

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous procédons aujourd'hui à la réunion publique de clôture de la concertation préalable au projet de la ZAC de Corbeville. Nous allons faire une présentation et nous aurons l'occasion d'échanger.



Benoît Lebeau

Je vous propose de démarrer. Comme le disait Philippe, nous avons eu une première réunion publique en mars 2017 qui lançait la procédure de concertation. Aujourd'hui, nous avons prévu de vous faire le déroulé de la réunion en deux temps :

- un rappel des enjeux et de l'avancement du projet;
- la présentation des grands principes d'aménagement du projet de Corbeville.

Nous rappelons toujours, pour ceux qui ne nous connaissent pas, que notre périmètre d'intervention de l'EPA Paris-Saclay est le périmètre en gris sur l'Essonne et les Yvelines. Vous avez en rouge toutes les zones du projet d'aménagement sur lesquelles intervient l'EPA; elles sont principalement situées sur le tracé de la future ligne 18 du Grand Paris Express. Ces zones d'aménagement ont été délimitées simultanément à la création de la zone de protection naturelle agricole et forestière.

Le projet d'aménagement de Corbeville est inscrit dans le Campus urbain qui consiste à l'aménagement de la tranche Sud du plateau. Les grands principes d'aménagement de cette tranche Sud dans lequel s'inscrit l'aménagement de Corbeville : On est bien sur cette limite-là. Vous avez la limite communale entre Orsay et Saclay. Ce qui justifie notre présence en mairie de Saclay, c'est que sur les 74 hectares de la ZAC, une vingtaine d'hectares est située sur la commune de Saclay.

L'objectif dans les grands principes d'aménagement de Corbeville est bien sûr de créer une Lisière à l'interface des quartiers et de l'activité agricole; s'insérer dans les espaces publics préexistants du campus, notamment pour faire le lien entre le quartier de Moulon et le quartier de l'École polytechnique; développer des quartiers mixtes et animés. Un grand enjeu pour nous sur l'aménagement du campus, c'est de faire des quartiers vivants.

Vous avez en blanc le périmètre qui a été défini au moment de la prise d'initiative de ZAC en juin 2016. C'est un périmètre prévisionnel. Comme je le disais, vous avez 74 hectares sur Orsay et 20 hectares sur Saclay. On retrouve ici la limite communale avec la ferme et le site de la Martinière qui est situé au Nord, et l'ancien site industriel de Thales qui s'est implanté sur l'ancien domaine de Corbeville.

Rapidement, pour vous situer les grands éléments structurants préexistants du territoire, on retrouve le quartier de Moulon qui est en développement de l'autre côté de la N118, la N118, les bâtiments industriels de Thales qui sont aujourd'hui en friche, le château de Corbeville, un quartier de Palaiseau qui est le quartier de la Troche, au fond le CEA, la Martinière, le bourg de Saclay, le quartier de l'École polytechnique, et au milieu ce sont les travaux du corridor écologique qui seront réalisés avant le développement du quartier de Corbeville.

De l'autre côté, on retrouve une vue en sens inverse. On voit bien la friche industrielle. Vous avez également en premier plan l'échangeur de Corbeville avec deux entreprises, la société SGS et la Société Protecote et le quartier de l'École polytechnique au fond. Où en sommes-nous sur le projet ?

Nous terminons, comme l'a dit Philippe, un premier cycle de concertation préalable. Cela ne veut pas dire que la concertation s'arrête. C'est la fin d'une étape réglementaire de la concertation de ZAC qui précède les études réglementaires, notamment l'élaboration de l'étude d'impacts et des autorisations environnementales. Aujourd'hui, nous terminons cette phase de concertation qui va nous permettre de nourrir toutes les études qui sont en cours et le travail sur l'étude d'impact. L'objectif est pour nous, à la fin de l'année 2018, d'avoir une mise à disposition du public de l'étude d'impact.

Nous aurons également – cela concerne plutôt Orsay – les procédures relatives à la mise en comptabilité du PLU d'Orsay; elles seront simultanées, mais devraient avoir lieu avant la fin de l'année, à l'automne 2018. L'objectif pour nous étant que les dossiers de création de ZAC soient approuvés par le préfet début 2019.

Il y aura un deuxième temps de consultation du public au moment des autorisations environnementales. Ce sont des enquêtes publiques qui auront lieu courant 2019. L'objectif pour nous étant, dans notre planning, de démarrer les premiers travaux d'aménagement à l'horizon 2020.

En parallèle de ces travaux, il y a bien sûr les travaux traditionnels préparatoires d'archéologie de démolition et de dépollution du site Thales. Également, auront commencés dès la fin 2019 les travaux de la première phase de l'échangeur de Corbeville.

Comme je le disais, nous terminons un cycle de concertation. Le 30 mars, nous avons fait une première réunion publique, et nous avons organisé avec les associations différents ateliers thématiques. Nous avons fait un atelier sur les mobilités; nous

avons organisé une visite de site pour réfléchir sur le paysage, l'environnement et le patrimoine du territoire; nous avons fait un atelier hydrologie pour échanger sur les thématiques de l'eau. Aujourd'hui, nous avons cette réunion publique. Nous en aurons une deuxième jeudi à Orsay. Bien entendu, nous aurons en 2018 d'autres réunions; notamment je pense que nous ferons une réunion de présentation de l'étude d'impact avant qu'elle soit mise en enquête publique.

Quelques mots sur les acteurs, sur le pilotage du projet: L'Établissement public porte le projet d'aménagement; il est en lien avec les villes d'Orsay et de Saclay ainsi que la communauté d'agglomération. Nous nous appuyons sur deux principaux prestataires qui nous accompagnent: le groupement de maîtrise d'œuvre urbaine UAPS et le groupement Une Autre Ville. Interviennent tous les autres acteurs publics du projet: l'EPFIF intervient sur la maîtrise foncière du site; les grands organismes de transport comme Île-de-France Mobilités, la Société du Grand Paris, la Direction départementale des territoires qui instruit toutes les autorisations réglementaires, la Direction des routes de l'Île-de-France qui est relatif à l'aménagement de l'échangeur de Corbeville. Bien entendu, nous travaillons avec les acteurs du territoire. Voilà pour cette première séquence. Je vous propose d'enchaîner sur la deuxième et nous lancerons les échanges dans un second temps.

Les grands principes du projet (pour rappel, c'étaient les éléments qui avaient été votés au moment de la prise d'initiative de la ZAC, les grands objectifs d'aménagement du projet) :

- créer un quartier mixte éco-innovant;
- créer un cadre de vie animé. Il permet, grâce à une compacité des aménagements, d'avoir une mixité, de développer une mixité de programmes et des espaces publics de qualité;
- accompagner l'implantation urbaine du futur centre hospitalier, le groupement hospitalier Nord Essonne qui est le regroupement des hôpitaux d'Orsay, de Juvisy, de Longjumeau. Il doit s'implanter sur le quartier;
- développer la desserte interne des quartiers à proximité...

Il faut développer tout un système de routes et d'espaces publics. C'est un quartier qui sera assez proche des gares de Moulon et du quartier de l'École polytechnique. C'est un quartier qui sera traversé par le viaduc de la ligne 18, par le site propre d'Île-de-France Mobilités, par l'échangeur qui sera aménagé. On aura un objectif d'intégration forte de ces infrastructures. On s'attache également à réaliser une opération exemplaire en matière de développement durable. On va s'appuyer sur le patrimoine existant avec le château, la rigole des templiers entre autres.

Voici quelques images produites par notre urbaniste. On retrouve les grands principes évoqués précédemment: à la fois travailler sur le lien entre le quartier du Moulon, le quartier de l'École polytechnique, essayer de mettre en relation et créer des liens Nord Sud entre le plateau et la vallée, et concevoir Corbeville comme le trait d'union entre les deux quartiers qui sont déjà existants.

Un autre objectif: profiter du domaine de Corbeville, du château et de la terrasse – grande allée paysagère située dans le Sud de Corbeville – pour essayer de faire un quartier qui s'adresse à la vallée. On y viendra dans la programmation de toute la partie Sud du quartier. La topographie de Corbeville nous permet de créer des liens assez forts avec la vallée. Et bien sûr s'insérer dans la logique d'espaces publics de la tranche Sud.

Vous voyez que les deux gares de la ligne 18 sont éloignées de deux kilomètres. Cela fait 10 minutes à vélo et 35 minutes à pied. Nous serons à moins d'un quart d'heure d'une gare de métro.

Autre principe très fort : nous sommes à un endroit où la Lisière et le coteau sont les plus rapprochés l'un de l'autre. Un des principes sera d'essayer, par l'aménagement paysager, de relier les deux paysages et de développer des espaces publics très qualitatifs de telle sorte que l'on ait une présence très forte de la nature et qu'on ait vraiment l'impression d'habiter un paysage assez différenciant de l'aménagement des deux quartiers de Moulon de l'École polytechnique.

Les grands principes d'organisation qui vont structurer l'aménagement du quartier :

- implanter l'hôpital à côté des installations d'EDF. L'hôpital sera accessible facilement depuis la RD 36, depuis le Nord et sera assez proche de la gare de Palaiseau;
 - l'autre équipement structurant du quartier sera le château et son parc puisqu'un des partis-pris forts est d'utiliser le domaine de Corbeville pour réaliser un grand parc paysager qui soit un lieu de destination s'adressant à la fois aux habitants du quartier, mais également aux habitants des villes avoisinantes.
- L'idée étant de créer un axe assez fort entre ces deux grands équipements : le château et son parc, et l'hôpital, et d'installer la centralité du quartier sur cet axe.

Bien entendu, il y aura un travail sur la mise en valeur du patrimoine. Il y a un vrai travail de vis-à-vis. Il y a un vis-à-vis à exploiter entre Moulon et Corbeville. La N118 passe au fond, mais l'idée est vraiment de travailler sur cette relation. Un des enjeux de l'aménagement sera : comment connecter les deux quartiers, à la fois l'est du Moulon et le quartier Corbeville, avec des éléments très forts : le château de Corbeville, élément de patrimoine qui sera conservé, que l'on souhaite réhabiliter. Il faut que l'on y trouve une utilisation. Nous avons des éléments de paysage très forts, notamment la présence d'une châtaigneraie qui est assez remarquable, qui sera conservée et mise en valeur dans le futur parc du château.

Vous avez quelques images d'ambiance des espaces publics. Nous voulons faire quelque chose d'extrêmement planté, avec beaucoup d'espaces libres. Bien sûr, nous voulons intégrer la gestion de l'eau dans la conception des espaces publics, gérer et stocker l'eau au plus proche des bâtiments. L'image d'intention est d'avoir vraiment des espaces publics avec une présence du végétal à la fois sur des espaces privés et des espaces publics, de telle sorte qu'on ait vraiment l'impression d'habiter la nature, d'habiter un paysage.

Sur la question des transports en commun, nous avons la ligne 18 représentée en vert, qui traverse le site. Nous avons également les différentes lignes de bus et le site propre d'Île-de-France Mobilités.

Parmi les questions qui se posent, nous avons la question du meilleur tracé du site propre pour traverser ce quartier, un tracé qui corresponde bien à la centralité du quartier, notamment dans la bonne desserte du cœur de quartier et de l'hôpital. Nous allons arriver sur les différents composants, les différents éléments de programme. Sur les différents équipements, nous retrouvons le château avec son parc. L'idée est d'avoir un parc qui soit habité. Il y a déjà des bâtiments existants : l'ancien restaurant de Thales, les anciennes écuries du château et le château lui-même. Il faudra réfléchir à des programmations pour animer le parc.

Entre l'hôpital, le château et son parc, nous allons retrouver les équipements publics qui vont être supports de l'animation du quartier. Nous retrouverons également des terrains de sport qui seront développés par l'Université Paris Saclay pour répondre aux besoins des établissements qui arrivent sur le quartier de l'École polytechnique.

Sur la question des logements, l'idée est de développer des bâtiments avec beaucoup de percées visuelles, des vues qui s'orientent à la fois vers le Nord et vers le Sud afin que l'on puisse voir le plus loin possible. Nous allons travailler sur une typologie de bâtiments qui va être assez « différenciante » de ce qui est fait sur le quartier de l'École polytechnique et du Moulon, avec également beaucoup de générosité dans les espaces extérieurs, et essayer de faire tout un travail sur « comment on habite les rez-de-chaussée ? » avec des logements qui soient le plus généreux possibles, avec une forte présence du végétal sur les espaces publics et privés.

Nous travaillons sur des bâtiments de faible épaisseur. Ils feront 12 à 15 mètres maximums de large, ce qui va permettre de travailler sur des logements traversants pour que chaque logement puisse bénéficier à minima d'une double orientation, Nord/Sud.

La programmation a aussi vocation à accueillir des étudiants, des centres de recherche et de l'activité économique qui se développera sur la partie ouest du quartier, en proximité de l'échangeur de Corbeville.

Quelques mots sur le parc de Corbeville. Vous avez un photo-montage du domaine historique du château de Corbeville qui a été plaqué sur l'existant. C'est le projet tel qu'il a été pensé. On retrouve le château avec la terrasse de Corbeville ; un système très intéressant d'un affleurement rocheux en limite de coteaux, ce qui nous semble quelque chose d'intéressant à travailler ; un système de vergers qui avait été développé ; et des axes, par exemple une diagonale que l'on va retrouver également dans le projet d'aménagement ; et la rigole qui était extrêmement présente, que l'on va préserver et que l'on va s'attacher à mettre en valeur dans le projet.

L'idée est de réfléchir à avoir un vrai parc de destination avec de la programmation et d'occuper la friche industrielle pour travailler sur des principes de clairières et garder la vocation très naturelle du parc. Il ne s'agit pas d'en faire un parc très maniéré, très parisien, très haussmannien, mais de garder un aménagement très forestier, et travailler sur des clairières qui se révéleraient aux visiteurs dans son parcours, avec des usages qui sont installés. Ce seront des usages sportifs, récréatifs. Ce ne sont pas des images de projet ; ce sont des images de référence qui peuvent servir d'exemple de ce que l'on pourrait faire dans ces clairières et qui permettraient d'organiser des événements et de venir se promener. C'est un site qui a déjà une très forte qualité paysagère ; on n'a pas grand-chose à faire pour que le site soit agréable et qualitatif. On a d'ailleurs, pendant les journées du patrimoine, organisé des visites du domaine de Corbeville. Bien sûr, prévoir des cheminements qui respectent les écosystèmes existants et qui permettent différentes pratiques. Pour conclure, cette slide résume la programmation et les éléments que je viens de vous présenter.

Les grands équipements sont plutôt au Nord avec l'hôpital, des centres de recherche et des équipements sportifs de l'université ; un secteur plutôt à dominante logements avec une grande centralité du quartier, de l'activité économique à l'ouest à proximité de l'échangeur avec une connexion à réfléchir sur la gare de Moulon, et le château et le parc de Corbeville sur lequel

on veut vraiment faire un lieu de destination forte. On aura également le corridor écologique, même s'il sera sanctuarisé en son cœur. On réfléchit sur les bords à aménager des chemins courants pour favoriser les usages, les parcours et les promenades. Cela permettra également de faire des liens avec l'ensemble de la Martinière, installer des cheminements pour accrocher la Martinière au reste du quartier.

J'en ai fini avec la présentation. Nous avons mis sur notre site Internet une brochure un peu moins détaillée que la présentation que je viens de faire, mais qui décline les grands objectifs du quartier. Le principe étant que vous puissiez laisser vos contributions sur notre site Internet. Pénélope, nous avons jusqu'à quand pour mettre les contributions ?

« **Pénélope Hureaux**
Jusqu'au 2 mars.

« **Benoît Lebeau**
C'est donc sur cette base-là que l'on tirera le premier bilan de cette concertation préalable.

« **Philippe Van de Maele**
Je vous rappelle que nous sommes dans la période de concertation préalable. Tout un travail continuera, au fur et à mesure, de concertation et de conception. L'objectif de la concertation préalable et des concertations futures est d'enrichir et de faire évoluer le projet. Voilà très rapidement Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs ce que nous voulions vous présenter. Nous sommes là pour échanger avec vous sur cette démarche globale.

« **Emmanuel Laureau**
Vous parliez d'une liaison entre Corbeville et la Martinière qui, je suppose, se prolongerait sur Saclay ou c'est juste un chemin piéton ?

« **Benoît Lebeau**
On veut surtout éviter des itinéraires de shunt pour les voitures. Sur la liaison Martinière et quartier de Corbeville, on travaille plutôt sur des liaisons douces qui permettent de rendre accessible par les transports en commun la tranche Sud du plateau, les gens qui habitent et qui travaillent à la Martinière.

« **Philippe Van de Maele**
Le Maire y était très sensible. C'est la grosse crainte que l'on a : éviter que ce soit un shunt, que tout le monde passe par là.

« **Emmanuel Laureau**
Compte tenu de toute la population qui va être ramenée, je ne sais pas comment on va circuler.

« **Philippe Van de Maele**
On privilégiera plutôt des liaisons douces. Cela fait partie des débats que l'on a notamment avec la mairie de Saclay.

« **Christian Page**
Le train et le transport en commun Site Propre ne seront pas loin. Il faut que les salariés puissent venir travailler à pied. C'est mieux que ce qu'ils ont actuellement à la Martinière.

« **Philippe Van de Maele**
Les piétons et les vélos au mois d'août cela paraît évident. Est-ce qu'il faut faire plus ? Il y a un gros risque de shunt.

Une perturbation du mode de fonctionnement en général, cela fait partie des réflexions que l'on doit avoir.

« **Christian Page**
Oui, cela se discute.

« **Cyril Girardin**
Je suis président des Jardins de Cérés et Vice-Président du collège association de Terre & Cité. J'ai une question sur la réflexion globale du projet. Vous nous présentez beaucoup ce qu'il se passe dans l'ancien parc du château de Corbeville qui, pour partie, est devenu une friche industrielle dont on comprend qu'elle va être démolie pour faire un parc. Dans votre discours, vous dites qu'il faut protéger les écosystèmes existants. Pour moi, l'écosystème existant aujourd'hui, ce sont les terres agricoles qui sont en bordure de la Martinière, et que vous allez urbaniser. Je ne comprends pas pourquoi là où on avait une friche industrielle, où des bâtiments vont être démolis, il y aura de la dépollution, etc, on met un parc, on recrée de la nature là où la ville s'est déjà installée quelque part. Et là où il y a des champs qui sont encore productifs, agricoles, qu'il y a sur la production de Monsieur Laureau, on va construire la ville. Pour moi, on fait les choses à l'envers, sachant qu'en bordure du plateau, c'est-à-dire dans la zone du château, on a des terrains sur des argiles à meulière qui sont très improductifs, très difficiles à cultiver. On peut effectivement faire de la forêt, mais pas grand-chose de plus, alors que les terrains qui sont en bordure de la Martinière sont des sols limoneux, très productifs, que vous voulez absolument pour construire. Pourquoi vous inversez la balance ? Pourquoi ne pas reconstruire sur la friche industrielle et préserver un peu plus l'écosystème existant en bordure de la ferme de la Martinière ?

« **Philippe Van de Maele**
C'est le principe général effectivement. L'objectif a été choisi de faire de l'urbanisation sur le Sud du plateau. À l'inverse, à ce moment-là, a été décidée une zone de protection naturelle, agricole et forestière qui elle est protégée. On est dans cette dynamique-là de développement de l'ensemble du plateau.

« **Cyril Girardin**
La friche Thales n'est pas dans la ZPNAF.

« **Philippe Van de Maele**
On aurait pu effectivement dire qu'on urbanise plus la friche Thales ; on aurait urbanisé quand même sur les terres agricoles.

La question qui se pose vraiment par rapport à cela : il est prévu une Lisière. Quelle est l'épaisseur de la Lisière ? Et quel est le lien possible ? C'est une vraie question. L'épaisseur de la Lisière est à travailler en lien avec le monde agricole.

« **Benoît Lebeau**
Il y a quand même la proximité de la gare qui nous a semblé pertinente, faire le quartier de logements plutôt à proximité directe du quartier de l'École polytechnique, notamment pour faire le lien avec le problème de logements qui sera développé dans le quartier de l'École polytechnique. Nous avons aussi la proximité de la N118 avec une contrainte de bruit très importante. Venir installer des quartiers de logements à proximité de la N118 peut poser des nuisances.

« **Cyril Girardin**
Vous parliez de mettre un parc récréatif pour les

promenades en bordure de la N118. Or, dans la nature et en plein air, on peut avoir une atmosphère sans bruit, alors que lorsqu'on met des bâtiments avec du double vitrage, on peut faire un écran au bruit. Donc, vous allez inviter les gens à aller se promener dans un parc que vous mettez au bord des nuisances; c'est ce que vous décrivez vous-mêmes. C'est un petit peu bizarre.

« **Un habitant de Gif**

Il paraît plus logique de mettre les mètres carrés qui sont destinés à l'activité économique sur le parc.

« **Cyril Girardin**

Que deviennent les terrains de la friche ?

« **Philippe Van de Maele**

Cela dépend de quelle partie. La friche prend tout.

Une partie a vocation à être urbanisée. On cherche aussi à assurer la proximité de la gare pour les utilisateurs. La question se pose de ce côté-ci. Il y a aussi dans ce coin-là une châtaigneraie assez extraordinaire qu'il est souhaitable de valoriser. Il y a des bâtiments ici. C'est assez intéressant, en revalorisant le château, de revaloriser des espaces publics.

« **Cyril Girardin**

Je ne rediscute pas le périmètre de la ZPNAF.

« **Philippe Van de Maele**

La ZPNAF est au-dessus.

« **Cyril Girardin**

(*Conversations croisées, inaudibles*)... qui à mon avis englobe la Châtaigneraie.

« **Philippe Van de Maele**

Non. En l'occurrence, il est souhaitable de garder la Châtaigneraie.

« **Benoît Lebeau**

C'est la carte de la ZPNAF.

« **Philippe Van de Maele**

Tout le périmètre d'aujourd'hui est hors de la ZPNAF, y compris la Châtaigneraie. Il y a toute la réflexion sur la Lisière. On a néanmoins un corridor écologique qui prend sur les terres agricoles. La réflexion est d'assurer à Palaiseau un pôle urbain un peu cohérent. La vraie question qui se pose, c'est plutôt sur la partie ouest; on a prévu du développement économique. L'idée est de voir comment on arrive à l'optimiser. La question se repose de nouveau de l'épaisseur de la Lisière à cet endroit-là.

« **Cyril Girardin**

Je trouve qu'un tel projet devrait vraiment ménager une zone d'agriculture de production locale. Je pense que c'était l'ambition qu'il pouvait y avoir dans les Lisières, qui porte de la production locale agricole en plus de ce qui existe déjà sur le territoire. Si vous urbanisez beaucoup trop...

Je connais le cas à Montreuil ou à Bagnolet. Les gens, dans quelques années... On est dans l'époque de la nourriture en ville, remettre de la nature en ville, et dans la politique des incroyables comestibles, c'est-à-dire que l'on remet les aliments de production un peu partout en ville. Si vous laissez juste en verdure la zone de l'ancienne friche Thales, dans quelques années, quand la mémoire aura perdu le souvenir de la friche Thales, les gens auront envie de cultiver des légumes dans votre parc; ils se rendront peut-être compte que les terres qui sont dans ce parc sont impropres à la culture comme elles le

sont à Montreuil, à Bagnolet ou à Romainville parce que les pollutions industrielles ne permettent plus par la suite de faire du maraîchage. Donc, il faut réfléchir aux terres qu'on laisse potentiellement pour faire du maraîchage dans le futur.

« **Philippe Van de Maele**

Ici, la Lisière est très fortement occupée par le corridor de batracien. Le corridor écologique est ici. Une vraie question se pose sur l'épaisseur et la fonctionnalité de la Lisière. Je partage la question. L'idée était de profiter de cette polarité avec le château qui a vocation à être un lieu d'attractions. C'est un château du XVII^e siècle; un château historique qui a de la valeur. La question qui peut se poser, c'est la longueur du parc, notamment sur ce bout ici: est-ce que l'on a un intérêt à le rapprocher? À ce stade, on est sur la concertation, on n'a pas de projet précis, même si on a des idées.

« **Cyril Girardin**

On est sur la concertation donc on a un pouvoir ?

« **Philippe Van de Maele**

Bien sûr. Nous ferons un bilan de la concertation que nous présenterons au Conseil d'administration et aux élus. Nous essaierons de prendre en compte le maximum que l'on puisse prendre en compte.

« **Gérard Delattre**

Président de l'association des Étangs du plateau de Saclay. Au début, on parlait de circulation douce. Or, il y en a une qui traverse cette partie-là près du château de Corbeville et qui est au niveau départemental. C'est une des rares liaisons douces Nord Sud. Donc le PDIPR est à préserver absolument. Cela passe à la Martinière et près du château. C'est une liaison PDIPR protégée au niveau départemental. C'est un rare itinéraire Nord/Sud traversant Saclay. Dans ce secteur-là, il n'y en a pas d'autre. C'est assez curieux qu'on ne le mette pas en avant. Il figure au PLU de Saclay. On en parle très peu. C'est une des rares liaisons qui va entre la vallée et le Sud et donc la liaison avec Orsay et avec le campus. Elle est absolument à préserver.

« **Philippe Van de Maele**

J'ai encore demandé à avoir le plan général de toutes les liaisons douces existantes, à venir, pour bien avoir la vision globale, y compris en dehors de notre champ d'intervention, notamment pour les liaisons Nord/Sud le long de la N118.

« **Gérard Delattre**

Il y a la piste cyclable le long de la N118, mais pour se balader ce n'est pas l'idéal. Il faut un bon casque.

« **Un intervenante de la salle**

On sent que les parties Est et Sud sont beaucoup plus travaillées dans le projet aujourd'hui par rapport à la partie ouest. Vous aviez évoqué, Monsieur le Directeur général, les questions de l'épaisseur de la Lisière. Je pense qu'il y a aussi une réflexion à mener sur les temporalités du développement de cette zone, notamment en lien avec l'exploitation agricole de monsieur Laureau, travailler un peu les questions de phasage pour avoir quelque chose qui soit le plus constructif possible dans l'articulation avec l'exploitation agricole actuelle. Les questions aussi de respect des réseaux qui permettent à l'agriculture de fonctionner et les questions d'accès aux parcelles, etc. Ce sont souvent des sujets qui posent question.

« **Philippe Van de Maele**

Il y a eu, à la demande des élus locaux, une réflexion sur

tout ce territoire pour l'Exposition universelle, ce qui nous a posé des questions pendant un certain temps. Je reconnais que cette partie est moins travaillée; cela fait partie du travail que l'on doit faire.

Ici, la Lisière est fortement occupée par ce corridor écologique. Il y a un vrai travail de réflexion à affiner. Je reconnais que les travaux que l'on a faits pour accompagner les élus dans cette démarche d'être le site d'accueil de l'Exposition universelle 2025 fait que nous avons encore du travail à faire.

« **Benoît Lebeau**

On a encore effectivement la question du phasage que vous soulevez. Comme c'est une zone qui a plutôt vocation à accueillir de l'activité économique, elle sera sans doute aménagée dans un second temps par rapport à la partie est du quartier.

« **Philippe Van de Maele**

Globalement, lié aussi à l'arrivée des transports, notamment de la ligne 18. La logique est plutôt de partir de l'est de ce pôle urbain qui est un quartier significatif mais pas complet, en repartant vers l'ouest, sachant qu'en termes de développement économique, il y a beaucoup de sites d'ores-et-déjà à valoriser. Donc le phasage est à affiner, et ce serait plutôt un développement qui irait de l'est vers l'ouest.

« **Un intervenante de la salle**

Du coup, une réflexion à intégrer sur les questions de respect des réseaux qui permettent le bon fonctionnement des terres de monsieur Laureau pendant cette phase transitoire.

« **Philippe Van de Maele**

Quel réseau ?

« **Un intervenante de la salle**

Le réseau d'eau, de voiries d'accès aux parcelles.

« **Philippe Van de Maele**

On a de la chance; ce sont de grandes parcelles, mais effectivement il y a l'accès par celles-ci. Ici, il y a encore des questions qui se posent. Pour ce qui est du réseau d'eau, notamment le réseau hydrologique, il y a toutes les réflexions sur l'assainissement.

« **Benoît Lebeau**

Il y a des réseaux d'assainissement également qui alimentent les réseaux électriques qui partent de la Martinière.

« **Philippe Van de Maele**

Juste une réflexion parce qu'on en a parlé un peu rapidement: il y a toute la recomposition de l'échangeur de Corbeville sur lequel il y a une procédure en parallèle. Il y a une réunion demain sur la fin de la concertation préalable au réaménagement de l'échangeur. Ce n'est pas la même procédure. La réflexion sur la continuité de circulation de l'eau et de la rigole est un sujet très cher à tout le monde, mais aussi à nous.

« **Jean-Luc Curat**

Je voudrais rebondir sur ce que vous disiez à l'instant-même. Pour l'échangeur de Corbeville, j'ai cru comprendre que les travaux commenceraient début 2019. Pensez-vous qu'il est judicieux d'avoir des travaux sur Corbeville et sur le Christ de Saclay en même temps ?

« **Philippe Van de Maele**

Il y a une enquête publique, une concertation préalable, la diffusion de l'étude d'impact. Une enquête publique que l'on espère pouvoir réaliser courant 2018.

Bien entendu, il y a un sujet de coordination avec les travaux du département sur le carrefour du Christ de Saclay. L'ensemble des travaux ici se dérouleront sur plusieurs périodes; il y a des phases successives. On s'appuiera énormément sur la réalisation des travaux là-haut pour savoir comment et qu'est-ce que l'on démarre ici, en lien d'ailleurs avec la DIRIF. La N118 sera fermée pendant 4 jours. Comment les travaux peuvent se faire avec le moins de gêne à la circulation? Travaux assez essentiels pour la circulation parce qu'il est vrai que l'urbanisation ici amène du trafic. Il faut que l'on arrive à faire aussi bien la sortie de la N118 que la traversée est-ouest de cette N118.

« **Jean-Marc Weulersse**

Responsable de l'antenne du plateau de Saclay. Le premier point serait la circulation à vélo. Ce sont des grands axes que l'on pourrait avoir dans le coin. Je repense toujours à l'axe qui va de la Verrière à Massy Palaiseau à Palaiseau Villebon, grand axe absolument plat qui est en Lisière des coteaux, qui ferait un très bel axe de balades et aussi de quotidiens vu les axes du plateau, la vallée côté Palaiseau et tout ce qui est du côté de la Verrière. Or, je n'ai toujours pas vu les bouts qui manquent sur cet axe, le bout qu'il manque au Sud de la ZAC de l'École polytechnique, le bout qui n'est pas encore tracé sur la ZAC du Moulon, la ZAC de Corbeville dont on parle, et le bout qui semble avoir des problèmes au Sud de la ZAC du Moulon. Je ne sais pas comment n'arrive-t-on pas à faire de cela un bel axe au milieu des arbres.

« **Philippe Van de Maele**

Actuellement il y a un axe de circulation au Sud du Moulon. Il n'y a pas de traversée ici.

« **Jean-Marc Weulersse**

Si, il y a le Moulon avec une belle piste cyclable. On n'en demande pas plus. C'est une piste cyclable séparée des piétons. Il y a de la place pour tout le monde. Un bout n'est pas très bien fait.

Les vélos ont quand même besoin d'un peu de goudron en hiver. Vous parlez de cheminements qui préservent les écosystèmes. On veut bien avoir 2 mètres de goudron pour les grands axes vélos alors qu'il y a 15 mètres pour les voitures.

« **Philippe Van de Maele**

Je sais que depuis plusieurs réunions, je vous promets la carte globale des pistes existantes à venir telles qu'elles sont conçues sur l'ensemble du territoire en remontant jusqu'au Christ de Saclay.

« **Jean-Marc Weulersse**

Le site de polytechnique, je ne sais pas où cela en est.

« **Philippe Van de Maele**

Ce n'est pas fait.

« **Jean-Marc Weulersse**

Il faut se rendre compte qu'en circulation douce, la ZAC de Corbeville est à peine plus loin de la gare du Guichet que des deux futures gares. Il y a un peu de dénivelé, mais la distance est quasiment identique. Une liaison existe; elle n'a pas été sélectionnée dans les liaisons plateau / vallée, c'est le chemin qui monte directement vers la friche Thales.

« **Philippe Van de Maele**
Le Chemin des Mûriers?

« **Jean-Marc Weulersse**
Non, dans l'axe des escaliers, il y a un chemin un peu raide, mais il existe. Il descend là et passe dans la forêt. C'est un chemin qu'il faudrait aménager.

« **Philippe Van de Maele**
Avec les collectivités locales, on a retenu 6 premières liaisons plateau / vallée à aménager. Celle-là effectivement ne fait pas partie de ces priorités. Il y en a une ici, une à la requalification de Lozère Polytechnique, il y a Bures/Moulon et Orsay/Moulon, et celle sur Gif/Moulon pour aller au travers du CNRS. Ce sont celles-là qui ont été retenues comme prioritaires. On avisera. Ce dont on a besoin et j'en ai besoin aussi, c'est d'avoir la vision de toutes les pistes cyclables.

« **Benoît Lebeau**
Celle que l'on va travailler à proximité directe est celle qui va traverser le parc Eugène Chalon qui va partir de l'escalier du Guichet.

« **Jean-Marc Weulersse**
Oui, c'est un escalier; pour les vélos ce n'est pas extraordinaire. C'est un escalier très raide, même avec une rampe ce n'est pas très bien pour les vélos. L'escalier de Polytechnique, à part les 30 premiers mètres, on peut pousser son vélo. Celui qui va tout droit de du Guichet, on ne peut pas.

« **Benoît Lebeau**
Vous avez raison, l'accès au Guichet par les cheminements que vous avez identifiés, nous aussi on les a identifiés. Si on veut que ce parc soit accessible aux gens qui habitent la vallée, il faut que l'on travaille ces accès.

« **Philippe Van de Maele**
C'est une réflexion quand on aura libéré l'accès au site de Thales qui est aujourd'hui encore dangereux.

Conversations multiples, inaudibles.

« **Un intervenante de la salle**
À propos du chemin de Vahallan. Elle est très clairement identifiée au niveau du passage de la rigole des Granges. Il y a d'ailleurs un pont au-dessus de la rigole, sur le territoire de Vauhallan, à la limite de Saclay et de Vauhallan. Il y a un grand panneau qui a été mis là. La rigole est ici, et le pont est là. Cela passe par le centre de Vauhallan. Il n'y en a pas 36 des liaisons comme cela.

« **Philippe Van de Maele**
D'autres questions ou remarques?

« **Zarouhie Beduoglu**
Tout ce qui est hôpital, bâtiments, c'est prévu pour quand?

« **Philippe Van de Maele**
L'hôpital aura très bientôt la confirmation définitive de l'acceptation de son projet par les autorités; cela devrait arriver en ce moment. Le dépôt de permis sera en 2019 et les travaux en 2020.

« **Zarouhie Beduoglu**
La ligne 18 arrive quand? En 2026?

« **Philippe Van de Maele**
Je ne sais pas. Vous êtes mieux informée que moi. La seule information que j'ai, c'est la DUP en 2024. Je n'ai pas plus d'information, sauf ce qui est dit dans la presse. Une annonce doit être faite sur le métro, je ne sais pas quand. Lorsqu'elle sera faite, on avisera avec les élus, sur les calendriers, en fonction de ce qui est décidé.

« **Un intervenante de la salle**
Ils avaient prévu une réponse fin février.

« **Philippe Van de Maele**
Donc fin février, il y aura peut-être une réponse sur l'échéancier. S'il n'y a pas de ligne 18 ou si elle est reportée en 2030 ou si elle se fait en 2024, nous aviserons en fonction des décisions. Il va de soi que l'on adaptera l'échéancier, voire les projets en fonction des décisions qui seront annoncées. Je n'ai pas d'information, ni sur la date, ni le contenu des informations sur le Grand Paris Express.

« **Philippe Van de Maele**
Les connaissances officielles aujourd'hui que j'ai, c'est qu'une DUP a été votée sur 2024 et 2030. Le travail a été fait sur cette base-là. Nous attendrons la décision formelle que l'État prendra avec la SGP, ce que je ne maîtrise pas du tout. S'il y a des décalages, nous tiendrons compte avec les élus locaux des conséquences que cela peut avoir. Je ne peux pas vous en dire plus. Si la décision est de ne pas faire la ligne 18, oui on prendra des décisions.

« **Un habitant de Gif**
Combien d'habitants sont prévus sur le quartier de Corbeville?

« **Philippe Van de Maele**
Environ 5 000 habitants. C'est un ordre de grandeur.

« **Emmanuel Laureau**
Il faut espérer que les transports soient pris en considération avant que l'on commence à aménager ce secteur-là.

« **Philippe Van de Maele**
On a pris l'initiative en 2016. L'objectif est d'arriver en 2024. Si cela change, on avisera. Je ne peux pas vous dire plus sur les conséquences en termes d'échéanciers du projet, et si cela n'arrive pas du tout, que la décision soit prise de ne pas faire la ligne 18, cela requestionne tout le projet. On ne peut pas faire toutes les hypothèses. On va attendre et on avisera.

« **Un intervenante de la salle**
Il y a des axes qui ne coûtent pas cher; une piste cyclable entre le village de Saclay et Orsay. Ce n'est pas très loin, cela ne coûte pas grand-chose.

« **Philippe Van de Maele**
Je partage votre enthousiasme sur les lignes de transport à vélo, néanmoins cela ne peut pas répondre à tous les problèmes.

« **Un intervenante de la salle**
Cet axe n'est même pas envisagé. Il était envisagé dans la carte en 2016; il a disparu des radars. Il y a quand même quelques grands axes qui pourraient être réétudiés.

« **Philippe Van de Maele**
Je partage votre analyse. Je ne suis pas responsable de tout l'aménagement du territoire. Je défends votre point de vue. Néanmoins, le transport en commun n'a pas la même fonction que les pistes cyclables.

« **Cyril Girardin**
On voit bien sur les 2 axes existants, Polytechnique et Moulon, qu'il n'y a pas eu pour l'instant de gros déploiements de zones commerciales. Pour la ZAC de Corbeville, il est affiché qu'il va y avoir un lieu de vie et de commerces. C'est une opération qui se veut – vous l'avez souligné – exemplaire sur le plan du développement durable.

« **Philippe Van de Maele**
Cela n'interdit pas le commerce.

« **Cyril Girardin**
Je voudrais savoir si vous avez une philosophie ou une stratégie en matière de commerces sur la ZAC de Corbeville.

« **Philippe Van de Maele**
C'est une urbanisation qui était prévue, qui était initialement approuvée par le Conseil d'administration, sur la totalité depuis l'École polytechnique jusqu'à la limite des terrains de sport. Il y a des projets de logements, de logements étudiants et d'activités sur la totalité. Ce ne sont pas des grands pôles commerciaux. Ce n'est pas un centre commercial. Il y a un certain nombre de pôles commerciaux prévus avec des constructions de logements. Ce sont des pôles secondaires, 5 ou 6 commerces. Il y en a autour de la gare de Gif. Il est prévu d'en faire éventuellement un plus gros. Ce n'est pas un centre commercial. L'idée sur cette ZAC de Corbeville, entre l'hôpital et le château, sur cet axe-là, est d'avoir quelques commerces. Ce sont des commerces en pied d'immeuble.

« **Cyril Girardin**
Ce n'est pas Décathlon, Norauto, etc. ?

« **Philippe Van de Maele**
Non, pas du tout. Ce sont des commerces de proximité. Et autour de la gare de Palaiseau, sur cette partie-là.

« **Benoît Lebeau**
On ne veut pas faire de commerces de destination.

« **Cyril Girardin**
Je connais très bien la zone de chalandise de Plaisir. Je peux vous dire que le réseau est largement sous-dimensionné pour accueillir les gens le week-end.

« **Philippe Van de Maele**
Très clairement, on ne souhaite pas faire des commerces où des gens viendraient de loin; Ce n'est ni la zone de Plaisir ni de Vélizy 2. Ce sont des commerces de proximité. La seule chose que je peux dire, c'est qu'autour de la gare de Gif il y aura peut-être un peu plus de commerces que dans les autres parties du territoire, mais ce sont des commerces de professionnels en grande partie ou beaucoup de restauration. Ce ne sera pas du tout des zones commerciales comme à Plaisir.

« **Cyril Girardin**
C'est bien quand vous le dites, mais ce n'est pas clair dans votre communication.

« **Philippe Van de Maele**
Vous avez raison. Il faut que l'on clarifie cela. Le but, ce n'est absolument pas un centre commercial, ni une zone commerciale. Nous avons ici un pôle académique assez fort, un tiers académique, un tiers logement et un tiers activité économique. Il y a une petite partie de commerces principalement de proximité.

« **Zarouhie Beduoglu**
Avec toutes les habitations qu'il va y avoir, au niveau des infrastructures scolaires qu'en est-il ? Saclay, je ne sais pas, mais Orsay et au niveau du Guichet, on est saturé.

« **Philippe Van de Maele**
Il y a assez peu de constructions sur Saclay.

« **Zarouhie Beduoglu**
Comme c'est proche de Saclay, il peut y avoir des dérogations pour aller sur Saclay comme pour aller sur Le Guichet.

« **Philippe Van de Maele**
Dans les équipements qui sont prévus avec le développement de tout ce quartier, il y a effectivement un groupe scolaire.

« **Zarouhie Beduoglu**
Collège, Lycée international et tout ce qui va avec ?

« **Philippe Van de Maele**
Non, priMaire. Il est prévu aussi, à la demande du Département, une réflexion sur un collège sur ce territoire-là.

« **Zarouhie Beduoglu**
J'ai entendu « collège et lycée ».

« **Philippe Van de Maele**
Il y a des écoles partout. On en fait ici, on en fait là et on va en faire là-bas.

Il y aura un groupe scolaire primaire dans ce territoire-là, à proximité des logements. Il y a un collège en réflexion au niveau du Département du côté Moulon, et il y a un Lycée international dont la Région est aussi en réflexion du côté Palaiseau.

« **Un intervenante de la salle**
C'est plus qu'en réflexion. Le budget a été voté.

« **Philippe Van de Maele**
Ce n'est pas pour cela que le terrain est vendu. Tout cela est bien sûr lié à la ligne 18. D'autres questions ?

« **Emmanuel Laureau**
Vous devez réaménager une portion du CD36, entre le rond-point Danone et la route de Limon. Cela sera fait quand ?

« **Benoît Lebeau**
Pour la fin de l'automne.

« **Philippe Van de Maele**
Début 2019, je suis plus prudent.
Il y a effectivement la requalification des carrefours. Sur le CD 36, il y aura aussi une réflexion – c'est très lié à l'arrivée du métro – sur la reconfiguration de Carrefour à l'entrée de Polytechnique.

- « **Un intervenante de la salle**
Quid de la rue Noetzlin qui est actuellement fermée ?
- « **Un intervenante de la salle**
À propos du chemin de Vauhallan. Cela a été fermé à la circulation depuis 2 ou 3 ans.
- « **Philippe Van de Maele**
À propos du chemin de Vauhallan. C'est la mairie de Vauhallan qui a décidé de fermer la voie.
- « **Un intervenante de la salle**
Comme vous êtes en train de refaire la route qui aboutit à ce niveau-là, qu'est-ce que vous allez faire là ? Un rond-point ?
- « **Un intervenante de la salle**
Est-ce que les plans sont prêts ?
- « **Benoît Lebeau**
Non. On aura une concertation avec la mairie de Vauhallan pour savoir ce qu'elle veut faire de cette voie, si elle veut la rouvrir ou pas.
- « **Philippe Van de Maele**
On a discuté avec le Département. Il vient de nous transférer la responsabilité des travaux.
- « **Un intervenante de la salle**
Quel est le projet de largeur de voie ?
- « **Philippe Van de Maele**
Justement, cela fait partie des réflexions que l'on a. Le Département vient de nous confier la responsabilité de l'analyse des études et du suivi des travaux.
- « **Un intervenante de la salle**
Il y avait déjà eu des plans extrêmement importants de cette voie. Cela remonte à 4 ou 5 ans.
- « **Christian Page**
Elle a été doublée à l'époque.
- « **Philippe Van de Maele**
Oui, mais là, elle ne va pas être doublée.
- « **Christian Page**
Elle a été doublée, il y avait une grande piste tout le long.
- « **Philippe Van de Maele**
Elle n'est plus doublée.
- « **Benoît Lebeau**
L'objectif est de réétudier l'aménagement des carrefours sur ce tronçon-là pour rentrer dans les quartiers de manière à garder la fluidité et de tenir compte du fait que le projet de la RD36 a été revu par le Département. On démarre tout juste les études.
- « **Un intervenante de la salle**
C'est le Département ?
- « **Philippe Van de Maele**
C'est lui qui est responsable. Il nous confie les études, mais c'est lui qui tranche.
- « **Cyril Girardin**
J'ai suivi les travaux de Michel Desvigne depuis plusieurs années. Vous aiguisez ma curiosité avec la question de l'épaisseur des Lisières. Sur les documents de 2014, cette Lisière devait conserver 127 hectares en espaces naturels, boisés ou agricoles. On est passé à combien ?
- « **Benoît Lebeau**
e ne vais pas vous dire de bêtises.
- « **Cyril Girardin**
Je peux vous envoyer le document.
- « **Philippe Van de Maele**
Non, on doit l'avoir.
- « **Benoît Lebeau**
Je peux vous dire que l'on travaille toujours sur le projet de Lisière. Si on parle par exemple du Corridor écologique, on a pris 15 mètres supplémentaires de part et d'autre du corridor écologique justement pour aménager des cheminements et pouvoir planter de part et d'autre du corridor. Donc on a toujours cette ambition.
- « **Philippe Van de Maele**
Les 127 hectares y sont à mon avis. Par rapport à votre première question, la démarche était plutôt des plantations. La réflexion de l'épaisseur se pose ; est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire avec l'agriculture ?
- « **Benoît Lebeau**
On ne vous cache pas que les projets qui sont arrivés ensuite ont demandé de repenser la programmation. Effectivement, en 2014 le projet du centre de maintenance qui est venu s'implanter.
- « **Philippe Van de Maele**
Oui, des modifications arrivent au fur et à mesure.
- « **Cyril Girardin**
Quand j'ai vu arriver le projet Exposition universelle, j'ai bien compris que les Lisières risquaient d'être impactées.
- « **Philippe Van de Maele**
Il n'y a plus lieu de parler de l'Exposition universelle.
- « **Un intervenante de la salle**
Le lien avec l'agriculture et la place de l'agriculture dans les Lisières étaient très présents dans le discours de Michel Desvigne depuis le début. Cela avait été repris par son prédécesseur en son temps. Il est vrai que pour l'instant, ces espaces-là sont un peu le parent pauvre de toutes les annonces qui ont été faites au début sur la place concrète que les choses prennent.
- « **Philippe Van de Maele**
Non. Je ne vois pas pourquoi vous dites cela.
- « **Un intervenante de la salle**
Autant les espaces collectifs qui avaient été esquissés, on en a vu sortir ; des espaces boisés, on en a vu sortir ; des espaces agricoles un peu intermédiaires dans les zones de Lisières, à part les terres de recherches expérimentales de l'INRA, il n'y a pas grand-chose.

Philippe Van de Maele
 Dans le projet, de mémoire, c'étaient beaucoup des vergers. Donc on reste sur cette idée-là. C'est la grosse différence: arriver à conserver de l'agriculture autre que des vergers...
 Il y a une différence dans la vision. Effectivement, il y a une part non négligeable d'espaces destinés à des vergers, soit pour l'agriculture, soit des vergers d'agrément. C'est cette part qu'il faut que l'on affine, sachant que sur la partie polytechnique, un reboisement est en cours. Le reste existait déjà.
 Il va y avoir des problèmes de compensation avec l'arrivée du métro. Cette partie-là est une vraie question sur laquelle on travaille. Sur cette partie-là au Moulon, on travaille pour faire des vergers expérimentaux avec l'INRA, je crois.

Un intervenante de la salle
 Je vais prendre ma casquette de l'INRA parce que je travaille à l'INRA. Je vous le répète puisque c'est l'occasion: l'INRA est toujours en recherche de parcelles d'expérimentations agricoles en bordure du campus. Nous avons chiffré depuis 2010 nos besoins qui ont été régulièrement revus à la baisse.

Philippe Van de Maele
 Ici, on a des problèmes de compensation. Ici, il y a une demande de l'INRA d'utiliser cela pour faire un verger expérimental, si je ne me trompe pas.

Un intervenante de la salle
 C'est le CNRS.

Philippe Van de Maele
 Oui, excusez-moi.

Un intervenante de la salle
 Je le dis vraiment tranquillement parce qu'Emmanuel Laureau est là. Nous avons aussi des pratiques. L'INRA, en mettant des dispositifs expérimentaux en place, continue à faire travailler les agriculteurs.

Philippe Van de Maele
 On est ouvert. Je ne dis pas que l'on peut tout faire. Cela a commencé ici sur la partie Ouest. J'ai signé le courrier il y a un mois ou deux pour dire: « OK sur le projet, comment fait-on maintenant pratiquement? »
 Il y a des réflexions sur la partie Lisière à l'ouest de Corbeville où il y a plus de capacités. À l'est de Corbeville, il y a le corridor écologique qui, non seulement prend pas mal de place, et que l'on souhaite aménager de part et d'autre pour que cela puisse bénéficier aux usagers, aux habitants.

Un intervenante de la salle
 Je le dis parce que les gens ne sont pas forcément au courant, mais la recherche agronomique aujourd'hui a des partenariats. On fait déjà travailler Emmanuel Laureau sur des essais agronomiques, notamment en réincorporation des matières organiques dans ces sols.

Philippe Van de Maele
 On peut travailler là-dessus, je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela; au contraire.

Christian Page
 À Saclay on n'a plus qu'une Lisière si je comprends bien, mais j'avais entendu parler d'une aire des gens du voyage, d'un centre équestre à cet endroit-là. C'est toujours d'actualité?

Philippe Van de Maele
 Effectivement il est prévu au PLU une aire des gens du voyage. Effectivement on répondra au PLU. C'est sur Orsay, quelque part là. Cela fait partie des discussions en cours. On n'a pas de réponse sur la partie agro. L'INRA voulait éventuellement faire venir ici son centre équestre de Grignon. Nous avons compris dans un dernier comité de pilotage que ce n'était plus à l'ordre du jour. L'autre question est le centre équestre de Polytechnique qui a vocation ou non à se déplacer à cet endroit-là. Cela fait partie des réflexions que l'on a. On recherche des solutions. Sur le centre équestre de l'INA, on n'a pas à ce stade de commande très claire, voire même plutôt des signes qu'ils ne sont pas prêts de le faire.

Zarouhie Beduoglu
 Du coup, où mettez-vous les gens du voyage si le centre équestre arrive là?

Philippe Van de Maele
 On respectera le PLU. Cela fait partie des discussions en cours que l'on a avec l'agglomération et les communes. Si j'ai bien compris, il y a une réflexion au niveau de l'agglomération sur le positionnement des aires des gens du voyage en général. Si l'opération est maintenue, nous ferons une aire pour les gens du voyage dans ce coin-là.

Un intervenant de la salle.
(Inaudible)

Philippe Van de Maele
 C'est le PLU qui les a placés là, ce n'est pas moi.

Conversations croisées, inaudibles.

Philippe Van de Maele
 Il faut des aires des gens du voyage. Cela fait partie des obligations, et c'est nécessaire. On attend les réflexions avec l'agglomération. C'est au niveau de l'agglomération que ces choses-là se décident.

Christian Page
 C'est surtout le préfet.

Philippe Van de Maele
 Est-ce que c'est maintenu là? Pour l'instant on est parti là-dessus, mais il y a des réflexions au niveau de l'agglomération pour en prévoir une grande, je ne sais plus où.

Christian Page
 À Wissous.

Philippe Van de Maele
 On attend les orientations. Pour l'instant, on est prêt à la mettre.

Emmanuel Laureau
 C'est grand?

- « **Philippe Van de Maele**
C'est significatif; 30 ou 40 places.
- « **Un intervenante de la salle**
(inaudible)
- « **Philippe Van de Maele**
C'est parce qu'il n'y a pas assez d'aires de gens du voyage qu'ils prennent des emplacements qui ne sont pas prévus pour cela. Donc, nous sommes toujours disposés à la faire là.
- « **Emmanuel Laureau**
Vous avez une partie sur Saclay à l'ouest de la N118. Pour l'instant, c'est en stand-by ?
- « **Philippe Van de Maele**
Dans la ZAC de Moulon, ce territoire-là entre les deux rigoles est prévu. La ZPNAF s'arrête ici. Pour l'instant on n'a rien prévu. Il y a donc beaucoup à faire, mais ce n'est pas-*vous* cela ?
- « **Emmanuel Laureau**
Non. Une partie était à vendre.
- « **Philippe Van de Maele**
Oui, cela a été vendu, mais l'exploitant c'est Trubuil.
- « **Christian Page**
Élodie Villain, c'est le petit triangle; c'est ce qui est coupé par la N118.
- « **Philippe Van de Maele**
Pas d'autres questions ?
Vous continuez à nous faire des remarques. On a un site internet.
- « **Pénélope Hureaux**
Il y a une autre réunion à l'EPA Paris Saclay jeudi soir. C'est la même.
- « **Philippe Van de Maele**
Demain soir, c'est sur l'échangeur, et jeudi soir c'est la même réunion qu'ici, mais pour la commune d'Orsay. Vous êtes bien sûr les bienvenus.
- « **Zarouhie Beduoglu**
Les travaux sur le Christ commencent quand ?
- « **Christian Page**
Mi-mars.
- « **Zarouhie Beduoglu**
La sortie de Saclay va être coupée ?
- « **Christian Page**
Non. Ils nous ont promis qu'il y aurait toujours la possibilité d'accès.
- « **Philippe Van de Maele**
Par contre le carrefour va être compliqué.
- « **Christian Page**
Ce sera compliqué.
- « **Philippe Van de Maele**
La circulation sur le Christ de Saclay lui-même sera compliquée. Ils font faire un grand trou.
- « **Jean-Luc Curat**
Le trou est juste au-dessus. Il y aura deux shunts pour permettre la circulation.
- « **Philippe Van de Maele**
Il y aura des travaux pendant deux ans.
- « **Christian Page**
Fin 2020.
- « **Jean-Luc Curat**
Si le temps le permet.
- « **Zarouhie Beduoglu**
Coupez la 118, c'est mieux. Mettez tout le monde à vélo. C'était très bien pendant 3 jours; il n'y avait que des vélos sur la N118.
- « **Jean-Luc Curat**
Sur une voie qui n'était pas autorisée aux vélos.
- « **Philippe Van de Maele**
Je vous remercie d'avoir participé. N'hésitez pas à intervenir. Vous avez un site internet pour faire part de vos remarques complémentaires.

La réunion est levée à 21h42.

PowerPoint des deux dernières réunions publiques du mardi 12 et vendredi 15 février 2018

PARIS-SACLAY
 Concertation préalable à la création de la ZAC

Le projet de Corbeville



Réunion publique n°2
 15 février 2018
 20h
 ORSAY

1

PARIS-SACLAY

Déroulé de la réunion publique

2h en deux séquences

1

Enjeux et avancement du projet

2

Les grands principes du projet de Corbeville

2

PARIS-SACLAY

Séquence 1

Enjeux et avancement du projet


2

Les grands principes du projet

3

PARIS-SACLAY

Corbeville dans le projet Paris-Saclay




4

PARIS-SACLAY

Corbeville, au cœur du campus urbain

Les principes d'aménagement à l'échelle du campus :

1. Créer une lisière à l'interface ville/nature/agriculture
2. S'insérer dans les logiques d'espaces publics à l'échelle du campus
3. Assurer le lien entre le quartier de Moulon et le quartier de l'Ecole polytechnique
4. Développer de véritables quartiers mixtes et animés



5

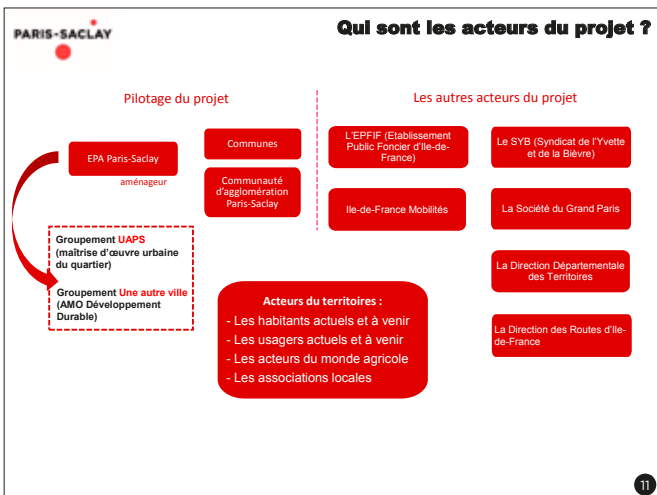
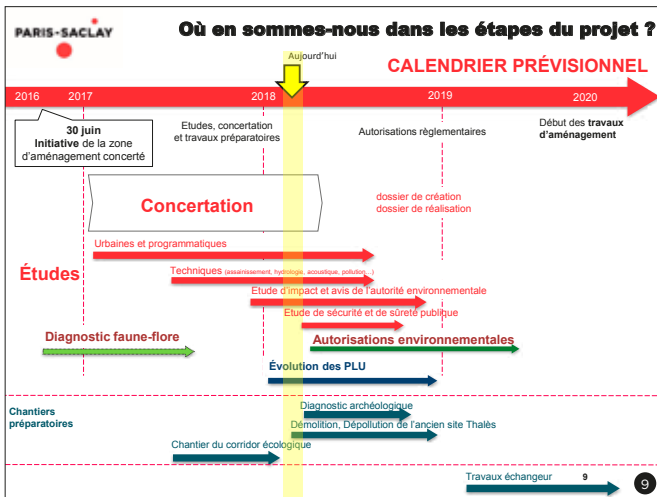
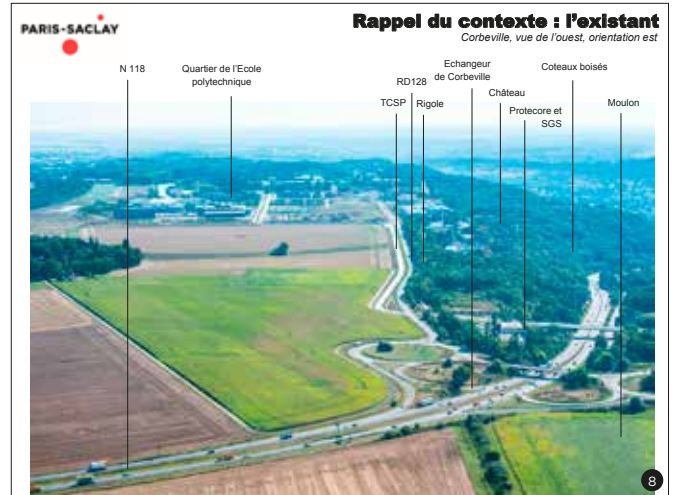
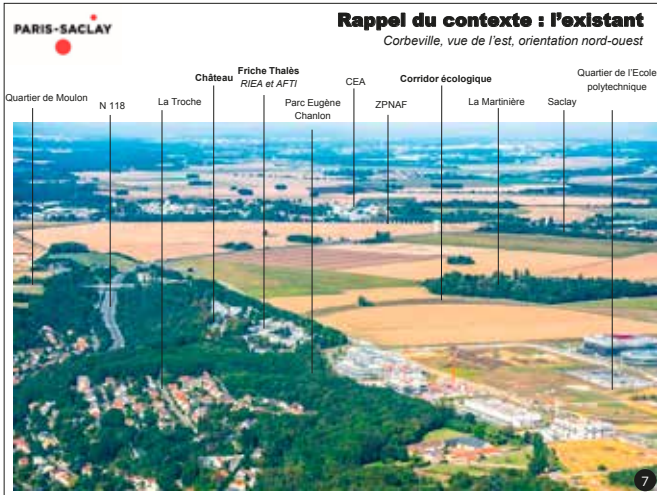
PARIS-SACLAY

Rappel du périmètre et du contexte

Initiative de la ZAC prise le 30 juin 2016
 74 ha à Orsay et 20 ha à Saclay



6



Fin de la séquence 1

PARIS-SACLAY

Séquence 2

Les grands principes du projet

1

Point d'avancement

13

PARIS-SACLAY

Rappel des objectifs du projet




- Créer un **quartier mixte éco-innovant**.
- Créer un **cadre de vie animé** grâce à une compacité des aménagements, à une mixité de programmes (logements, activités économiques, commerces, services, équipements publics notamment sportifs, équipements campus...) et au développement d'espaces publics qualitatifs.
- Accompagner l'implantation urbaine d'un futur **centre hospitalier**,
- Développer le **maillage intra-quartiers** à proximité des gares du Grand Paris Express desservi par un Transport en Commun en Site Propre
- **Intégrer les infrastructures de transports** dans l'aménagement du quartier (ligne 18 du Grand Paris Express, le TCSP et l'échangeur de Corbeville).
- Réaliser une **opération exemplaire** en termes de développement durable. L'opération devra également s'attacher à mettre en valeur le patrimoine (château, rigole...).

14

PARIS-SACLAY

Grandes orientations

Organiser un trait d'union entre deux quartiers




15

PARIS-SACLAY

Grandes orientations

Réaliser un quartier s'adressant aussi à la vallée



16

PARIS-SACLAY

Grandes orientations

S'insérer dans les logiques d'espaces publics à l'échelle sud plateau




17

PARIS-SACLAY

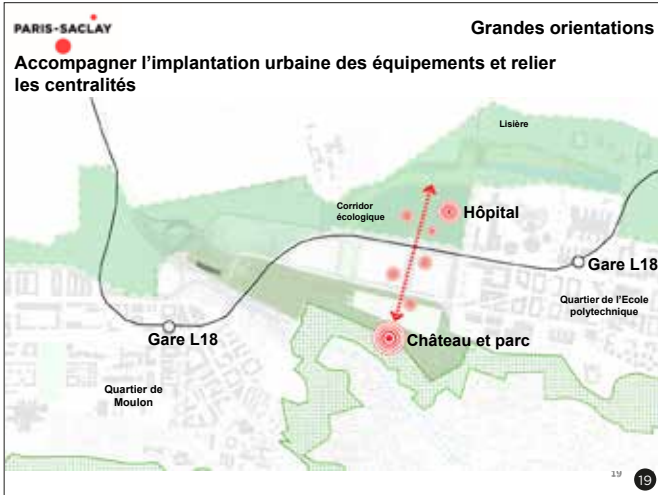
Grandes orientations

Relier les deux paysages, la lisière et le coteau, et développer des espaces publics qualitatifs



Projet urbain qui permet de relier les DEUX PAYSAGES
RESPIRATION POUR LE SUD PLATEAU

18



PARIS-SACLAY

Les équipements

Offrir des équipements adaptés à la programmation : groupe scolaire, crèche etc...

25

PARIS-SACLAY

Les logements

Comment habiter à Corbeville ?

26

PARIS-SACLAY

Les logements

HABITER LA NATURE

27

PARIS-SACLAY

Les logements

> Des logements traversants

28

PARIS-SACLAY

Des résidences étudiantes, de la recherche et du développement économique

>Un quartier pour tous, employés, chercheurs et étudiants

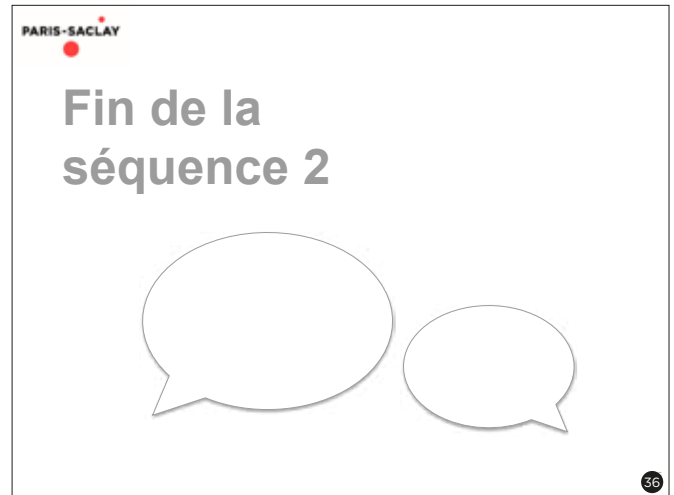
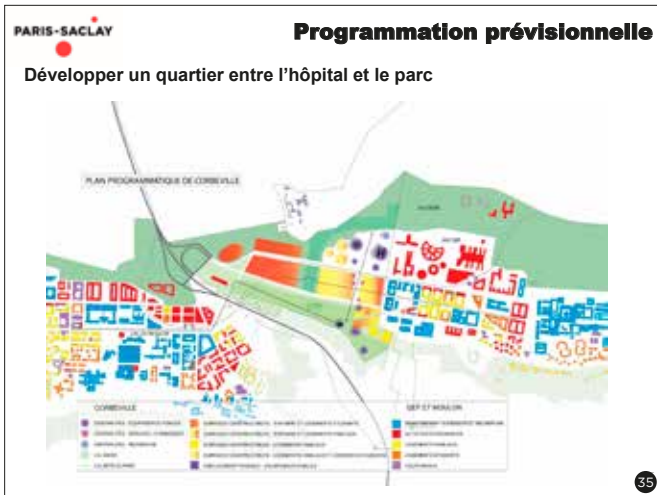
29

PARIS-SACLAY

Le parc

Le parc de Corbeville : un futur lieu de destination respectueux de l'histoire du site

30





Troisième réunion publique — Jeudi 15 février 2018

Cette troisième réunion publique s'est tenue le 15 février 2018, au Plateau des projets de l'EPA Paris-Saclay (8 boulevard Dubreuil, 91400 Orsay). Elle a mobilisé les associations locales, des entreprises ainsi que des habitants des villes concernées du plateau. Une trentaine de personnes étaient présentes à cette deuxième réunion publique.

Étaient présents: David Ros, Maire d'Orsay; Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay; Anne Mie Depuydt, Directrice de l'agence d'architecture et d'urbanisme uapS; Benoît Lebeau, Directeur Adjoint à l'Aménagement de l'EPA Paris-Saclay; ainsi que des habitants et représentants d'associations.

Par ordre d'intervention:

Philippe Van de Maele est Directeur général de l'EPA Paris-Saclay

Benoît Lebeau est Directeur Adjoint de la Direction de l'Aménagement de l'EPA Paris-Saclay

Un intervenant

Anne Mie Depuydt est Directrice de l'agence d'architecture et d'urbanisme uapS

Un intervenant

Lionel Champetier est Président de l'UASPS et Président de l'association ASEOR

David Ros est Maire d'Orsay

Un habitant de Gif-sur-Yvette
Une intervenante

Pierre Cathala est Président du comité d'histoire d'Orsay (CHLOE)

La réunion est ouverte à 20h08.



Philippe Van de Maele

Je propose que nous commencions.

Merci à tous d'être venus pour cette réunion publique qui se situe dans le cadre de la concertation préalable du projet de l'aménagement de Corbeville. Elle s'inscrit dans la phase de concertation préalable. Il y a eu à l'agglomération une réunion au mois de mars de cette année. L'idée est de terminer cette phase de concertation préalable. L'objectif est de faire part au Conseil d'administration et à Monsieur le Maire des réactions et de l'ensemble des remarques qui ont été faites pour que l'on puisse présenter au Conseil d'administration l'étape d'après qui fera l'objet d'une autre concertation, une autre procédure d'enquête publique.

Nous avons jusqu'à 10 heures. Nous allons vous faire une présentation et nous laisserons la place à l'échange.



Benoît Lebeau

Bonjour à tous. Je suis Benoît Lebeau, de la Direction de l'aménagement de l'EPA. Nous sommes accompagnés de Anne Mie Depuydt de l'agence uapS; elle est mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre urbaine. Elle nous accompagne sur la définition du projet de Corbeville. Nous allons faire une présentation à deux voix.

Comme le disait Philippe, on s'est donné deux heures de réunion. On va faire une présentation en deux temps:

- le premier temps: rappel des grands enjeux et de l'avancement du projet en matière de planification
- le deuxième temps: Anne Mie vous présentera les premières orientations d'aménagement qu'elle a proposées à l'EPA et aux collectivités.

Vous avez en gris le périmètre d'intervention de l'établissement public d'aménagement. On intervient sur l'Essonne et dans les Yvelines.

Vous avez en rouge les secteurs de projets sur lesquels intervient l'établissement public; projets qui sont implantés notamment le long des gares de la future ligne 18 du Grand Paris, tout en respectant la zone de protection naturelle agricole qui a été définie dès la création de l'établissement public, qui permettait de délimiter en creux les zones d'aménagement potentielles du plateau de Saclay.

On zoome, on change d'échelle, on arrive sur ce qu'on appelle le « Campus urbain » ou « la frange Sud du plateau ».

Deux opérations sont en cours d'aménagement; elles ont fait l'objet de deux ZAC: la ZAC de Moulon située sur Orsay, Gif-sur-Yvette et Saint Aubin, et le quartier de l'École polytechnique situé sur la commune de Palaiseau et sur Saclay dans sa partie Nord-ouest.

Le quartier de Corbeville se situe entre les deux ZAC.

Il part de la N118 jusqu'à la limite du quartier de l'École polytechnique. Corbeville va s'inscrire au cœur de ce qu'on appelle le « Campus urbain ».

Pour mémoire, les grands principes d'aménagement qui structurent le Campus urbain et ses grands composants: créer une Lisière et donc un espace paysager intermédiaire sur la partie Nord, entre les quartiers et les activités agricoles, notamment la zone de protection naturelle, agricole et forestière. Il va aussi s'agir, dans le cadre de l'aménagement de Corbeville, de s'inscrire dans les logiques d'espaces publics du Campus, notamment d'assurer les continuités entre les quartiers du Moulon et de l'École polytechnique. Bien entendu, nous sommes attachés, à chaque fois que l'on développe des quartiers, à en faire des quartiers mixtes, vivants, animés. C'est un des grands objectifs de nos projets d'aménagement.

Une petite image rappelle la situation existante qui situe le périmètre prévisionnel de l'opération de Corbeville, qui fait l'objet d'une prise d'initiative de ZAC. Vous voyez la Martinière au Nord du site. Le périmètre prévisionnel est en blanc. Vous voyez les limites communales en pointillés noirs. Vous avez 74 hectares du périmètre situés sur Orsay et 20 hectares sur Saclay. Il est constitué de terres agricoles dans sa partie Nord et d'une friche industrielle, qui est l'ancien centre de recherche de Thales qui a déménagé en 2006 pour aller à Palaiseau sur le quartier de l'École polytechnique. Avant Thales, il y avait ce qu'on appelait « le domaine de Corbeville », qui est un château historique du XVII^e siècle avec son parc.

Ce périmètre de projet se situe en dehors de la zone de protection agricole et forestière, tant dans sa partie Nord que dans les coteaux protégés.

Le site est traversé également par un corridor écologique en cours de réalisation. Vous pouvez voir les tas de terre sur le site. Il est réalisé dans le cadre de la ZAC du quartier de l'École polytechnique. Vous le verrez, il sera très structurant pour l'aménagement du quartier.

Quelques points de repère visuels pour bien situer le périmètre de projet: on retrouve le boisement de la Martinière. Vous avez le CEA au fond. On voit au 1^{er} plan le quartier de l'École polytechnique qui est en chantier. Vous voyez les éléments bâtis de la friche Thales. On aperçoit le toit du château et le quartier au bout délimité par la N118. Ensuite, vous avez le quartier du Moulon.

De l'autre côté, on retrouve la N118 au 1^{er} plan avec ses échangeurs, ses ronds-points, qui seront supprimés dans le cadre du projet de l'échangeur de Corbeville. On voit bien le site propre et le pont du TCSP qui traverse le site. On retrouve le boisement de la Martinière, le quartier de l'École polytechnique au fond, la friche industrielle Thales et le château.

Un petit point sur l'avancement du projet. Cette slide est un peu ardue pour vous; les procédures d'aménagement sont assez complexes.

Le processus a été engagé en 2016 avec la prise d'initiative de la ZAC par l'EPA, ce qui nous a permis de lancer un certain nombre d'études techniques, environnementales et urbaines dont nous vous présentons les premières intentions aujourd'hui.

Pendant cette phase se réalise la phase de concertation préalable où nous recueillons les observations du public. J'en profite pour signaler que vous pouvez déposer, à l'issue de la réunion, vos avis, vos remarques, vos commentaires sur le site internet de l'EPA. Vous pouvez également télécharger une brochure de présentation du projet.

Aujourd'hui, nous achevons la phase de concertation. L'objectif pour nous étant de pouvoir tirer un bilan de la concertation et, sur cette base, finaliser le projet, préparer l'étude d'impact et l'ensemble des dossiers réglementaires qui seront mis à disposition du public au deuxième semestre de cette année. Nous visons l'obtention des autorisations réglementaires en 2019 afin de démarrer les premiers travaux d'aménagement en 2020. En parallèle seront réalisés certains travaux préparatoires et auront été lancés préalablement les travaux d'aménagement de la première phase de l'échangeur.

Quelques mots sur la concertation.

Nous avons fait la première réunion publique le 30 mars à l'agglomération. Nous avons organisé plusieurs ateliers thématiques, notamment en juillet un atelier sur la mobilité. En octobre, nous avons organisé une visite du site où nous avons présenté les éléments de paysage, d'environnement et de patrimoine du site. Nous avons réalisé en novembre un atelier hydrologie sur les problèmes liés à la gestion de l'eau. Enfin, nous terminons ce premier cycle de concertation par cette troisième réunion publique.

Même si, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons tirer un bilan de la concertation préalable, elle ne s'arrête pas pour autant.

La concertation va se poursuivre tout au long du processus du projet. C'est une première étape. Il y aura courant 2018 d'autres réunions publiques pour présenter notamment les études d'impacts et le projet plus dans le détail.

Quelques mots pour bien comprendre les acteurs du projet.

Le pilotage du projet est mené par l'EPA, qui est l'aménageur. Pour faire cela, il s'appuie sur deux compétences de groupement: le groupement UAPS, représenté par Anne Mie à côté de moi, et le groupement Une autre Ville, qui va nous accompagner également pour tenir l'ambition que nous avons de faire un quartier éco-innovant, donc un quartier durable de Corbeville.

Bien sûr, nous associons les autres acteurs institutionnels du projet. Nous travaillons avec l'Établissement foncier d'Île-de-France, qui s'assure de la maîtrise foncière du site et qui mène les opérations d'acquisition et d'expropriation, et avec les organismes de transport: Île de France Mobilités, la Société du Grand Paris. Le site sera traversé par le site propre et par la ligne 18. Nous travaillons étroitement avec les syndicats des vallées mitoyennes: le SIAVB pour la Bièvre et le SIAVHY pour toutes les questions relatives à l'eau.

Comme nous sommes une Opération d'intérêt national (OIN), toutes les autorisations réglementaires sont délivrées par le préfet. C'est la particularité des OIN. C'est la Direction départementale des territoires qui instruit toutes les autorisations réglementaires des dossiers de ZAC et des permis de construire, en conformité avec les PLU des villes concernées. Enfin, la Direction des routes de l'Île-de-France parce qu'ils sont les maîtres d'ouvrage des travaux liés à l'échangeur de Corbeville, qui aura également un impact sur le projet.

Avant de laisser la parole à Anne Mie, je rappelle les grands objectifs sur lesquels nous avons délibéré au lancement d'initiative de ZAC. Le premier étant de créer un quartier mixte éco-innovant. Le deuxième objectif est de créer les conditions pour avoir un cadre de vie animé qui permet, grâce à une compacité des aménagements, une mixité des programmes et un développement d'espaces publics qualitatifs. Il s'agira aussi d'accompagner l'implantation du futur hôpital, qui est le regroupement des trois hôpitaux (Orsay, Juvisy et Longjumeau), développer les dessertes internes des quartiers, développer le réseau qui va permettre au quartier de fonctionner en matière de transport et de mobilité, intégrer les infrastructures de transport avec la ligne 18, les transports en site propre et l'échangeur de Corbeville.

« Un intervenant de la salle
La ligne B n'existe pas ?

« Benoît Lebeau
Elles ne traverse pas le périmètre.

Enfin, réaliser une opération exemplaire en termes de développement durable en s'attachant notamment à mettre en valeur le patrimoine existant du quartier, à savoir le château, son parc et la rigole de Corbeville pour la gestion de l'eau. Je vais laisser la parole à Anne Mie.

« Anne Mie Depuydt
Je voulais d'abord vous préciser qu'un groupement veut dire que ce n'est pas moi qui tire toute seule les ficelles de ce quartier. Plusieurs personnes travaillent en proche collaboration. Trois personnes de mon équipe sont là ce soir pour vous écouter et participer à ce dialogue que nous souhaitons instaurer. Il y a aussi ce travail que je fais avec l'agence Base, le paysagiste ; vous allez voir que la notion de paysage et la nature sont importantes pour faire un vrai quartier agréable. Des bureaux d'études travaillent également avec nous pour réaliser ce quartier.

Ce que vous voyez d'abord, ce sont nos intentions, nos objectifs que nous avons proposés à notre maîtrise d'ouvrage et à la collectivité, notamment l'objectif de faire en sorte que ce nouveau quartier sur Corbeville puisse devenir un réel trait d'union entre deux quartiers. Ce n'est pas qu'un trait d'union Est-Ouest, mais pour moi, ce qui est extrêmement important, c'est la relation avec la vallée. C'est un moment unique pour dire que l'on peut profiter quand on est là-haut d'un nouveau quartier. Il est extrêmement important par la façon dont il sera construit, par sa programmation et par ses liens. Nous sommes en train de faire en sorte que ce quartier sur Corbeville devienne une réelle destination pour tous.

Bien évident, on s'inscrit dans le projet global de l'ensemble du plateau, et nous allons effectivement faire en sorte de continuer ce qu'on appelle « la chaîne des grands espaces publics ». Cela passerait aussi par la revalorisation de la terrasse dans le domaine du château de manière à relier le quartier Moulon avec celui de l'École polytechnique.

Un des sujets extrêmement importants pour nous est que l'on puisse instaurer un vrai quartier dans lequel on combinerait le coteau avec la Lisière. Nous ne voulons pas avoir au Sud un coteau avec le domaine du château et là-haut une Lisière sans avoir cette relation avec la nature. Nous voulons absolument une idée de percolation à travers les problèmes de la mobilité douce, et cette idée que la nature et le paysage puissent traverser et venir relier ce qu'il se passe sur le plateau et ce qui a démarré au niveau du coteau par le lieu de paysage.

Pour faire un quartier, il faut des centralités, il faut un cœur sinon on ne peut pas faire de quartier. Faire une unité de voisinage, faire en sorte que les gens puissent se rencontrer. C'est important d'y réfléchir.

Nous avons deux données sur le site. Une des données : il fallait planter un hôpital, et l'autre est déjà existante. Il y a ce qu'on appelle « le domaine du château » avec le château. Nous avons proposé d'avoir une sorte de bipolarité, deux centralités. À partir de là, à partir de la réflexion que l'on peut avoir sur une programmation pour donner vie à nouveau au château et son domaine, il serait intéressant d'avoir un espace central qui permette de relier à la fois le coteau à la Lisière, mais aussi le château jusqu'à l'hôpital. L'hôpital se trouve plutôt dans la Lisière, dans la continuité des plus grandes structures parce que l'hôpital est assez grand et n'a pas du tout la même échelle que des habitations. On a essentiellement un quartier mixte avec beaucoup de logements. Nous avons donc proposé d'avoir une centralité de manière à ce qu'à travers un espace public bordé par des commerces et des activités, on puisse relier à la fois le coteau à la Lisière.

Comme je le disais, quand on travaille sur un projet urbain, on essaie toujours de tirer parti du « déjà là ». Un des « déjà là » était le château et sa terrasse. Cette terrasse fait partie des grands espaces publics qui relient tous les grands espaces publics du plateau. Nous voulons installer une sorte de vis-à-vis. Cela ne veut pas dire que l'on va construire, mais ce qu'il se passe d'un côté a un répondant de l'autre côté. Quand on est sur le plateau, par la géographie et la topographie, il faut arriver à faire en sorte de voir ce qu'il se passe de l'autre côté. Ce paysage pour nous est important. C'est pourquoi nous voulons revaloriser le bâtiment du château en réfléchissant à un programme beaucoup plus sculptural, de manière à ce que ce lieu devienne une destination et un lieu de détente pour tous et non seulement pour ceux qui habitent le quartier, et qu'il rayonne à une plus grande échelle.

Nous voulons également préserver la Châtaigneraie ; il y a même un corps de ferme. Nous voulons bien sûr aussi préserver tout ce qui existe sur le site et tous les arbres parce qu'il y a des lieux extrêmement protégés.

Nous voulons planter de nombreux arbres pour habiter la nature et dans cette centralité faire en sorte de trouver des espaces agréables où les gens pourraient se rencontrer et séjourner, que ce soit au niveau du domaine du château qu'au niveau de cette grande percée, cette centralité qui va du château vers l'hôpital. La question de ces espaces, on veut aussi l'avoir dans les quartiers mêmes. L'idée est que la nature ait un rôle. Elle n'est pas là pour faire joli. Elle a un rôle pour la gestion de l'eau et un rôle de biodiversité et de continuité que l'on peut instaurer sur le territoire même.

Il y aura aussi toute la question des usages, et comment on peut à travers ces espaces verts trouver des lieux spécifiques de rencontres.

Ce sont des images. Il y aura dans le domaine du château et ailleurs des passages, des promenades et des lieux de repos.

Bien évidemment, nous avons inséré le réseau de transport en commun à l'échelle de la ville. Nous sommes en train de travailler sur la manière dont le TCSP va desservir le quartier et comment à travers, non seulement le transport en commun, mais aussi la voiture, on va faire en sorte d'arriver à bien desservir le quartier et comment on peut introduire la mobilité douce. Tout cela est en discussion pour l'instant puisque rien n'est vraiment calé. Ce sont toutes les intentions.

Vous avez une image plus importante et plus détaillée sur les équipements et la manière de suggérer à l'EPA et à la commune. Qu'est-ce l'on peut faire? Bien évidemment, il y a toutes les centralités avec des terrains de foot, des cabinets médicaux, des gymnases, la supérette, le café, le relais. Nous voulons faire un cœur de quartier en relation avec un groupe scolaire. Puisque l'on construit un nouveau quartier, il faut un nouveau groupe scolaire. Tout cela existe, mais ce qui est pour nous important, c'est qu'autour du château, on peut réfléchir à faire en sorte que cet espace, ce domaine puisse être restauré tel qu'il était. Il faut savoir que ce domaine du château était auparavant un grand jardin. Nous disons que la terrasse, la petite bande jaune qui existe aujourd'hui, n'est pas suffisante pour un espace public. Il faut travailler son épaisseur. Il faut donner un espace de parcs pour Orsay et pour le quartier. Cet espace de parcs permettra de donner une valeur au château, d'injecter peut-être un programme culturel. C'est une des premières choses que j'ai suggérée lors de l'oral. Il faut un rayonnement et une identification. C'est une donnée que nous sommes en train de mettre en place. Nous pensons par exemple qu'il serait bien d'avoir sur le château une résidence d'artistes. Ce serait un lieu de rencontres entre les gens, un lieu d'expositions et un lieu d'événements.

Comment allons-nous habiter? Nous changeons la nature des choses. Ce que vous avez vu en forme urbaine, nous avons plutôt tendance à vouloir trouver des espaces diversifiés qui sont plutôt en lanières et en bandes Nord Sud pour avoir cette pénétration de ces espaces verts. Il est très important que l'on puisse avoir beaucoup d'espaces verts, à la fois des espaces verts communs à tous comme des squares, mais aussi des allées de manière à habiter les rez-de-chaussée, et aussi faire en sorte que dans les bâtiments, plus tard, on puisse profiter des toitures, terrasses, loggias et balcons. Il y a plusieurs grades; il y a des choses extrêmement publiques, et entre quelques pâtés de maisons, quelque chose de commun, et ainsi de suite afin que chacun ait un espace extérieur pour profiter de la nature et de la vue. Je suis belge. En Belgique et aux Pays-Bas, on habite les rez-de-chaussée. En France, on a plutôt tendance à se cloîtrer derrière des haies, des volets, etc. J'ai cette ambition qu'un jardin au pied de son immeuble puisse être l'extension de son séjour, puisse être le moment de sociabilité entre voisins.

Les typologies seront diversifiées. Nous voulons des logements traversants. Il va y avoir différents types de bâtiments, des petits collectifs, mais aussi des maisons intermédiaires parce que c'est un quartier pour différentes populations: les gens qui travaillent sur le château, les gens qui viennent d'Orsay et qui ont envie de déménager pour habiter là, les étudiants. Ce sera un quartier mixte avec différentes ambiances.

D'où vient notre idée du parc? Nous avons retrouvé dans les archives ce château avec son domaine et ses jardins. Nous pensions qu'il était important de réinterpréter cela et de faire en sorte que l'on puisse avoir un lieu contemporain de rencontres, de façon à ce que le corridor écologique continue dans le château et que l'on puisse l'animer.

L'idée est de trouver des programmes entre les arbres, et de trouver, peut-être, si cela vous intéresse, des lieux dans lesquels on pourrait discuter avec vous, avec les futurs habitants, avec les étudiants. Essayer de comprendre quel type de lieux on a besoin aujourd'hui pour co-construire ensemble: soit les mobiliers, soit les programmes sportifs, soit les parcours sportifs, soit les jardins potagers. Ce sont des choses que l'on peut co-construire ensemble au niveau de ce domaine du château.

Voilà des images pour dire que nous intervenons avec douceur et avec intelligence pour ne pas casser ce qui est déjà là.

« **Benoît Lebeau** Pour conclure sur cette image, vous avez le résumé de la présentation. Cette image situe et positionne les programmes du quartier. Nous sommes plus à l'Est de ce quartier qui va être constitué de l'hôpital, de terrains de sport dans sa partie Nord, et qui sera plus à dominante « logements » en lien avec la centralité qui fera le lien entre l'hôpital et le château et son parc. Sur la partie Ouest, on aura une dominante « activité économique ».

« **Une intervenante de la salle** Qu'est-ce que « activité économique »?

« **Benoît Lebeau** Ce sont des bureaux, des entreprises. Ça peut être des centres de recherches. Nous avons déjà des entreprises qui s'implantent dans les quartiers du Moulon et de l'École polytechnique. Vous avez déjà des entreprises qui sont là; deux entreprises sont implantées au niveau de l'échangeur. Nous sommes arrivés au bout de la présentation. Vous avez notre site Internet pour déposer vos contributions. Vous avez jusqu'à la fin du mois pour poser vos contributions. Sur cette base, nous tirerons le bilan de la concertation.

« **Lionel Champetier** Monsieur Champetier, Président de l'UASPS et Président d'ASEOR. Je voudrais savoir comment va se passer la concertation vis-à-vis des habitants? Dans votre calendrier, vous parlez de l'évolution du PLU. Dans le PLU d'Orsay, qui a été approuvé en mars, il n'y a rien. Vous pouvez aménager à votre façon. On aimerait pouvoir intervenir pour donner un avis. C'est une concertation un peu particulière, un peu étendue. Il y a plusieurs Communautés d'agglomération directement concernés.

« **Philippe Van de Maele** La procédure de concertation va se poursuivre. Aujourd'hui, c'est la concertation préalable. L'objectif est de faire un bilan. On vous propose jusqu'au 2 mars pour nous faire part de vos remarques. Sur cette base-là, nous informerons le Conseil d'administration de ce qui a été dit, les orientations, les réactions faites au cours de la concertation. Ensuite, une étape démarrera. Une première procédure sera la déclaration de projet qui fera l'objet d'une enquête publique. Cette déclaration de projet sera aussi intégrée à la modification du PLU. La modification du projet emportant la modification du PLU. Il y a aura une enquête publique.

« **Lionel Champetier** J'avais compris qu'il n'y aurait pas d'enquête publique.

« **Philippe Van de Maele** Si, il y aura une enquête publique.

« **Lionel Champetier** Je demande que Monsieur Ros réponde.

« **Philippe Van de Maele**
Il y aura la procédure liée au dossier de projet, la déclaration de projet assortie d'une modification du PLU avec concertation, et là aussi enquête publique. En parallèle, il y a tout ce qui est lié aux autorisations environnementales qui font aussi l'objet d'une publication de l'avis de l'autorité environnement et des démarches liées à l'autorité environnementale. C'est ce qu'on va démarrer d'ici la fin de l'année. À la fin de l'année, il y aura les enquêtes publiques liées à la partie environnementale, et la partie déclaration de projet et modification du PLU.

« **Lionel Champetier**
À Moulon, cela ne s'est pas passé ainsi. À chaque fois, cela change. On s'adapte.

« **Philippe Van de Maele**
Il y a eu enquête publique.

« **Lionel Champetier**
Pour les histoires de PLU, un groupe de travail a été organisé entre les trois communes. On a réfléchi à la réglementation propre de la zone. Ensuite, le PLU d'Orsay, comme celui de Gif et de Saint Aubin, ont été adoptés pour être conformes.

« **Philippe Van de Maele**
C'est cela. Cela s'appelle la mise en compatibilité du PLU. Avec une enquête publique.

« **Lionel Champetier**
C'était avant l'enquête publique.

« **Philippe Van de Maele**
La modification d'un PLU se fait avec une enquête publique.

« **Lionel Champetier**
Je parle de la concertation pratique. Je ne parle pas de...

« **Philippe Van de Maele**
Avant l'enquête publique, il y aura une concertation pour préparer l'enquête publique.

« **Lionel Champetier**
...des échanges, des groupes de parole.

« **Philippe Van de Maele**
Bien sûr.

« **Lionel Champetier**
Alors qu'est-ce que vous envisagez ?

« **David Ros**
Je remercie Lionel Champetier de me donner la parole. Je rappelle que nous sommes dans le cadre d'une opération d'intérêt national. Évidemment, les Maires que nous sommes (je le dis parce que nous avons eu à faire le même travail sur la partie de Moulon, même si cela a impacté davantage la commune de Gif), ne nous défaussons nullement de nos prérogatives et des enjeux sur ce territoire. Il y a eu une lettre que j'ai eu l'occasion de lire en Conseil municipal, au démarrage, avant le préalable de la concertation, sur les exigences qui étaient portées par la commune dans le cadre de cette ZAC. L'exigence était qu'il y ait la concertation. Elle démarre, elle va s'amplifier, elle est institutionnelle puisqu'elle est obligatoire.

Par ailleurs, et cela va me permettre de répondre à votre question, nous avons dit que le moment venu, quand les dossiers seraient suffisamment mûrs, nous alimenterions cette concertation avec des démarches propres à la commune. Je sais que vous appréciez tous que l'on se retrouve le soir pour travailler. Il y avait tellement d'enjeux différents, d'abord sur le Moulon, que Corbeville n'était pas le sujet prioritaire à l'époque. Ce n'était pas pour cacher des choses, mais ce n'était pas mûr à cette période-là.

Beaucoup d'éléments maintenant ont mûri ou non, ce qui fait que nous avons un cadre de travail suffisamment défini pour que l'on puisse enfin mener ce travail sérieusement sans mobiliser des soirées qui seraient stériles. C'était la première exigence: la concertation.

La deuxième exigence était le fait de définir un éco-quartier innovant. Ce n'était pas juste pour se faire plaisir avec des mots, mais on ne voulait pas voir ce qui a été fait à Palaiseau, c'est-à-dire quelque chose de figé en termes de logements, mais bien quelque chose qui soit à la fois durable, innovant et qui intègre la mixité, notamment l'intégration dans l'environnement. Nous avons la chance, ou la contrainte, suivant le côté où on se place, d'avoir ce corridor écologique qui structure fortement la partie de Corbeville. Nous avons aussi un environnement particulier. C'était une autre exigence qui a été soulevée en accord et en soutien avec l'association CHLOE, qui était de protéger, de valoriser le château de Corbeville et le parc. J'ai ajouté une autre exigence: la possibilité avec l'EPAPS de mettre à disposition une parcelle suffisante pour y installer l'hôpital de demain et tout ce qui va avec le CEA à côté. Là aussi, cela a été fait. C'est d'ailleurs pour l'instant la raison qui fait que nous essayons d'éviter de perdre du temps; les procédures sont tellement longues que par rapport à une ouverture prévue de l'hôpital en 2023, nous sommes déjà très limites en termes de timing.

À partir du moment où ce sera un nouveau quartier, j'avais dit que ce quartier éco-innovant devra être autonome, c'est-à-dire que les équipements publics soient bien situés dans le quartier, que les gens n'aient pas à redescendre dans la vallée pour aller notamment dans les écoles, ce qui n'empêche pas d'avoir une vraie réflexion sur les liaisons plateau vallée entre notamment Le Guichet et Corbeville.

Dernier élément qui est apparu au fur et à mesure des travaux (nous avons eu énormément de réunions avec Philippe Van de Maele), nous nous sommes aperçus que dans tout le travail qui a été fait côté Moulon et côté Corbeville, quand il y avait une vision d'ensemble cohérente, il y avait de vrais besoins de liaisons douces et de multiplier les passerelles entre Corbeville et Moulon.

Tout cela était sur un cahier des charges. J'ai trouvé remarquable que dans les premiers travaux qui nous ont été présentés, tout ce qui avait été mis sur la table a été revu, repensé, mis en avant par une personne extérieure au territoire. Si celle-ci aboutit aux mêmes conclusions, c'est qu'il y a peut-être une cohérence. Tout cela pour dire que les travaux, dans leurs premières phases, vont dans la bonne direction.

Il y a deux éléments importants. Il n'y a plus d'Exposition universelle 2025. On ne fait pas de débat ce soir pour savoir si on est content ou pas. En tout cas, cela lève les contraintes. Sur toute la zone qui n'était pas trop définie - c'est pourquoi on l'appelle zone tertiaire et économique -, on a du coup un certain nombre d'idées qui seront soumises à la concertation et qui peut-être valoriseront encore mieux le site.

Il y a une deuxième attente puisqu'il y a encore une réunion demain chez la ministre, au sujet de la ligne 18. On attend le calendrier lié à cette ligne. La position de la ville a été très claire. On peut être pour ou contre la ligne 18, mais imaginez tout l'aménagement du quartier sans l'échangeur de Corbeville – qui est un autre sujet – et sans cette ligne 18! Je pense que si c'était le cas, cela voudrait dire que la concertation pourrait s'étaler dans la durée. Nous aurions davantage de temps pour nous concerter avant de réaliser.

« **Philippe Van de Maele**
Nous poursuivons la concertation. Si vous avez des questions ou des remarques...

« **Un Habitant de Gif sur Yvette**
J'ai une remarque et une question. Je ne comprends pas la nécessité de construire des logements sur Corbeville. Quand on a fait la faculté d'Orsay, on n'a pas estimé avoir besoin de construire des logements, des commerces ou quoi que ce soit. Je connais bien le campus d'Orsay, j'ai fait mes études à Orsay. C'est une remarque préalable. Cela pose le débat. La question: j'aimerais comprendre qui décide de quoi? Qui décide qu'il va y avoir un immeuble ici, une rue? J'ai bien compris qu'un bureau d'études faisait les propositions, qu'un préfet allait signer les permis de construire, qu'il y aurait des concertations, mais qui finalement dit: « On va faire cela »? Qui prend la responsabilité? Quel est le processus de décision?

« **Philippe Van de Maele**
C'est l'EPA, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay. Il y a un Conseil d'administration qui est composé pour moitié d'élus locaux qui représentent l'ensemble du territoire: les Yvelines, l'Essonne, les 3 agglomérations concernées, la Région, des représentants de l'État et des personnalités qualifiées. Les décisions sont au sein de ce territoire. Néanmoins, le vrai sujet c'est de décider en lien avec les collectivités locales et les deux villes car il y a aussi la Ville de Saclay. Donc c'est un travail collectif, d'où l'importance de la concertation et l'échange permanent. C'est un travail collectif.

Juridiquement, c'est l'Établissement public d'aménagement qui assure les choix définitifs. Le permis de construire ou le PLU est une modification qui est faite dans le cadre de la déclaration de projet qui, juridiquement, est portée par l'EPA au nom de l'État. Ce qu'on appelle une Opération d'intérêt national, c'est l'État qui a décidé de prendre la compétence « aménagement », ce qui n'est pas d'habitude de sa compétence. C'est l'État qui a donc décidé de prendre cette compétence et d'avoir la responsabilité de cet aménagement. Cela va jusqu'à la délivrance des permis de construire qui sont délivrés par le préfet. Tout cela se fait au quotidien pour des raisons d'efficacité et de qualité globale en lien avec les collectivités locales, mais juridiquement le préfet lui-même délivre les permis de construire. Cela se fait en lien avec la commune puisque c'est souvent le Maire qui signe, mais il signe au nom de l'État. C'est un projet très ambitieux et un projet qui ne peut réussir que s'il y a un travail collectif avec les collectivités locales et tous les acteurs.

Pour revenir sur le choix urbain, il y a eu différentes interprétations, mais le choix global sur l'ensemble de ce plateau est d'avoir un quartier mixte avec une grande partie liée au pôle académique. Il y a 30% des surfaces construites qui sont liés aux écoles, aux laboratoires et à l'université. Un tiers est destiné à l'activité économique. Ce sont des bureaux comme le parc d'Orsay ou comme le centre de recherche d'EDF ou encore

le centre de services de Servier qui va s'installer. Ce sont des bureaux qui sont tournés vers l'innovation et la recherche. Un tiers est destiné aux logements; des logements familiaux et des logements pour étudiants parce que c'est aussi un enjeu important de pouvoir offrir des logements aux milliers d'étudiants qui sont là. Le choix n'est pas comme au Sud de la vallée, un parc urbain. C'est un Campus urbain mélangé avec cette volonté qu'il y ait une part d'habitations et des pôles de centralité qui permettent d'avoir des commerces de proximité. Voilà les grandes orientations. On peut avoir des avis sur le choix urbain qui est fait, mais c'est ainsi que cela se décide.

« **Un intervenant de la salle**
Si j'ai bien compris, on nous donne un très beau rocher, c'est le rocher de l'État, et nous nous avons les petites miettes, les petits grains de poussière qui sont au pied de la montagne que l'on peut discuter. C'est cela ou pas?

« **Philippe Van de Maele**
Non, ce n'est pas cela du tout. On m'a demandé qui était responsable juridiquement. Donc, je l'expliquais. En tout cas, notre conception à l'EPA est d'avoir un travail collectif. C'est le Conseil d'administration qui tranche, qui, comme je vous l'ai dit, est composé pour moitié d'élus locaux, mais effectivement l'État a souhaité par la loi faire une opération internationale. Il n'y a pas de miettes. Les avis sont tous nécessaires. Il faut en faire une synthèse. Dans la synthèse, tout le monde ne retrouve pas ses petits cailloux, mais c'est bien un travail collectif. En tout cas, c'est comme cela que nous souhaitons le faire avec vous et avec les élus locaux.

« **Une intervenante de la salle**
Ce quartier va représenter une population approximative de...

« **Philippe Van de Maele**
De 3 000 à 4 000 personnes.

« **Une intervenante de la salle**
À mon avis, ce sera beaucoup plus parce qu'il y a tout Polytechnique, etc.

« **Philippe Van de Maele**
Sur Palaiseau.

« **Une intervenante de la salle**
Oui, c'est sur Palaiseau, mais comme vous faites des commerces de proximité, je ne pense pas que les gens de Polytechnique iront faire leurs courses à Palaiseau. Ils iront faire leurs courses dans les quartiers résidentiels, sur le campus résidentiel. Pour 3 000 à 4 000 personnes, qu'est-ce que vous appelez « commerce de proximité? »

« **Philippe Van de Maele**
Il y a aussi des commerces de proximité à Palaiseau: une boulangerie, une pharmacie, une supérette. Il y aura aussi probablement, compte tenu des populations tant en termes d'entreprises qu'en termes d'étudiants, des espaces de restauration, de vie. Ce sont des commerces de proximité. Sur la partie entre l'hôpital et le château, qui est la centralité de ce quartier, c'est un peu le même type de commerces. Ce sont des commerces de pieds d'immeubles. J'espère que l'on trouvera la même chose: une supérette, une boulangerie.

« **Une intervenante de la salle**
Ce qui m'a choquée au moment où vous avez pris la parole, c'est que ce sera assez autonome, les gens n'auront pas besoin de descendre dans la vallée. C'est ce que vous avez dit. Cela me chagrime parce qu'autour de ce quartier, il y a la ville d'Orsay qui est charmante avec ses petits commerces de proximité. On a l'impression d'être à la campagne. C'est formidable. Vous avez les commerces de proximité des Ulis qui se résument à un centre commercial.

« **Philippe Van de Maele**
Ce n'est plus de la proximité.

« **Une intervenante de la salle**
Ce n'est plus de la proximité, je suis d'accord avec vous. C'est comme la zone de Courtabœuf, ce n'est pas de la proximité. Pourtant c'est aussi un problème. Il y a des discussions par rapport à la zone de Courtabœuf sur l'aménagement du plateau de Saclay. Des questionnements émergent. Je suis des Ulis. Je vois que là, on fait un quartier... Au Moulon, il y a un collège en cours de construction.

« **Philippe Van de Maele**
Il y a un projet.

« **Une intervenante de la salle**
Il n'a pas été voté ?

« **Philippe Van de Maele**
Vous confondez avec l'école. C'est un groupe scolaire primaire.

« **Une intervenante de la salle**
Du côté de Corbeville ?

« **Philippe Van de Maele**
Non, du côté de Moulon, une école est lancée. Au Conseil départemental, un collège a été voté à Massy, et un deuxième collège est prévu côté Moulon à Gif-sur-Yvette, et aussi l'augmentation de la population de Saclay qui est très importante. Actuellement, ils sont scolarisés aux collèges d'Orsay, dont un de 400 places mais qui accueille 540 élèves. Il y a donc un vrai besoin de collège sur le plateau, mais c'est indépendant de ce dont nous sommes en train de parler.

« **Une intervenante de la salle**
Ce n'est pas indépendant parce que vous mettez un groupe scolaire sur le quartier de Corbeville...

« **David Ros**
Ce seront des écoles primaires.

« **Philippe Van de Maele**
Pas à Corbeville. Pour l'instant, c'est au Moulon.

« **David Ros**
Parlons de la réalité et du projet.

« **Une intervenante de la salle**
Il y a ce projet. Je croyais que c'était en cours. Excusez-moi. Sur le quartier de Corbeville, vous faites un groupe scolaire. Ces enfants du groupe scolaire, au moment du collège, ils vont aller où ?

« **Philippe Van de Maele**
Cela dépend de la carte scolaire du département. Vous avez évoqué l'idée de pouvoir descendre dans la ville. Je partage l'analyse. Un des soucis est d'arriver à faire un lien entre Corbeville et la vallée. Donc je partage l'analyse. Néanmoins, il est souhaitable d'avoir un minimum d'équipements sur Corbeville, notamment un groupe scolaire avec des classes maternelles et primaires. Au niveau collège, il est probable que si le collège pouvait être installé à Gif, il desservirait les différentes habitations du plateau: Saclay, Saint Aubin, Gif sur le plateau et probablement aussi Orsay sur le plateau, que ce soit la partie Ouest de la N118 ou bien sur Corbeville. À priori, les jeunes qui habitent sur Corbeville auront vocation à aller au collège de Gif. Au-delà de cela, effectivement, une autre décision a été prise par la région: installer un Lycée international sur Palaiseau.

« **Une intervenante de la salle**
Ce n'est pas la même clientèle.

« **Philippe Van de Maele**
Un Lycée international, c'est à la fois l'accueil d'une clientèle particulière, mais aussi des élèves qui sont à proximité. Il y a un certain nombre de services. Il ne s'agit pas d'être autonome, mais d'avoir un minimum de services publics ou de proximité pour être suffisamment autonomes, et qu'il n'y ait pas à descendre toujours dans la vallée pour acheter son pain.

« **Un Habitant de Gif sur Yvette**
J'habite à Gif sur Yvette, mais j'habite au quartier de Chevry. C'est sur le plateau, au bord de la vallée. Cela fait 50 ans que le quartier existe. Chevry est une ville différente de Gif sur Yvette. Les gens de Chevry descendent très rarement à Gif sur Yvette parce que vous avez des rues sinueuses. La continuité se fait vers les Ulis dans le centre commercial, plutôt vers Massy, et pas du tout sur Gif. C'est ce qui risque d'arriver sur Corbeville. Jamais personne ne s'est installé sur ce quartier. Les villes ne se construisent pas comme cela; il y a d'abord les bourgs. Il y a une difficulté qui est le dénivelé.

« **Philippe Van de Maele**
C'est un dénivelé qui peut être aussi un atout, mais je partage l'analyse que la liaison plateau vallée est un enjeu fort de manière générale.

« **Une intervenante de la salle**
Par rapport aux chutes de neige... Je prends la N118. Vous avez prévu quelque chose ?

« **David Ros**
Je n'ai rien contre le quartier de Chevry. Ceci dit, il a été réalisé à une certaine période. Justement, ce qui est visé sur Corbeville (mais on a aussi un retour du nouveau quartier de Gif sur Yvette et celui du Moulon), ce sont 2 300 logements. On est à nouveau sur une unité de 4 000 personnes à terme. C'est un nouveau quartier de Gif qui est réalisé. La commercialisation est partie très vite par les Gifois; ils investissent, donc a priori ils ont confiance en ce qui va être livré. Cela n'a rien à voir avec la conception que l'on avait dans le quartier de Chevry qui a son calme, son originalité, mais qui n'est pas un lieu de vie tel que c'est prévu là par rapport à l'existence du campus.

Cela me permet de rebondir sur votre question. Sur les logements, ce n'est pas exactement cela. La faculté d'Orsay, que j'apprécie comme vous puisque j'y ai fait mes études et que j'y travaille, a beaucoup d'atouts, mais elle a aussi beaucoup d'inconvénients : le week-end, il n'y a pas de vie. On se bat avec le Conservatoire pour faire des liaisons campus vallée à l'américaine. Quand le campus a été créé, il y a eu des logements à Orsay, à Bures sur Yvette, à Gif sur Yvette, pour le CEA, pour le CNRS. Donc, il y a eu un accompagnement de livraisons de logements à l'époque où le campus a été élaboré. C'est bien de cela dont il s'agit : ramener un certain nombre de logements.

Vous parliez de la N118 qui est saturée quand il y a de la neige. Si on veut éviter que ce soit complètement sclérosé au-delà des transports en commun, il faut amener des logements à proximité des endroits où les gens vont travailler. On sait qu'il va y avoir une arrivée d'étudiants, mais aussi de gens parce qu'il y a l'arrivée de la pharmacie, de biologie, de chimie, il y a eu Thales. Toutes les grandes entreprises nous demandent quelle est la livraison de logements familiaux. Elles sont même prêtes à réserver, mais ce n'est pas légal, des logements pour leurs employés. Il y a une vraie volonté des personnes par rapport au temps de trajet d'habiter à proximité du lieu de travail.

Philippe Van de Maele
Pour terminer par rapport à la ville, c'est aussi le souhait, non seulement que les gens de Corbeville puissent descendre à la ville, mais aussi de créer un lieu d'attraction sur Corbeville avec la valorisation du château et du parc pour que les gens d'Orsay puissent aussi monter là-haut. L'objectif est de créer un lien malgré mais aussi grâce à cette topographie un peu complexe dont je partage qu'elle ne facilite pas les liaisons.

Pierre Catala
Président du Comité d'Histoire d'Orsay. Je me réjouis que le château soit préservé. Je me réjouis qu'il serve de lieux de rencontres. La seule chose que je demande en tant qu'historien, c'est que quelque part, ne serait-ce que dans les écuries, il y ait un espace de mémoire. À partir du XVI^e siècle, du XVII^e siècle, le jansénisme, Port Royal, etc, et jusqu'à la dernière Guerre mondiale ; c'est la première partie historique. La deuxième partie : l'aventure industrielle scientifique qu'il ne faut pas négliger. Cela a commencé par la Compagnie des Compteurs avec des Allemands qui sont arrivés en 1945 chez Telefunken pour lancer les premières études sur les radars, qui ont été poursuivis par la Compagnie des Compteurs. Ensuite, il y a eu CSF, Thomson et Thales en dernier. C'est une aventure industrielle et surtout scientifique avec des centaines et des centaines de brevets qui ont été déposés. Il faudra mettre en valeur cela.

Philippe Van de Maele
Je partage totalement. Il faut s'appuyer sur ce qui existe. On pourrait réserver un espace pour raconter l'histoire du site. Ce n'est pas sur le site de Corbeville, mais il y a 2 fermes qu'il faut valoriser : au Moulon et à la Vauve. On a aussi valorisé une villa romaine. Il faut s'appuyer sur ce qui existe. Ce n'est pas énorme, mais c'est important de rappeler l'histoire. L'idée d'avoir une salle ou un lieu dédié à cette mémoire me paraît souhaitable.

Un intervenant de la salle
Est ce que le support dont vous bénéficiez est disponible ?

Philippe Van de Maele
Il sera mis sur le site.

Un intervenant de la salle
Une petite question pour Madame. La ferme dont vous parliez tout à l'heure est la ferme de la Vauve ?

Anne Mie Depuydt
Non, ce sont les écuries du château de Corbeville que j'ai appelées « fermes ». C'est une très belle structure. Du coup, je suis très intéressée par l'histoire que racontait Monsieur tout à l'heure.

Un intervenant de la salle
Vous avez parlé de l'échangeur de Corbeville en disant que c'était quelque chose d'important. Où en est-on ?

Philippe Van de Maele
C'est une procédure à part. Tout un travail a été mené avec une démarche de concertation préalable qui a démarré il y a un an. Je crois qu'une dernière réunion a eu lieu mardi. Il y a donc un travail sur cet échangeur pour l'intégrer dans la logique de ce territoire. Je rejoins la logique qu'il faut vraiment poursuivre la trame au maximum. On travaille aussi pour savoir comment on relie les deux quartiers. Cet échangeur de Corbeville fera l'objet d'un travail, et là aussi d'une enquête publique qui est prévue pour la fin de l'année.

L'objectif est de pouvoir commencer la première phase des travaux, à commencer par un nouveau pont pour assurer l'évolution de la circulation qui est prévisible, tout en tenant compte d'un sujet qui nous tient tous à cœur : la possibilité de recréer le lien pour les rigoles. C'est un vrai sujet auquel on est très attaché.

L'objectif est de faire une première phase, bien sûr en lien avec les problèmes de travaux qu'il y a au niveau du Christ de Saclay. On ne peut pas faire tous les travaux en même temps ; cela perturberait trop la circulation. On va laisser avancer les travaux du Christ de Saclay portés par le Département, et on démarrera la phase des travaux sur Corbeville dans le temps ou avec un léger recoupement.

Un intervenant de la salle
Notre habitat de l'impasse des Mûriers dépend fortement de ce que sera cet échangeur. Pour l'instant, l'habitat reste, mais des aménagements sont nécessaires et des expropriations sont indispensables. Il faudrait que ces expropriations soient un peu précisées, le plus tôt possible, afin que l'on puisse s'organiser.

Philippe Van de Maele
Pour revenir sur l'échangeur de Corbeville, plusieurs hypothèses de structuration de l'échangeur de Corbeville ont été imaginées. Il y a une dernière réunion pour dire : « voilà la fin des réflexions ». Sur cette base-là, les études techniques vont se préciser pour voir le détail et l'impact réel que l'on a vis-à-vis des différentes maisons de l'impasse des Mûriers, mais aussi de l'autre côté. Cela nécessite un certain nombre de modifications

de l'autre côté parce que les bretelles autoroutières qui existent aujourd'hui sur la N118 ne sont plus conformes aux réglementations et ne sont pas conformes à la vraie sécurité parce que lorsque l'on monte, la sortie est très serrée. C'est cela qui nécessite de faire des travaux d'allongement de la voie de décélération. Ce travail de détail rentre dans la phase de ce qu'on appelle « l'APS » pour définir précisément quelles sont les parcelles dont on a besoin. Cela fera l'objet, là encore, d'une enquête publique qui s'appelle « l'enquête parcellaire » qui permettra de définir précisément les besoins et d'échanger avec tous les propriétaires concernés.

« **Un intervenant de la salle**
Lors d'une réunion récente, on nous avait dit que l'on saurait l'importance de l'emprise vers la fin de l'année 2017. L'année 2017 est passée.

« **Philippe Van de Maele**
Nous avons pris un peu de retard.

« **David Ros**
L'Exposition a eu un effet là-dessus. S'il y avait eu l'exposition, cela aurait été fait différemment.

« **Philippe Van de Maele**
Effectivement, cette partie-là, et de l'échangeur et de l'étude, a été un peu modifiée avec le projet de l'Exposition universelle. Si l'Exposition universelle avait eu lieu, je pense que le projet d'échangeur aurait été globalement revu.

« **Un intervenant de la salle**
On croit savoir qu'une bretelle va passer.

« **Philippe Van de Maele**
Une réunion « Cartes sur table » a été prévue pour voir précisément.

« **Un intervenant de la salle**
Vous faites la liaison douce entre Moulon et Corbeville parce que le seul passage que je vois, c'est sur le pont routier actuel qui est un peu excentré. Les gens auront un détour à faire pour prendre ce pont. Le pont du TCSP n'est pas utilisable par les piétons ou les vélos ?

« **Philippe Van de Maele**
Si. Il est utilisable par les vélos et les piétons.

« **Une intervenante de la salle**
Sur votre schéma, cela passait par le pont routier.

« **Philippe Van de Maele**
Il y a des réflexions au niveau du pont routier qui ne sera pas au niveau du pont actuel. Par principe, si on construit un point, on le fait à côté du pont ancien. Il sera décalé. Ce sera un autre pont. D'ores et déjà, le long du TCSP, vous avez des voies de cycles et de piétons. On cherche à savoir s'il faut plus ou pas. On aimerait faire plus, mais on rentre dans un détail technique et financier que l'on n'a pas pu encore approfondir.

« **Une intervenante de la salle**
J'ai une autre question concernant l'hôpital. Ce n'est pas que je soutienne l'hôpital sur le plateau, au contraire, mais je suis surprise par l'endroit que vous avez choisi. Pour moi, sur votre schéma, il est dans un cul-de-sac. Quand on connaît la situation actuelle routière...

« **Philippe Van de Maele**
On est en train de réaliser la nouvelle route départementale. Il est vraiment le long de la route départementale Ici, il y a une route en construction qui va jusqu'à la RD 36.

« **Une intervenante de la salle**
C'est une nouvelle route à travers champs ?

« **Philippe Van de Maele**
Oui.

« **Une intervenante de la salle**
C'est encore une nouvelle route ? Ce n'est pas la ZPNAF ?

« **Philippe Van de Maele**
Non, ce n'est pas la ZPNAF.

« **Benoît Lebeau**
C'est la nouvelle route départementale qui longera et traversera le quartier de Corbeville.

« **Philippe Van de Maele**
L'hôpital est placé le long de cette route départementale.

« **David Ros**
Les tracés sont connus depuis longtemps.

« **Philippe Van de Maele**
C'est dans le cadre du projet sur Palaiseau. C'est en travaux. Le long d'EDF, une voie va partir vers le Nord et desservira la RD 36.

Conversations croisées.

« **Une intervenante de la salle**
Le quartier est quand même traversé par une route qui va du rond-point du centre universitaire jusqu'à Polytechnique. Il y a un trafic important sur cette route. Il faut que ce soit fluide. Elle passe au milieu de votre centralité. J'insiste, il faut que cette route soit fluide, que les gens puissent passer. Aujourd'hui, c'est une catastrophe de passer par là. Conclusion: les gens qui arrivent de la N118 et qui veulent aller à Polytechnique passent par la rue de la Troche à Orsay. C'est une petite rue étroite, difficile, et qui n'est pas faite pour un trafic monstre. Le matin et le soir, sur cette petite route, il y a un trafic monstre. Moi qui la prends régulièrement, je peux vous assurer que l'on a envie de passer par la Troche parce que c'est beaucoup plus court.

Conversations croisées.

« **Philippe Van de Maele**
Vous avez raison, la route actuelle a vocation à être fluide. C'est aussi pour cela que l'on travaille sur une nouvelle route au Nord. Il y aura deux axes routiers. L'objectif est que la route départementale contourne le quartier.

« **Une intervenante de la salle**
Tous les gens qui vont travailler à Polytechnique doivent passer par ces routes-là et ne doivent pas passer par cette petite route...

« **Philippe Van de Maele**
C'est pour cela qu'il y a le réaménagement de l'échangeur de Corbeville...

« **Une intervenante de la salle**
Cela ne changera rien.

« **Philippe Van de Maele**
Il y a la RN118 elle-même qui est un sujet...

« **Une intervenante de la salle**
Une route et 300 000 personnes!

« **Philippe Van de Maele**
Non, pas 300 000.

« **Une intervenante de la salle**
Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule route Madame, et demain il y en aura deux.

« **Une intervenante de la salle**
Il n'y a pas grand monde.

« **Philippe Van de Maele**
En tout cas, il y aura deux routes.

Conversations croisées.

« **Philippe Van de Maele**
Il y a la route actuelle et il y aura une route au Nord, en prolongation de la route qui longe EDF. C'est pour dédoubler les trafics et surtout pour que le trafic de transit soit orienté vers la N118.

Conversations croisées.

« **Benoît Lebeau**
Il y aura une route au Nord qui a vocation à être le transit et une route au Sud qui a plus vocation à être de la desserte locale. L'actuelle RD servira plus à la desserte locale du quartier...

« **Une intervenante de la salle**
Elle descend à travers la Troche?

« **Une intervenante de la salle**
Non, pas du tout.

« **Une intervenante de la salle**
Comment vous faites quand vous êtes en haut?
On doit passer par la 118 ou la route parallèle...

Conversations croisées.

« **Une intervenante de la salle**
Le parking de l'hôpital aura combien de places?

« **David Ros**
800 places.

« **Une intervenante de la salle**
Ce sera comme à l'Hôpital Sud Essonne sur deux étages?

« **David Ros**
Ils seront enterrés.

« **Une intervenante de la salle**
Il est au pied du RER.

« **David Ros**
Et là, il sera auprès de la ligne 18.

« **Une intervenante de la salle**
On parle de l'hôpital en 2023, et la ligne 18 en 2024.

« **David Ros**
Je peux vous dire que c'est le quotidien. Actuellement, la plupart du personnel hospitalier vient en voiture et non en RER.

« **Une intervenante de la salle**
800 places de parking! Il y a déjà 400 places pour je ne sais quel nombre de praticiens. Et tous les gens qui vont devoir accéder à l'hôpital n'auront pas d'autre choix que de venir en voiture.

« **David Ros**
Il y a les transports en commun, les ambulances.

« **Philippe Van de Maele**
Il y a un travail global sur l'ensemble du Sud Plateau relatif aux problèmes de stationnement. Il y a 800 places pour l'hôpital, mais chaque bâtiment a des places. EDF a des places en souterrain. On travaille pour savoir s'il y a besoin de parkings publics supplémentaires. Cela a été le cas sur Palaiseau, il y a un petit parking public; c'est aussi le cas sur Gif. On travaillera là-dessus. Une étude complète essaiera de finaliser les besoins réels en termes de parkings, de stationnements. Là aussi, en étant conscient des évolutions possibles, notamment de toutes les facilités de stationnements mutualisés. Typiquement, à EDF, le parking est partiellement vide. Avec des systèmes de mutualisations, on travaille sur ce qu'on appelle les stationnements intelligents pour optimiser ces places.

« **Une intervenante de la salle**
C'est un hôpital ambulatoire.

« **Philippe Van de Maele**
Je parle globalement.
Ce travail est collectif, il a démarré. Il est en cours d'ores et déjà sur Gif Orsay, sur le Moulon et sur Palaiseau. Ce n'est pas fini. C'est bien un sujet dont on a conscience, notamment sur la phase transitoire entre la livraison des bâtiments et des bureaux, et l'arrivée du transport en Site Propre lourd que nous attendons tous de nos vœux.

« **Une intervenante de la salle**
Par rapport à la N118, avec l'hôpital sur le plateau de Saclay, c'est une heure et demie pour aller à la porte de Sèvre. Quand vous partez à 7 heures du matin pour aller à Paris sur les coups de 8 heures ou 8 heures 30, à 7 heures 30 c'est l'heure où tous les ambulatoires arrivent sur l'hôpital. Il va donc y avoir une augmentation des ambulances et des patients qui se rendent à l'hôpital.

Vous allez refaire des routes et des machins sur le quartier. Je veux bien croire que vous avez prévu de fluidifier la circulation, mais les gens qui prennent la N118 tous les jours, comment vont-ils faire? Vous avez dit que vous commencerez les travaux après que le Christ de Saclay aura commencé. Savez-vous que le Ring des Ullis aussi va être en travaux?

« **Philippe Van de Maele**
Vélizy est aussi en travaux.

**Une intervenante de la salle**

C'est sur 5 km! Si c'est tout cumulé...

**Philippe Van de Maele**

Nous avons conscience de cela. Nous essayons de faire au mieux. Avant le Ring des Ulis, il y a la sortie d'Orsay.

Ce sont des choses que l'on prend en compte pour minimiser l'impact.

Par rapport à la N118 elle-même, qui est un sujet lourd, on le vit tous, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Il est certain que l'aménagement de l'échangeur, sur la partie entre le Christ de Saclay et Orsay, on va créer des voies de décélération plus grandes aux normes d'aujourd'hui, donc plus de places pour faciliter les sorties. Ce n'est pas un élargissement de l'autoroute. C'est un vrai sujet, je le reconnais. L'État est très conscient du sujet.

**Benoît Lebeau**

Sur ces questions de mobilité, d'incidence des aménagements sur la circulation, il est prévu dans le processus de création de la ZAC une étude d'impact qui va analyser toutes les conséquences de tous les flux, notamment automobiles.

On fera des études de trafic qui évalueront les incidences des aménagements qui seront proposés. Ce sera dans le dossier qui sera mis à l'enquête publique à la fin de l'année.

**Une intervenante de la salle**

On a eu une présentation sur l'aménagement de la ZAC. J'ai retenu beaucoup d'espaces verts où on pourra se rencontrer. J'ai retenu un aménagement de terrain de sport, terrain de foot, groupe scolaire, hôpital, et nous avons entendu parler de logement. Nous n'avons rien vu physiquement ici, et on parle de concertation. La concertation est où?

**Philippe Van de Maele**

On vous a dit qu'en termes de logements...

**Une intervenante de la salle**

La concertation est sur quel point?

**Philippe Van de Maele**

Sur tout. Sur le nombre de logements, les espaces verts, l'idée de faire du château un endroit culturel, sur le fait que lorsqu'on parle d'activité économique, ce ne soit pas des commerces du style des grands centres commerciaux. La concertation est sur tout.

**Une intervenante de la salle**

J'avais entendu à un moment donné un bruit de téléphérique qui pourrait partir d'une gare. Ce serait une très belle idée.

**Philippe Van de Maele**

Vous avez raison. C'est Île-de-France Mobilités, qui s'occupe des transports en Île-de-France; il est responsable de tous les transports collectifs en Île-de-France. Il travaille généralement en délégation auprès des agglomérations. Il a lancé une étude sur les possibilités d'installer un transport par câble. Ce sont plus des télécabines qu'un téléphérique en tant que tel. Plusieurs études sont en cours. L'idée est de partir d'une des gares du RER B pour monter sur le plateau. Il y a deux hypothèses, une qui partirait du Guichet et l'autre qui partirait d'Orsay Ville. À ce stade, c'est l'autorité organisatrice des transports qui s'appelle Île-de-France Mobilités qui fait ces

études préliminaires et qui va prévoir, là aussi, un travail collectif. Cela fait partie des réflexions d'accompagnement de la mobilité sur ce territoire.

**Lionel Champetier**

L'IUT va toujours rester?

**Philippe Van de Maele**

J'espère.

**Lionel Champetier**

Pour accéder à ce secteur, en attendant les transports par câbles, par où les gens vont passer?

**Philippe Van de Maele**

Il n'y a pas de nouvelle route prévue. C'est ce que vous voulez dire?

**Une intervenante de la salle**

Quel moyen ils vont utiliser? Est-ce qu'ils sont obligés de prendre des bus, de passer par la N118, l'échangeur de Corbeville? Je ne vois pas d'autres voies pour monter là-haut.

**Philippe Van de Maele**

La rue de Versailles. En termes de transport collectif, dans l'attente de la ligne 18, le site propre a été aménagé; il faut améliorer le cadencement et les plages horaires; il part de Massy Palaiseau côté Orsay et va jusqu'à Saclay. Tous les bus partent de la gare d'Orsay qui est juste côté.

En transport mode doux, nous travaillons à recréer des liaisons plateau vallée. Nous travaillons actuellement sur six différentes hypothèses. Nous allons lancer cette année les travaux d'amélioration pour les piétons et pour les vélos.

Pour les véhicules particuliers, il n'y a pas de projet de construction de nouvelles voiries. Ce sont les voiries habituelles que vous connaissez tous: la route du bois des rames, la route du Doyen, la route de Versailles, la N118, malheureusement pour partie la Troche. Il n'y a pas de nouvelles routes. Il y a aussi la route de l'Université qui traverse le belvédère.

**Lionel Champetier**

Ce quartier de Corbeville doit dépendre de la ville d'Orsay. Pour aller au centre d'Orsay, pour un certain nombre d'activités, il n'y a pas beaucoup de moyens pour circuler.

**Un Habitant de Gif sur Yvette**

On avait parlé à un moment d'escaliers mécaniques.

**David Ros**

À priori, c'est abandonné pour des raisons d'entretien très coûteux puisqu'on est en milieu boisé très humide. Ils ont fait des tests; cela vieillit très mal. Donc c'est abandonné.

**Un Habitant de Gif sur Yvette**

Cela pourrait être couvert. À Tolède, vous avez un spectaculaire escalier mécanique qui part des remparts. Il est entièrement couvert.

**David Ros**

Je ne suis pas sûr que l'on soit dans le même milieu boisé, classé et protégé!

**Un Habitant de Gif sur Yvette**

Il pourrait être couvert.

- « **Philippe Van de Maele**
D'autres réactions ?
- « **Une intervenante de la salle**
Avant l'arrivée de la ligne 18, comment cela va se passer ? D'après les programmations, on lance les travaux en 2020. Non ? En 2024 ? Pensez-vous qu'il y aura un parallélisme entre l'arrivée de la ligne 18 et les chantiers ?
- « **Philippe Van de Maele**
Aujourd'hui, le projet est prévu, défendu et organisé avec une arrivée de la ligne 18 en 2024. C'est ce qui a été annoncé à l'enquête publique. Si une décision nouvelle reporte de manière significative la date, nous en tiendrons compte avec les élus pour voir comment on adapte, et le projet et l'échéancier du projet.
- « **Une intervenante de la salle**
Donc vous pourrez affiner ?
- « **Philippe Van de Maele**
Bien entendu.
- « **Un intervenant de la salle**
Vous avez donc un plan B ?
- « **Philippe Van de Maele**
Ce n'est pas un plan B.
- « **Une intervenante de la salle**
En ayant passé des contrats...
- « **Philippe Van de Maele**
Il n'y a pas de contrats. Les contrats d'études sont passés, mais ce qui compte ce sont les contrats de réalisation. Aujourd'hui, les contrats de réalisation qui existent, qui sont signés, c'est plutôt sur Gif, sur la partie ouest ; bien sûr tous les contrats liés aux établissements d'enseignement supérieur de recherche : pharmacie, biologie, chimie, Normal Sup, l'agro. Ils sont en travaux ; ils vont démarrer l'année prochaine. Un certain nombre de contrats pour des logements étudiants sont faits. Les seuls logements familiaux lancés sont ceux qui sont sur Gif. Bien entendu, suivant les décisions que l'État prendra, et surtout s'il y a un délai significatif, nous prendrons en compte ces évolutions et nous en tirerons les conclusions les plus intelligentes pour que cela tourne bien jusqu'à l'arrivée du métro.
- « **Un Habitant de Gif sur Yvette**
C'est contradictoire. Ce n'est pas avec la ligne 18 que les gens vont se rendre dans la vallée. Si vous faites la ligne 18, c'est bien pour faire une cité-dortoir, pour que les gens puissent aller travailler ailleurs, alors que là on cherche à fixer les gens sur le territoire. S'ils sont fixés sur le territoire, ils n'ont pas besoin de ligne 18.
- « **Philippe Van de Maele**
Les gens ne travaillent pas tous au même endroit. Il faut offrir la possibilité d'aller ailleurs. Ce n'est pas contradictoire. On partage tous avec le Maire le fait de faire un quartier d'Orsay qui soit lié à un quartier de Palaiseau, d'assurer le lien physique, visuel et de fonctionnement avec, là aussi, l'idée d'avoir un point d'attrait pour le reste de la ville et de l'agglomération avec le château et le parc. On a cette dimension-là, et la dimension générale d'offrir à ceux qui viennent s'installer en logement ou en bureau, l'accessibilité à l'ensemble du territoire de

l'Île-de-France, notamment pouvoir aller à Paris avec Versailles Chantiers, Massy ou l'aéroport d'Orly. Donc, ce n'est pas du tout contradictoire, c'est complémentaire.

- « **David Ros**
L'État a besoin de logements. La seule variable sur laquelle les élus peuvent peser... La ligne 18 est surtout nécessaire pour l'arrivée des gens. S'il y a 30 000 personnes supplémentaires qui viennent en voiture, il y aura un vrai souci. Cela ne va faire que renforcer tout ce que vous avez dit sur la N118 et sur les accès depuis le RER B pour monter sur le plateau. Donc, on veut ce moyen de transport structurant. Le poids que l'on met dans la balance, avec le Maire de Palaiseau et le Maire de Gif, c'est de dire : « Si le métro ne vient pas, on arrête ». Il y avait un contrat de développement territorial dans lequel il y avait tout, avec un équilibre à la fin. « Si vous ne jouez pas le jeu sur quelque chose, on ne joue pas le jeu sur autre chose ». Ce n'est pas lié directement, mais c'est le bras de fer que l'on a avec l'État sur le calendrier.
- « **Une intervenante de la salle**
Au niveau des hébergements étudiants, c'est du privatif ?
- « **David Ros**
Il y a de tout.
- « **Philippe Van de Maele**
Il y a du logement étudiant privé, du logement étudiant social.
- « **Une intervenante de la salle**
Le pourcentage privatif social sur l'ensemble des logements ?
- « **Philippe Van de Maele**
Sur les logements étudiants : 60 « sociaux » et 40 « libres ». Sur les logements sociaux, généralement on tourne entre 20 et 30 % par rapport aux logements libres.
- « **Un intervenant de la salle**
Le total des logements pour les étudiants ?
- « **Philippe Van de Maele**
Sur l'ensemble du plateau, on s'oriente sur 9 000 logements étudiants pour un campus qui accueille beaucoup plus d'étudiants que cela. Je vous encourage à faire part de vos remarques après la réunion sur le site Internet de l'EPA, avant le 2 mars, de telle façon que l'on puisse les récupérer et faire le bilan de cette concertation préalable auprès du Conseil d'administration. Vous pouvez continuer à alimenter derrière. La concertation est permanente. Cela se fait au travers de vos courriers, de la concertation avec les élus locaux et les acteurs du territoire. Nous en tiendrons compte au fur et à mesure sachant que nous recommencerons, après cette phase préliminaire, des concertations et des ateliers, et il y aura l'enquête publique d'ici la fin de l'année.
- « **Une intervenante de la salle**
Les réserves qui auront été établies au moment de l'enquête publique peuvent avoir des incidences sur la décision finale ?
- « **Philippe Van de Maele**
Bien sûr.

**Une intervenante de la salle**

Quelle est la largeur du Corridor écologique? Est-ce qu'il sera interdit d'accès aux personnes? Comment il traverse les voies? Quand il arrive au Sud, il y a le TCSP qui le longe.

**Philippe Van de Maele**

Le corridor écologique a vocation à recréer un système de zone humide. Il a entre autres comme objectif de préserver une espèce de batraciens, le triton qui est une espèce protégée. Ce corridor écologique part de la forêt domaniale à Palaiseau, longe toute la Lisière Nord, et rejoint la rigole au niveau du milieu de Corbeville. La largeur du corridor lui-même fait une cinquantaine de mètres.

Le corridor est protégé. Ce n'est pas une zone de promenades. Par contre, nous avons proposé de part et d'autre une bande de 15 à 20 mètres, donc un bel espace vert pour être aussi un lieu de détente, de promenades et de loisirs. Aujourd'hui, on travaille aussi avec nos experts sur la possibilité d'avoir des passerelles bois qui traversent. Ce n'est pas si simple que cela vis-à-vis des normes biologiques.

Pour traverser une route, tous les corridors écologiques de France utilisent ce qu'on appelle un « crapauduc »; c'est une buse dans lequel on dirige les batraciens pour qu'ils puissent traverser. Il y a aussi un crapauduc par rapport à la nouvelle route dont je vous ai parlé pour relier les étangs au Nord de Palaiseau et rejoindre le corridor écologique. La largeur de cet espace vert participe à cette volonté d'avoir une vie de nature, une présence très forte de végétation avec une partie protégée, le corridor, et de part et d'autre une partie qui est accessible aux riverains. Cela permettra d'avoir un cheminement depuis la forêt domaniale à Palaiseau jusqu'à la rigole.

**Lionel Champetier**

De la Martinière jusqu'à Corbeville, un GR était là dans le temps.

**Philippe Van de Maele**

La Martinière. À la demande de la concertation sur Saclay lundi, a été rappelé l'importance de cette circulation Nord sur à cet endroit-là, tant pour les piétons que pour les vélos. Notre objectif est de maintenir un lien. La vraie question est: est-ce que l'on fait une voirie pour accueillir des véhicules? On est plutôt contre cette hypothèse car il y a le risque que cela fasse un shunt. Donc, on est plutôt sur une voie douce, vélos et piétons, qui ferait le lien avec la Martinière et la route qui est au Nord.

**Un Habitant de Gif sur Yvett**

Est-ce qu'il est prévu quelque chose pour lutter contre les nuisances de la N118?

**Philippe Van de Maele**

C'est aussi pour cela qu'aux endroits les plus proches de la N118, on prévoit plutôt de l'activité économique que du logement. Bien entendu, on étudiera cela, aussi bien les normes de construction que le positionnement que l'on travaillera avec Anne Mie, mais il n'est pas prévu dans le projet de faire des murs anti-bruits. C'est juste le positionnement de l'urbanisme de telle sorte qu'on soit suffisamment en recul au niveau des maisons pour ne pas être brutalement sur le bruit.

**Philippe Van de Maele**

Je vous propose de clore. Je vous remercie d'avoir participé. Je vous encourage à poser vos remarques sur le site. De toute façon, on poursuivra par des ateliers, par des réunions de travail indépendamment de la concertation officielle réglementaire. L'objectif est de poursuivre ce travail. Nous poursuivons avec les associations régulièrement, tous les deux ou trois mois, sur des thématiques. La dernière était prévue le jour de la tempête de neige; comme la N118 était fermée, on l'a reportée au mois de mars. Merci.

La réunion est levée à 21 heures 45.

Annexe 5 — Comptes rendus et présentations des ateliers « Cartes sur table »

Les ateliers « Cartes sur table » s'inscrivent dans les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC sur le projet d'aménagement de Corbeville. L'aménageur a sollicité les riverains du site et les habitants du plateau de Saclay pour prendre en compte leurs besoins et leurs avis sur des thématiques précises. Ces groupes de travail ont pris la forme d'ateliers « Cartes sur tables » rassemblant les participants autour de plans (ceux des utilisateurs et ceux de l'EPA Paris-Saclay), de photographies aériennes, de cartes et de photomontages afin d'étudier les solutions pouvant être mises en œuvre. L'un des ateliers a fait l'objet d'une visite de site afin de confronter les avis à la réalité du terrain.

Premier atelier sur les mobilités du quartier de Corbeville — 22 juin 2017

Présents

MAÎTRES D'ŒUVRE

BASE, Axelle Grégoire, chef de projet

TRANSITEC, Claire Romito-Fisch, chargée d'étude

ASSOCIATIONS

Danielle Farret, membre de l'association VYF Bures-sur-Yvette

Michèle Viala, membre de l'association ARPO

Astrid Auzou-Connes, membre de l'association ARPO

Martine Aptelb, membre de l'association Moulon 2020

Zarouhie Beduoglu, membre de l'association ASEOR

Marie-Claire Méry, membre de l'association GRAAL

Catherine Macquin, membre de l'association ADEVY

Harm Smit, membre des associations COLOS, UASPS et VIVA

NB: à cause des intempéries (canicule de juin 2017), certaines personnes inscrites ne se sont pas rendues à l'atelier.

EPA PARIS-SACLAY

Pénélope Hureaux, chef de projet à la Direction de l'aménagement

Alice Taquet, chargée de projet mobilités à la Direction stratégie et innovation

Ordre du jour

Ce premier atelier portait sur les besoins à recenser en termes de mobilités et d'infrastructures de transport sur le futur quartier de Corbeville, dans la perspective de l'élaboration du projet urbain. Les participants ont pu échanger avec la maîtrise d'œuvre et les assistants

à maîtrise d'ouvrage (Base et Transitec) à partir d'une grande carte de l'existant, des photographies et des supports présentant les enjeux actuels en matière de mobilité.

Déroulé

Accueil — 16 h 30

Début de l'atelier — 17 h

– la mobilité douce

– la voiture dans le quartier de Corbeville

– le lien avec les pôles multimodaux du quartier de l'École polytechnique et du Moulon

Fin de l'atelier — 19h



Synthèse des échanges et conclusions

Les équipes de l'EPA Paris-Saclay, la maîtrise d'œuvre (BASE) et l'AMO Mobilité (Transitec) ont plus particulièrement échangé sur les points suivants :

- **la candidature à l'Exposition universelle** : les flux induits par une telle manifestation et l'impact direct sur le quartier de Corbeville ont fait l'objet d'échanges (*NB : depuis, le projet de candidature a été abandonné*);
- **la proximité à la ligne 18 et les flux domicile-travail**;
- **les problématiques de trafic sur la RD128**;
- **le stationnement mutualisé** et le changement de mentalité que cela induisait;
- **l'autopartage**;
- **la mutualisation des livraisons et leur impact sur l'espace public et le trafic**;
- **le vélo** : c'est un sujet qui a fait l'objet de nombreux échanges. Les projets déjà livrés permettent d'avoir

un premier retour d'expérience sur les prescriptions à anticiper pour le développement des lots et les études sur les espaces publics. Certains garages à vélo ne sont pas assez efficaces, certaines pistes mériteraient des améliorations, d'autres ont été très bien réalisées;

- **les liaisons douces** : de même, l'EPA Paris-Saclay a pu recueillir une certaine expertise d'usage sur les liaisons douces dans le coteau, les habitants ayant permis d'identifier des liaisons praticables mais peu entretenues. Il s'agira de les intégrer dans les accès au futur parc depuis la vallée. Les habitants ont également conseillé à l'EPA Paris-Saclay d'utiliser OpenStreetMap, une application de randonneur en open source qui recense très bien les cheminements praticables, quel que soit leur classement.

Aucune remarque particulière n'a été portée sur le transport en bus.

PowerPoint de l'atelier sur les mobilités du quartier de Corbeville – 22 juin 2017

Atelier carte sur table

La mobilité dans la ZAC de Corbeville

Jeudi 22 juin 2017

1

La mobilité sur la ZAC de Corbeville

Intro :
 Reprendre l'intro de Transitec d'hier qui présente le contexte dans lequel va se faire le projet **CLAIR**

+ Présentation des grands principes du projets (premiers éléments de programmation et urbain) **PENELOPE**

2

Projets impactant les pratiques de mobilité domicile-travail futures

- ZAC de Santory Ouest :**
 - 13'000 emplois
 - 5'000 logements
- Saint-Quentin Est :**
 - 150'000 à 200'000m² d'activités, commerces et équipements
 - 2'200 logements
- Quartier Vilmoren :**
 - 1'600 logements
 - 12'000 m² de tertiaire
 - 8'000 m² d'équipements
- ZAC Franciades :**
 - 4'000 logements
 - 7'000 m² de commerces
- ZAC Adantes :**
 - 5'700 logements
 - 750'000 m² de tertiaire
 - 18'000 m² d'équipements
- Coeur d'Orly :**
 - 15'000 emplois
- ZAC du Moulin :**
 - 5'400 logements
 - 230'000m² d'activité
 - 50'000m² de commerces, services et équipements
 - 320'000m² de programme scientifique
- ZAC du Quartier de l'École Polytechnique :**
 - 4'500 logements
 - 400'000 m² d'activité
 - 30'000 m² de commerces et équipements
 - 336'000m² d'enseignement / recherche

Source : IAU

3

Les déplacements depuis et vers Corbeville

Source : EGT 2010

Source : INSEE Mobpro 2013

4

Les flux attendus

Source : Transitec

5

L'accessibilité aux gares de la Ligne 18

Source : XDG4

6

La desserte du quartier en bus

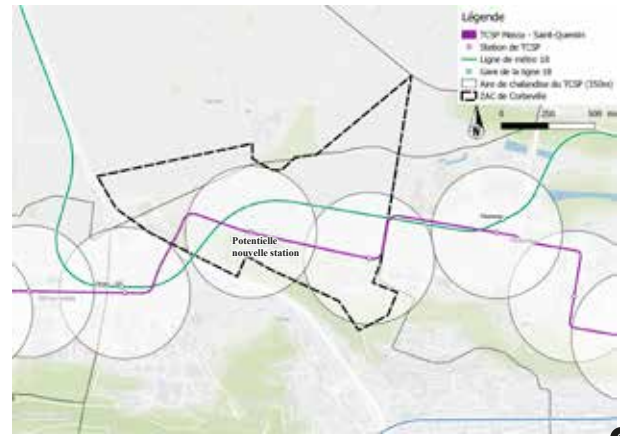
Le développement sur le plateau nécessite une restructuration du réseau et un renfort d'offre, en particulier soir et weekend



Source : Plan Mobilités, STIF, 2017

7

Aire de chalandise du TCSP



8

Le stationnement dans le quartier



9

Autres services sur la ZAC



Développement de services d'autopartage:

- Pour les flottes de véhicules de fonction des établissements partenaires
- Dans les programmes privés (1^{er} cas à l'étude pour le Central à QEP)
- Sur l'espace public

Logistique urbaine :

- Des emprises à prévoir
- Modalité de circulation comme levier

Investissement dans un réseau public mutualisé de bornes de recharge électriques sur le campus :

- Sur l'espace public
- Au sein des établissements, avec leur accord

10

Le vélo

- Locaux vélo intégrés dans les nouveaux programmes (établissements, entreprises, logements...)
- Stationnement vélos sur espaces publics et locaux sécurisés en gares (RER et métro)
- Privilégier les services de location vélo longue durée



11



Deuxième atelier sur le rapport du quartier à son environnement (plaine agricole, coteaux et patrimoine) — 10 octobre 2017

La liste des présents n'est pas exhaustive.

ASSOCIATIONS

Danielle Farret, membre de l'association VYF
Jean-Pierre Parisot, membre d'APESO, Association de protection de l'environnement de St Aubin
Catherine Macquin, membre de l'association ADEVY
Lionel Champetier, membre de l'association UASPS/ASEOR
Pierre Cathala, membre de l'association CHLOE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Marc Bourgeois, chef de projet aménagement, pôle mobilités et aménagement

MAÎTRES D'ŒUVRE

BASE, Axelle Grégoire, chef de projet

EPA PARIS-SACLAY

Stéphane Sarkissian, Directeur développement durable à la Direction stratégie et innovation
Pénélope Hureaux, chef de projet à la Direction de l'aménagement
Claire-Marine Gautier, Chargée de projets biodiversité à la Direction stratégie et innovation
Constantin Nicolaï, chargé de communication chantiers et concertation
Clémence Le Bozec, chargée de projet à la Direction de l'aménagement
Quentin Dermersedian, chargé de projet à la Direction de l'aménagement

Objectifs de l'atelier

Ce deuxième atelier portait sur le rapport du quartier de Corbeville à son environnement, en lien avec le patrimoine naturel et historique existant sur le site. L'atelier a pris la forme d'une visite du site en car depuis la Martinière au Nord jusqu'à l'ancien site de Thales, le château de Corbeville et la Châtaigneraie au Sud. L'objectif était de présenter les premières orientations paysagères et environnementales du projet et de permettre aux habitants d'apporter leur connaissance du site, d'exprimer leurs attentes et de questionner le projet.



Déroulé

Début de la visite — 17h

- première étape: Chemin de la Martinière à la limite entre Orsay et Saclay au nord. Présentation par le maître d'œuvre Base (paysagiste) des mesures prises pour assurer la continuité écologique et paysagère au sein du quartier: corridor écologique, cheminements piétons, liaisons douces du Nord vers le Sud.

Trajet en car en passant par le quartier de l'École polytechnique.

- deuxième étape: entrée du château de Corbeville et de la friche Thales au sud. Visite du site à pied, présentation de l'histoire du château par l'association CHLOE. Présentation par Base des grandes orientations pour mettre en valeur le château de Corbeville et développer un grand parc paysager sur la terrasse.
- troisième étape: traversée de la Châtaigneraie à l'est du château.

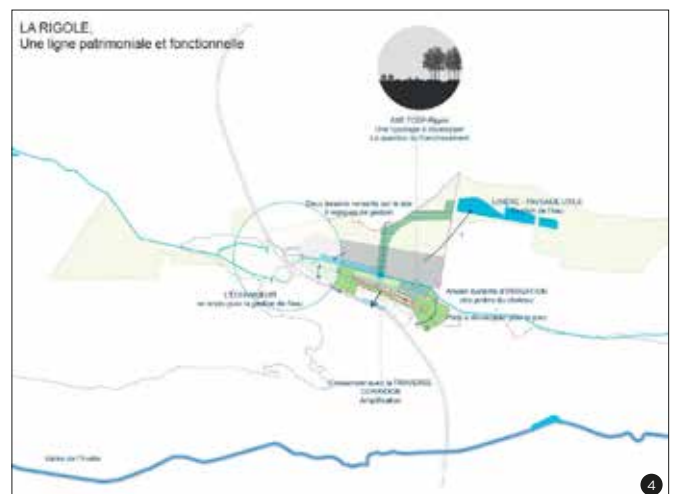
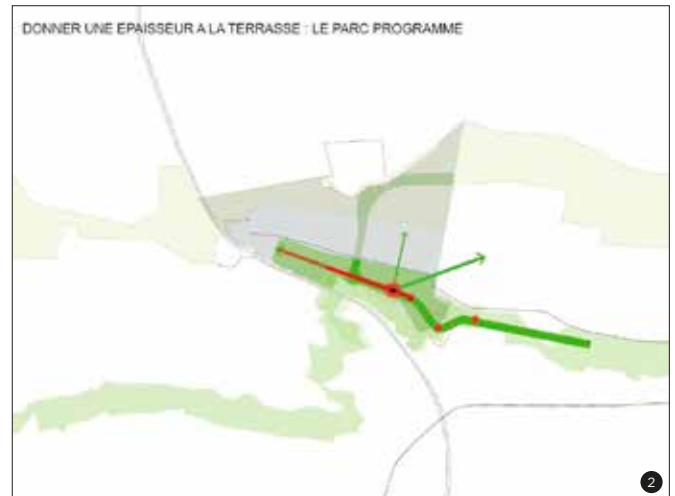
Fin de la visite — 20h.

Synthèse des échanges et conclusions

Les équipes de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, ainsi que la maîtrise d'œuvre (Base, paysagiste), ont pu échanger avec les participants sur les points suivants:

- **le maintien de la continuité paysagère et écologique au sein du quartier**: les associations s'interrogent sur la mise en relation du Nord du quartier avec la terrasse du château puis avec la vallée. L'EPA Paris-Saclay a montré les différentes liaisons Nord-Sud prévues (cheminements piétons, liaisons douces), en parallèle des liaisons plateau-vallée qui seront renforcées;
- **la protection de la biodiversité**: l'EPA a expliqué que le quartier serait traversé par un corridor écologique permettant de relier les différents points du Sud du plateau, depuis l'Est du quartier de l'École polytechnique jusqu'à l'Ouest de Moulon;
- **la mise en valeur du patrimoine**: les participants et l'EPA Paris-Saclay partagent la même volonté de mettre en valeur les coteaux boisés, le domaine du château et la châtaigneraie, qui font l'identité historique du site, la terrasse donnant sur la vallée et sur l'autre rive d'Orsay (quartier de Moulon).

PowerPoint de l'atelier sur le rapport du quartier à son environnement (plaine agricole, coteaux et patrimoine) – 10 octobre 2017





Troisième atelier sur la gestion hydrologique du quartier de Corbeville – 28 novembre 2017

La liste des présents n'est pas exhaustive.

ASSOCIATIONS

Danielle Farret, membre de l'association VYF
Lionel Champetier, membre de l'association UASPS
Claude Chevreau, membre de l'association ADEVE
Patrick Menon, membre de l'association Yvelines Environnement
Catherine Macquin, membre de l'association ADEVY
Arlette Fastre, présidente de l'association AVB
Catherine Giobellina, membre de l'association Union
des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse
Pierre Baratault, membre de l'association ADPP
Zarouhie Beduoglu, membre de l'association ASEOR
Harm Smit, membre de l'association COLOS
Michèle Viala, membre de l'association ARPO
Marie-Claire Méry, membre de l'association GRAAL
Gérard Delattre, membre de l'association ADER
Pierre Cathala, membre de l'association CHLOE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Marc Bourgeois, chef de projet aménagement,
pôle mobilités et aménagement

MAÎTRES D'ŒUVRE

BASE, **Axelle Grégoire**, chef de projet
TPF Ingénierie, **Laurent Morancy**

EPA PARIS-SACLAY

Benoît Lebeau, Directeur adjoint à l'aménagement
Stéphane Sarkissian, Directeur développement durable
à la Direction stratégie et innovation
Constantin Nicolaï, chargé de communication chantiers
et concertation
Pénélope Hureaux, chef de projets à la Direction
de l'aménagement
Claire-Marine Gautier, chargée de projets biodiversité
à la Direction stratégie et innovation
Caoula Gherissi, chargée de communication
Quentin Dermersedian, chargé de projets à la Direction
de l'aménagement
Clémence Le Bozec, chargée de projets à la Direction
de l'aménagement

Objectifs de la réunion

L'atelier avait pour but de recueillir le maximum de questions et d'alertes de niveau technique sur la gestion de l'eau. L'EPA Paris-Saclay, assisté de ses maîtres d'œuvre, a présenté les éléments de projet en lien avec la gestion de l'eau (traitement de l'îlot privé, des espaces publics, etc.).

Déroulé

Après une présentation du projet et des études en cours de définition concernant l'hydrologie (présentation ci-dessous) par l'EPA Paris-Saclay et ses maîtres d'œuvres, BASE (paysagiste) et TPF Ingénierie (études techniques), les représentants des associations présentes ont pu s'exprimer afin de proposer avis, recommandations et expertise d'usage.

Synthèse des échanges

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- **la rigole de Corbeville**: il est impératif et fondamental pour les associations qu'elle soit reconnectée au réseau; l'EPA Paris-Saclay précise qu'avant de prendre et acter une décision, il est primordial de vérifier la possibilité technique de réalisation et de mise en œuvre d'une solution; et de travailler à la division des rejets entre les deux bassins versant;
- **l'entretien des rigoles**: les associations souhaitent savoir qui aura en charge la gestion des rigoles; l'EPA Paris-Saclay indique que ce sont les différents syndicats en charge de la gestion des eaux et les collectivités locales qui en auront la charge;
- les associations souhaitent **rencontrer les différents syndicats en charges de la gestion des eaux**; l'EPA Paris-Saclay indique que ses équipes rencontrent régulièrement ces syndicats pour des réunions de travail et que dans le cadre d'une prochaine réunion des associations, les syndicats seront invités à présenter leurs projets;
- les associations conseillent pour **le dimensionnement des bassins de prendre en compte l'événement centennal**; l'EPA Paris-Saclay précise que cela est bien prévu. Il est demandé une sorte de « crash test » du rejet de la pluie centennale sur le projet;
- les associations souhaitent **être associées et consultées en continu** sur ces questions d'hydrologie; l'EPA Paris-Saclay indique que cela sera fait et qu'il informera régulièrement sur l'avancement des études et décisions;
- les associations souhaitent **savoir ce qu'il est prévu pour la gestion des terres extraites des chantiers**; l'EPA Paris-Saclay indique que les terres sont valorisées sur d'autres chantiers du campus ou d'autres chantiers en Île-de-France;
- des questions sont posées sur **le fonctionnement du corridor écologique**: l'EPA précise que le corridor ne permet pas une connexion hydrologique mais juste écologique (faune et flore);
- il est également abordé le sujet du **dossier d'Autorisation environnementale unique**, du périmètre de l'étude et de sa temporalité. L'EPA Paris-Saclay présente le projet de planning afférent à cette étude;
- il est abordé la question de la **prise en compte du risque d'inondation en lien avec les bassins de gestion et stockage des eaux**: l'EPA précise que les études sont en cours et que tous les acteurs sont consultés (notamment la DIRIF).

PowerPoint de l'atelier sur la gestion hydrologique du quartier de Corbeville – 28 novembre 2017

PARIS-SACLAY

Atelier Carte sur table

La gestion hydrologique du quartier de Corbeville

28 novembre 2017

1

Trois bassins versants

2

Rappel des principes de l'EGGE

3

Les parcelles privées

PARCELLES PRIVÉES
DEPRESSIONS TOPOGRAPHIQUES ET JARDINS DE PLUIE

4

Les parcelles privées

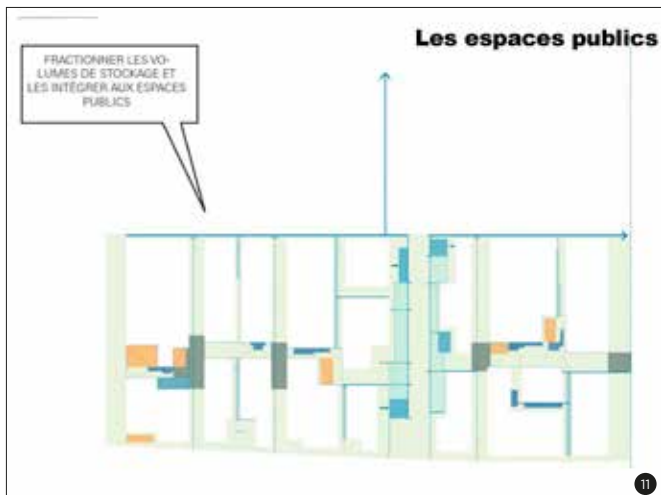
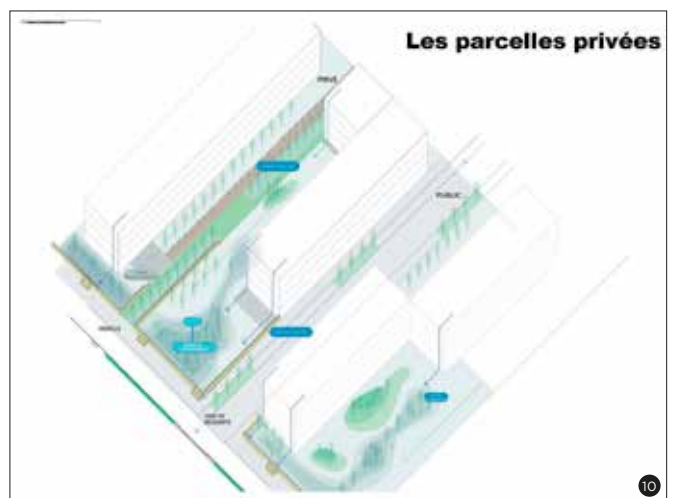
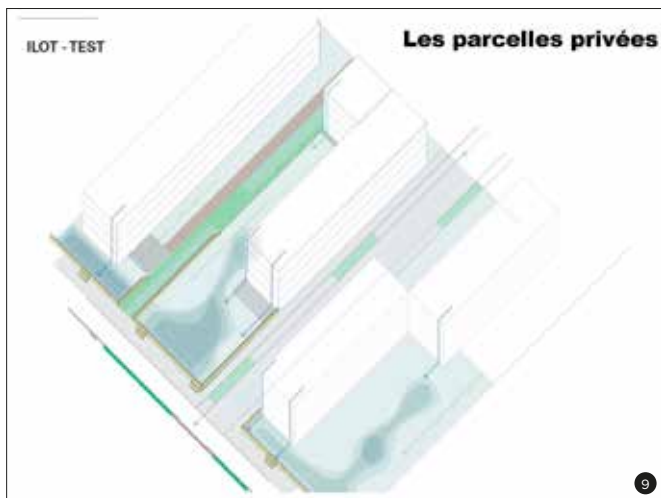
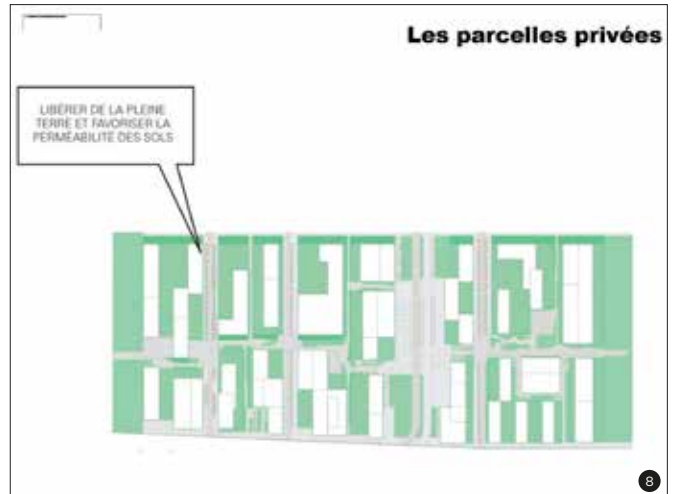
GESTION DE L'EAU DES PARCELLES PRIVÉES
GESTION FINE DES ÉVALUÉS

5

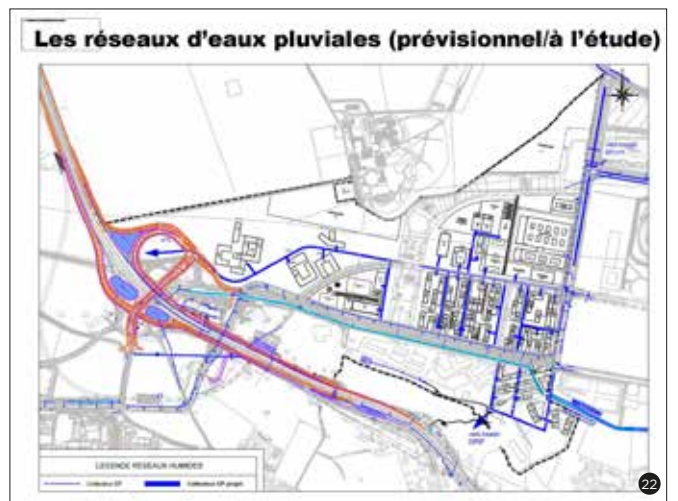
Les parcelles privées

PRINCIPE DES JARDINS DE PLUIE

6







Annexe 6 – Compte-rendu de l'atelier d'analyse des études issues de l'étude d'impact du projet – 14 janvier 2019

Présents

ASSOCIATIONS

Zarouhie Beduoglu, ASEOR
Ghislaine Blot, ASEOR
Patrick Cabon, ADPP
Jean-Marc Calloud, VAB
Lionel Champetier, ASEOR/UASPS
Martine Debiesse, Moulon2020
Gerard Delattre, ADER
Danielle Farret, VYF de Bures-sur-Yvette
Catherine Giobellina, Union des amis du parc de la haute vallée de Chevreuse
Jacques de Givry, AGPV
Christian Guin, ASEVI
Christiane Latrace, ADVMC
Marie-Claire Méry, GRAAL
Pascale Mormiche
Claudine Parayre, Jouy Écologie
Paul Sergent, UASPS
Harm Smit, COLOS

EPA PARIS-SACLAY

Benoit Lebeau, Directeur adjoint à l'aménagement
Marianne Desserrières, Directrice de projet, secteurs quartier de l'École polytechnique et Corbeville
Dominique Boré, Directrice de la communication et des relations institutionnelles
Camille Lobet, chargée de projet, secteur quartier de l'École polytechnique
Hélène Routier, chargée de projet, secteur Corbeville
Gaetan Piegay, chargé de projet mobilité
Elsa Borujerdi, chargée de projet biodiversité
Maxime Marchal, chargé de projet, secteur quartier de l'École polytechnique
Chloé Dutertre, responsable de communication concertation et de communication chantier

MAÎTRES D'ŒUVRE

Suez Consulting, **Anaïs Bertin**, maîtrise d'œuvre urbaine
Une autre ville, **Pablo Parry**; **Trans-Faire**, **Philippe Beros**;
Transitec, **Stéphane Aubry**, assistants à maîtrise d'ouvrage développement durable

Compte-rendu de la réunion

L'EPA Paris-Saclay a souhaité organiser un atelier d'information et de restitution des études réalisées dans le cadre de l'étude d'impact liée à la création de la ZAC de Corbeville sur les communes d'Orsay et de Saclay. Trois thèmes sont évoqués : la gestion hydrologique, l'intégration et la préservation de la biodiversité, et la circulation et l'accessibilité au site. Cet atelier a vocation à présenter des études réalisées dans le cadre de l'étude d'impact avant leur mise en ligne, en amont de la mise à disposition de l'étude d'impact dans le cadre de l'enquête publique qui aura lieu au printemps.

L'atelier a été précédé d'une prise de parole par un collectif associatif (Urgence Saclay) dont le message est repris en annexe de ce compte-rendu. Le collectif a quitté la salle avant le démarrage de l'atelier. Des participants insistent sur l'importance de la publicité donnée à ce type de réunions.

Concernant la procédure de concertation préalable relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU d'Orsay et de Saclay, les contributions recueillies sur le registre dématérialisé (jusqu'au 31 décembre 2018) serviront de base à la rédaction du bilan de concertation qui fera partie du dossier mis à disposition du public avec l'étude d'impact.

La question de l'articulation avec la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU de Saclay et d'Orsay, faisant elle-même l'objet d'une concertation préalable, et plus largement de la gouvernance générale de ce type de projet, est posée. Certains participants regrettent également que l'enquête publique pour la mise en compatibilité des PLU ait lieu en même temps que la mise à disposition de l'étude d'impact.

Il est rappelé par l'EPA que, dans le cadre de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU d'Orsay et de Saclay, les dossiers font l'objet d'un examen conjoint lors d'une réunion des personnes publiques associées, à l'occasion de laquelle les collectivités peuvent

émettre un avis. Le compte-rendu de cette réunion est versé au dossier de l'enquête publique qui aura lieu au printemps. Suite à cette enquête publique, les communes devront délibérer en conseil municipal. C'est cette délibération qui actera l'entrée en vigueur de la modification du PLU.

Concernant l'organisation de l'enquête publique, il est rappelé que dans le cadre de la procédure de création de la ZAC seule une mise à disposition de l'étude d'impact aurait été imposée et non une enquête publique. Il a semblé légitime de traiter ces deux sujets ensemble puisque cela permettra au public de s'exprimer en même temps sur l'évolution des PLU et sur l'étude d'impact de la ZAC.

L'atelier s'est déroulé en deux parties :

- **introduction** : remise en contexte du projet de ZAC dans le grand territoire, explication des évolutions du projet depuis la dernière réunion publique et rappel du planning opérationnel de la ZAC ;

- **études techniques** :

- rapide présentation du groupement d'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable et de ses missions pour l'EPA Paris-Saclay (stratégie de développement durable pour la ZAC de Corbeville et réalisation de l'étude d'impact Est RN118) ;
- présentation du contexte et des études relatives à la gestion des eaux pluviales ;
- présentation du contexte et des études relatives à la biodiversité ;
- présentation du contexte et des études relatives à la circulation et l'accessibilité.

L'atelier a été animé par l'EPA Paris-Saclay et ses assistants à maîtrise d'ouvrage Une autre ville (coordination et pilotage), Trans-Faire (biodiversité) et Transitec (mobilité, accessibilité) ainsi que le bureau d'étude Suez (hydrologie) faisant partie du groupement de maîtrise d'œuvre urbaine.

Au cours de l'atelier, les représentants des associations présentes ont pu s'exprimer afin de proposer avis, recommandations et expertise d'usage. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- **prise en compte des usagers** : certains participants rappellent la nécessité de ces réunions d'information et de concertation afin de partager les objectifs et de pouvoir échanger à propos des meilleures solutions à mettre en œuvre sur le projet en fonction des enjeux du territoire. Lors de cette réunion, il a été constaté la présence de participants qui s'inscrivent dans une opposition de fait au projet, avec la préoccupation de conservation des terres agricoles et de ne pas créer une ville à la place des champs (en particulier avant l'arrivée du métro) et sans lien fonctionnel et physique avec la vallée.

L'EPA Paris Saclay indique que les démarches d'information et de concertation sont en cours et qu'il continuera d'informer régulièrement sur l'avancement des études et des décisions.

Des extraits de l'étude d'impact correspondant aux thématiques discutées au cours de l'atelier seront prochainement mis en ligne ;

- **l'agriculture** : il a été rappelé la nécessaire prise en compte de la valeur écologique des terres ainsi que des enjeux associés (production alimentaire, activité économique, préservation et développement de l'écosystème local). De même sur la question de la relocalisation de l'agriculture, déterminante, certains participants estiment qu'il est crucial de traiter les sujets d'alimentation et d'agriculture dans le cadre du développement du plateau et d'aller vers des projets de production. Cela viendrait répondre à la demande d'usagers sur ce secteur de pouvoir s'alimenter avec des produits locaux. Des participants demandent à ce que ce sujet face l'objet également d'un atelier spécifique.

L'EPA Paris Saclay indique que ce sujet est en cours d'étude et qu'un travail avec les acteurs du monde agricole a d'ores et déjà été enclenché. Le type d'activité qui pourrait venir s'implanter au sein de

la future ZAC de Corbeville (ou plus largement sur le Campus urbain) n'est pas encore arrêté et fait l'objet d'échanges dont le résultat sera communiqué ultérieurement, les études n'étant pas suffisamment avancées à ce stade. L'EPA Paris-Saclay rappelle par ailleurs que la gestion des terres est bien un sujet dont il tient compte dans la définition du projet et qu'il œuvre en ce sens notamment en favorisant par exemple au maximum la pleine terre au sein du projet.

Parallèlement, une étude de compensation agricole (réglementaire) a été réalisée pour proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de l'impact du projet sur les terres agricoles. Philippe Béros (Transfaire) rappelle que l'EPA Paris-Saclay poursuit également des objectifs de développement des liens entre les activités agricoles du plateau, les habitants et les filières économiques : parmi les pistes étudiées, citons notamment l'approvisionnement des cantines scolaires, la méthanisation, l'économie circulaire. Le but de l'étude de compensation agricole est d'identifier comment fonctionnent ces espaces agricoles, quelles sont les filières alimentaires et d'évaluer l'impact économique de la suppression de ces terroirs. Ensuite, des mesures de compensations sont proposées à travers un plan d'action.

Une séance de travail et d'information supplémentaire pourra être organisée ultérieurement, consacrée à ces sujets ;

- **la gestion du risque inondation** : plusieurs associations alertent sur le fait que la prise en compte du risque naturel lié à la gestion des eaux pluviales ne doit pas être traitée uniquement en surface mais également en fonction du type de sol en profondeur (argile et sable). Anaïs Bertin (Suez Consulting) indique que le dossier Loi sur l'eau, qui est l'un des composants du dossier d'Autorisation environnementale unique, est en cours d'élaboration et que celui-ci a pour but d'assurer la bonne gestion des eaux tant en surface qu'en souterrain. Le stockage et la rétention à la parcelle assurent un premier niveau de gestion pour les pluies courantes ; en cas de débordement lors d'événements plus exceptionnels, l'eau sera stockée dans les espaces publics en priorité puis rejetée dans les bassins à un débit de fuite défini et dimensionné spécifiquement pour empêcher le risque d'inondation ;
- **gestion des ouvrages** : Il a été demandé par les associations de ne pas perdre de vue la gestion des ouvrages en phase exploitation, qu'il faut anticiper dès la phase de conception de façon à assurer la pérennité des solutions mises en œuvre.

L'EPA Paris-Saclay indique que ce sont les différents syndicats en charge de la gestion des eaux et les collectivités locales qui auront la charge des ouvrages publics à terme. L'EPA Paris-Saclay travaille afin qu'il y ait un gestionnaire unique pour ces ouvrages et indique que ses équipes rencontrent régulièrement ces syndicats pour des réunions de travail. Sur les lots privés, l'EPA Paris-Saclay indique travailler sur ce sujet dans le cadre notamment des fiches de lot (des clauses pourront notamment être adossées aux cessions pour assurer la pérennité des ouvrages) et lors des dépôts de permis.

Les dispositifs gravitaires sont encouragés. Pour s'assurer de l'entretien, il est envisagé que les ouvrages soient visités et contrôlés ; ces notions devront être intégrées lors de la revente des droits à construire. L'EPA Paris-Saclay travaillera notamment à l'insertion de clauses dans les actes de vente ;

- **la rigole de Corbeville** : il est impératif et fondamental pour les associations qu'elle soit reconnectée au réseau afin de lui redonner une fonction hydraulique. Des participants demandent également à ce que la fonction future de la rigole soit précisée. Anaïs Bertin (Suez Consulting) précise qu'avant de prendre et acter une décision il est primordial de vérifier la possibilité technique de réalisation et de mise en œuvre d'une solution. Le dossier Loi sur l'eau en cours de réalisation donnera des éléments de réponse ;
- **le corridor écologique** : Il est important pour plusieurs des participants de préciser la fonction du corridor écologique. Anaïs Bertin (Suez Consulting) précise que le corridor n'a pas vocation à assurer une connexion hydraulique mais uniquement écologique (faune et flore). Des mares et mouillères seront présentes mais non connectées entre-elles de façon à favoriser le développement d'espèces locales (faune/flore). L'EPA ajoute toutefois que dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau la pertinence de considérer le corridor écologique comme espace de stockage en cas d'événement exceptionnel est étudiée, en fonction du risque d'inondation et des capacités de stockage résiduelles à l'échelle du Campus urbain ;
- **compensation de zones humides** : des associations expriment leur scepticisme sur le principe même de compensation, et dans le cas présent, la destruction d'une zone humide créée à la suite des travaux du TCSP pour la relocaliser dans la Lisière agricole, au nord de la future ZAC. Philippe Béros (Transfaire) rappelle que le principe de compensation est une disposition réglementaire et qu'il s'inscrit dans ce cadre. L'EPA indique par ailleurs que la valeur écologique de la zone humide

récemment constituée est faible et qu'en étant relocalisée dans la Lisière, ses fonctionnalités pourront être amplifiées. Le raccordement des drains agricoles à la rigole sera étudié, pour que l'eau de la zone humide existante puisse être le cas échéant rejetée dans la rigole;

- **Lisière agricole**: des membres des associations présentes expriment leur souhait de conserver le principe de Lisière agricole et écologique d'une certaine épaisseur sur toute la partie nord de la ZAC, en particulier à proximité du domaine de la Martinière et en lien avec les ZAC du quartier de l'École polytechnique et de Moulon. L'EPA Paris Saclay indique avoir pris en compte la remarque lors de la dernière réunion publique. Ainsi, le terrain de sport initialement envisagé en partie nord, dans la Lisière, sera relocalisé;
- **accessibilité et méthode de dimensionnement des voiries**: il est impératif pour les représentants des associations que les flux liés à l'hôpital soient bien pris en compte dans le dimensionnement des voiries. Certains participants souhaitent avoir des précisions sur le dimensionnement des futures voiries desservant le quartier. En effet, ils nourrissent des inquiétudes sur les risques de congestion avec des voies ne permettant pas le dépassement (en cas d'accident ou stationnement illicite sur voirie). Stéphane Aubry (Transitec) souligne que les voiries seront suffisamment larges pour permettre le dépassement (cf. coupes de principe des futures voiries). Il complète cette présentation par un rappel des enjeux sur le quartier de Corbeville, dont le premier est d'offrir un confort d'usage sur les axes qui concentrent plusieurs types de modes déplacement. Il indique que l'organisation de la trame viaire sur le quartier, encore en réflexion, vise à encourager les flux de grand échange sur le barreau Nord et que le barreau Sud sera un axe de desserte locale. Cette organisation doit permettre de limiter la congestion à l'intérieur du quartier, tout en permettant de le traverser. Enfin, le dimensionnement des voiries se fait également en prenant en compte les flux particuliers générés par l'hôpital et que les accès à ce grand équipement seront définis pour minimiser l'impact de ces flux sur le trafic du quartier;
- **liaison plateau/vallée**: les associations ont rappelé leur souhait de prévoir davantage de liaisons entre la vallée et le plateau pour favoriser l'intégration du projet urbain à la ville existante. Il est rappelé également par certains d'anticiper dans la conception du projet, les alternatives proposées par les logiciels de guidage qui ont tendance à renvoyer

une partie du trafic de transit vers des rues de desserte locale non conçues pour gérer ce type de flux.

Stéphane Aubry (Transitec) indique que les études de circulation et d'accessibilité prennent en compte les flux liés à l'hôpital et aux logiciels de guidage. Il indique que c'est justement pour prendre en compte les alternatives des logiciels de guidage que la création de voirie reliant directement la vallée au plateau n'est pas souhaitable (en cas de congestion sur la RN118, une partie importante du trafic serait renvoyée sur ces rues nouvelles ou existantes). Toutefois, l'EPA rappelle que plusieurs liaisons plateau/vallée sont prévues pour les modes actifs (vélo, piéton).

Plusieurs participants posent la question des impacts sur le trafic, notamment sur la RN118, déjà extrêmement saturée aux heures de pointe, du fait de l'arrivée de nombreux nouveaux usagers. Stéphane Aubry (Transitec) rappelle que si la situation de trafic sur la RN 118 ne devrait pas s'améliorer dans les années à venir et même, devrait empirer, cela n'est pas dû à l'urbanisation du quartier de Corbeville, mais bien au développement qui s'opère globalement à l'échelle régionale. Il souligne que l'aménagement du Campus urbain sur la frange sud du plateau de Saclay répondra en partie à l'augmentation des flux à partir et vers le plateau grâce à la réalisation de la ligne 18 du Grand Paris Express;

- **franchissement de la RN118**: il est demandé de préciser la nature des flux qui sont prévus sur le nouveau franchissement de la RN 118 entre Corbeville et Moulon. Stéphane Aubry (Transitec) indique que ce franchissement sera pour tout type de flux et conçu pour favoriser les liaisons inter-quartiers notamment en mode actif. L'EPA précise que les études de circulation et d'accessibilité ne montrent pas de flux automobile important sur ce nouveau franchissement car celui-ci ne se situe pas sur un axe de transit. Il a vocation à assurer la fluidité entre les quartiers du plateau.

Tract du collectif Urgence Saclay, distribué lors de l'atelier — 14 janvier 2019

Collectif Urgence Saclay

14 janvier 2019

Il faut un moratoire sur l'opération d'urbanisation de la zone de Corbeville !

Au mépris de l'urgence climatique, et de toutes les demandes des habitants et associations, l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) poursuit à marche forcée ses projets d'urbanisation à Corbeville et à Polytechnique.

L'EPAPS a organisé en octobre 2018 deux réunions dites de concertation portant sur l'urbanisation d'une nouvelle zone, pour l'instant essentiellement agricole, celle de Corbeville. Comme les précédentes réunions en 2017, et comme toutes les enquêtes publiques qui ont précédé sur le sujet, ces réunions particulièrement houleuses ont montré la vive opposition des populations à ce projet.

En novembre 2018, Saclay Citoyen, Groupe d'action juridique citoyen et associatif du plateau de Saclay et des vallées, a adressé une lettre ouverte au Premier ministre, demandant à nouveau un moratoire sur ces projets d'aménagement. <https://sacalaycitoyen.jimdo.com/actus/>
L'Association pour la sauvegarde de l'environnement d'Orsay a également lancé une pétition demandant un referendum sur l'aménagement de la zone de Corbeville. <http://www.aseor.org/>

Les habitants ont clairement montré leur opposition à l'urbanisation d'excellentes terres qui devraient conserver leur vocation nourricière, à la construction massive de logements, à la saturation du territoire, des routes et des transports, et à une augmentation sans fin des pollutions (bruit, air, paysages, etc.).

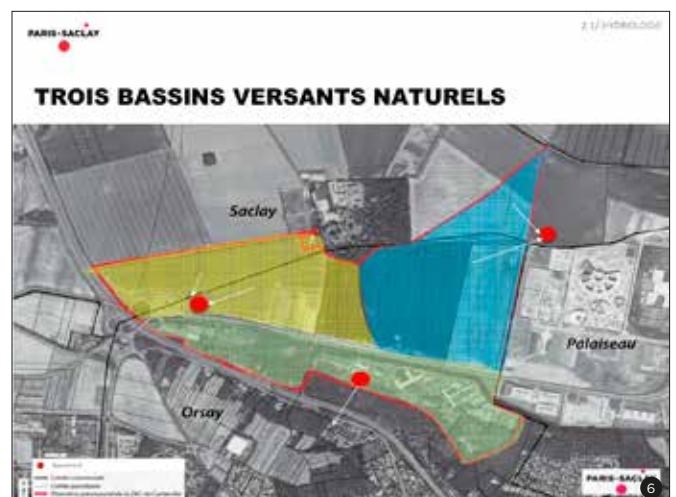
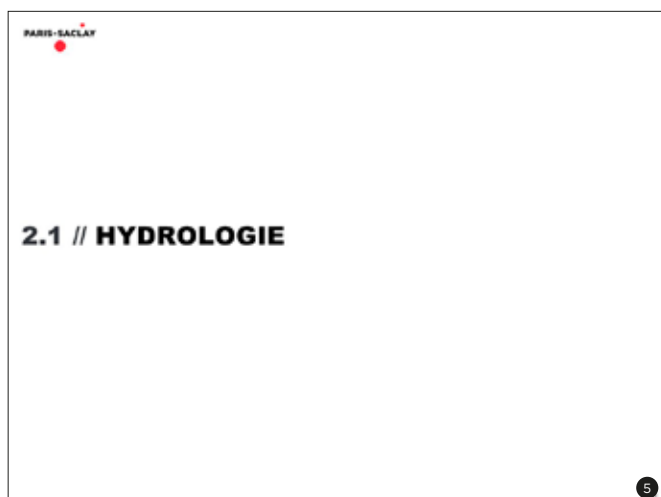
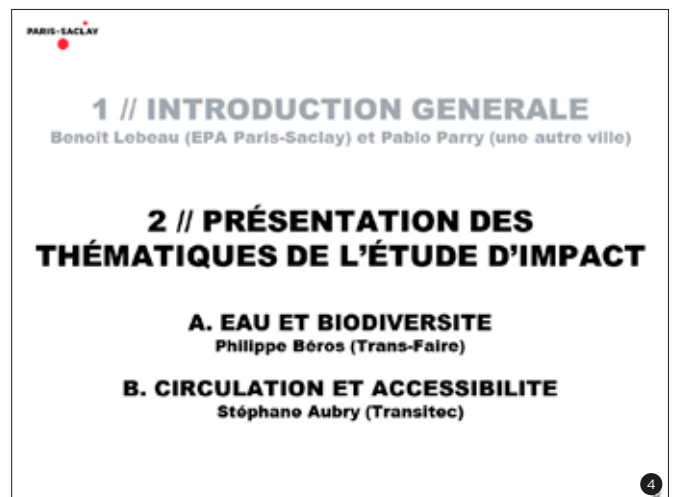
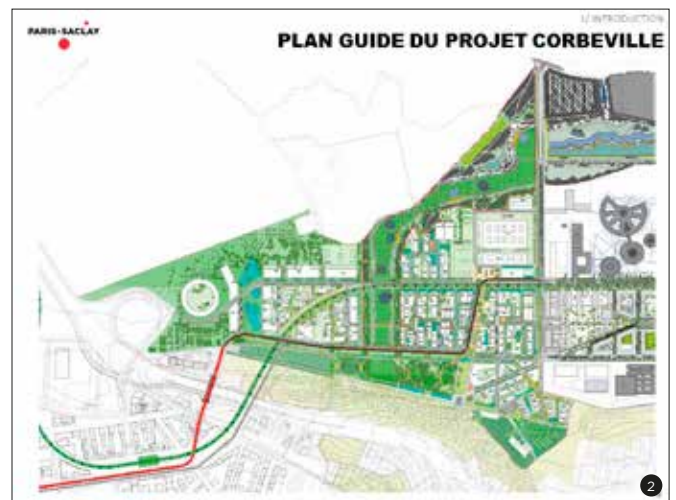
L'urbanisation de Corbeville n'est en rien indispensable à la réussite du cluster Paris-Saclay, alors que l'arrêt de l'artificialisation des sols est maintenant reconnu comme un levier majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. **On ne peut dans ces projets, continuer d'évacuer en quelques lignes tout débat de fond sur leur opportunité même**, en recourant à des mesures de soi-disant « compensation » qui ne font qu'aggraver elles-mêmes la fuite en avant. Alors qu'aucun document d'urbanisme n'oblige à un tel massacre environnemental, il est encore temps de stopper ces projets d'un autre temps, qui provoqueront des dégâts irréversibles.

Pourtant, selon les termes mêmes de l'EPAPS, le projet se fera, quoi qu'il en soit, confirmant ainsi que les réunions qu'il organise ne servent à rien puisque tout est déjà décidé ! Cette attitude anti-démocratique est de moins en moins admissible. L'actualité le montre chaque jour, les citoyens demandent à être enfin entendus, et que leurs avis soient pris en compte dans la décision publique.

**Exigeons une pause
pour que soit remis à plat l'aménagement de notre territoire.
Dans l'attente d'un changement radical de cap,
nous ne participerons pas à cette réunion publique
qui n'est qu'un simulacre d'information et concertation.**

Ne pas jeter sur la voie publique

Présentation diffusée lors de l'atelier – 14 janvier 2019



PARIS-SACLAY 2.11 HYDROLOGIE

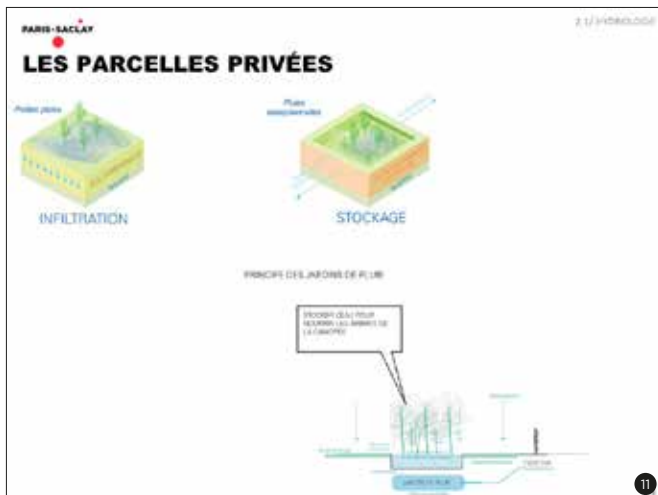
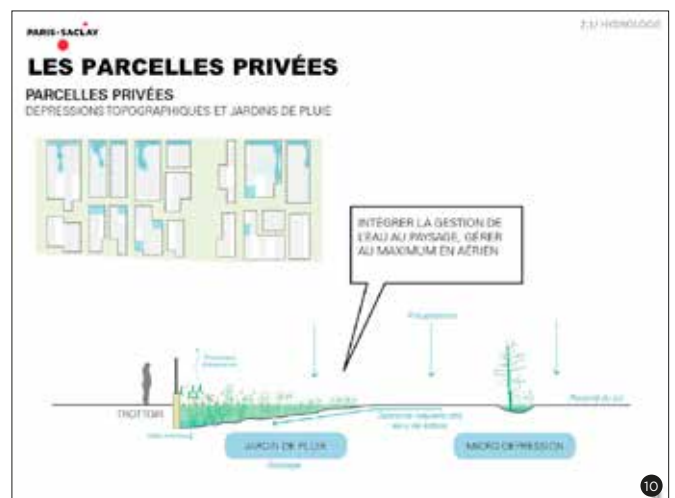
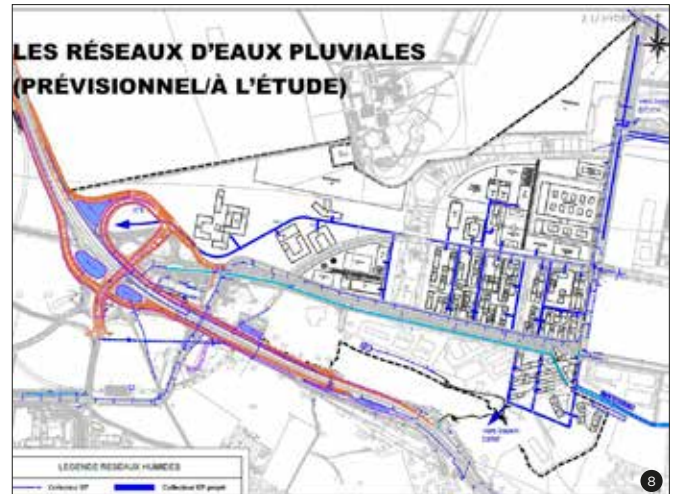
RAPPEL DES PRINCIPES DE L'ETUDE GLOBALE DE GESTION DES EAUX

PARCELLE Gestion des événements courants
Rétention « douce »

QUARTIER Gestion des événements exceptionnels
Rétention et stockage des eaux ruisselées

PLATEAU Gestion des événements très exceptionnels
Stockage d'urgence

Figure 2 : Gestion de l'eau multiple et différenciée selon les échelles de territoire
Source : Praxis Eau, EPAPS



PARIS-SACLAY

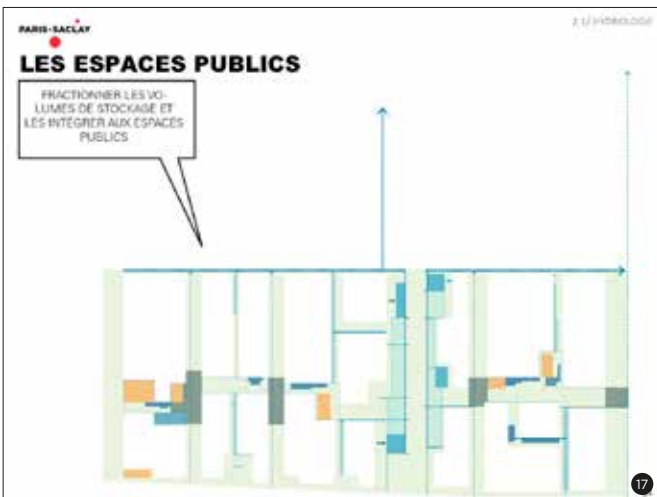
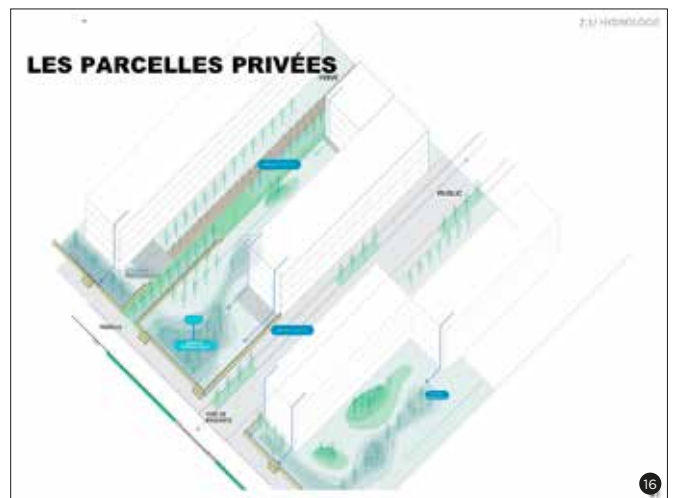
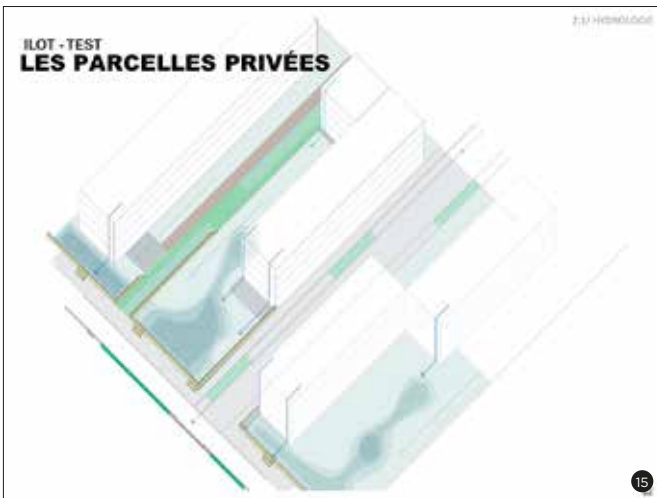
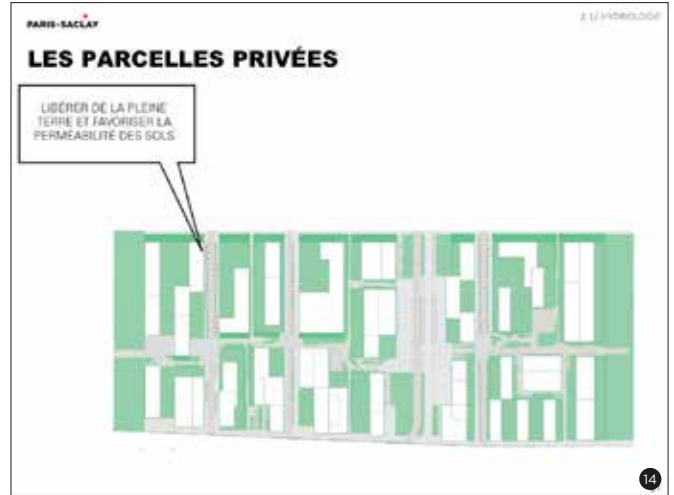
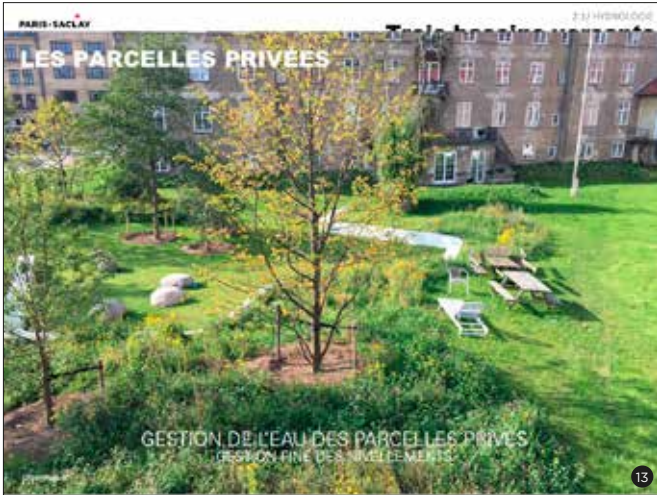
1 // INTRODUCTION GÉNÉRALE

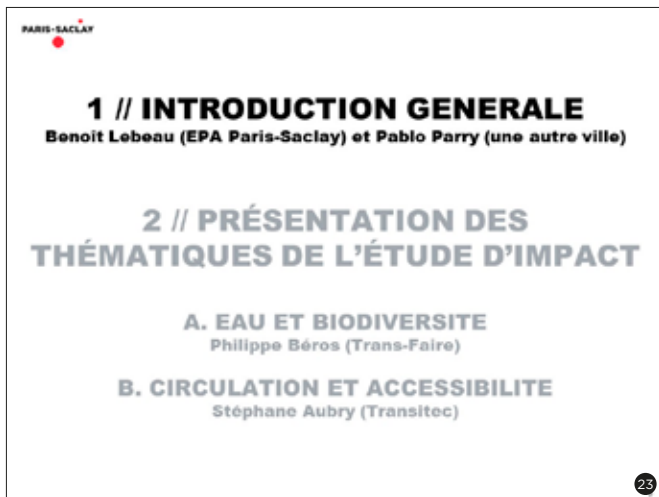
Benoît Lebeau (EPA Paris-Saclay) et Pablo Parry (une autre ville)

2 // PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT

A. EAU ET BIODIVERSITÉ
Philippe Béros (Trans-Faire)

B. CIRCULATION ET ACCESSIBILITÉ
Stéphane Aubry (Transitoc)







PARIS-SACLAY 2.1/ HYDROLOGIE

LE BILAN HYDRAULIQUE – ZAC Corbeville

Volumés (V) en m ³	Bassin versant					
	Ouest		Est		Sud	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
V à infiltrer (10 premiers mm)	891	843	1462	990	346	1113
V à stocker à la parcelle	1323	-	2664	-	666	-
V à stocker à l'échelle du quartier	793	2596	1601	3170	381	1843
V supplémentaire en pluie centennale	377	430	757	526	191	363

* Volume correspondant à une pluie de retour 20 ans qui sont à stocker à la parcelle dans le cas de parcelles privées
 ** Ces volumes correspondent à la différence entre la pluie de retour 20 et 50 ans dans le cas de parcelles privées et à une pluie de retour 50 ans dans sa totalité dans le cas de parcelles publiques

26

PARIS-SACLAY

2.2. // ZONES HUMIDES ET BIODIVERSITE

27

PARIS-SACLAY 2.2/ ZH ET BIODIVERSITE

LES ZONES HUMIDES, UN ENJEU D'IMPORTANCE

- Des services écosystémiques, dont Lutte contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain.
- Convergence des enjeux gestion de l'eau et préservation de la biodiversité : la zone humide comme trait d'union entre ces deux enjeux.
- Deux zones à enjeux sur le site
- 6,95 ha ZAC du quartier de l'École Polytechnique (31 zones humides au total). Les enjeux écologiques identifiés sont de niveau moyen à fort.
- 0,7 ha ZAC de Corbeville : 1 zone humide pédologique, pour laquelle les études n'ont pas montré de valeur écologique spécifique.

28

PARIS-SACLAY 2.2/ ZH ET BIODIVERSITE

PRESERVATION DES ZONES HUMIDES : MESURES

- Compensation des zones humides impactées à hauteur de 150 % via la création de mares, mouillères, dépressions humides et d'un corridor écologique.
- Objectif de création de 18 zones humides (15 hectares) et de restauration de 8 zones humides (0,4 hectares).
- Objectif de mutualisation des enjeux zones humides et préservation des espèces protégées.
- Compensations déjà effectuées : Création de 15 mares, 4 mouillères, de 46 840 m² de dépressions humides. Travaux du corridor écologique en cours.
- 47 034 m² de compensation encore à venir, effectuées au plus tard au 31 décembre 2019.

29

PARIS-SACLAY 2.2/ ZH ET BIODIVERSITE

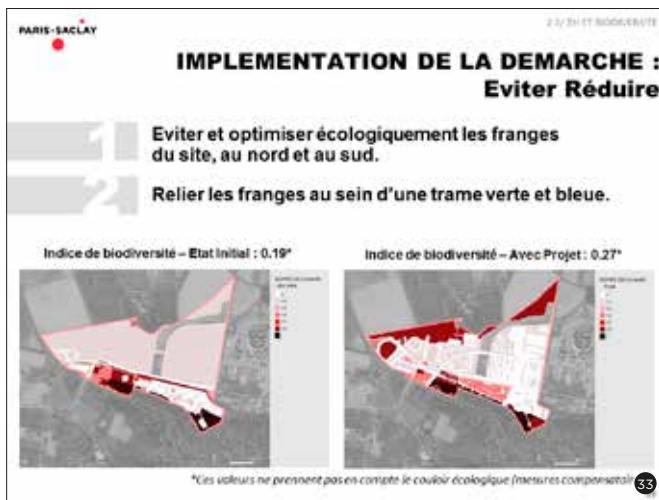
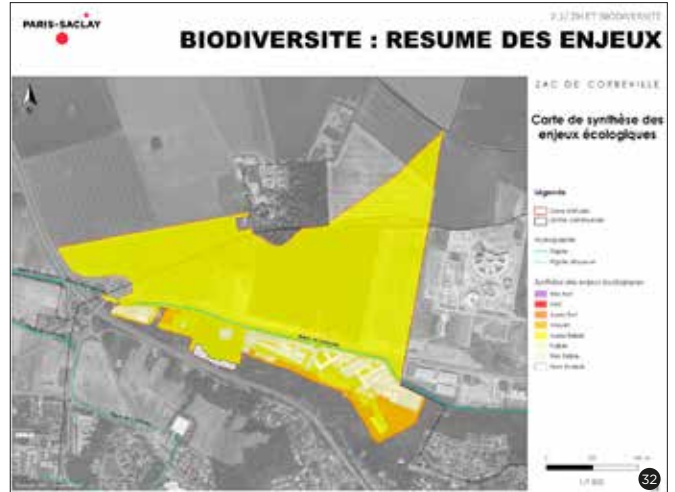
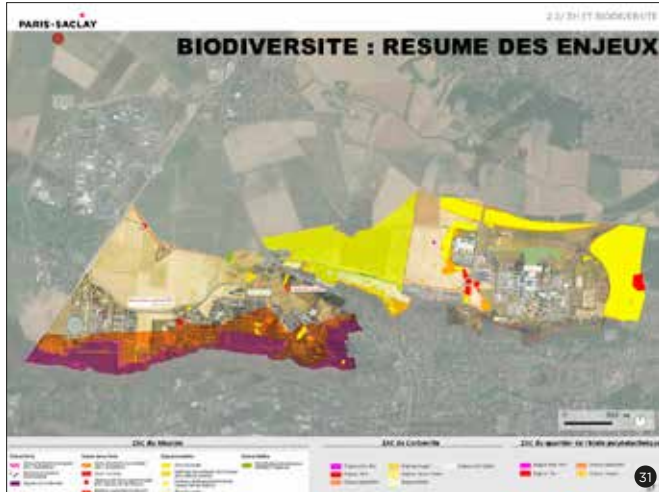
L'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE

- Inventaire réalisé sur quatre saisons.
- L'inventaire des habitats répertorie 11 types d'habitats sur le périmètre de la ZAC de Corbeville.

	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces à enjeu
Flore	261	6 espèces patrimoniales pour abricotiers (NCEFF), 10 espèces végétales invasives non contrôlées
Insectes	62	3 espèces protégées, 7 espèces patrimoniales
Amphibiens	4	4
Oiseaux	3	2
Oiseaux	34	26 espèces protégées, 15 espèces patrimoniales
Mammifères terrestres	9	2
Chiroptères	6	6

Espèces identifiées sur le site

30





PARIS-SACLAY 3 / MOBILITES

1 // INTRODUCTION GENERALE

Pablo Parry (une autre ville)

2 // EAU ET BIODIVERSITE

Philippe Béros (Trans-Faire)

3 // CIRCULATION ET ACCESSIBILITE

Stéphane Aubry (Transitec)

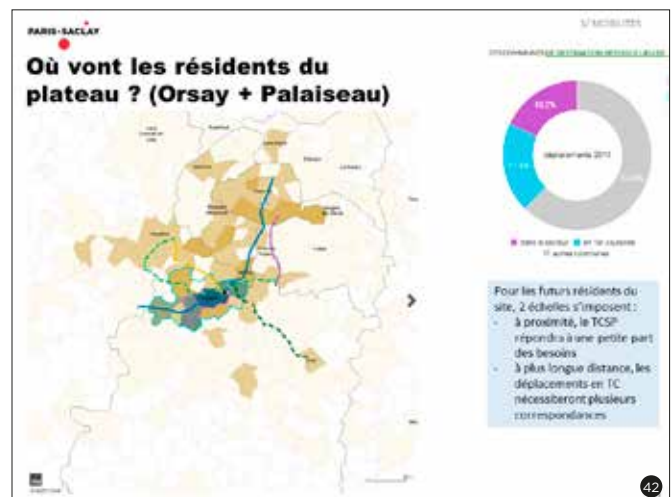
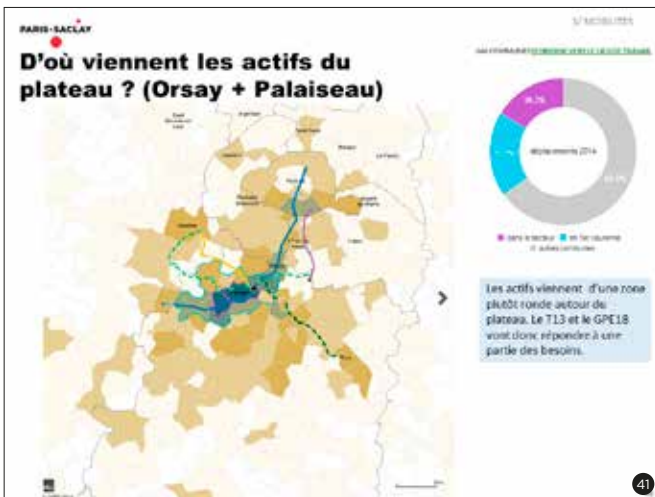
39

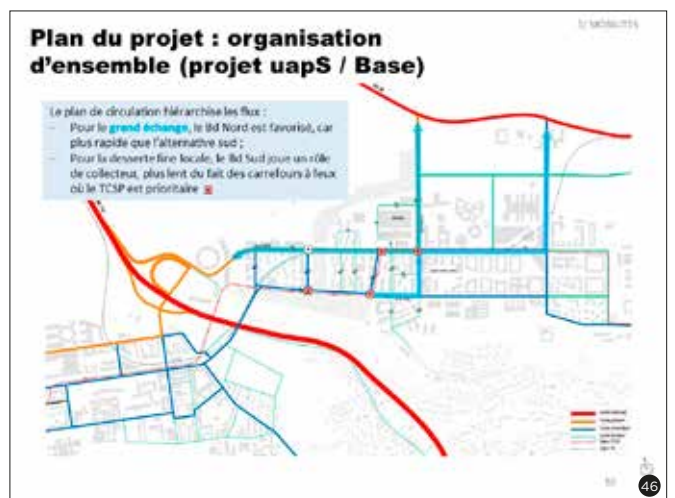
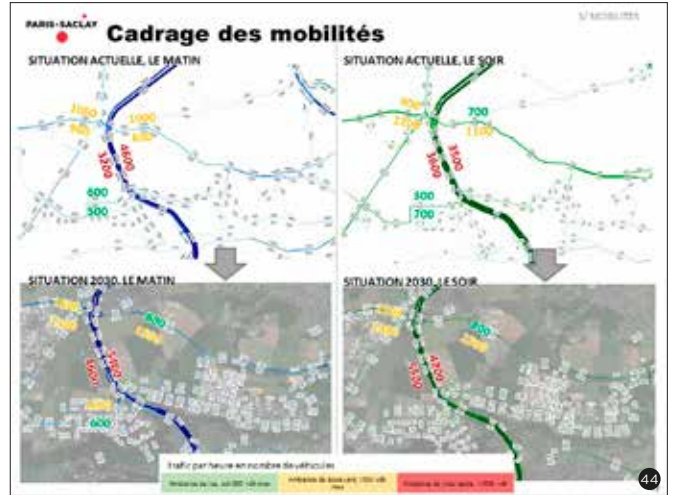
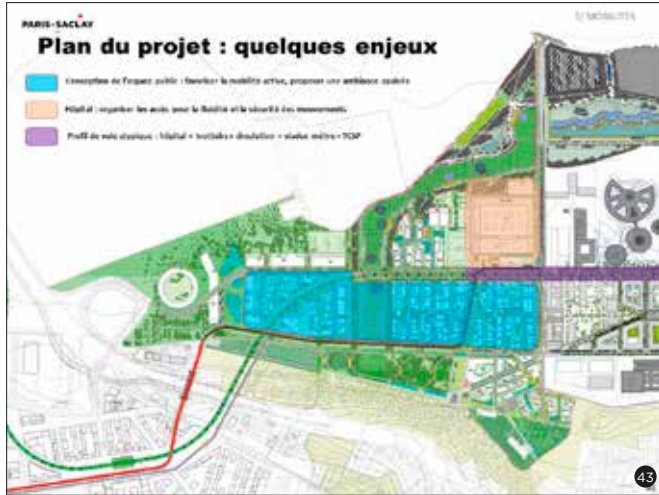
PARIS-SACLAY 3 / MOBILITES

Cadrage des mobilités : quelques repères de circulation

Rue	Boulevard majeur	Avenue routière	Autoroute urbaine
2x3 voies	2x2 voie // 2x2 voies	2x2 voies // 2x3 voies	2x2 voies // 2x3 voies
800 véh/heure par sens par file	1400 véh/heure par sens par file	1400 véh/heure par sens par file	1800 véh/heure par sens par file
<10'000 véh par jour (somme 2 sens)	15'000 à 20'000 véh par jour (somme 2 sens)	25'000 à 40'000 véh par jour (somme 2 sens)	60'000 à 100'000 véh par jour (somme 2 sens)
Rue importante, commerciale	RN20 à Masay (20-30'000)	RD910 à Boulogne (45-50'000)	N118 à Saclay (65-75'000)
Traversées piétonnes par feu, stationnement latéral	Stationnement latéral rare, traversées piétonnes avec refuge		Carrefours dénivelés, aucun franchissement à niveau

40





PARIS-SACLAY

Stock : principes de phasage d'un carrefour à feux avec TCSP prioritaire

Pour garantir la performance des temps de parcours et la régularité de la ligne de TCSP, les carrefours à feux détectant l'arrivée du bus et doivent une priorité de feu vert pour éviter l'attente. Un cycle complet de feux dure entre 60 sec et 90 sec. Avec donc deux phases d'environ 30 / 40 secondes.

Avec un TCSP cadencé à 60s par sens, soit 3 min deux sens confondus, le carrefour offre donc 1 cycle sur 3 pour le TCSP.

49

PARIS-SACLAY

AUTRES DOCUMENTS SUPPORT EVENTUELS

50

PARIS-SACLAY

LOCALISATION DES MESURES COMPENSATOIRES

Carte de localisation des mesures compensatoires (source : Ingérop et al., 2013)

51

PARIS-SACLAY

CONTINUITÉ DE LA TRAME BLEUE

Continuité de la trame bleue du secteur ZAC N118 (source : MDP et al., 2016)

52

PARIS-SACLAY

LE PERIMETRE DE L'ETUDE D'IMPACT EST-RN 118

53

PARIS-SACLAY

Où en sommes-nous dans les étapes du projet ?

Les grandes étapes du projet

30 juin 2016 Initiative de la ZAC

2017 2018 2019 Aujourd'hui Début des travaux d'aménagement 2020

Concertation

Études

- Diagnostic faune-flore
- Urbanistes et programmateurs
- Techniques
- Étude d'impact (Fin. Janv. 2019; Arr. de l'ADE)
- Étude de sécurité et de sûreté publique

Autorisations réglementaires

- Évolution des PSD
- Autorisations environnementales

Chantiers préparatoires

- Diagnostic archéologique
- Travaux d'échangeurs
- Démolition, Dépollution de l'ancien site Travaux

Mise à disposition de l'étude d'impact (Mars/Avril 2019)

Enquête publique

54

PARIS-SACLAY

La concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville

The timeline consists of six numbered steps in red boxes, followed by a final green box for the year 2018. Below the timeline are three photographs showing public consultation activities: a large meeting room, an outdoor site visit, and a smaller meeting.

- 1. 06 mars 2017: Première réunion publique
- 2. Juillet 2017: Atelier initial
- 3. Octobre 2017: Atelier passage et aménagement
- 4. Novembre 2017: Atelier Hydrologie
- 5. Février 2018: Deux réunions publiques
- 6. Juin 2018: Mise en ligne d'études issues de l'état de l'art et de l'établissement de l'avis de concertation des usagers

55

PARIS-SACLAY

EXISTANT SUR LE SECTEUR DE CORBEVILLE

The map shows an aerial view of the Corbeville sector with various planning zones overlaid in different colors: green for agricultural areas, yellow for urban areas, and blue for water bodies. Labels include 'SACLAY', 'Orsay - Golf', 'Palanquet', and 'PARIS-SACLAY'. A red box highlights a specific area with the text 'Etat de l'art de l'aménagement'. A scale bar is visible in the top right corner.

56

Annexe 7 – Comptes rendus et présentations des réunions des associations

Réunion de présentation du projet aux associations du territoire d'Orsay et de Saclay – 2 février 2017

Le projet de création de la ZAC de Corbeville a été présenté aux associations du territoire dans le cadre d'une réunion d'informations et d'échanges avec elles.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- introduction par Lucien Chabason, garant de la concertation ;
- intervention de Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay ;
- approbation du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2016 ;
- point sur :
 - la concertation du Programme d'actions de la ZPNAF ;
 - la concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville ;
 - la concertation préalable de la ZAC de Satory ;
 - l'échangeur de Corbeville ;
 - l'avancement des projets de construction : écoles, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, équipements publics, etc. ;
 - le calendrier des ateliers « Cartes sur table ».

Présents

ASSOCIATIONS

Patrick Duret, membre de l'association ADEVZ
Danielle Farret, membre de l'association VYF Bures-sur-Yvette
Harm Smit, membre du collectif COLOS
Marie-Claire Méry, membre de l'association GRAAL
Arlette Fastre, membre de l'association APACH
Patrick Menon, Vice-président de l'association Yvelines Environnement
Daniel Droniou, membre de l'association Mémoire de Lozère
Jean-Marc Weulerse, membre de l'association Mieux se déplacer à bicyclette
Claude Ducarouge, Président de l'association SAVE
Marie-Dominique Escaron, membre de l'association En bas des marches
Jean-Marie Decore, membre de l'association ADEVY
Claudine Parayre, membre de l'association Jouy Ecologie
Martine Aptel-Brunet, membre de l'association Moulon 2020
Bilal Selim, Vice-Président FAPS
Astrid Auzou, membre de l'association ARPO
Jean-Pierre Parisot, membre de l'association APESA
Zarouhie Beduoglu, membre de l'association ASEOR
Lionel Champetier, membre de l'association UASPS/ASEOR

EPA PARIS-SACLAY

Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay
Franck Caro, Directeur à l'aménagement
Benoit Lebeau, Directeur adjoint à l'aménagement
Stéphane Sarkissian, Directeur du pôle environnement et ville durable
Pénélope Hureaux, chef de projets Corbeville
Antoine Prenant, Directeur de projets Yvelines
Angèle Guitard, chargée de communication
Lucien Chabason, garant de la concertation

Compte-rendu de la réunion

Lucien Chabason demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion du lundi 10 octobre 2016. L'association GRAAL souhaite avoir un retour sur les liaisons plateau-vallée car l'étude a commencé depuis plus de 2 ans et elle n'a toujours pas eu ses conclusions. Il lui a répondu que l'étude est toujours en cours. Il est alors décidé de tenir un atelier « Cartes sur table » avant l'été. Les associations souhaitent également être informées sur le projet de l'Exposition universelle de 2025.

Avant de passer la parole à Philippe van de Maele, Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, Lucien Chabason rappelle l'ordre du jour de cette réunion, qui a été envoyé le 11 janvier 2017 :

- la concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville;
- la concertation préalable de la ZAC de Satory;
- l'échangeur de Corbeville;
- la concertation du Programme d'actions de la ZPNAF;
- point sur l'avancement des projets de construction : écoles, laboratoires, résidence étudiantes et familiales, équipements publics, etc.

Point sur la concertation du Programme d'actions de la ZPNAF

Les participants au programme d'actions ont été nombreux et les échanges riches et de qualité. Il est demandé l'élaboration d'une charte partagée entre les différentes institutions et d'ouvrir cette charte à la concertation. Il est demandé la mise en place de comités de suivi de la mise en application du programme d'actions qui permettront les adaptations nécessaires au fur et à mesure. Un comité de pilotage est prévu en mars 2017.

Point sur la concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville

La prise d'initiative de ZAC pour le quartier de Corbeville a été votée au Conseil d'administration du 30 juin 2016.

Ce quartier est situé au cœur du projet du Sud Plateau, d'une superficie de 74 ha sur Orsay et 20 ha sur Orsay. Il est traversé par le corridor écologique et la RD128. Il accueille l'échangeur de Corbeville, qui doit faire l'objet d'un réaménagement afin de le mettre aux normes de sécurité routière actuelles, et la future ligne 18 du métro du Grand Paris.

L'objectif du projet est de créer un quartier éco-innovant, avec une programmation mixte de logements, d'activités économiques et d'équipements publics et sportifs pour l'Université Paris-Saclay. Il sera créé un cadre de vie animé, avec le développement du maillage pour des circulations partagées et l'intégration des infrastructures de transports, le tout dans l'optique de réaliser une opération exemplaire en terme de développement durable. Pour mémoire et en conformité avec les modalités de concertation définies lors de la prise d'initiative du 30 juin 2016, nous avons procédé à :

- la parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux;
- l'affichage en mairie d'Orsay et Saclay de la délibération d'engagement de la concertation préalable;
- la mise à disposition sur le site internet de l'EPA Paris-Saclay d'une présentation et d'un registre dématérialisé afin que le public le plus large puisse donner son avis sur le projet.

Il est également prévu, toujours en conformité avec les modalités de concertation et durant toute la durée de l'élaboration du projet :

- l'organisation de plusieurs réunions publiques (une première réunion publique est prévue en mars 2017);
- l'organisation d'ateliers « Cartes sur table » avec les habitants et les associations du territoire du plateau de Saclay;
- la présentation, dans le cadre de l'étude d'impact, sur le site internet, des études relatives à l'hydrologie, à la circulation et à l'accessibilité ainsi que d'une vision d'ensemble du Sud Plateau (articulation des différentes ZAC).

L'enquête publique n'est pas prévue avant 2018 et l'approbation des dossiers de ZAC avant 2019.

De nombreuses interrogations concernent l'accueil éventuel de l'Exposition universelle en 2025 sur le site avec une possible « sphère de 127 mètres de diamètre et la présence de 200 000 visiteurs par jour ». L'EPA Paris-Saclay précise qu'Aéroport de Paris nous interdit de construire au-delà de 65 mètres. Pour l'instant il ne s'agit que d'une démarche portée par les élus de l'Essonne.

Les associations s'interrogent sur l'arrivée de l'hôpital, regroupant les hôpitaux d'Orsay, Juvisy et Longjumeau sur le site de Corbeville. La réflexion de la mobilité se pose. Il va falloir gérer le trafic que sa présence va engendrer entre Evry et Longjumeau-Juvisy-Orsay en direction d'Orsay-Saclay.

Point sur la concertation préalable de la ZAC de Satory

Le projet d'aménagement du quartier de Versailles Satory Ouest se poursuit avec les études techniques et environnementales (eau, biodiversité, géothermie, etc.) en vue de l'élaboration des dossiers de la Zone d'aménagement concerté. Une présentation du projet sera faite au prochain Conseil d'administration du 23 mars 2017.

Une exposition publique est prévue courant mars 2017. Il a été demandé un plan des différents projets ainsi qu'un calendrier du phasage des opérations.

Pour mémoire et en conformité avec les modalités de concertation définies lors de la prise d'initiative du 27 juin 2014, nous avons procédé à :

- la parution de l'avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux (avril 2015) ;
- l'affichage en mairie de Versailles de la délibération d'engagement de la concertation préalable (avril 2015) ;
- l'organisation de deux séminaires publics en janvier 2016, le premier sur l'urbanisme et l'environnement, le second sur l'architecture ;
- la tenue d'ateliers « Cartes sur table » avec les usagers en mai 2015 et septembre 2015.

L'atelier « Cartes sur table » annoncée à la dernière réunion d'information et d'échanges aura lieu le 9 mars 2017. Une exposition publique de présentation du projet de ZAC se tiendra dans la galerie de la mairie de Versailles courant mars-avril 2017.

La réunion publique de synthèse sur le projet est prévue en juin 2017, la date sera prochainement arrêtée.

Pour le projet Freyssinet, l'EPA Paris-Saclay a choisi une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des espaces publics de la ZAC. Le lauréat retenu par le comité de suivi du projet est l'Atelier JAM.

Il existe un programme conforme pour Guyancourt inscrit dans le CDT (Contrat de développement territorial). Le cœur de Guyancourt est un projet qui se situe autour de la future gare.

Point sur l'échangeur de Corbeville

La concertation préalable pour l'amélioration de l'échangeur de Corbeville s'est déroulée du lundi 12 septembre 2016 au 14 octobre 2016 et a permis de présenter les différents projets d'aménagement. L'enquête publique est prévue mi-2017 avec un démarrage des travaux en 2019 pour une livraison en 2021.

Un bilan de la concertation a été rédigé.

Il est consultable sur notre site www.epaps.fr.

Campus urbain : point sur les opérations en cours et à venir

Benoit Lebeau présente les différentes opérations et les travaux en cours et à venir à partir d'un PowerPoint qui a été diffusé à l'ensemble des participants.

ENS Paris-Saclay

Maître d'ouvrage: **École normale supérieure Paris-Saclay**

Aménageur: **EPA Paris-Saclay**

Architecte: **Renzo Piano Building Workshop**

Surface: environ **64 000 m²**

Situation: **quartier de Moulon, Gif-sur-Yvette**

Lancement prévisionnel du chantier: **fin 2016**

Livraison: **automne 2018**

Lot JD1: 224 lits étudiants

Aménageur: **EPA Paris-Saclay**

Opérateur: **Kaufman & Broad**

Architecte: **agence DATA Architectes**

Situation: **quartier de Moulon**

Surface: **5 000 m²**

Lancement du chantier: **4^e trimestre 2016**

Livraison: **septembre 2018**

Lot C.3.5: 307 lits étudiantsAménageur: **EPA Paris-Saclay**Opérateur: **Batigère**Gestionnaire: **CROUS**Architecte: **AUC**Surface: **7100 m²**Lancement du chantier: **novembre 2016**Livraison: **juin 2018****Institut Mines-Télécom**Maître d'ouvrage: **Institut Mines-Télécom (IMT)**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **Grafton architects**Surface de plancher: **40185 m²**Situation: **quartier de l'École polytechnique, Palaiseau**Obtention du permis de construire: **avril 2016**Lancement du chantier: **décembre 2016**Livraison: **septembre 2019****BEP**Maître d'ouvrage: **Université Paris-Sud**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **Du Besset - Lyon**Surface: **9623 m² SHON**Situation: **quartier de Moulon, Orsay**Lancement du chantier: **janvier 2017**Livraison: **juillet 2018****Incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises (IPHE)**Maître d'ouvrage: **EPA Paris-Saclay**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Surface: **6000 à 10000 m²****À l'étude**Consultation: **2^e semestre 2016**Livraison: **2020****Lot NF1**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Opérateur: **Batigère**Gestionnaire: **CROUS**Conception réalisation: **SOA Architectes, Léon Grosse, IGREC Ingénierie et L'Agence de Paysage Sébastien Sosson**Situation: **quartier de Moulon**Surface de plancher: **10000 m²**Lancement du chantier: **mars 2017**Livraison: **septembre 2018****Parc de Moulon**Maîtrise d'ouvrage: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **Le groupement West 8, Sensini, Grontmij, Cuesta, Les éclairieurs**Surface: **4 ha**Début des travaux: **2017****Le Central**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Surface: **70000 m²**Lancement de la consultation: **janvier 2017**Premières livraisons: **2021**

La réunion s'achève à 19h20.

PowerPoint de la réunion de présentation du projet aux associations du territoire d'Orsay et de Saclay — 2 février 2017

PARIS-SACLAY

Réunion d'information et d'échanges

Jeudi 2 février 2017

1

PARIS-SACLAY

Ordre du Jour

- Introduction par Lucien Chabason, Garant de la concertation
- Intervention de Philippe Van de Maele, directeur général de l'EPA Paris-Saclay
- Approbation du compte rendu de la réunion du 10 octobre 2016
- Point sur :
La concertation du programme d'actions de la ZPNAF
La concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville
La concertation préalable de la ZAC de Satory
L'échangeur de Corbeville
- Point sur l'avancement des projets de construction : écoles, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, équipements publics, etc...

Les propositions d'aménagement pour les liaisons plateau vallée ont pris du retard dans leur faisabilité. Elles seront présentées à la prochaine réunion et feront l'objet d'un atelier.

Jeudi 2 février 2016

2

PARIS-SACLAY

Bilan de la concertation du programme d'actions de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière



3

PARIS-SACLAY

Fort participation et grande qualité des échanges

Rappel des 3 axes du programme

- appui aux projets agricoles
- protection et mise en valeur des espaces naturels
- développement des liens entre le plateau, les activités et les habitants

8 réunions

- réunion d'introduction
- 3 ateliers « cartes sur tables » tout public
- 3 ateliers « cartes sur tables » pour les partenaires techniques
- réunion conclusive

226 participants : public varié et demande forte des participants d'être acteurs du projet

Des attentes fortes sur le financement et le suivi de la mise en œuvre des actions

4

PARIS-SACLAY

Prochaines échéances

- **fin janvier 2017** : rendu de la synthèse des verbatim par T&C à l'EPA Paris-Saclay
- **Janvier/février 2017** : intégration et harmonisation des retours de la concertation par les pilotes
- **mars 2017** : comité de pilotage pour validation du programme d'action et de la charte
- **printemps 2017** : présentation de la synthèse aux acteurs locaux et concertation de la charte
- **Avril 2017** : validation du programme d'action par l'ONF, le CRPF et la Chambre d'agriculture (sous 2 mois)
- **juin 2017** : adoption définitive du programme d'actions au CA de l'EPA Paris-Saclay
- **septembre 2017** : première réunion du comité de suivi



5

PARIS-SACLAY

Satory Ouest Versailles

La Zone d'aménagement concerté de Satory Ouest à Versailles



6

PARIS-SACLAY

Satory Ouest - périmètre de ZAC



Calendrier de la procédure de ZAC

- dossier de création : en 2017 / lié à l'instruction de l'étude d'impact
- dossier de réalisation : début 2018
- mise en œuvre à partir de 2018

Périmètre : 235,97 ha

7

PARIS-SACLAY

Concertation préalable

- avril 2015 : Parution d'un **avis d'engagement** de la concertation préalable dans deux journaux locaux
- avril 2015 : **Affichage en Mairie** de Versailles de la délibération d'engagement de la concertation préalable
- 28 janvier 2016 : **Deux séminaires** publics sur l'urbanisme et l'environnement, et sur l'architecture
- mai 2015 et septembre 2015 : **Deux ateliers « Cartes sur table »** avec les usagers du site de Satory Ouest et les associations

A venir

- **mars 2017 : Organisation d'un atelier « cartes sur tables »** avec la maîtrise d'œuvre
- **mars-avril 2017 : Exposition publique**
 - Présentation du plan directeur
 - Présentation spécifique des éléments saillants de l'étude d'impact (eaux pluviales, trafic, sols pollués, faune-flore)
- **Mai 2017 : Réunion publique de synthèse**

8

PARIS-SACLAY

Projet Freyssinet à Trappes et Montigny


Lauréat retenu par le comité de suivi : Atelier JAM



9

PARIS-SACLAY


Saint-Quentin-Est à Guyancourt



10

PARIS-SACLAY

Dialogue compétitif en cours – aboutissement Automne 2017



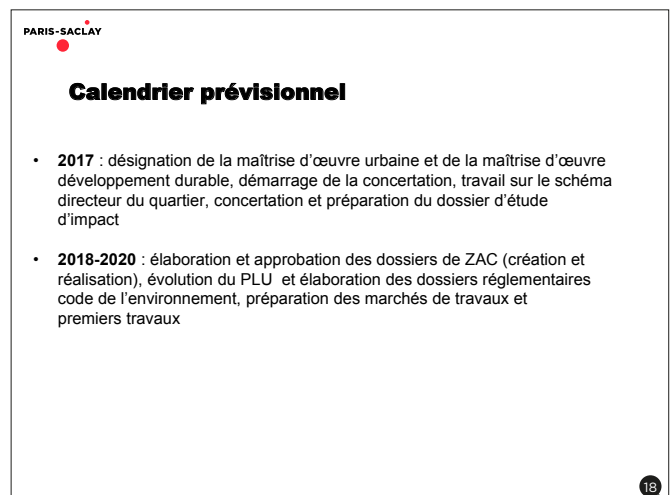
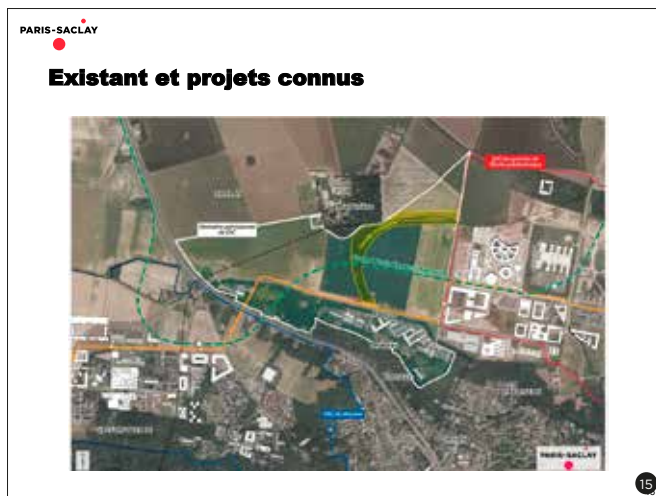
11

PARIS-SACLAY

Concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville



12



PARIS-SACLAY

L'échangeur de Corbeville

L'avancement du projet :

- Mars 2016 :**
Décision d'opportunité délivrée par la Direction des Infrastructures de transports du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et de la Mer
- Septembre – Octobre 2016 :**
Concertation préalable pour le choix du scénario d'aménagement privilégié
- Depuis Octobre 2016 :**
Etudes préalables à l'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique sur la base du scénario privilégié

Objectif de dépôt du dossier : 1^{er} trimestre 2017.

19

PARIS-SACLAY

Présentation du scénario d'aménagement retenu



Principe
Destruction du pont existant à 2x1 voie et reconstruction d'un nouveau pont à 2x2 voies

Points forts
Permet d'absorber le trafic prévu à long terme
Minimise l'impact foncier sur les riverains et les entreprises voisines, qui ont toutes exprimées leur souhait d'être maintenu sur place

20

PARIS-SACLAY

Remarques :

Impact foncier	Les études préalables permettront de déterminer l'emprise du projet et le périmètre foncier à intégrer au dossier DUP.
Gestion de l'eau et rigole de Corbeville	La reconnexion de la rigole de Corbeville fera l'objet d'une étude pour en déterminer les conditions de faisabilité.
Continuités cyclables	Les études préalables présenteront un schéma des continuités cyclables qui seront réalisées dans le cadre du projet d'échangeur
Raccordement au réseau viaire locale (rue N.Appert et route de Versailles)	Les études préalables en cours et les études urbaines de la ZAC de Moulon proposeront un nouveau schéma de raccordement de l'échangeur au quartier. Une nouvelle campagne de comptage sera réalisée courant février 2017 pour avoir une vision précise des différents mouvements actuels.
Baisse de la vitesse sur la RN118 à 90km/h	Un abaissement de la vitesse réglementaire à 90km/h sur la RN118 sur cette section pourra être pris en compte dans la suite des études en cas de consensus politique fort des différents partenaires du projet.
Coordination des travaux le long de la RN118	Les études de maîtrise d'œuvre des différents projets et la coordination avec les services de l'Etat gestionnaires de la RN118 devront permettre d'établir un planning d'intervention partagé entre les différents projets.

21

PARIS-SACLAY

Calendrier prévisionnel

2017 : Enquête publique et démarrage des études de maîtrise d'œuvre

2019 : Démarrage des premiers travaux

2021 : Livraison de l'échangeur réaménagé

22

PARIS-SACLAY

Campus urbain : Opérations en cours et à venir

23

PARIS-SACLAY

ENS Paris-Saclay



Maître d'ouvrage : Ecole normale supérieure Paris-Saclay
Aménageur : EPA Paris-Saclay
Architecte : Renzo Piano Building Workshop
Surface : environ 64 000 m²
Situation : quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette
Lancement prévisionnel du chantier : fin 2016
Livraison : automne 2018

24

PARIS-SACLAY

224 logements étudiants (Lot JD1)



Aménageur : EPA Paris-Saclay
Opérateur : Kaufman & Broad
Architecte : agence DATA Architectes
Situation : quartier de Moulon
Surface : 5 000 m²
224 lits étudiants
Démarrage des travaux : 4e trimestre 2016
Livraison : septembre 2018

25

PARIS-SACLAY

307 logements étudiants sociaux (Lot C.3.5)



Aménageur : EPA Paris-Saclay
Opérateur : Batigère
Gestionnaire : CROUS
Architecte : AUC
Surface : 7 100 m²
307 lits étudiants
Début des travaux : novembre 2016
Livraison : juin 2018

26

PARIS-SACLAY

Institut Mines-Télécom



Maître d'ouvrage : Institut Mines-Télécom (IMT)
Aménageur : EPA Paris-Saclay
Architecte : Grafton architects
Surface de plancher : 40 185 m²
Situation : quartier de la Vauve (Ecole polytechnique) / Palaiseau
Obtention du permis de construire : avril 2016
Début des travaux : décembre 2016
Installation : septembre 2019

27

PARIS-SACLAY

Bâtiment d'enseignement de la physique



Maître d'ouvrage : Université Paris-Sud
Aménageur : EPA Paris-Saclay
Architecte : Du Besset – Lyon
Surface : 9 623 m² SHON
Situation : quartier de Moulon / Orsay
Lancement du chantier en janvier 2017
Livraison : juillet 2018

28

PARIS-SACLAY

Incubateur – Pépinière – Hôtel d'entreprise



Maître d'ouvrage : EPA Paris-Saclay
Aménageur : EPA Paris-Saclay
Surface : 6 000 à 10 000 m²
A l'étude
Consultation : 2ème semestre 2016
Livraison : 2020

29

PARIS-SACLAY

Parc de Moulon




Maîtrise d'ouvrage : EPA Paris-Saclay
Architecte : Le groupement West 8 /
Sensini / Grontmij / Cuesta / Les éclairieurs
Surface : 4 hectares
Début des travaux : 2017

30

PARIS-SACLAY

363 logements étudiants sociaux (Lot N.F.1)



Aménageur : EPA Paris-Saclay
Opérateur : Batigère
Gestionnaire : CROUS
Conception réalisation : SOA Architectes,
Léon Grosse, IGREC Ingénierie et
l'Agence de Paysage Sébastien Sosson
Situation : dans le quartier de Moulon
Surface de plancher : 10 000 m²
Lancement du chantier en mars 2017
Livraison : septembre 2018

31

PARIS-SACLAY

Le Central



Aménageur : EPA Paris-Saclay
Surface : 70 000 m²
Lancement de la consultation :
janvier 2017
Premières livraisons : 2021

32

PARIS-SACLAY

Les travaux à venir

33

PARIS-SACLAY

Voiries et espaces publics de Moulon



34

PARIS-SACLAY

Opérations immobilières - Moulon



Vert: en chantier
Rouge: va démarrer
Bleu clair: à l'étude
Bleu foncé: à l'étude (analyse d'offre de la maîtrise d'œuvre)

35

PARIS-SACLAY

Voiries et espaces publics - Quartier de la Vauve



- 1: voie technique
- 2: travaux parking EDF
- 3: voie de desserte
- 4: travaux autour de C.3.3
- 4: rue Le Chatelier
- 5: noue de stockage des eaux pluviales
- 6: boulevard sud
- 7: bassin de rétention n°4
- 8: boisement
- 9: RD36
- 10: travaux d'aménagement du corridor écologique

36

PARIS-SACLAY

Opérations immobilières - Quartier de la Vauve



Grise: réalisé
Orange: bientôt livré
Vert: à l'étude
Rose: à l'étude (maîtrise d'œuvre)
Jaune: à l'étude (avancée)

37

PARIS-SACLAY

Agenda à venir :
Comité de suivi des chantiers
Quartier de Moulon
lundi 20 février 2017
de 17h30 à 19h
Plateau des Projets

Prochaine Réunion des Associations
Jeudi 11 mai 2017
Plateau des Projets

38

Réunion de présentation du projet aux associations du territoire d'Orsay et de Saclay – 11 mai 2017

L'avancée du projet de création de la ZAC de Corbeville a été présentée aux associations du territoire dans le cadre d'une nouvelle réunion d'informations et d'échanges le 11 mai 2017.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- introduction par Lucien Chabason, garant de la concertation ;
- intervention de Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay ;
- approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2017 ;
- point sur :
 - la concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville ;
 - la concertation préalable de la ZAC de Satory Ouest ;
 - Saint-Quentin Est à Guyancourt ;
 - le calendrier à venir de la concertation de la Charte de la ZPNAF ;
- point sur l'avancement des projets de construction et d'espaces publics : écoles, boulevards, parcs, jardins, place, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, etc.
- le calendrier des ateliers « Cartes sur table »

Présents

ASSOCIATIONS

Martine Aptel-Brunet, membre du Collectif Moulon 2020
Zarouhie Beduoglu, membre de l'association ASEOR
Stéphanie Bury-Moné, membre de l'association Millepattes
Marion Bruère, membre de l'association Terre & Cité
Patrick Cabon, membre de l'association ADPP
Jean-Marc Calloud, membre de l'association Vivre à Bures
Lionel Champetier, membre des associations UASPS/ASEOR
Claude Chevreau, membre de l'association ADEVE
Jacques de Givry, membre de l'association AGVP
Jean-Marie Decore, membre de l'association Adevy
Guy Destenaye, membre de l'association EPAC
Jean-Luc Detavernier, membre de l'association ADHAVE
Gerard Dellatre, membre de l'association Ader
Daniel Droniou, membre de l'association Mémoire de Lozère
Claude Ducarouge, membre de l'association SAVE
Patrick Druet, membre des associations ADEVE/AVB
Danielle Farret, membre de l'association VYF
Arlette Fastre, membre de l'association APACH
Bernadette Fontanella, membre de l'association ABON
Sophie Geraads, membre de l'association ADEVY
Patrick Menon, membre de l'association Yvelines Environnement
Marie-Claire Méry, membre de l'association GRAAL
Jean-Marc Weulersse, membre de l'association MDB

EPA PARIS-SACLAY

Philippe Van de Maele, Directeur général de l'EPA Paris-Saclay
Dominique Boré, Directrice de la communication et des relations institutionnelles
Benoit Lebeau, Directeur adjoint à l'aménagement
Stéphane Sarkissian, Directeur du pôle environnement et ville durable
Pénélope Hureaux, chef de projets Corbeville
Antoine Prenant, Directeur de projets Yvelines
Constantin Nicolaï, chargée de communication
Lucien Chabason, garant de la concertation

Compte-rendu de la réunion

Lucien Chabason, garant des concertations réglementaires des zones d'aménagement concerté de l'opération d'intérêt national Paris-Saclay, demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la réunion du jeudi 2 février 2017. Aucune remarque sur le compte rendu de la précédente réunion.

Avant de passer la parole à Philippe van de Maele, Directeur général de l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay, Lucien Chabason rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- la concertation préalable de la ZAC de Corbeville ;
- la concertation préalable de la ZAC de Satory Ouest ;
- Saint-Quentin Est à Guyancourt ;
- calendrier de la concertation de la Charte de la ZPNAF.

Point sur la concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville

Rappel des éléments de la réunion publique du 30 mars 2017 :

- la prise d'initiative de ZAC pour le quartier de Corbeville a été votée au Conseil d'administration du 30 juin 2016 ;
- d'une superficie de 106 hectares (74 % sur la commune d'Orsay et 20 % sur la commune de Saclay), ce projet est situé au cœur du Sud Plateau. Il est traversé par le corridor écologique et la RD128. Il accueille l'échangeur de Corbeville, qui doit faire l'objet d'un réaménagement afin de le mettre aux normes de sécurité routière actuelles.

Les objectifs du projet du secteur de Corbeville, qui fait l'objet d'une fiche dans le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud », signé le 5 juillet 2016, sont :

- de développer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, de commerces et d'équipements, en particulier culturels et sportifs ;

- d'aménager l'articulation entre les quartiers de l'École polytechnique et de Moulon;
- d'intégrer le quartier dans son environnement;
- de travailler les liens plateaux-vallée;
- d'intégrer la ligne 18 du Grand Paris et la ligne du bus express 9106 dans un maillage viaire reconfiguré;
- prévoir l'implantation d'un hôpital et d'un Lycée international;
- le réaménagement de l'échangeur.

L'enquête publique, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont prévues pour 2018 avec un objectif d'approbation du dossier de ZAC en 2020.

3 ateliers « Cartes sur table » sont programmés :

- le 22 juin 2017 sur la mobilité dans le quartier de Corbeville;
- 1 atelier en octobre (la date sera communiqué à la rentrée par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay) Le rapport du quartier de Corbeville dans son environnement (plaine agricole, coteaux et patrimoine);
- le 23 novembre 2017, sur la gestion hydrologique du quartier de Corbeville.

Les associations souhaitent avoir un complément d'informations sur le téléphérique (le STIF ayant débuté une nouvelle étude sur la desserte en transport collectif sur le plateau de Saclay depuis fin 2016), sur les Lisières et le suivi biologique des espèces, sur l'implantation du Lycée international et sur une évolution du PLU ainsi que sur le devenir de la rigole de Corbeville.

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay va organiser un atelier « Cartes sur table » sur les Lisières le 7 juin 2017, et une visite suivie d'une réunion sur le suivi biologique des espèces le 16 juin 2017.

Concernant :

- **l'étude sur le téléphérique**, l'Établissement public d'aménagement rappelle que ce dossier relève de la compétence d'Île-de-France Mobilité (ex Stif) qui mène actuellement une réflexion globale sur l'implantation de téléphériques en Île-de-France;
- **une amélioration des transports collectifs sur le plateau**, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay rappelle que, depuis les lois de décentralisation, cette compétence relève des collectivités territoriales, en l'occurrence sur

le territoire du Campus urbain, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Région Île-de-France par le biais d'Île-de-France Mobilités. L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay propose d'organiser à l'automne une réunion d'information et d'échanges spécifique de la desserte en bus et en RER B avec Île-de-France Mobilité, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et le transporteur Transdev);

- **le projet d'implantation du Lycée international**, l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay précise que la décision est en attente de validation par la Région Île-de-France. Une hypothèse d'implantation sur Satory et sur la commune de Palaiseau sont à l'étude;
- **une évolution des PLU sur les communes d'Orsay et Saclay**: aucune modification n'est actuellement prévue. L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay travaille avec les mairies sur une définition d'éventuelles modifications. En cas de modification les enquêtes publiques réglementaires seront menées par les communes en conformité avec le code de l'urbanisme;
- **la rigole de Corbeville**: l'Epa Paris-Saclay précise l'importance de la rigole de Corbeville, en tant qu'élément naturel de l'aménagement de ce territoire et que toutes les études de faisabilité seront menées afin de trouver la meilleure solution pour son raccordement et sa valorisation.

Point sur la concertation préalable de la ZAC de Satory

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay présente les modalités de la concertation mise en place depuis la prise d'initiative de ZAC en juin 2014 :

- deux séminaires publics sur l'urbanisme et l'environnement, ainsi que sur l'architecture, qui se sont tenus le 26 janvier 2016;
- des ateliers « Cartes sur table » qui se sont tenus le 4 mai et le 10 septembre 2015, et le 9 mars 2017, en présence des usagers du site de Satory Ouest et des associations;
- une exposition publique de présentation du projet d'aménagement de la ZAC en mairie de Versailles du 23 mars au 29 avril 2017;
- des réunions régulières avec les associations pendant lesquelles le projet de ZAC était à l'ordre du jour;
- une réunion publique de clôture de la concertation préalable est organisée le 3 juillet 2017 à Versailles.

Les associations souhaitent consulter l'étude d'impact et les études liées.

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay indique précise que l'étude d'impact environnemental, qui est en cours de réalisation, et le bilan complet de la concertation, seront mis à la disposition du public à la rentrée 2017. Il indique également que l'enquête publique est prévue au cours du 1^{er} semestre 2018.

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay propose d'organiser un atelier « Cartes sur table » de lecture de l'étude d'impact quand celle-ci sera mise à la disposition du public.

Les associations souhaitent savoir pourquoi une partie du périmètre de la forêt Domaniale se trouve dans le périmètre de la ZAC.

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay précise que la partie qui se trouve dans le périmètre de ZAC est celle qui accueillera le bassin de rétention des eaux de pluies dont la capacité devra être revue à la hausse afin d'assurer une gestion sécuritaire des eaux et la reconstitution de zones humides. C'est la raison pour laquelle cette partie est comprise dans le périmètre de la ZAC. Il indique qu'il n'est absolument pas prévu de construction dans la forêt Domaniale. Par ailleurs, l'association Save indique tenir à jour sur son site internet un dossier d'actualité avec plusieurs analyses et présentations sur le projet de la Zac Satory Ouest. Voici le lien d'accès : <https://www.save1.fr/dossiers-d-actualit%C3%A9/zac-satory/>

Point sur Saint-Quentin Est à Guyancourt

Le périmètre du projet et la programmation sont en cours de définition, mais respectera les objectifs du CDT, avec notamment une programmation tertiaire et du logement avec à l'horizon 2030, 2 800 à 2 900 logements.

Le nom de la future gare de la ligne 18 du métro du Grand Paris est « Saint-Quentin Guyancourt ».

L'association Adave souhaite connaître l'état d'avancement du projet de détournement de la D91 prévu au CDT.

L'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay indique que les études de trafic sont en cours de réalisation.

Les résultats et la suite à donner au projet devront être votés par le département des Yvelines et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Calendrier à venir de la concertation de la Charte de la ZPNAF

La concertation sur la Charte de la ZPNAF va débuter en juillet 2017 avec la mise en place d'une réunion de concertation et un atelier « Cartes sur table » avec l'ensemble des acteurs concernés : l'État, les collectivités, les exploitants agricoles et les associations.

Cette concertation, comme celle qui a eu lieu pour le Programme d'actions, est pilotée par l'État avec l'association Terre & Cité, missionnée et financée pour la conduire. L'objectif est d'adopter la Charte lors du prochain Comité de pilotage ZPNAF qui se tiendra en octobre 2017.

Les associations souhaitent être représentées au sein du comité de pilotage de la ZPNAF.

Lucien Chabason s'engage à relayer cette demande à la Sous-préfète de Palaiseau.

Campus urbain : point sur les opérations en cours et à venir

Benoit Lebeau présente les différentes opérations et les travaux en cours et à venir à partir d'un PowerPoint qui a été diffusé, comme à l'habitude à l'issue de cette réunion, à l'ensemble des participants.

Le Jardin argenté

Maîtrise d'ouvrage : **EPA Paris-Saclay**

Maître d'œuvre des aménagements paysagers et techniques : **Groupe D'Ici Là paysages & territoires, Alto Step (BET VRD), Biodiversita (BET écologie), GMGB et ATP (sous-traitants)**

Situation : **quartier de Moulon**

Surface : **1,3 ha**

Début des travaux : **fin 2016**

Livraison : **septembre 2017**

La place du Lieu de Vie

Appel à projet : **conception d'un mobilier urbain innovant sur la place du lieu de vie afin de disposer d'un mobilier permettant la protection des ruines; la mise en valeur des ruines; favoriser des usages innovants**

Début des travaux : **printemps 2018**

Livraison : **automne 2018**, pour la livraison du Bâtiment d'enseignement de la physique

CentraleSupélecMaîtrise d'ouvrage: **CentraleSupélec**Conducteur d'opération: **EPA Paris-Saclay**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **OMA**Surface: **47 000 m²**Situation: **quartier de Moulon, Gif-sur-Yvette**Accord du permis de construire: **15 octobre 2014**Livraison bâtiment A: **septembre 2017****QUAERO-LIMSI/CNRS**Maîtrise d'ouvrage: **Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **Vi-b Architecture**Surface: **2 074 m² SHON**Situation: **projet urbain de Moulon, quartier du Belvédère**Accord du permis de construire: **15 octobre 2014**Début du chantier: **février 2016**Livraison: **juillet 2017****Institut Photovoltaïque d'Île-de-France**Maître d'ouvrage: **SAS IPVF (EDF, TOTAL, École polytechnique, CNRS, Horiba Jobin Yvon, Air Liquide, Riber)**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **Pargade architectes**Développement et réalisation: **Demathieu Bard Immobilier**Surface: **12 000 m² dont 7 800 m² en première phase**Situation: **quartier de l'École polytechnique, Palaiseau**Dépôt du permis de construire: **1^{er} trimestre 2015**Début du chantier: **janvier 2016**Livraison: **juillet 2017****ENS Paris-Saclay**Maître d'ouvrage: **École normale supérieure de Paris-Saclay**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **Renzo Piano Building Workshop**Surface: **64 000 m²**Situation: **quartier de Moulon, Gif-sur-Yvette**Dépôt du permis de construire: **17 décembre 2014**Lancement du chantier: **décembre 2016**Livraison: **automne 2018****Parc de Moulon**Maîtrise d'ouvrage: **EPA Paris-Saclay**Architecte: **Le groupement West 8, Sensini, Grontmij, Cuesta, Les éclairieurs**Surface: **4 ha**Début du chantier: **2017**Livraison: **été 2018****Learning Center**Maîtrise d'ouvrage: **Université Paris-Saclay**Maître d'ouvrage délégué: **EPA Paris-Saclay**Partenaires: **Université Paris-Saclay, ENS Cachan, CentraleSupélec, Université Paris-Sud**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Surface: **8 500 m²**Situation: **quartier de Moulon**Désignation des candidats: **été 2016**Désignation du lauréat: **février 2017**Études de conception: **début 2017 à mi 2018**Début de chantier: **mi 2018**Livraison: **fin 2019 - début 2020****Poste Source Enedis**Maître d'ouvrage: **Enedis**Aménageur: **EPA Paris-Saclay**Surface: **4 500 m²**Architecte: **Explorations architecture**Situation: **quartier de l'École polytechnique**Jury d'attribution: **juin 2014**Dépôt du permis de construire: **2^e trimestre 2015**Lancement prévisionnel du chantier: **1^{er} trimestre 2017**Livraison: **2018****Réseau de chaleur et de froid**Aménageur, maître d'ouvrage, eexploitant: **EPA Paris-Saclay**

En cours de réalisation

Raccordement des premiers abonnés: **2016**Livraison du réseau et des différents ouvrages associés: **2017/2018**

PowerPoint de la réunion d'informations et d'échanges avec les associations – 11 mai 2017

PARIS-SACLAY

Réunion d'information et d'échanges

Jeudi 11 mai 2017

1

PARIS-SACLAY

Ordre du Jour

- Introduction par Lucien Chabason, Garant de la concertation
- Intervention de Philippe Van de Maele, directeur général de l'EPA Paris-Saclay
- Approbation du compte rendu de la réunion du 2 février 2017
- Point sur :
 - La concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville
 - La concertation préalable de la ZAC de Satory Ouest
 - Saint-Quentin Est à Guyancourt
 - Calendrier à venir de la concertation de la charte de la ZPNAF
- Point sur l'avancement des projets de construction et d'espaces publics : écoles, boulevards, parcs, jardins, place, laboratoires, résidences étudiantes et familiales, etc...
- Calendrier des ateliers « cartes sur table »

2

PARIS-SACLAY

La concertation préalable à la création de la ZAC de Corbeville



3

PARIS-SACLAY

Corbeville dans le CDT (Contrat de Développement Territorial)

- Le projet du secteur de Corbeville fait l'objet d'une fiche dans le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » signé le 5 juillet 2016 laquelle détaille les objectifs stratégiques suivants :
 - Développer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, de commerces et d'équipements, en particulier culturels et sportifs ;
 - Aménager l'articulation entre les quartiers de l'École polytechnique et de Moulon ;
 - Intégrer le quartier dans son environnement : développer le rapport aux coteaux boisés et aux espaces agricoles ;
 - Travailler les liens plateaux-vallée ;
 - Intégrer le métro et le TCSP dans un maillage viarie reconfiguré.
- Le CDT aborde également :
 - Le projet d'hôpital
 - L'implantation d'un lycée international
 - Le réaménagement de l'échangeur

4

PARIS-SACLAY

Présentation du périmètre prévisionnel de la ZAC

Initiative de la ZAC prise le 30 juin 2016
74 ha à Orsay et 20 ha à Saclay



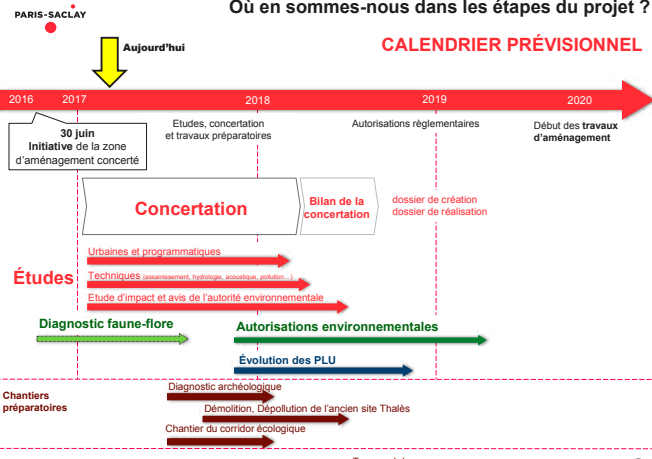
5

PARIS-SACLAY

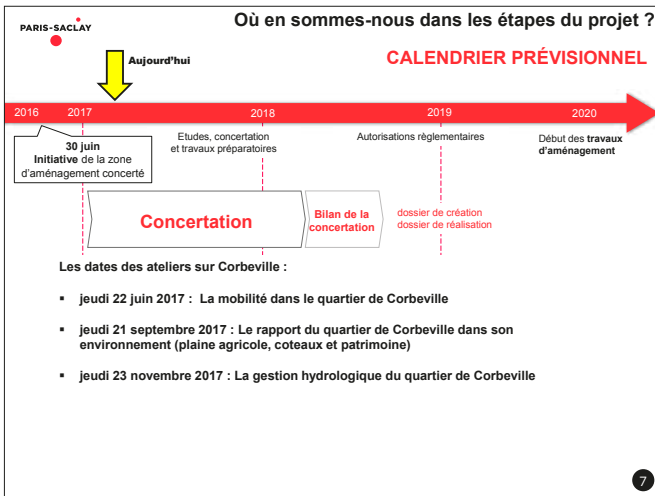
Où en sommes-nous dans les étapes du projet ?

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Aujourd'hui



6



Qui sont les acteurs du projet ?

PARIS-SACLAY

Les concepteurs

Le groupement UAPS, maîtrise d'œuvre urbaine du quartier

- UAPS : urbaniste
- Base : paysagistes
- TPF Ingénierie : études techniques et SAFEGE pour les études d'hydrologie
- Biotope : études environnementales
- ON : concepteur lumière

>en cohérence avec la stratégie d'aménagement d'ensemble élaborée par le groupement mené par Michel Desvigne.

Missions :

- Définir le plan guide et les schémas d'aménagement de secteur
- Elaborer les dossiers réglementaires
- Suivre les projets immobiliers
- Dessiner les espaces publics

Le groupement AMO Développement Durable

- ensemble des compétences, étude d'impact, mobilités, énergie, innovation et numérique

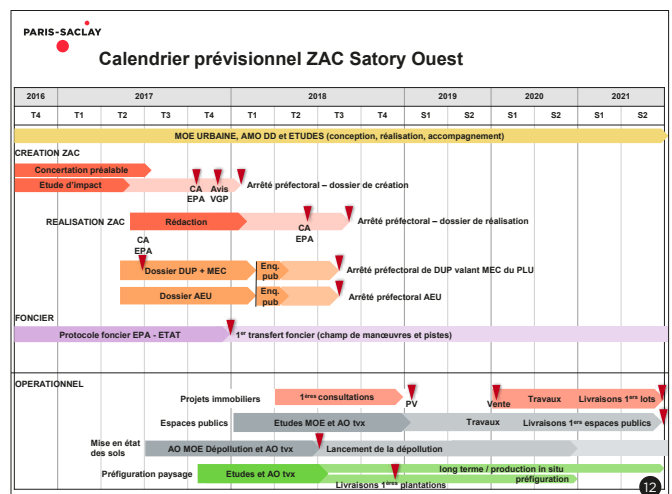
>en cohérence avec la stratégie Eco-Territoire

Missions :

- Définir la stratégie environnementale
- Elaborer l'étude d'impact
- Suivre les projets immobiliers

8

- ### Les objectifs du projet inscrits dans l'initiative de ZAC
- PARIS-SACLAY
- Créer un **quartier mixte éco-innovant**.
 - Créer un **cadre de vie animé** grâce à une compacité des aménagements, à une mixité de programmes (logements, activités économiques, commerces, services, équipements publics notamment sportifs, équipements campus...) et au développement d'espaces publics qualitatifs.
 - Accompagner l'implantation urbaine d'un éventuel **centre d'incendie et de secours** et d'un futur **centre hospitalier**, et favoriser le lien fonctionnel avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de la Martinière
 - Développer le **maillage du quartier** à proximité des gares du Grand Paris Express desservi par un Transport en Commun en Site Propre
 - Intégrer les infrastructures de transports** dans l'aménagement du quartier (ligne 18 du Grand Paris Express, le TCSP et l'échangeur de Corbeville).
 - Réaliser une **opération exemplaire** en termes de développement durable. L'opération devra également s'attacher à mettre en valeur le patrimoine (château, rigole...).
- 9



PARIS-SACLAY

Concertation préalable

Rappel et événements à venir dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC, conformément aux modalités de concertation définies lors de la prise d'initiative du 27 juin 2014 :


- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux (avril 2015) ;
- Affichage en Mairie de Versailles de la délibération d'engagement de la concertation préalable (avril 2015) ;
- Organisation de deux séminaires publics sur l'urbanisme et l'environnement, et sur l'architecture (janvier 2016) ;
- Trois ateliers « Cartes sur table » avec les usagers du site de Satory Ouest et les associations (mai 2015, septembre 2015 et mars 2017) ;
- Organisation d'une exposition publique (Mars-Avril)
- Organisation d'une réunion publique de synthèse le 3 juillet 2017 à Versailles



13

PARIS-SACLAY

Saint-Quentin-Est Guyancourt




14

PARIS-SACLAY

Saint-Quentin-Est à Guyancourt

dialogue compétitif en cours – aboutissement 3^{ème} trimestre 2017



15

PARIS-SACLAY

Saint-Quentin-Est à Guyancourt

dialogue compétitif en cours – aboutissement T3 2017

13 octobre 2016	Comité de suivi Choix des trois équipes
22 octobre 2016	Envoi du DCE aux trois équipes
2 novembre 2016	Visite de site
22 décembre 2016	Rendu de la proposition 1
26 janvier 2017	Comité de suivi Présentation de la proposition 1 Dialogue avec les candidats
24 mars 2017	Envoi DCE 2 aux trois équipes
31 mai 2017	Rendu de la proposition 2
8 juin 2017	Comité de suivi Présentation de la proposition 2 Dialogue avec les candidats
Juillet 2017	Remise des offres finales
Septembre 2017	Comité de suivi Choix du lauréat
Octobre 2017	Notification de l'accord cadre

16

PARIS-SACLAY

Calendrier à venir de la concertation du programme d'actions de la ZPNAF



17

PARIS-SACLAY

1. La charte de la ZPNAF

Processus de concertation

- Organisation en été 2017 d'une réunion de concertation avec l'ensemble des parties prenantes (services de l'Etat, élus, associations, grand public,...) pour échanger sur la charte
- Pilotage et organisation de cette concertation sous l'égide de l'Etat
- A l'instar de la concertation du programme d'action, cette concertation s'appuiera sur Terre et Cité pour l'animation

18

PARIS-SACLAY

Campus urbain : Opérations en cours et à venir

19

PARIS-SACLAY

Le Jardin Argenté



- Maîtrise d'ouvrage : EPA Paris-Saclay
- Maître d'oeuvre : Groupement D'Ici Là paysages & territoires, Alto Step (BET VRD), Biodiversita (BET écologie), GMGB et ATP (sous-traitants)
- Situation : quartier de Moulon
- Surface : 1,3 ha
- Début des travaux : fin 2016
- Livraison : septembre 2017

L'EPA Paris-Saclay a confié au groupement composé de D'Ici Là paysages & territoires, Alto Step (BET VRD), Biodiversita (BET écologie), GMGB et ATP (sous-traitants) la maîtrise d'œuvre des aménagements paysagers et techniques du Jardin Argenté.

20

PARIS-SACLAY

La place du Lieu de vie



21

PARIS-SACLAY

Contexte – Vestige Gallo Romains



22

PARIS-SACLAY

La Place du Lieu de Vie




GRANDS PRINCIPES :

- UN SOL CONTINU EN PIERRE NATURELLE
- UN ESPACE APaisÉ ET PARTAGÉ - UNE VOIRIE EN BÉTON SUR PLATEAU
- UN ESPACE ÉQUIPE SUR SES RIVES (ACCROCHES VÉLOZIRME, BUS, ÉCLAIRAGE, POULIÈRES...)
- DES ALIGNEMENTS STRUCTURANT
- UNE PLACE JARDIN : 3 BOSQUETS = UN JARDIN ARCHÉOLOGIQUE
- UN MOBILIER MULTIFONCTIONNEL ET INNOVANT
- UN ESPACE PRATIQUE, LAISSÉ LIBRE AUX APPROPRIATIONS TEMPORAIRES (ÉVÉNEMENTS, FESTIVALS, CONCERTS ETC...)

23

PARIS-SACLAY

LA PLACE DU LIEU DE VIE



Appel à projet :
Conception d'un mobilier urbain innovant sur la place du lieu de vie afin de disposer d'un mobilier permettant :

- La protection des ruines
- La mise en valeur des ruines
- Favoriser des usages innovants

Calendrier :

- Début des travaux : Printemps 2018
- Livraison de la place pour la livraison du bâtiment d'enseignement de la physique à l'automne 2018

24

PARIS-SACLAY

CentraleSupélec



- Maîtrise d'ouvrage : CentraleSupélec
- Conducteur d'opération : EPA Paris-Saclay
- Aménageur : EPA Paris-Saclay
- Architecte : OMA
- Surface : 47 000 m²
- Situation : quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette
- Permis de construire accordé le 15 octobre 2014
- En chantier
- Livraison bâtiment A : septembre 2017

25

PARIS-SACLAY

Institut Mines Telecom



- Maître d'ouvrage : Institut Mines-Télécom (IMT)
- Aménageur : EPA Paris-Saclay
- Architecte : Grafton architects
- Surface de plancher : 40 185 m²
- Situation : quartier de l'Ecole polytechnique / Palaiseau
- Obtention du permis de construire : avril 2016
- Début des travaux : décembre 2016
- Installation : septembre 2019

26

PARIS-SACLAY

QUAERO - LIMSI / CNRS



- Maîtrise d'ouvrage : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
- Aménageur : EPA Paris-Saclay
- Architecte : Vi-b Architecture
- Surface : 2 074 m² SHON
- Situation : projet urbain de Moulon / quartier du Belvédère
- Permis de construire accordé le 15 octobre 2014
- En chantier depuis février 2016
- Livraison : juillet 2017

27

PARIS-SACLAY

Institut Photovoltaïque d'Ile-de-France



- Maître d'ouvrage : SAS IPVF (EDF / TOTAL / Ecole Polytechnique / CNRS / Horiba Jobin Yvon / Air Liquide / Riber)
- Aménageur : EPA Paris-Saclay
- Architecte : Pargade architectes
- Développement et réalisation : Demathieu Bard Immobilier
- Surface : 12 000 m² dont 7 800 m² en première phase
- Situation : quartier de la Vauve (Ecole polytechnique) / Palaiseau
- Dépôt du permis de construire : 1er trimestre 2015
- Début du chantier : janvier 2016
- Livraison : juillet 2017

28

PARIS-SACLAY

Ecole Normale Supérieure de Paris-Saclay



- Maître d'ouvrage : Ecole normale supérieure de Paris-Saclay
- Aménageur : EPA Paris-Saclay
- Architecte : Renzo Piano Building Workshop
- Surface : 64 000 m²
- Situation : quartier de Moulon / Gif-sur-Yvette
- Dépôt du permis de construire : 17 décembre 2014
- Lancement du chantier : décembre 2016
- Livraison : automne 2018

29

PARIS-SACLAY

Parc de Moulon



- Maîtrise d'ouvrage : EPA Paris-Saclay
- Maître d'oeuvre : Le groupement West 8 / Sensini / Grontmij / Cuesta/ Les éclairieurs
- Surface : 4 hectares
- Situation : quartier de Moulon
- Début des travaux : 2017
- Livraison : été 2018

30

PARIS-SACLAY

Learning Center



- Maîtrise d'ouvrage : Université Paris-Saclay
- Maître d'ouvrage délégué : EPA Paris-Saclay
- Partenaires : Université Paris-Saclay, ENS Cachan, CentraleSupélec, Université Paris-Sud
- Aménageur : EPA Paris-Saclay
- Surface : 8 500 m²
- Situation : quartier de Moulon
- Désignation des candidats : été 2016
- Désignation du lauréat : février 2017
- Etudes de conception : début 2017 à mi 2018
- Début de chantier : mi 2018
- Livraison : Fin 2019 – début 2020

31

PARIS-SACLAY

Poste source Enedis



- Maître d'ouvrage : Enedis
- Aménageur : EPA Paris-Saclay
- Surface : 4 500 m²
- Architecte : Explorations architecture
- Situation : quartier de la Vauve (Ecole polytechnique)
- Jury d'attribution : juin 2014
- Dépôt du permis de construire : 2ème trimestre 2015
- Lancement prévisionnel du chantier : 1er trimestre 2017
- Livraison : 2018

32

PARIS-SACLAY

Réseau de chaleur




Aménageur / Maître d'ouvrage / exploitant : EPA Paris-Saclay
 En cours de réalisation
 Raccordement des premiers abonnés : 2016
 Livraison du réseau et des différents ouvrages associés : 2017/2018

33

PARIS-SACLAY

Les travaux à venir

Voiries et espaces publics – Quartier de Moulon



34

PARIS-SACLAY


Opérations immobilières – Quartier de Moulon



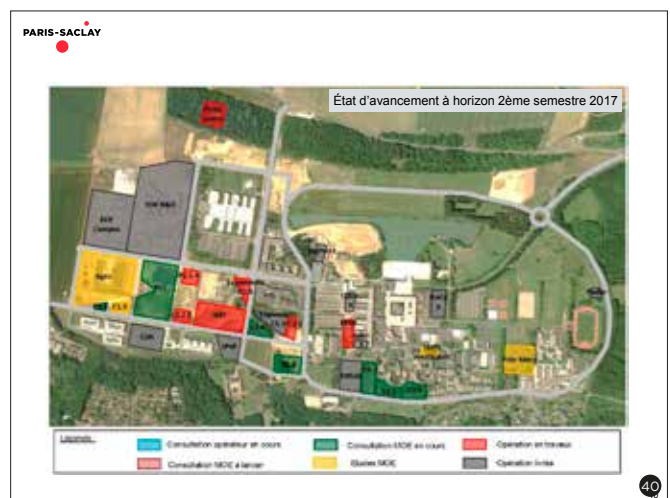
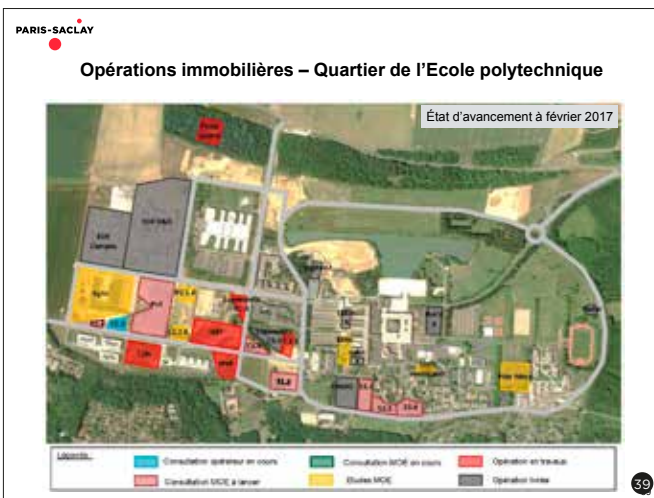
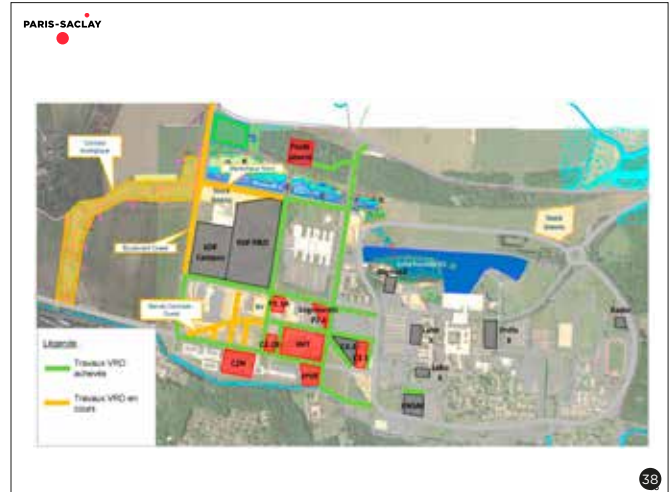
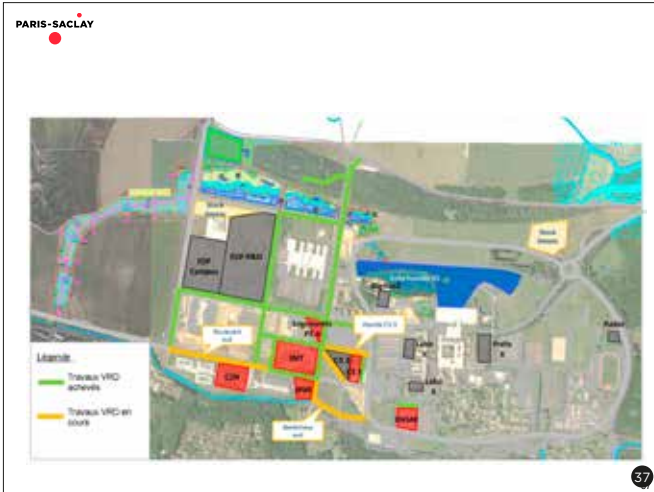
35

PARIS-SACLAY

Voiries et espaces publics – Quartier de l'Ecole polytechnique



36



PARIS-SACLAY

Ateliers « Cartes sur Table »

- Mercredi 7 juin 2017 de 17h à 19h : liaisons plateau-vallée
- Vendredi 16 juin 2017 de 10h à 13h: suivi biologique des espèces - visite de site et temps en salle
- Jeudi 22 juin 2017 de 17h à 19h: la mobilité dans le quartier de Corbeville
- Jeudi 21 septembre de 17h à 19h: Le rapport du quartier de Corbeville dans son environnement (plaine agricole, coteaux et patrimoine)

41

PARIS-SACLAY

Agenda à venir :

Comité de suivi des chantiers
Quartier de l'Ecole polytechnique
 lundi 15 mai 2017
 de 17h30 à 19h

Quartier de Moulon
 Lundi 19 juin 2017
 De 17h30 à 19h

Visite du Campus urbain
 Mardi 30 mai 2017
 De 10h à 14h

Prochaine Réunion d'Information et d'échanges
 Jeudi 5 octobre 2017 de 17h à 19h
 Plateau des Projets

42

Annexe 8 – Présentations des autres modalités de communication sur le projet

Le projet de création de la ZAC de Corbeville a aussi été abordé durant les réunions organisées par l'Établissement public d'aménagement Paris-Saclay avec l'ensemble des associations du plateau de Saclay. Celles-ci portent sur l'ensemble des projets de l'établissement et permet de communiquer aux associations les évolutions et avancées de ceux-ci. Une réunion avec les associations a abordé le projet de création de la ZAC de Corbeville :

- le 5 octobre 2017 où le projet a été abordé en parallèle de **l'Exposition universelle 2025** et de la candidature française. Celle-ci avait choisi le plateau de Saclay comme site d'exposition dont une partie recoupait le périmètre de la ZAC de Corbeville ;
- de plus, lors des **Journées du patrimoine** de l'année 2017, les 16 et 17 septembre, des visites ont été organisés sur le site de la future ZAC de Corbeville pour faire découvrir aux visiteurs le château de Corbeville. Plusieurs visites ont été organisées autour de ce château datant du XV^e siècle.
- les réunions publiques de février 2018 ont également fait l'objet d'un article sur internet dans *Le Parisien en Essonne* le 14 février 2018, et sur une version imprimée le 15 février 2018.

Article paru dans Le Parisien en Essonne

« Découvrez le futur quartier de Corbeville qui accueillera 5 000 habitants entre Orsay et Saclay »
par Cécile Chevallier, le 14 février 2018.

Réunion de concertation préalable à l'aménagement de la ZAC de Corbeville entre Saclay et Orsay. EPAPS
Après avoir organisé une réunion publique lundi soir à Saclay, les porteurs du projet en organisent une autre ce jeudi soir à Orsay. L'occasion de découvrir cet imposant quartier qui verra le jour dans plusieurs années.
Elle a vocation à devenir un « quartier mixte, éco-innovant » et qui fera la jonction entre les quartiers de Polytechnique et du Moulon. À cheval sur les territoires d'Orsay (74 ha) et Saclay (20 ha), la ZAC de Corbeville est appelée, à partir de l'horizon

2020, à se transformer pour accueillir environ 5 000 nouveaux habitants, dont un millier d'étudiants. À la manœuvre pour son aménagement, l'établissement public de Paris-Saclay (EPAPS) organise ce jeudi soir une réunion publique à Orsay. Lundi soir, cette réunion d'information identique s'est tenue à Saclay.

« Ce projet vise la frange Sud du Campus urbain développé sur le plateau de Saclay, détaillent les membres de l'EPAS. Il représente un grand enjeu car il va d'une part permettre la réhabilitation de la friche Thales et d'autre part créer du lien entre le Nord et le Sud du plateau. »

L'opération, qui n'en est qu'à sa phase de concertation publique, se veut « exemplaire » : en termes de logements (1 700 logements familiaux, avec du privé, du social et de l'étudiant), de transports... La ZAC de Corbeville sera aussi inévitable pour les habitants des environs, car c'est là que doit s'installer le futur centre hospitalier du Nord Essonne, fusion des actuels hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Orsay et Longjumeau.
« Si la ligne 18 prend du retard ou ne se fait pas, il y aura une grosse remise en cause du projet »

Le futur quartier sera aussi doté de commerces. « Mais rien d'équivalent aux centres commerciaux de Vélizy 2 ou Plaisir, rassurent les représentants de l'EPAPS à des habitants qui craignent l'implantation de gros supermarchés. Nous serons sur des commerces de proximité en pieds d'immeubles et beaucoup de restauration. »

La plupart des riverains attendent d'y voir se développer des liaisons douces, des espaces verts (le château de Corbeville sera ouvert avec son parc transformé en vaste jardin public) et une « exemplarité écologique ». « Mais est-ce compatible avec l'ensemble du projet, interroge un membre de Terres et cité, une association qui préserve et valorise les terres agricoles du plateau de Saclay. Vous prévoyez d'urbaniser des champs actuellement productifs et de remettre de la nature là où on a une friche industrielle. On inverse ce qu'il aurait fallu faire. »

La concertation autour de l'avenir de cette ZAC s'achève fin mars. Une enquête publique prendra alors le relais fin 2018 pour mettre en conformité les plans locaux d'urbanisme de Saclay et Orsay, avec des travaux programmés au mieux début 2020.
« Mais si la ligne 18 prend du retard ou ne se fait pas, il y aura une grosse remise en cause du projet car c'est un équipement structurant du futur quartier », reconnaît l'EPAPS.

Réunion publique ce jeudi soir à 20 heures, à l'EPAPS, 6, boulevard Dubreuil à Orsay.

Il faut confirmer sa présence à l'adresse suivante :
contact@oin-paris-saclay.fr.

Pour consulter le registre dématérialisé :
www.epaps.fr. »



PAYS : France

DIFFUSION : 250095

PAGE(S) : 2

JOURNALISTE : Cécile Chevallier

SURFACE : 33 %

PERIODICITE : Quotidien



► 15 février 2018 - N°22846 - Edition Essonne



Dans le cadre de ce projet, le château de Corbeville sera ouvert et son parc transformé en vaste jardin public

Le futur quartier de Corbeville se dévoile

Après Saclay lundi soir, les porteurs de ce projet le présentent ce soir à Orsay. Dans plusieurs années, quelque 5 000 habitants vivront ici.

ORSAY - SACLAY

PAR CÉCILE CHEVALLIER

ELLE A VOCATION À DEVENIR un « quartier mixte, éco-innovant » et qui fera la jonction entre les quartiers de Polytechnique et du Moulon. A cheval sur les territoires d'Orsay (74 ha) et de Saclay (20 ha), la ZAC de Corbeville est appelée, à partir de 2020, à se transformer pour accueillir environ 5 000 nouveaux habitants, dont un millier d'étudiants. A la manœuvre, l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (Epaps) organise ce soir une réunion publique à Orsay. Lundi soir, une séance identique s'est tenue à Saclay.

« Ce projet vise la frange sud du campus urbain développé sur le Plateau de Saclay, détaillent les membres de l'Epaps. Il représente un grand enjeu car il va d'une part permettre la réhabilitation de la friche Thales et d'autre part créer du lien entre le nord et le sud du Plateau. »

L'opération, qui n'en est qu'à sa phase de concertation publique, se veut « exemplaire » en termes d'a-

bitat (1 700 logements familiaux, avec du privé, du social et de l'étudiant), de transports... La ZAC de Corbeville sera aussi inévitable pour les habitants des environs, car c'est là que doit s'installer le futur Centre hospitalier du Nord Essonne, fusion des actuels hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Orsay et Longjumeau.

VOUS PRÉVOYEZ D'URBANISER DES CHAMPS ACTUELLEMENT PRODUCTIFS ET DE REMETTRE DE LA NATURE LÀ OÙ ON A UNE FRICHE INDUSTRIELLE. ON INVERSE CE QU'IL AURAIT FALLU FAIRE

UN MEMBRE DE TERRES ET CITÉ

Le futur quartier sera aussi doté de commerces. « Mais rien d'équivalent aux centres commerciaux de Vélizy 2 ou Plaisir, rassurent les représentants de l'Epaps à des habitants qui craignent l'implantation de gros supermarchés. Nous serons sur des commerces de proximité en pied d'immeubles et beaucoup de restauration. » La plupart des riverains attendent d'y voir se développer des

liaisons douces, des espaces verts (le château de Corbeville sera ouvert avec son parc transformé en vaste jardin public) et une « exemplarité écologique ». « Mais est-ce compatible avec l'ensemble du projet, interroge un membre de Terres et cité, une association qui préserve et valorise les terres agricoles du Plateau de Saclay. Vous prévoyez d'urbaniser des champs actuellement productifs et de remettre de la nature là où on a une friche industrielle. On inverse ce qu'il aurait fallu faire. »

La concertation autour de l'avenir de cette ZAC s'achève fin mars. Une enquête publique prendra alors le relais fin 2018 pour mettre en conformité les plans locaux d'urbanisme de Saclay et Orsay, avec des travaux programmés au mieux un an plus tard. « Mais si la ligne B prend du retard ou ne se fait pas, il y aura une grosse remise en cause du projet car c'est un équipement structurant du futur quartier », reconnaît l'Epaps.

► Réunion à 20 heures, à l'Epaps, 6, boulevard Duboué à Orsay. Confirmer sa présence à contact@epaps-paris-saclay.fr. Site : www.epaps.fr

Annexe 9 – Les reportages

Paris-Saclay TV

Le projet de Corbeville



Paris-Saclay TV sur Youtube

Établissement public d'aménagement
Paris-Saclay

Ajoutée le 4 avril 2018

L'EPA Paris-Saclay a organisé 2 réunions publiques en février 2018 à Saclay et Orsay, dans le cadre de la concertation préalable à l'aménagement de la ZAC de Corbeville.

L'occasion de revenir sur le projet avec Anne Mie Depuydt, architecte urbaniste.





**Établissement public
d'aménagement Paris-Saclay**


6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
01 64 54 36 50

www.epaps.fr
www.proto204.co


un blog: www.media-paris-saclay.fr

une émission: Paris-Saclay TV sur TV78 et Vià Grand Paris

 facebook.com/ParisSaclay

 [@parissaclay](https://twitter.com/parissaclay)

 [paris_saclay](https://instagram.com/paris_saclay)

 [Établissement public d'aménagement Paris-Saclay](https://linkedin.com/company/epaps)

 youtube.com/ParisSaclay

Mars 2019